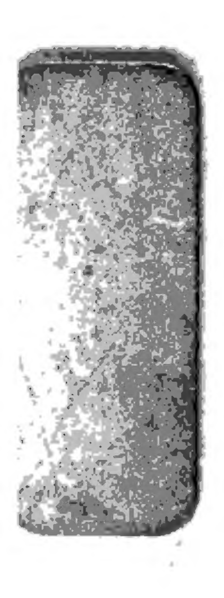



G.CABRY
RELIEUR
DOREUR
13, RUE
FRED. PETIT
AMIENS



OPUSCULES.

OPUSCULES.

DERNIER HOMMAGE

DE

M. Vulfranc Warmé,

A ses Compatriotes.



Indiquer le bien, quand on le voit, l'exécuter quand on le peut, sont des devoirs également sacrés.

(Pensées Morales. pag. 99)



Amiens,

IMP. DE R. MACHART, IMP. DE L'ACADÉMIE.

1835.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 13 MARS 1835,

Sur la Tombe de M. Warmé,

PAR M. CRETON,

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL.

Messieurs,

Restons un moment encore auprès de l'ami que nous avons perdu. Ce fut un homme de bien, un homme de cœur, un ami fidèle, un citoyen dévoué; un de ceux dont la mort est douce pour eux, cruelle pour leurs amis et leurs concitoyens. Il tombe au milieu de la carrière qu'il semblait devoir parcourir; mais cette moitié d'existence a été pleine de vertus et de bonnes actions. Tous ceux qui l'ont connu pourront dire combien fut actif et noble le sentiment philanthropique qui l'animait; comment il fut, dans

ce département, un des plus énergiques soutiens de l'instruction primaire, un des plus ardens promoteurs de tous les établissemens qui ont pour but d'améliorer la condition physique et morale du pauvre. Il saisissait avidement toutes les théories généreuses; mais ce fut surtout dans l'application positive et immédiate des idées utiles qu'il se distingua. Laborieux, intelligent, exact, infatigable, il faisait tant qu'il atteignait le but. Dans ses derniers momens, c'est encore de l'instruction publique, c'est du sort de l'École-Modèle qu'il s'occupait. Personne n'ignore ce que l'on dut à son zèle, lors de la fondation des Caisses d'Épargne, qu'il a vues prospérer au-delà de son attente, mais dont il ne lui sera point donné de voir tous les résultats. Que n'eût il point fait pour l'exécution du porjet arrêté concernant les salles d'asile? il nous manquera, Messieurs; et c'est alors que nous

apprécierons mieux encore la justesse de son esprit quand il fallait conseiller, son dévouement quand il fallait agir.

Voilà, Messieurs, ce que chacun pensera et dira de l'homme utile dont la perte sera vivement sentie par notre cité qui le vit naître, et qui lui donna récemment un témoignage flatteur de son estime et de sa confiance. Mais ce qui m'appartient, à moi et à quelques autres anciens et fidèles amis, dont l'intimité va subir une sorte de veuvage, ce qui nous appartient, comme l'amère douleur qui nous pénètre, c'est de dire ce qu'il y avait de pur, de loyal, de généreux, dans la vie privée et dans le cœur de notre bon ami. Son dévouement en amitié ne connaissait pas de bornes; la cause des autres lui était plus chère que la sienne; et sa chaleureuse obligeance avait un tel caractère, qu'on lui demandait un service avec autant d'abandon

et de facilité qu'il mettait d'empressement et de plaisir à le rendre. Son ami pauvre et abandonné aurait été s'asseoir à sa table et se reposer sur son chevet. C'est ce que je puis attester, moi qui fus son camarade sur les bancs de l'école primaire, et, plus de trente ans après, son collègue au Conseil Municipal de notre ville d'Amiens. Dans le cours de cette longue amitié, trop tôt rompue, jamais le plus léger nuage n'altéra notre mutuelle affection. Il en fut de même de ses autres amis. Ah! Messieurs, qu'il serait cruel, dans un moment comme celui-ci, de ne pouvoir reposer sa douleur dans l'espérance d'une autre vie. Oui, la vertu doit obtenir une recompense; oui, à cette heure même, l'âme de notre concitoyen est accueillie avec joie dans le cercle des âmes heureuses de ceux qui ont aimé leurs semblables, et dont la vie n'a point été stérile pour le bonheur de l'humanité.

PAROLES

Prononcées sur la Tombe

De M. Warmé,

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'ÉCOLE-NORMALE PRIMAIRE,

PAR M. MARTIN,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS.



Au milieu de tant de regrets qui environnent cette tombe, l'Administration Académique ne saurait demeurer muette. Elle doit aussi son tribut de reconnaissance à la mémoire d'un homme qui l'a si constamment et si utilement secondée dans l'une de ses principales attributions, l'encouragement de l'éducation populaire.

Cet amour du bien public, qui était la passion dominante de M. Warmé, se manifesta d'abord par les efforts et les sacrifices qu'il fit, de concert avec les hommes les plus éclairés du pays,

pour établir à Amiens une École Primaire qui pût servir de modèle à toutes les autres Écoles Primaires du département, et les diriger en les devançant dans la voie des méthodes perfectionnées d'Enseignement.

Il prit courageusement sur lui ce qu'une telle entreprise avait de plus laborieux, et il sut lui consacrer encore les mêmes soins lorsque plus tard il lui fallut faire le partage de son temps et de ses forces entre tant d'œuvres diverses, inspirées toutes par un sentiment unique, l'amour de l'humanité

L'École modèle n'était pourtant dans la pensée de M. Warmé que le prélude d'une institution plus efficace encore pour accélérer les progrès de l'instruction du peuple, je veux dire l'École Normale Primaire.

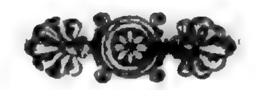
Ses vœux et ses démarches ayant puissamment contribué à hâter la fondation de ce nouvel

établissement, la commission chargée de le protéger et de le surveiller crut ne pouvoir mieux faire que de remettre entre ses mains les principaux fils d'une administration qui n'avait point encore de modèle, et dont la conduite par conséquent réclamait un esprit éminemment habile et prévoyant. M. Warmé s'acquitta de cette tâche avec un zèle, un succès au-dessus de tout éloge ; et ses collègues n'eurent le plus souvent qu'à ratifier les vues qu'il soumettait à leur approbation, après les avoir mûrement et consciencieusement méditées.

Son action n'était pas moins efficace pour l'avancement des études que pour la gestion matérielle de l'établissement. C'est aux Élèves de de l'École-Normale ici présens à dire ce que les fréquentes visites de M. Warmé leur inspiraient d'utile émulation, et quels heureux efforts ils ont faits pour obtenir son suffrage. C'est à leur

digne chef (1) à nous confier tout ce qu'il a puisé dans ses entretiens de courage et d'énergie pour remplir, comme il l'a fait jusqu'ici, ses paisibles et modestes fonctions; combien, Élèves et Maitre, le vénéraient; comme ils savaient tous distinguer en lui l'homme à la fois ferme et bon dont il faut gagner l'estime par un véritable mérite. Le souvenir que lui gardent de telles âmes, qui ont toutes été à même de l'apprécier et de comprendre sa valeur, sera, j'en suis sûr, l'une des traces les plus fécondes et les plus ineffaçables que son trop rapide passage a laissées sur cette terre.

(1) M. Fourcade.



PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

La vie d'un patriote homme de bien apparaîtra dans ce recueil posthume d'écrits consciencieux et utiles, déjà publiés pour la plupart, et dont Amiens a quelquefois profité sans en connaître le modeste auteur. Sa récompense, digne du noble but qu'il se proposait, a été de voir une partie de ses vœux accomplis de son vivant. On lui pardonnera d'en avoir cherché une autre, au moment où la première image de sa fin prématurée s'est

offerte à son esprit, et d'avoir voulu vivre, sinon dans la mémoire des hommes, du moins dans le cœur de ses compatriotes, en leur dédiant quelques essais de sa plume vouée de bonne heure au bien public.

Les nombreux amis de M. Warmé, tous ceux qui l'ont connu et vu agir pendant quinze ans avec un désintéressement si parfait, avec une abnégation si entière, ont compris son dernier vœu, touchante faiblesse d'un homme qui ne demande qu'un souvenir pour tant de généreux sacrifices, et qui aspire à laisser, au lieu d'un nom célèbre, une mémoire chère et honorée parmi les siens!

Tel est le véritable objet de cette publication, dont M. Warmé a chargé, en mourant, le confident le plus habituel de ses plans d'amélioration, le critique le moins complaisant des premières productions de sa plume. Il ap-

partenait à l'amitié de recueillir ses titres à l'affection de ses concitoyens, ses droits à leur bienveillante estime qui a toujours été, dans ce cœur simple et bon, le but le plus élevé auquel il voulût atteindre. Un autre prix l'attend, si je ne m'abuse: c'est la gloire solide qui s'attache aux écrits qu'a dictés un ardent et persévérant amour du bien. Il y règne une douce chaleur qui les pénètre et les rend durables.

Ecrire et agir pour le progrès de l'humanité, voilà toute la vie de M. Warmé. Il s'est reconnu de bonne heure cette double vocation. Doué d'une philanthropie active, il vit d'abord que le bien ne s'opère ici-bas, dans l'inaction habituelle du pouvoir, que par la force même du besoin qui le réclame, lorsque ce besoin est devenu irrésistible. Il comprit ensuite que, si au génie seul appartient le pri-

vilège d'exercer une action puissante sur les destinées humaines, il existe hors de la sphère de ces hommes d'élite, une carrière plus humble où chacun, selon ses facultés et selon ses forces, peut accomplir près de soi la mission d'éclairer et de servir ses semblables.

Ces deux points de vue, qui ne s'offrirent à lui que successivement, rendent raison de ses principes et de sa conduite : De la puissance qu'il attribuait à l'opinion, pour le soulagement des maux qui affligent l'humanité, viennent ses vœux d'affranchissement pour la presse qui dirige l'opinion, sa haine pour une société fameuse qu'il accusait de la pervertir, ses efforts tendant à créer l'opinion locale, c'est-à-dire, un esprit public dans une ville qui en manquait entièrement; enfin, l'impatience même avec laquelle, après avoir maudit les entraves imposées à la pen-

sée, il en supporta ensuite les écarts qui lui paraissaient devoir éloigner les applications d'une foule d'idées parvenues à maturité. D'un autre côté, c'est à l'expérience acquise de la mesure de ses forces, à son changement d'horizon, pour ainsi dire, dans le vaste champ de la philanthropie où sa vocation le retenait, qu'il faut attribuer la voie plus étroite dans laquelle on l'a vu, dans ces derniers temps, marcher d'un pas ferme et le front levé. Delà vient qu'ayant embrassé d'abord le genre humain dans ses vues de réforme, de cosmopolite il devint patriote, et que plus tard, sans négliger le culte de la patrie, franc picard mais toujours bon français, il tourna toute son activité vers Amiens sa ville natale. C'est la marche naturelle d'un esprit sain qui se lasse des spéculations vaines, c'est la pente inévitable d'un

cœur vraiment philanthrope, avide de réalités, et jaloux d'exercer une action immédiate sur ce qui l'entoure.

On suivrait facilement cette génération d'idées, j'oserai dire ce progrès de la raison dans un patriote sincère, si tout ce qui est sorti de la plume infatigable de M. Warmé, si tant d'essais en toute matière et en tout genre de style, plans d'ouvrages sérieux, lettres familières, brochures électorales, articles de journaux, offraient un intérêt assez actuel, pour être mis sous les yeux du lecteur. On verrait ses méditations philosophiques, ses projets de réforme sociale aboutir à d'excellentes recherches sur les Caisses d'Epargne; on verrait le fervent disciple de J.-J. Rousseau se rattacher à Francklin, et préférer enfin la *Science du bonhomme Richard* au *contrat social* dans lequel il avait appris à

lire ; on verrait comment la doctrine Saint-Simonienne le surprit, sans le séduire, dans une voie dont rien ne pouvait plus le détourner, et pourquoi, républicain de cœur, mais attaché moins aux formes qu'à l'objet de ce système, et le plaçant dans l'état de nos mœurs sous l'égide monarchique, laissant le mot pour la chose, il refusa de s'associer à des luttes nouvelles, dont le moindre mal à ses yeux était de mettre obstacle à la jouisssance de biens chèrement acquis.

Voilà ce que révélerait la suite continue de ses travaux et de ses études, pour établir la fixité de son caractère, s'il avait besoin d'être défendu. Mais il faudrait pouvoir rappeler des feuilles jetées au vent, et recueillir des morceaux d'un intérêt éphémère, ou des ébauches qui n'ont de sens que pour le confident de ses pensées. Il faudrait, dans

une vue purement biographique, rassembler ici une foule de pièces étrangères au but de ce recueil. Qu'on le juge donc par celles que son éditeur y a insérées. Elles suffiront pour marquer la trace des services qu'il a rendus à cette Ville, dans une carrière toute dévouée à ses intérêts.

On se rappelera tout ce qu'il a fait de bien, en ne lisant que la moindre partie de ses écrits ; et c'est ainsi que je veux être, ou plutôt qu'il sera lui-même son biographe auprès de ses concitoyens. En le voyant, dès 1822, collaborateur du *Miroir de la Somme,* soulever l'équitable histoire contre les jésuites régicides, et dévoiler encore, en 1829, dans la *Sentinelle Picarde,* leur dangereux système d'éducation, on saisira les deux termes et le patriotique objet de sa vie de journaliste, liée aux premiers efforts de la presse locale,

et couronnée par l'établissement d'un journal politique ; on se souviendra que la *Sentinelle* doit sa naissance au triomphe électoral de 1827, préparé par son infatigable zèle. La part qu'il a prise, avant et depuis cette époque mémorable, à l'exercice du droit d'élection, auquel s'attachent les destinées du pays, son application constante à rallier et affermir l'opinion plutôt qu'à la diriger, ses courageux écrits en cette matière, que des convenances diverses ont fait supprimer, reviendront alors à la mémoire du lecteur. Un projet d'adresse à la chambre des Trois Cents, morceau trouvé dans ses papiers, et dont la violence est justifiée aujourd'hui par l'accomplissement de la prophétie qui le termine, remettra en lumière ses précédentes luttes contre un parti qu'il voyait marcher à la ruine des libertés publiques.

Il en sera de même sous le point de vue philanthropique. Là des travaux qui lui appartiennent en propre, et qui, laissant parmi nous des traces plus sensibles, méritaient par cela même de trouver tous place dans ce recueil, marquent la suite non interrompue de ses œuvres. En lisant ces excellens rapports sur l'état de l'Enseignement Mutuel dans le département de la Somme, sur sa Caisse d'Epargne et de Prévoyance; en jetant les yeux sur ces articles publiés dans les feuilles du temps, où il demandait, où il reclamait avec force pour Amiens une Bibliothèque, un Musée, des cours de géométrie et de chimie appliquées aux arts, un emploi utile de l'ancien cimetière de St.-Denis, (vœux réalisés depuis;) on retrouvera dans leur auteur l'homme qui, constamment occupé des besoins de sa ville natale, attacha

son nom à tout ce qui a été conçu depuis quinze ans pour son amélioration physique et morale, l'homme qui peut-être a contribué le plus par son activité persévérante, à préserver, dans ses plus mauvais jours, l'école mutuelle des garçons existant à Amiens, à l'enrichir d'une classe d'adultes, à lui adjoindre une école de filles, et plus tard à fonder l'École Normale des jeunes maîtres. On le verra encore, mêlant le patriotisme à l'humanité, mettre le plaisir au service de la cause des Hellènes, et le rendre aussi profitable à la classe ouvrière d'Amiens. On se rappellera le concert des Grecs, le concert des pauvres, et cette exposition de peinture qui, pendant le rude hiver de 1826, eut moins pour objet l'encouragement de l'art, comme en 1835, que le soulagement de la classe indigente. M. Warmé a mis la main à toutes ces choses. Si

l'on remonte en arrière, tout dans cette ville est plein de lui. On le trouvera partout, et l'on reconnaîtra peut-être, au souvenir de tant de zèle si utilement employé, que cet excellent citoyen manque autant à sa ville natale qu'à ses nombreux amis. On sentira que sa perte est irréparable.

Il me reste à dire quelques mots sur les deux principaux morceaux de ce recueil : *l'Eloge de Delambre*, et *l'Essai* sur *le point d'honneur*.

Ce dernier écrit, le plus ancien en date, offre l'exposé d'un système sur les moyens d'abolir le duel. Ce sujet fut mis au concours par l'Académie de Dijon, en 1819, à une époque où le duel, devenu la dernière raison des partis politiques, instituait en France une sorte de guerre civile au nom de l'honneur. En étudiant une matière aussi digne de

ses méditations, M. Warmé s'éloigna tellement des auteurs qui l'avaient traitée avant lui, il se vit conduit à des notions si différentes sur la nature du duel, sur son origine, sur les moyens d'approprier le remède à un fléau jusqu'à lors mal défini, mal combattu, que forcé d'établir victorieusement ses nouveaux principes, il ne put se présenter à temps devant l'Académie de Dijon, ni même devant celle de Lyon qui avait aussi proposé un prix sur le même sujet.

Partant de cette idée que le duel n'est pas un jugement extrà-légal, mais seulement une épreuve de courage, et que par conséquent son objet peut être rempli indépendamment de son issue, il avait à combattre l'opinion célèbre de Montesquieu qui le fait dériver du combat judiciaire, et à rectifier beaucoup de notions erronées sur le point d'honneur. Mais

on voit sortir delà tout un nouveau système : la tolérance des rendez-vous d'honneur qui, en soi et abstraction faite de leurs résultats, ne sont point des actes de *justice privée*, condamnables à ce seul titre ; la repression bornée aux attentats contre les personnes, lesquels n'appartiennent pas essentiellement au duel considéré comme épreuve de courage ; l'injustice de sévir contre les deux champions, sans égard aux suites de la querelle, sans distinction du meurtrier et de la victime ; la nécessité de ne punir que le vainqueur, non pour le fait même du duel, mais pour en avoir dépassé le but en tuant ou blessant son adversaire ; un choix de peines proportionnées au mal causé, assez douces pour prévenir l'impunité, assez fortes pour que la crainte ou l'intérêt pèse les coups du duelliste, et retienne son bras, assez appropriés à la nature du délit pour qu'elles

tendent à établir un préjugé de faiblesse d'âme défavorable au vainqueur.

Ce dernier point, s'il pouvait être obtenu, serait la véritable solution du problême ; car du jour où, l'opinion s'éclairant sur l'objet moral du duel, l'attaque sera moins honorable en champ clos que la défensive, ce mal invétéré aura trouvé son palliatif, et bientôt même sa guérison radicale. Mais ces nouvelles notions sur le courage, puisées dans un cœur généreux, supposent un héroïsme que n'ont pas vu les temps chevaleresques, et qu'il est difficile d'espérer de notre civilisation. Punir sur le vainqueur les maux causés par le duel, sans châtier le duel lui-même, offrirait un remède plus efficace peut-être, si la règle qui met à cet égard l'offensé et l'offenseur sur la même ligne ne choquait un préjugé universellement établi.

Quoiqu'il en soit, l'auteur de ce système en fut frappé comme d'une découverte précieuse à l'humanité. Pendant plusieurs années, il médita son sujet, et l'approfondit par d'immenses recherches suivies avec une patience incroyable, avec la tenacité qui formait le trait le plus saillant de son caractère. Il mourut sans avoir construit un édifice auquel il avait attaché quelques idées de gloire, dont le plan était depuis long-temps arrêté dans sa tête, et dont les matériaux amoncelés attendaient la main qui devait les mettre en œuvre. Au lieu d'un discours académique, il avait conçu le projet d'une dissertation sur le point d'honneur, ouvrage que des recherches historiques, des traits de mœurs empruntés aux codes des barbares et aux écrivains du moyen âge, eussent rendu d'un grave intérêt. L'*Essai* publié pour la première fois dans ce recueil n'est qu'une

ébauche du travail de M. Warmé, dans la nouvelle forme qu'il voulait lui donner.

Quant à l'*Eloge de Delambre*, il suffit de rappeler qu'attaché par les liens du sang à ce grand astronome dont Amiens s'honore, il avait, comme compatriote et comme parent, un double motif de répondre à l'appel fait en 1824 par l'Académie d'Amiens. Sa notice, où il sut parler convenablement de travaux si étrangers à ses propres études, obtint la médaille d'or, et le mit en commerce de lettres avec la veuve du savant célèbre qu'il avait dignement loué. L'honneur de cette amitié le consola de n'avoir connu Delambre que dans ses écrits. Il se plaça dès-lors sous le patronage de sa mémoire. En voyant en tête du recueil un *fac-simile* de l'illustre mathématicien, on ne se méprendra pas sur la pensée de l'éditeur qui croit avoir rencontré celle de son ca-

marade. Qui lui reprocherait cette modeste et pieuse invocation ?

Qu'on me permette un dernier mot sur les *Pensées morales* qui figurent dans ce recueil ? Déjà elles avaient été publiées en partie, il y a plusieurs années, dans un journal de cette ville. Elles sont à mes yeux l'expression la plus intime, la manifestation la plus originale de l'homme dont j'ai connu les sentimens sur toutes choses. J'ai besoin d'ajouter qu'écrites dans sa jeunesse, en 1822, elles se réfèrent au temps où l'aiguillon de la gloire le portait vers la carrière des lettres, carrière dont il vit à temps les écueils. Sous ce rapport, indépendamment du talent d'observation qu'elles révèlent, ces pensées qui sont ici l'*homme même* suivant l'expression de Buffon, forment le dernier et principal trait du tableau biographique résultant de ses écrits.

Tel fut M. Warmé. Puisse le souvenir de ses bons et loyaux services faire accueillir avec intérêt et faveur des opuscules qui sont comme les actes de son apostolat politique et moral. Puisse-t-il influer sur le jugement littéraire qui les attend, et que doit subir quiconque se présente comme auteur, (si léger que soit son bagage), même devant ses concitoyens.

Amiens, août 1835.

H. Dauphin.



Paris le 7 nivose an 7.

.... Ma dernière lettre, s'il m'en souvient, étoit de Perpignan
mon travail sur le terrein a été terminé le 1er des jours complémentaires
c'est à dire vers le milieu de septembre ; depuis cette epoque je ne me suis guères
occupé que de calculs, mais j'en avois immensément à faire. j'ai vû alors
quelque peu de société à Perpignan, car auparavant j'en sortois tous les jours dès
le matin pour n'y rentrer qu'à la nuit et bien fatigué. je me fesois conduire
en voiture à mon ouvrage qui étoit à deux lieues plus ou moins de distance
là tout le jour j'étois exposé au soleil le plus ardent. la route sur laquelle
je travaillois, ne m'offroit aucun abri. j'en cherchois un dans ma voiture
vers le milieu du jour pour faire un leger repas et calculer tandis que
mes adjoints preparoient ....

.... ton affectionné frère

Delambre



ÉLOGE HISTORIQUE (¹)

DE M. DELAMBRE.

Dans quelque carrière qu'il fût entré, il l'aurait éclairée et agrandie.
M. CUVIER.

LES grands hommes n'ont pas besoin de panégyristes ; leurs actions, leurs vertus ou leurs ouvrages parlent assez haut pour eux. Bossuet, Thomas, Fontenelle, n'ont rien ajouté à la gloire des Condé, des Marc-Aurèle, des Leibnitz et des Newton ; ils n'ont pu que travailler à la leur. Les corps littéraires n'en doivent pas moins demander à l'éloquence l'éloge des hommes qui ont rendu d'éclatans services aux sciences, à la patrie ou à l'humanité. Honorer le mérite et la vertu, c'est s'honorer soi-même, c'est exciter une sainte émulation ; et d'ailleurs il serait trop

fâcheux pour l'honneur des lettres, qu'on s'habituât à n'entendre célébrer que l'iniquité heureuse ou la médiocrité en faveur. Vous ne pouviez donc, Messieurs, choisir une matière ni plus noble ni plus riche que la vie et les travaux de M. Delambre. Quel homme en effet mérita mieux d'être loué? Mais aussi quel homme fut plus difficile à louer dignement? Voilà pourquoi, Messieurs, personne au premier concours n'a essayé de mériter la glorieuse couronne que vos mains présentent. Mais nous qui osons ce dont tant d'autres ont été effrayés, quels sont nos titres, et de quel espoir pouvons-nous nous flatter? Une seule considération nous encourage, c'est que quand il est si difficile de réussir, entreprendre est encore honorable.

Si en parlant d'un homme qui s'est immortalisé dans la plus sublime des sciences, il ne nous est pas donné d'être éloquent ou profond comme les grands écrivains qui déjà ont proclamé sa gloire, nous tâcherons du moins de rendre notre travail plus complet. Nous rappor-

terons les divers sujets d'éloge que sa vie et ses ouvrages ont fournis à chacun d'eux, et nous y joindrons ceux que nous avons recueillis nous-même soit dans ses écrits, soit auprès de sa famille.

Jean-Baptiste-Joseph Delambre naquit à Amiens, le 19 septembre 1749 (2). A l'âge de treize mois il faillit de perdre la vue, et pendant huit jours on dut craindre que celui qui devint le premier astronome de son siècle, ne fût aveugle pour jamais (3).

Il commença d'être extraordinaire presque en naissant. La femme qui était chargée du soin de sa première enfance, savait quelque peu lire. Elle s'avisa de lui montrer les caractères de l'alphabet. A peine les lui avait-elle nommés qu'il les savait. Emerveillée de cette promptitude à apprendre, elle lui donna les premiers élémens de la lecture, et il sut si bien profiter de ses leçons, que les rôles furent bientôt changés entre eux : l'écolier enseigna le maître.

On se hâta de confier à d'autres mains un

enfant qui s'annonçait ainsi, et il ne dégénéra point. En effet, ses progrès furent tels que bientôt son nouveau maître, moins sensible à la gloire de cultiver cette précieuse plante qu'au devoir de lui procurer une terre forte et digne d'elle, conseilla lui-même aux parens d'envoyer leur fils au collége. Ils ne purent s'y résoudre, car il n'avait pas cinq ans encore. On ne voit pas souvent des enfans aussi précoces, mais il est bien autrement rare qu'on en ait vu devenir des hommes tels que M. Delambre. Semblables à ces jeunes arbres dont les frêles rameaux portent des fruits trop hâtifs, ils meurent bientôt, comme si la nature ne voulait point souffrir d'exceptions à ses lois.

Il fut mis à neuf ans au collége des Jésuites, et il s'y distingua tout d'abord. Bientôt cette société redoutable fut chassée de France par les Parlemens unis cette fois de sentiment avec la Couronne. Le collége d'Amiens resta sans professeurs. Parmi ceux que l'Université y envoya et sous lesquels le jeune

Delambre poursuivit le cours de ses études, il en était plusieurs qui devinrent l'honneur du corps enseignant. L'un d'eux était destiné à plus de gloire encore ; c'était Delille, qui déjà travaillait à son immortelle traduction. Il le distingua promptement parmi ses disciples, car le génie pressent le génie ; et c'est dès-lors que s'établit entre eux une amitié que la mort seule put dissoudre (4). Le jeune Delambre se montra digne d'étudier sous de tels maîtres. Son ardeur pour le travail et sa mémoire prodigieuse lui firent constamment occuper le premier rang dans toutes ses classes. En rhétorique il avait enlevé tous les premiers prix, suivant sa glorieuse coutume, et de plus le grand prix d'honneur. Le professeur (5) ne jugeant point son mérite assez dignement récompensé par la réunion de six couronnes, alla en manteau long en demander une septième à l'Hôtel-de-Ville. Les magistrats hésitaient, car c'était une innovation. » Si vous me la re-

» fusez, leur dit-il alors, je vous déclare » que j'en ferai les frais moi-même, trop » heureux si je pouvais par là procurer un » autre Delambre à cette ville. » Quel élève pour inspirer à son maître une telle démarche, un tel langage! La couronne fut accordée à la suite d'une délibération (6), et le digne professeur obtint la faveur de la poser lui-même sur le front du disciple, objet de son orgueil.

Il importait que M. Delambre perfectionnât, dans la capitale, des études dont les commencemens avaient été marqués par de tels triomphes, et pendant le cours desquelles il avait montré des dispositions naturelles qui, jointes à une grande force d'attention, promettaient un homme célèbre à la patrie. Mais il était né dans une maison à qui une fortune très-médiocre et de nombreux enfans (7) n'eussent point permis de subvenir à cette nouvelle dépense. Heureusement un de ses parens avait autrefois fondé

plusieurs bourses au collége du Plessis en faveur de la ville d'Amiens, et avait voulu qu'on en fît jouir de préférence les membres de sa famille (8). Il obtint donc par droit de naissance une faveur que personne n'eût osé lui disputer par le mérite, et il recommença sa rhétorique dans ce collége, un de plus renommés de Paris. Là, placé sur un plus grand théâtre, il sut, comme dans son pays, s'élever bien au-dessus de ses émules; et, malgré toute sa supériorité, il ne compta jamais parmi eux que des amis chauds et sincères; tant il excellait aussi par les qualités du cœur! Il remporta encore tous les premiers prix; et la palme d'honneur que l'élite des divers colléges de la capitale se dispute dans un concours solennel, vint mettre le comble à la gloire de ses études littéraires. Il suivit ensuite le cours où l'on enseignait une philosophie peu faite pour plaire à un esprit de cette trempe. Avec ce cours se terminait la faveur de la bourse. M. De-

lambre avait vingt ans. L'homme à cet âge se choisit ou accepte un état.

C'était alors l'usage dans presque toutes les familles et surtout parmi celles que la fortune n'avait point favorisées, de faire entrer dans les rangs d'un clergé riche et puissant ceux de leurs membres qui donnaient les plus belles espérances : usage funeste qui énervait l'ordre civil en lui ôtant les citoyens les plus capables, et nuisait à la religion elle-même en lui livrant des sujets que la nature n'avait point créés pour elle. M. Delambre fut donc voué à l'église par ses parens; mais il se sentait pour cet état l'éloignement le plus prononcé. Un penchant vague, mais irrésistible, l'entraînait vers les sciences et les lettres. Presque tous ceux qui se sont fait un nom dans cette carrière, ont eu, pour y entrer, à lutter contre la volonté paternelle. Il faut les louer de leur désobéissance, puisqu'elle a tourné au profit du genre humain; mais aussi gardons nous

de blâmer les parens. Quelque portés qu'ils puissent être à bien augurer d'un fils, ils vont rarement jusqu'à lui reconnaître les dons du génie, et quand même ils se laisseraient persuader que l'immortalité l'attend, ils seraient encore excusables de chercher à le détourner d'un chemin infesté par l'envie, et qui, s'il aboutit à la gloire, conduit rarement à la fortune et au bonheur.

M Delambre connaissant les intentions de ses parens, craignit en retournant auprès d'eux de s'exposer non pas à des menaces, ils l'aimaient trop tendrement pour lui en faire, mais à des instances, à des prières d'un effet infaillible sur un cœur comme le sien. Il résolut donc de rester dans la capitale et d'y satisfaire en toute liberté sa passion pour l'étude. L'opposition qu'il apportait aux vues de sa famille, lui défendait d'en attendre des secours; il y suppléa par la plus stricte économie; et, persuadé qu'il serait d'autant plus maître de son temps qu'il

saurait vivre à moins de frais, il s'imposa des privation de toute espèce dont le détail étonnerait, mais qui pour lui étaient à peine des privations Sobre encore moins par nécessité que par vertu, et d'un esprit trop supérieur pour rechercher ce vain luxe dont tant d'hommes aiment à parer leur nullité, il subvenait à son entretien avec une somme d'une modicité incroyable. Il s'était choisi un réduit modeste qu'il avait célé à ses parens, dans la crainte mal fondée sans doute qu'ils n'entreprissent de l'en arracher; mais, pour ne point leur causer le tourment de l'inquiétude, il eut soin de leur faire connaître sa situation et ses occupations, par une sœur de sa mère qui résidait à Paris et qu'il visitait de temps en temps. Excepté cette maison et celle du célèbre Favart, père d'un de ses amis les plus intimes, il fuyait toutes les autres, esquivant les invitations avec autant d'adresse que certains hommes en mettent à les provoquer. Les heures

qu'il ne pouvait consacrer à l'étude, lui paraissaient perdues. Enseveli, comme Descartes, dans une retraite profonde, il s'y livra, comme lui, aux plus savantes recherches, et, comme ce grand homme, il recommença son éducation, l'étendit et la perfectionna. Il ignorait encore à quelle branche des connaissances humaines il devait s'attacher; mais il se sentait né pour la gloire; et, dans sa soif d'apprendre, il embrassait tout, l'histoire, la littérature, les sciences exactes et spéculatives, les langues anciennes et les idiômes modernes (9); sachant bien que les Muses sont sœurs, et qu'on ne peut consacrer ses soins à aucune d'elles, sans se rendre en même temps plus digne d'avoir commerce avec les autres. Quelques traductions dont Favart le chargea, lui procurèrent la faible somme qui suffisait à ses besoins.

Après deux ans de cette vie laborieuse et retirée, mais qui n'avait point cessé de le rendre heureux, il céda aux sollicitations du

même protecteur, ou plutôt du même ami, qui lui offrait de le faire entrer comme précepteur chez M. Le Féron, gouverneur du château royal de Compiègne. Il resta peu de temps dans cette maison, non qu'il eût à se plaindre des procédés des maîtres envers lui; loin de là, les trésors de son esprit et l'extrême amabilité de son caractère le firent jouir auprès d'eux d'une considération à laquelle son jeune âge ne devait peut-être pas prétendre, et qu'on accorde rarement à ceux qui remplissent ces fonctions plus nobles qu'appréciées; mais la variété et la profondeur de ses études lui rendaient trop pénible l'éloignement de la capitale. Il y revint au bout d'un an.

Favart le détermina encore à entreprendre une éducation qui devait lui procurer de brillans avantages, tout en lui permettant de rester au foyer des lumières; c'était celle du fils de M. d'Assy, receveur-général des finances. Dès qu'il entra dans cette maison,

il y fut respecté et chéri ; car une modestie à toute épreuve rehaussait encore l'éclat de son mérite, et l'aménité de son âme lui gagnait d'autant mieux les cœurs qu'elle était inhérente à sa personne, et non point le pénible effet de vues intéressées. Bientôt, et de leur propre mouvement, M. et Mme. d'Assy lui constituèrent une rente viagère plus que suffisante pour un sage dont les goûts étaient si simples, et dont les besoins se réduisaient au strict nécessaire. Non contens de cette libéralité qui lui assurait une existence indépendante, ils le pressèrent dans la suite d'accepter une place de caissier très-lucrative qui était venue à vaquer chez eux; mais il la refusa et, plus sage que Jean-Jacques, il ne voulut point s'exposer aux inquiètudes d'une responsabilité dont, comme lui, il eût été bientôt contraint de se délivrer. Il était d'ailleurs moins disposé que jamais à sacrifier à des intérêts matériels un temps que réclamait l'étude, sa passion chérie.

Il venait de reconnaître sa vocation et de se consacrer à la science du Ciel. Il commença donc, sans toutefois abandonner ses études historiques et littéraires, à approfondir plus spécialement les sciences dont l'astronomie emprunte le secours : la géométrie d'Euclide ; celle de Descartes ; l'une et l'autre trigonométrie ; la langue algébrique aussi utile que concise, et qui, appliquée à la géométrie par ce même Descartes, a été chez les modernes l'instrument de leurs plus grandes découvertes ; et ce calcul infinitésimal dont le sort unique et glorieux fut d'être inventé presqu'en même-temps par un Leibnitz et un Newton, et qui ouvrit à l'homme la carrière de l'infini dont l'entrée semblait lui être pour jamais interdite. A ces études il joignit celle des meilleurs livres d'astronomie. Il avait déjà rédigé un commentaire complet des ouvrages de Lalande, lorsqu'il se présenta au Collége de France, pour entendre ses leçons. On le remarqua pour la première fois, dit un de ses plus dignes panégyristes ; et si nous rap-

portons ses paroles, c'est parce que le fait qu'on va connaître a besoin, pour être cru, d'un témoignage irrécusable; « on le remar- » qua pour la première fois, dans une séance » où le célèbre professeur lui offrit l'occasion » de citer de mémoire un passage d'Aratus. » Il rapporta non seulement le passage entier » du poëte grec, mais tous les commentaires » auxquels ce passage avait donné lieu »

Lalande ne ressemblait nullement à ces hommes qui n'aimant la science que pour eux-mêmes, et voyant d'un œil jaloux ceux qui se lancent après eux dans la carrière, cherchent à les en écarter, dans la crainte d'être un jour dépassés. Il tendit la main à M. Delambre et l'associa à ses travaux. Sur sa prière M. d'Assy fit, dans son hôtel même, élever au nouvel adepte un observatoire spécial dont il lui assura la jouissance pour toute sa vie. M. Delambre se munit des instrumens nécessaires et se livra dès-lors à l'observation. A peine entré dans la carrière astronomique (10),

il s'y plaça en première ligne, et sa marche fut telle que Lalande passant, quelques années après, par Amiens, et s'étant empressé d'aller féliciter sa famille, dit à M.me Delambre, en lui baisant les mains avec transport : « Heu- » reuse mère ! vous avez donné le jour au plus » grand astronome de l'Europe. » Qu'il est noble et touchant, ce vif enthousiasme ! et lequel admirer le plus de celui qui l'inspire à un tel homme, ou de celui-ci qui ne craint pas de le manifester ?

Ce que nous connaissons jusqu'à présent de M. Delambre, annonçait qu'il ne serait pas un homme ordinaire, ni un savant médiocre. Nous allons le voir maintenant élever l'édifice impérissable de son illustration, et s'efforcer jusqu'à ses derniers momens, de mériter de nouveaux titres à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité.

Un Allemand venait de faire chez les Anglais, une découverte éclatante dont un Français eût eu l'honneur, sans une légère inad-

vertance. Herschel avait récemment enrichi notre système solaire d'une planète, dont personne encore n'avait soupçonné l'existence, et que, quinze ans plus tôt, Lemonnier avait prise plusieurs fois pour une étoile fixe. L'Académie des Sciences proposa la théorie du nouvel astre pour le sujet du prix de 1790. Il fallait déterminer l'orbite qu'il décrit autour du soleil, la distance qui l'en sépare, les variations de son mouvement et la durée de sa révolution. Rien n'était plus difficile que de le faire d'une manière précise; car, on avait à peine huit ans d'observation, ce qui n'est pas le dixième de sa période. M. Delambre entra en lice. Il vit d'abord que, par leur masse, Jupiter et Saturne devaient soumettre Uranus à leur influence, malgré son éloignement, et modifier la rapidité de sa course. Il calcula la force de leur action, et il y eut égard dans la construction de ses Tables. Son travail concorda merveilleusement avec la totalité des bonnes observations qu'il avait pu se procurer; et,

grâce à tous ses soins, il fut si parfait que, depuis sa publication dont l'époque remonte à plus de trente années, on n'a pas encore senti le besoin d'y faire une seule correction. Le prix lui fut décerné.

La science du Ciel n'est point stérile pour la terre. C'est surtout quand elle produit des Tables astronomiques qu'elle lui est utile. Ces Tables, fruit de l'observation attentive de l'état présent des Cieux, donnent les moyens de connaître leur situation pour chaque instant de l'avenir et du passé ; et, par là, elles empêchent le navigateur de s'égarer au sein de mers inconnues ; elles indiquent à l'homme des champs les momens favorables à ses divers travaux ; elles font reconnaître tous les points du globe à des signaux qui ne peuvent tromper ; et elles permettent de rattacher les faits historiques à des époques certaines, et de vérifier quel degré de croyance méritent les annales des peuples, quand elles ont rapproché les événemens civils des phénomènes

célestes, M. Delambre entreprit donc plusieurs Tables astronomiques. Il fit paraître celles du Soleil, de Jupiter et de Saturne, peu de temps après son beau travail sur l'astre d'Herschel. Les astronomes en sentirent bientôt toute l'excellence; ils s'empressèrent de les adopter, et ils en font encore usage.

Il se proposa aussi de construire des Tables écliptiques des quatre lunes de Jupiter, en s'aidant de la belle théorie de M. Laplace et des Tables de Wargentin, qui présentaient des approximations commodes des élémens à vérifier. Il travaillait depuis plus d'un an sur ce sujet épineux que Dominique Cassini n'avait pu qu'ébaucher, et qu'un siècle plus tard, Bailly et même Lagrange n'avaient traité que d'une manière incomplète, lorsque l'Académie des Sciences le mit au concours pour l'année 1792. Son premier projet avait été d'employer toutes les observations faites depuis cent trente ans sur ces astres, première conquête du télescope dans la main de Galilée; mais le terme

fixé le força de resserrer ce plan vraiment gigantesque. Toutefois il résolut de le reprendre un jour, et il le fit. Ses Tables construites avec une perfection inespérée, et qui ne devait être surpassée que par lui-même, furent couronnées; et, quelques mois auparavant, l'illustre Académie, lui décernant d'une voix unanime un honneur qui rejaillissait sur elle-même, l'avait fait entrer dans son sein.

Vers cette même époque qui fut signalée par tant de calamités affreuses mais passagères, et par tant de bienfaits durables, et pendant laquelle on recherchait, on accueillait, quelquefois sans discernement, mais toujours avec enthousiasme, ce qui pouvait être utile, on s'occupait d'établir en France un système métrique uniforme, que les bons esprits sollicitaient depuis long-temps, et que l'inertie des peuples et la froideur des grands pour les améliorations publiques, avaient fait regarder jusque là comme impraticable. Il importait que l'unité fondamentale fût prise dans la na-

ture, afin qu'elle fût invariable et qu'on pût la retrouver dans tous les siècles ; et afin aussi que n'ayant rien d'arbitraire et surtout rien de particulier à la France, les autres peuples fussent plus disposés à recevoir le bienfait du système dont elle serait la base. On choisit donc pour unité réelle, le quart de la circonférence du Globe, et pour unité usuelle, la dix-millionième partie de cette longueur ; et l'on décida que l'arc du méridien, compris entre Dunkerque et Perpignan, dont la mesure avait illustré Picart, la Hire, Cassini, et la France avec eux, et dont la vérification n'avait pas procuré moins de gloire à La Caille, serait mesuré de nouveau et de plus prolongé jusqu'à Barcelone. En l'appuyant ainsi aux deux extrémités sur deux mers qui se tiennent, c'est-à-dire sur le même niveau, et en profitant, dans les opérations, des nouvelles théories mathématiques et des instrumens récemment inventés, on espérait obtenir des résultats plus satisfaisans, tant sur la véritable étendue

de l'arc, que sur la figure du sphéroïde terrestre, dont l'aplatissement n'était pas assez rigoureusement déterminé. M. Delambre fut choisi par l'Académie des Sciences, pour exécuter ces grands travaux, de concert avec Méchain (11), astronome célèbre par l'exactitude de ses observations et une vie pleine de vertus et de malheurs. Il accepta avec transport l'occasion d'attacher son nom à une entreprise aussi imposante par sa grandeur que par l'utilité des résultats. Malheureusement les instrumens n'étaient point prêts. Qu'on juge de son impatience. Les orages s'amoncelaient sur l'horizon politique ; la plus antique des monarchies croulait de toutes parts ; l'Europe en alarmes se coalisait contre la France ; tout pouvait faire ajourner ou même abandonner entièrement la mesure de la terre. Enfin, après quinze mois d'une pénible attente, il reçoit deux cercles répétiteurs, construits d'après le célèbre Borda : instrumens ingénieux dont on avait été à même d'apprécier toute la supériorité dans d'autres

travaux géodésiques, et dont l'intérêt de l'entreprise ne lui permettait point de se passer. Il part aussitôt pour commencer ses opérations. Mais hélas! de combien de dégoûts n'est-il pas abreuvé, et à quels dangers ne se voit-il pas en butte! Les passe-ports et les droits qu'il tient d'une autorité expirante, loin de le protéger, ne servent qu'à le signaler aux soupçons d'un peuple inquiet et tourmenté par ses amis, autant peut-être que par ses ennemis. Partout ses signaux sont abattus ou menacés ; à Montjai, les habitans se liguent pour l'empêcher à force ouverte d'en placer un ; il est contraint d'établir sa station, dans un village voisin ; mais bientôt une troupe armée y arrive, le saisit, lui et les siens, et les traîne à travers champs par une pluie affreuse. A Epinay, on l'arrête de nouveau ; on veut s'emparer de ses instrumens ; on exige qu'il les étale sur le terrain, qu'il en explique l'usage. Là, pendant trois heures entières, il fait avec une patience angélique, un cours public de

géodésie, et s'épuise, en vains efforts pour détromper une multitude ignorante et prévenue. La force armée le mène comme un vil malfaiteur à St-Denis, où il est encore obligé, et toujours sans succès, de donner des leçons sur la place publique. Mais là, les têtes s'échauffèrent davantage, et le peuple ameuté fut plus d'une fois au moment de le mettre en pièces. Heureusement pour l'honneur de la France, il se contint. Rien ne put lasser ou effrayer M. Delambre, et sans doute il avait le cœur armé d'un triple airain pour persister, au milieu d'une si furieuse tempête, dans une entreprise d'ailleurs si difficile et si périlleuse par elle-même. En effet, que de souffrances à endurer dans ces courses continuelles, sous un soleil ardent, ou dans ces longues observations faites en plein air, par une saison rigoureuse! Que de périls à affronter dans ces édifices délabrés, au haut desquels il fallait parvenir avec des instrumens pesans et volumineux, ou sur ces échafauds construits à la hâte, que les

vents menaçaient d'enlever à chaque instant ! Qui le croirait ? Pour prix de son dévouement héroïque, on le frappa du coup le plus sensible. Le Comité de Salut public, composé de quelques-uns de ces hommes, qu'à leurs fureurs on eût dit soudoyés par le Despotisme, pour désenchanter les peuples de la Liberté, ordonna qu'il cesserait d'être employé à la mesure de la méridienne, *les missions ne devant être accordées qu'à des hommes dignes de confiance, par leurs vertus républicaines et leur haine pour les rois* (12). M. Delambre dut se faire oublier à une époque où toute supériorité pouvait conduire à l'échafaud. Les Muses consolatrices vinrent charmer sa retraite, et il éprouva combien elles sont puissantes contre l'adversité.

Après une interruption de dix-huit mois, on reprit la mesure de la méridienne, et il fut réintégré dans ses fonctions. Les temps étaient plus calmes. Sa vie et sa liberté ne furent plus à la merci des hommes; mais il ne fut point quitte de

tout désagrément. On le laissa fréquemment manquer de fonds ; il fut retenu un mois entier à Bourges, faute d'argent pour aller plus loin ; presque partout l'humble modestie de ses équipages lui fit payer le tribut de Philopœmen ; il n'eut long-temps à sa disposition qu'un papier-monnaie tombé en discrédit, et plus d'une fois on lui refusa un asile et du pain.

L'arc entier, malgré ces obstacles, fut bientôt couvert d'une suite non interrompue de triangles dont plus des deux tiers étaient son ouvrage (18). Il mesura en outre, par l'apposition de la règle, deux bases d'environ trois lieues, près de Melun et de Perpignan, L'une devait servir de fondement à tous les calculs, et l'autre devait en fournir la vérification. Un fait donnera une idée des attentions, pour ainsi dire superstitieuses, qu'il apporta dans ces importantes opérations. Un jour, tandis qu'il mesurait la base de Perpignan, un vent impétueux vint à chaque instant déranger les règles. Après avoir lutté long-temps contre cette difficulté, il

prit le parti d'interrompre la mesure ; quelques jours après, il recommença dans des circonstances favorable tout le travail de cette journée, et il ne se trouva qu'une différence d'un quart de ligne entre deux mesures, dont l'une le satisfit pleinement, et l'autre lui parut si suspecte qu'il se crut obligé de la recommencer. Les deux bases étaient liées à une même chaîne de triangles. La longueur de l'une d'elles étant connue, on pouvait en déduire celle de l'autre par le calcul, bien qu'elles soient séparées par un intervalle de deux cents lieues. On le fit, et la mesure trigonométrique coïncida à moins d'un pied avec la mesure réelle, ce qui n'est pas le trente-sept millième de la longueur d'une des deux bases, ni la deux millionième partie de leur distance. On eut ainsi une preuve frappante des attentions plus qu'humaines que les deux célèbres astronomes avaient apportées dans toutes les parties de cette entreprise, la plus vaste en ce genre qu'on ait jamais exécutée. Elle fut achevée avant la dernière année du dix-huitième

siècle, de ce siècle déjà si fécond en merveilles, et à la gloire duquel elle ajouta encore.

M. Delambre a réuni dans un grand ouvrage tous les calculs, toutes les observations, tous les procédés qui servirent dans cette mesure de la méridienne et les précieux résultats qu'on en obtint. Il n'a rien dissimulé, rien caché. Quand il a cru s'être trompé, il en est convenu avec une bonne foi bien rare et d'ailleurs bien entendue : pour inspirer une confiance entière, il faut tout dire. Son livre fut reçu aux acclamations de l'Europe savante ; et lorsque, dans une circonstance solennelle qui ne s'est plus reproduite malheureurement pour les sciences, les lettres et les beaux-arts, l'Institut de France eut à décider qu'elle avait été, depuis dix ans, la plus utile et la plus belle application des sciences mathématiques ou physiques, ce fut à l'unanimité qu'il adjugea le prix à l'auteur de la Base du système métrique. M. Delambre avait publié précédemment des méthodes analytiques pour la détermination d'un arc du

méridien ; et ces méthodes qui ne sortirent de son porte-feuille qu'aux pressantes sollicitations d'un de ses compatriotes (14), ces méthodes, création de son génie, et qui sont remarquables tout à la fois par la précision et la simplicité, firent voir qu'il n'était pas seulement un astronome du premier ordre, mais que, comme géomètre, il pouvait encore prétendre au premier rang.

La mort avait surpris Borda, tandis qu'il s'occupait à construire de nouvelles Tables trigonométriques, rendues nécessaires par l'adoption de la division décimale de l'angle droit, division qui abrège singulièrement la besogne aux observateurs et aux calculateurs. M. Delambre s'empressa d'achever et de publier ce travail immense. Dire qu'il y mit la main, c'est assez faire entendre qu'il le rendit encore plus précieux.

Il fit paraître, deux ans après, des Tables du Soleil, qui, par la nouveauté et la commodité de leur forme, l'emportaient de beaucoup

sur celles déjà si parfaites qu'il avait autrefois publiées. Dans la construction de ces Tables nouvelles, fruit d'un nombre prodigieux d'observations et de calculs longs et délicats, il a fixé, avec la plus étonnante précision, les masses de Mars, de Vénus et de notre Satellite; et les points principaux de sa théorie eurent bientôt la gloire d'être pleinement confirmés par les recherches de deux savants astronomes, Zach et Piazzi.

Lalande avait terminé sa longue et glorieuse carrière. Son élève et son ami, celui qui, disait-il avec orgueil, était son meilleur ouvrage, M. Delambre fut appelé à lui succéder au Collége de France. Ramené par ces nouvelles fonctions qui lui furent si chères, et dont il s'acquitta avec des succès si peu ordinaires et si constans, ramené, disons-nous, à un examen spécial de toutes les questions d'astronomie théorique et pratique, il en fit paraître presque simultanément un abrégé et un traité complet. Si nous voulions rapporter et les mé

thodes ingénieuses, et les solutions inattendues, et les formules nouvelles ou simplifiées dont abondent ces deux ouvrages devenus classiques en naissant, nous dépasserions trop les bornes prescrites à cet éloge. Qu'il nous suffise de dire que l'Abrégé d'Astronomie est le livre élémentaire le plus lucide et le plus substantiel qu'on ait jamais consacré à cette science, et que le grand Traité est le plus propre à former en peu de temps des astronomes consommés.

Trois ans après la publication de ce dernier chef-d'œuvre, parurent de nouvelles Tables Ecliptiques des Satellites de Jupiter. L'auteur, reprenant les larges dimensions du plan qu'il s'était autrefois tracé, les a construites sur la totalité des bonnes observations que ces astres ont fournies depuis leur découverte. Ces tables ont sur les premières une supériorité qu'on était loin de croire possible ; et leur perfection, pour ainsi dire idéale, ne permet point d'espérer que jamais l'homme aille au-delà.

On aurait pu penser qu'après avoir pro-

duit des ouvrages si nombreux, si beaux, et qui avaient dû lui coûter tant de soins et de peines, M. Delambre allait, au déclin de sa vie, se reposer dans sa gloire; mais il voulut l'accroître encore. Il entreprit donc une histoire universelle de l'Astronomie, depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours; et la mort lui laissa le temps, sinon de la publier entièrement, du moins de l'achever, comme si elle-même eût reconnu que lui seul était capable de l'écrire sur le plan qu'il s'était fait. Lire dans leur langue et analyser en suivant l'ordre chronologique, tous les livres consacrés à la science du Ciel, depuis le plus ancien qui nous reste des Grecs jusqu'à ceux publiés de nos jours; prendre dans chacun ce qui n'avait pas été dit antérieurement; démêler quels sont les véritables inventeurs; détruire les réputations usurpées; relever celles qu'on a injustement flétries; examiner les méthodes; dresser pour ainsi dire leur généalogie; les mettre en parallèle avec celles

récemment inventées ; les rendre plus claires en les abrégeant ; les traduire en signes analytiques modernes ; transcrire tous les faits remarquables et toutes les observations qu'il pourrait être utile de calculer de nouveau, tel est le but qu'il se proposa et qu'il a complètement atteint, du moins dans les diverses parties de son histoire dont le public jouit déjà (15). Pour bien sentir tout le prix d'un pareil travail, il faut savoir en outre que les livres dont le sien tient lieu, sont si nombreux que, depuis Autolycus jusques à Képler seulement, leurs titres occupent avec leurs dates un espace de mille pages dans la Bibliographie de Lalande ; et que, pour la plupart, ils sont extrêmement rares et difficiles à entendre, non seulement à cause des idiomes, mais aussi parce que la science, et la langue mathématique ayant subi de grandes révolutions, les idées et les expressions qui jadis étaient les plus familières, sont devenues presque inintelligibles en cessant d'être usitées.

Tels sont les principaux ouvrages d'un homme dont l'Astronomie conservera à jamais le souvenir. Pourquoi faut-il que la nécessité de terminer nous force de passer sous silence ces nombreux mémoires dont, pendant un tiers de siècle, son heureuse fécondité a enrichi la Connaissance des Temps et les recueils scientifiques de Paris, de Berlin et de Turin : écrits dont le moindre ferait encore honneur aux savans les plus illustres? Nous ne finirons point cependant sans rappeler qu'il est l'auteur de ce traité si curieux sur l'arithmétique des Grecs (16). Sans lui nous en serions encore à concevoir comment avec une notation numérique, si imparfaite comparativement à la nôtre, on avait pu, chez ces peuples, exécuter des opérations compliquées telles que celles dont il est fait mention dans l'Arénaire et l'Almageste (17). Le style de ces divers ouvrages est facile et pur, clair sans diffusion, élégant sans aucun ornement déplacé. L'auteur s'adresse rarement à l'ima-

gination ; plus occupé d'instruire que de plaire, il concevait son sujet d'une manière trop profonde, trop étendue pour qu'il fût possible de le mettre à la portée des gens du monde ; il a écrit pour l'homme studieux et désireux d'apprendre, et n'a rien fait pour ceux qui, effleurant la science, n'y cherchent qu'un vain amusement.

De toutes les Muses, Uranie est celle qui impose à ses amans les plus durs sacrifices. Tandis que les ombres de la nuit semblent avoir engourdi la nature entière, tandis que le sommeil verse aux uns l'oubli de leurs maux, et, chez les autres, interrompt le bonheur pour le leur rendre plus piquant au réveil, l'astronome laborieux doit veiller et contempler les Cieux pour instruire la terre ; et lorsque les feux du jour ont dissipé la milice céleste, des calculs effrayans par leur longueur et leurs difficultés ne lui laissent que peu d'instans à consacrer au repos. M. Delambre, quoique d'une constitution robuste, ne tarda

point à éprouver l'effet infaillible d'une vie aussi rude Sa santé en était altérée depuis long - temps, sans que son zèle parût jamais se refroidir ; mais enfin, il fut atteint, au commencement de juillet 1822, d'une maladie mortelle, causée par l'excès du travail et des veilles. Pendant près de deux mois qu'elle le tint sur un lit de douleur, il ne montra ni cette faiblesse indigne d'une conscience pure, ni ce courage de parade que, par un effort suprême de vanité, quelques hommes affectent à leurs derniers momens. Sa fermeté fut la résignation d'un sage qui meurt avec le regret de ne pouvoir plus être utile aux sciences et à l'humanité, mais dont l'affliction est tempérée par le souvenir des services qu'il leur a rendus. Il expira le 19 août. William Herschel mourut le 26 du même mois. Ainsi, dans le court espace d'une semaine, le Monde perdit ses deux plus célèbres astronomes. Notre sujet nous y invite, essayons de les apprécier en

les comparant. Tous deux n'entrèrent qu'à trente-six ans dans la carrière la plus vaste, la plus difficile, et ils s'y sont immortalisés, tant il y avait dans leur génie de vigueur et de constance! Herschel accrut le premier le nombre des planètes; il mit par là sur la voie de nouvelles découvertes : l'astre de Piazzi, ceux d'Olbers, celui d'Harding (18) seraient peut-être restés inconnus, s'il n'eût point révélé l'existence d'Uranus; armé de télescopes d'une puissance inouïe qu'il devait à sa patience, il fut celui de tous les astronomes qui perça le plus loin dans les abymes de l'immensité; il vit des phénomènes dont seul il fut témoin; il ajouta six satellites à sa planète, et donna deux nouveaux gardiens à Saturne : voilà sa gloire. Sans doute elle est éclatante, mais peut-on se dissimuler que, s'il fût mort après avoir construit ses meilleurs instrumens, la science n'eût rien perdu? Les découvertes qu'il fit, tout autre eût pu les faire. La gloire de M. Delambre paraît plus pure, car elle appar-

tient davantage à son intelligence. S'il fut donné à l'astronome Hanovrien de trouver une planète, ce fut le Français qui, d'une main sûre, traça sa route dans les déserts de l'espace, et confirma pleinement les plus belles théories modernes, en prouvant qu'elle subit les lois de Képler et de Newton. « C'est lui, » dit M. Biot, qui le premier fit sortir l'as- » tronomie observatrice, de l'imperfection des » tâtonnemens arithmétiques, pour soumettre » ses essais à des formules directes et géné- » rales, et lui apprit à lier entre eux, par » les lois de leur dépendance algébrique, les » élémens divers qui concourent à un résul- » tat d'observation, élémens que jusqu'alors » on considérait d'une manière purement arith- » métique, conséquemment particulière et bor- » née. » Cette grande et heureuse révolution a fait marcher l'Astronomie d'un pas plus assuré; en facilitant ses opérations, en leur imprimant plus de certitude, elle lui prépare de nouveaux triomphes. M. Delambre s'est aussi associé en

quelque sorte aux précieuses découvertes des Laplace et des Lagrange; ces hautes conceptions de leur génie, ces formules d'une abstraction qui, suivant les sublimes paroles de M. Cuvier, contiennent comme en germe, tous les phénomènes passés, présens et futurs, avaient besoin, pour prendre un corps, pour se revêtir d'une forme matérielle et saisissable, d'être pour ainsi dire vivifiés par la détermination des faits positifs; et ce complément nécessaire, ajoute avec raison M. Cuvier, ce sont surtout les calculs et les observations de M. Delambre, qui le leur ont donné. Herschel n'eut pas le bonheur d'attacher son nom à des entreprises d'une utilité immédiate. Occupé tout entier à scruter le ciel, Herschel écrivit peu. La description de son grand télescope; quelques mémoires sur des hypothèses plus ou moins ingénieuses, et un catalogue d'étoiles, travail auquel sa sœur (19) a concouru, voilà tout ce qu'il a produit. Est-il besoin de rappeler que Delambre fut le principal auteur

de ce système métrique que les nations éclairées envient à la France, et qui tôt ou tard sera universel? Redirons-nous qu'on lui doit et ce grand Traité, guide le plus sûr et le plus consulté des disciples d'Uranie, livre admirable dont chaque page porte l'empreinte d'un génie créateur; et ces Tables si parfaites qui dans toute l'Europe, servent de base aux calculs de l'astronome; et cette belle Histoire de la science du Ciel, qui restera sans imitation, comme elle fut sans modèle? Les travaux d'Herschel ont plus d'éclat peut-être; ceux de Delambre ont plus de grandeur véritable, et surtout plus d'utilité. Le premier a gravé son nom sur des astres, et bien que ces astres soient la plupart inutiles à la terre, il sera, comme eux, immortel; le second vivra par ses livres, par les services qu'il a rendus à la science, à son pays, aux nations. Ainsi, la postérité ne connoîtra guères de l'un que son nom, et elle bénira la mémoire de l'autre en jouis-

sant de ses bienfaits, en s'instruisant dans ses ouvrages.

M. Delambre n'était pas seulement recommandable par la profondeur et l'étendue de son génie Il possédait encore toutes les qualités qui font l'honnête homme et l'homme aimable, qualités précieuses auxquelles on n'accorde que de l'estime, quand elles vont seules; mais qui, unies à de grands talens, leur donnent plus de lustre, et deviennent alors un nouvel objet d'admiration. La probité régnait dans ses actions comme dans ses ouvrages, comme dans ses paroles, mais toujours sans ce faste qui la rend suspecte, ou qui du moins altère sa beauté. Il était affable et bon sans calcul, sans effort et comme par instinct. Le mal lui semblait une atmosphère dans laquelle on ne peut vivre; aussi, mais sans toutefois leur être complaisant, il plaignait les méchans plutôt qu'il ne les haïssait. Sévère pour lui seul, il était plein d'indulgence

pour les autres, et cette indulgence était sincère, car elle n'avait rien d'intéresssé : il excusait en autrui des défauts dont, malgré son extrême modestie, il devait se croire exempt. L'obligeance et la libéralité furent des vertus chères à son cœur. Sa famille proclame les bienfaits dont il commença à la combler, du moment où la fortune lui devint propice. Il n'épargnait ni sa bourse, ni même son temps, quand il s'agissait de rendre service ; et il connaissait l'art inestimable d'augmenter le prix du bienfait, par la manière de l'accorder ou de l'offrir.

La société avait pour lui des charmes, et il en faisait les délices : car joignant à un esprit vif et enjoué, l'urbanité la plus parfaite et le respect le plus scrupuleux des droits des autres, il s'y tenait à une distance égale de ceux qui s'y renferment dans un orgueilleux silence, et de ceux qui, par un desir outré de s'y faire admirer,

en deviennent les tyrans. Quelque supériorité que son mérite et sa vaste lecture lui donnassent sur ceux avec lesquels il se trouvait, il savait leur céder la parole et leur prêter une oreille attentive et bienveillante. Il était loin aussi de ressembler à ces hommes tout pétris de miel dans le monde, et qui, rentrés chez eux, semblent par leur humeur quinteuse et maussade, prendre à tâche d'y faire chèrement payer le plaisir qu'ils se sont efforcés de procurer ailleurs. Aimable et chéri dans le monde, il le fut plus encore dans son intérieur ; car il pensait que, s'il est permis de chercher à plaire, on doit surtout ambitionner les éloges des personnes avec lesquelles on a des rapports plus intimes et plus fréquens.

Avec un caractère de cette nature, il pouvait sans crainte, s'engager dans les liens du mariage ; car, quoique l'on dise, les bons maris font les bonnes épouses. Cependant il ne se détermina que dans un âge

assez avancé. Il touchait à son onzième lustre, lorsqu'il épousa une dame distinguée par son rang et, plus encore, par ses agrémens personnels et les grâces de son esprit (20). Familiarisée avec la langue de Virgile, et pleine d'une instruction solide, puisée aux sources dans les chefs--d'œuvre des principales littératures de l'Europe, elle n'avait rien de cette rouille pédantesque qui s'attache trop souvent aux personnes lettrées; surtout parmi celles de son sexe. Elle était douce, simple et faite en tout pour lui convenir. Leur hymen, formé sous les auspices d'une estime réciproque, leur fit couler les jours les plus heureux; et, dévoués tendrement l'un à l'autre, ils ont offert au monde un spectacle bien rare, celui d'une union dont rien, pendant dix-neuf années, n'a pu troubler la paix.

Nous avons peint dans M. Delambre le savant et l'homme privé; il nous reste à le montrer dans sa vie publique. Cette der-

nière tâche n'aura, comme les autres, rien de pénible; car nous pourrons dire toute la vérité et ne dire que du bien.

Il avait été créé Inspecteur-général des études, à leur renaissance. La confiance du Gouvernement le chargea bientôt d'organiser plusieurs Lycées Il s'attacha à choisir pour professeurs des hommes distingués par leurs lumières, leurs mœurs et leur amour pour la Patrie; car il croyait que, sans la réunion de ces trois points fondamentaux, nul n'est digne de former des citoyens. Trésorier de l'Université ou membre du Conseil Royal de l'Instruction publique, il prouva par l'ensemble de son administration, par l'ardeur et la constance de son zèle et la sagesse de ses vues, que, malgré ce que prétend la jalouse ignorance, l'érudition et les lettres ne sont rien moins qu'incompatibles avec l'aptitude aux affaires.

Les suffrages de la première classe de l'Institut l'avaient élevé sur le trône de Fon-

tenelle. A la manière dont il l'occupa pendant vingt années, il en fit un poste plus périlleux encore pour ceux qui y seront placés après lui. Historien des travaux de ses collègues, ou chargé de leur éloge funèbre, il mettait dans tout leur jour, et leurs vertus, et l'importance de leurs découvertes, ou des services qu'ils avaient rendus à la science. Payer à leur mérite le tribut d'éloge qui leur appartenait, était pour lui moins un devoir qu'un plaisir : il louait de cœur, et savait être en même-temps impartial et vrai, sans jamais manquer aux convenances. Ce fut surtout dans une circonstance mémorable, que les lumières, le désintéressement et l'équité qui présidaient à ses jugemens, brillèrent du plus vif éclat. On lui avait confié la mission délicate d'exposer et de classer, pour ainsi dire, les travaux, non seulement des Français, mais encore des Etrangers, qui, pendant un espace de quatre lustres depuis l'aurore de la

Révolution de France, s'étaient fait un nom dans les Sciences mathématiques ou dans l'Astronomie. Inaccessible à tout intérêt d'amour-propre, à toute prévention personnelle, à tout sentiment de rivalité nationale, il parla de ses émules, comme la postérité éclairée pourra le faire un jour. Nul parmi les nombreux savans dont il fit mention, ne murmura contre ses arrêts; il n'avait été injuste qu'envers un seul homme, et cet homme c'était lui-même.

Ses fonctions de Secrétaire de l'Académie des Sciences l'avaient mis en correspondance avec les savans des deux mondes; ils déposaient dans son sein, comme dans celui d'un ami tendre et fidèle, leurs craintes, leur espérances et même leurs injustes préventions; car l'amour de la gloire, cette passion si noble, peut, en cela même qu'elle est passion, exciter des rivalités et des haines parmi ceux qu'elle anime. Il était à craindre que leurs lettres ne tombassent

quelque jour en des mains amies du scandale, et qui se feraient peut-être un malin plaisir de porter atteinte, en les publiant, au caractère de ceux dont les talents honoraient les sciences. Pendant sa dernière maladie, il eut la touchante sollicitude de faire prévenir leurs auteurs, qu'ils pouvaient les réclamer ou mander qu'on les détruisît. Dans son pur amour des nobles occupations de l'esprit, il eût voulu pouvoir effacer tout ce qui tendait à rendre les savans moins respectables, et ne laisser voir à la postérité que leurs vertus et les monumens de leur génie. Pour lui, il fut toujours sans ambition, comme sans vanité. Admis dans l'intimité de l'homme qui pendant quinze années tint l'Europe en sa main (21); recherché à toutes les époques par les plus grands personnages du siècle, il pouvait obtenir tout et ne demanda rien. Cependant, malgré l'indifférence qu'il montra toujours pour sa fortune, et quelque oublieux que soient les

maîtres de la terre, des services rendus par ceux qui dédaignent d'en fatiguer leurs oreilles, on lui confia, comme nous l'avons vu, des emplois importans ; de plus, il fut nommé membre de la Légion d'Honneur, à sa création, et quel homme pouvait donner plus de lustre à cet ordre naissant ! Il reçut deux diplômes de Chevalier, dont le second était héréditaire et accompagné d'une dotation à titre de récompense nationale ; et il fut nommé Chevalier de Saint-Michel et Officier de la Légion d'Honneur. Ces fonctions et ces dignités sont venues le trouver ; il eût cru s'en rendre indigne en les sollicitant. Il fut aussi membre du Bureau des Longitudes de France, et associé aux plus illustres Académies de l'Europe et du Nouveau Monde.

Tels sont les principaux honneurs qu'il a reçus vivant. D'autres lui ont été décernés depuis qu'il a cessé d'exister, car sa gloire qui grandira d'âge en âge, ne devait point

mourir avec lui. Nous ne parlerons ici ni des regrets éloquens que ses collègues à l'Institut, au Collége de France et au Bureau des Longitudes, ont exprimés à ses funérailles (22), et dont l'effusion attestait qu'ils n'étaient point inspirés seulement par l'étiquette; ni de cet éloge, monument durable élevé à sa mémoire par le savant qui lui succéda comme Secrétaire dans l'Académie des Sciences (23); ni de cette pension accordée à sa veuve, par un monarque, juste appréciateur des vertus et du mérite (24); nous rappellerons seulement les hommages qu'on lui a rendus dans la ville où il est né, hommages d'autant plus glorieux pour lui, qu'on accuse cette même ville d'en être avare pour les hommes dont la naissance l'honore, et qui sans doute l'ont fait tressaillir, si, comme il est doux de le croire, l'homme au-delà du trépas est encore sensible aux marques d'estime et d'affection de ceux qu'il a chéris; car, nous

ne devons point l'omettre, M. Delambre aima toujours son pays, et jamais rien de ce qui l'intéressa, ne lui fut étranger. La tombe venait à peine de recevoir sa dépouille mortelle, que l'Académie d'Amiens, dont il était aussi un des plus anciens associés, et à qui il appartenait de donner l'exemple, proposa son éloge pour le sujet d'un prix; les habitants de la rue qui le vit naître, demandèrent qu'elle portât son nom, et l'Autorité s'empressa de souscrire à leurs vœux. Bientôt le marbre reproduira ses traits, et son image honorablement placée dans cet édifice (*) qui s'élève digne de sa destination, deviendra un noble sujet d'encouragement pour ses compatriotes, et rappellera à ceux d'entre eux que dévorerait le feu sacré du génie, que, s'ils appliquent tous leurs soins à développer et à faire fructifier ce germe précieux, confié par la nature à quelques-uns, pour l'inté-

(*) La Bibliothèque.

rêt de tous, il n'est point d'entreprise au-dessus de leurs forces, ni de gloire à laquelle ils ne puissent prétendre et s'élever.





NOTES.

—

Page 33, *note* 1. Le titre d'historique que porte cet Eloge, montre à quel genre il appartient. En adoptant la forme oratoire, nous eussiôns craint de tomber dans le vague et dans l'exagération, défauts qu'elle rend si difficiles à éviter. Nous avons cru d'ailleurs que le langage simple et véridique de l'histoire convenait mieux en parlant d'un homme non moins admirable par la simplicité de ses mœurs et son amour pour la vérité, que par ses immenses travaux.

Le cadre que nous avons préféré autorise les détails. Peut-être, parmi les faits que nous avons cru pouvoir insérer dans le texte ou dans les notes, en est-il plusieurs qui, par eux-mêmes, n'ont point une grande importance. Mais ces faits étaient ou peu connus, ou

entièrement ignorés ; et rien de ce qui concerne M. Delambre, ne peut être sans intérêt surtout pour ses compatriotes.

Page 35, *note* 2. Il naquit rue de la Vièserie, dans la maison qui porte maintenant le n.° 44, de Jean-Nicolas-Joseph Delambre et d'Elisabeth Devismes ; et fut tenu sur les fonds à l'église de St-Firmin-en-Castillon, par Jean-Baptiste Delambre et Marie-Anne Devismes.

Page 35, *note* 3. Il en fut quitte pour les cils qui depuis ne repoussèrent plus.

Page 37, *note* 4. Delille a consacré, dans les Trois Règnes de la Nature, son attachement et son admiration pour son ancien élève. Le poëte veut chanter la lumière ; il invoque Apollon, mais bientôt il se reprend et s'écrie :

« . . . . Quand je vole à la céleste voûte,
C'est à toi, cher Delambre, à diriger ma route ;
Toi qui sus réunir, par un double pouvoir,
Les beaux-arts au calcul et le goût au savoir.
L'immortel Isaac, de ses mains souveraines,

Des mondes étoilés te confia les rênes ;
Viens ; et, sans m'effrayer du sort de Phaëton,
Que je monte avec toi sur le char de Newton !
Guide-moi, montre-moi les sphères éternelles,
Leurs chemins journaliers, leurs marches annuelles ;
La gloire d'expliquer leurs cours mystérieux,
Seule n'y conduit pas tes regards curieux ;
Tu n'y va point chercher les combats des systèmes,
Les nuages du doute et la nuit des problèmes,
Mais la grandeur du monde et du Dieu qui l'a fait,
Mais des sociétés le modèle parfait,
Où, dans les rangs divers de ce brillant empire,
A l'ordre général chaque sujet conspire ;
Où la comète même, objet de nos terreurs,
S'égare sans désordre et revient sans erreurs.
Là, tu puises le beau dans sa source première ;
Et de tous ces Soleils, d'où l'ange de lumière
Jette sur notre boue un regard de pitié,
Pour toi l'attraction est encore l'amitié.
Je ne te suivrai pas dans cette mer profonde
Où chaque astre est un point, et chaque point un monde.
Ces sublimes objets ne sont pas faits pour moi ;
Jadis Virgile même en recula d'effroi ;
Epris ainsi que lui des demeures agrestes,

J'abandonne à ton vol les domaines célestes,
Les révolutions de l'empire de l'air,
Et les gardes brillans du char de Jupiter.
Mais tandis qu'à l'Olympe arrachant tous ses voiles,
Tu graveras ton nom sur le front des étoiles,
Moi, des bords d'un ruisseau te suivant dans les cieux,
De leur lumière au moins je décrirai les jeux. »

Page 37, *note* 5. M. Gossart, c'était le nom du professeur, avait dit, en plaisantant, à la mère du jeune Delambre, quelques jours avant celui qui fut si glorieux pour lui : « Il n'a rien fait qui vaille, il n'aura » pas une seule nominatiou. » Madame Delambre avait pris la chose au sérieux. Cependant elle ne pouvait se persuader que son fils eût été si malheureux ; elle accusait même le professeur de l'avoir sacrifié à quelques-uns de ses éleves. « Ma mère, dit le jeune Delambre, » si mes propres yeux me faisaient voir M. Gossart » commettant une injustice, je ne les en croirais pas. » Belle parole et qui peignait son âme! Les alarmes de Madame Delambre furent bientôt dissipées. Le jour qui précéda la distribution des prix, M. Sélis, professeur de troisième, et depuis membre célèbre de l'Université, prit le jeune Delambre par les deux jambes, car

jusqu'à cet âge il était resté très-petit, et il le posa sur le théâtre. Delille effrayé s'écria : « Prenez donc » garde, il mourrait comme Le Tasse, la veille de » son triomphe. »

Page 38, *note* 6. Nous désirions rapporter le texte de l'arrêté. N'en ayant trouvé aucune trace aux Archives du département de la Somme, nous nous adressâmes à M. Dauzet, secrétaire de la Mairie d'Amiens; il eut la complaisance d'ordonner et de faire lui-même des recherches étendues; mais elles ont été vaines.

Page 38, *note* 7. Il était l'aîné de sept enfans, et ses parens faisaient un petit commerce de draperie, que leur extrême probité rendait encore moins lucratif.

Page 39, *note* 8. M. Quignon, chanoine de l'église de St-Roch, à Paris.

Page 43, *note* 9. Ces études le mirent au point de lire l'Italien, l'Anglais et l'Allemand comme le Français. Le Grec lui devint si familier, qu'on le considérait comme un de nos meilleurs hellénistes.

Page 22, *note* 10. M. Delambre (Ast. Théor. et Prat. Ch. 27), date sa carrière d'astronome-observateur, du jour où, seul avec Messier entre tous les astronomes de Paris, il vit Mercure passer sur le Soleil. C'était en 1786. Le passage eut lieu trois quarts d'heure après le moment indiqué par les Tables de Lalande; les astronomes quittèrent leur lunette une demi-heure après l'instant désigné, et manquèrent l'observation. M. Delambre, ayant plus de confiance aux Tables de Halley, qui fixaient le passage une heure et demie plus tard que celles de Lalande, persévéra plus long-temps et fut témoin du phénomène.

Page 54, *note* 11. « Il est assez remarquable, dit » M. Delambre (Histoire de l'Astron. du moyen âge, » page 382), que la Picardie ait donné naissance à » quatre astronomes qui ont mesuré des degrés. Fernel » était né à Montdidier; La Caille, a Rumigny en » Thiérache; Méchain, à Laon; je suis d'Amiens: » ces quatre villes étaient de l'ancien gouvernement » de Picardie. »

Fernel naquit en 1485. Il fut astronome et médecin. C'est à lui qu'on doit le premier essai fait depuis les Arabes, pour connaître l'étendue de la circonférence

terrestre. Il mesura le dégré qui sépare Amiens de Paris, et trouva, en comptant les tours de roues de sa voiture, qu'il était de 57,070 toises, nombre très-approchant du véritable.

Page 57, *note* 12. L'arrêté est du 3 nivôse an II. Il porte la signature de Robespierre, de Billaud-Varenne, de Couthon et de Collot d'Herbois.

Page 58, *note* 13. La partie qu'il mesura, depuis Dunkerque jusqu'à Rodez, a 380,000 toises de longueur. L'arc compris entre cette dernière ville et Barcelone, et qui fut mesuré par Méchain, n'en a que 170,000.

Page 61, *note* 14. M. Michel Duprat, qui l'avait accompagné dans ses voyages et aidé dans ses opérations.

Page 65, *note* 15. La dernière partie qui commence à l'ère de Newton, et se prolonge jusqu'à l'année 1822, ne tardera point à paraître. Le soin de la mettre au jour a été légué par l'auteur, ainsi que tous ses manuscrits, à M. Mathieu, de l'Institut, son ancien disciple et son ami.

Page 66, *note* 16. L'idée de composer ce mémoire lui fut, il est vrai, suggérée par le Premier Consul.

Page 66, *note* 17. *L'Arenaire* et *l'Almageste*, ouvrages d'Archimède et de Ptolémée.

Page 69, *note* 18. Cérès fut découverte par Piazzi, le 1.er janvier 1801; Pallas, par Olbers, le 28 mars 1802; Junon, par Harding, le 2 septembre 1804; et Vesta, par Olbers, le 29 mars 1807.

Page 71, *note* 19. Miss Caroline. Elle a découvert plusieurs comètes.

Un premier fils venait de naître à M. Lefrançais-Lalande, astronome distingué et neveu du célèbre Lalande. Celui-ci voulut que M. Delambre le tînt sur les fonts; et, pour que la marraine fût digne du parrain, il choisit Mademoiselle Herschel. Elle s'empressa d'envoyer sa procuration, acceptant avec joie le double honneur qui lui était fait.

Page 76, *note* 20. Madame Leblanc de Pommard. Elle avait un fils dont l'éducation était son ouvrage et sa gloire. Il fit la connaissance de M. Delambre, et

l'aida dans la mesure de la base de Melun. Il fut depuis auditeur au Conseil d'Etat, et mourut à la fleur de l'âge, étant en mission à Naples. Sa mort inopinée fut un coup terrible pour Madame Delambre et pour son époux qui le chérissait comme son propre fils.

Page 80, *note* 21. Napoléon l'invitait souvent à sa table particulière.

Page 82, *note* 22. M. Cuvier fut l'interprète des regrets de l'Institut entier ; M. Biot exprima ceux du Collége de France, dans un discours improvisé ; et M. Arago paya la dette du Bureau des Longitudes.

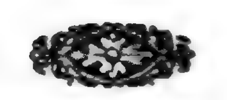
M. Ch. Dupin a aussi payé, dans la Revue Encyclopédique, un juste tribut d'éloge à la mémoire de M. Delambre.

Divers articles nécrologiques lui ont été consacrés dans d'autres journaux ou recueils périodiques. Nous citerons seulement la notice élégante qu'un de ses compatriotes, M. Natalis Delamorlière, publia dans le Miroir de la Somme, et qui, renfermée dans des bornes étroites, donne cependant la plus haute idée de celui qu'elle célèbre.

Page 82, *note* 23. M. le baron Fourrier, ancien

secrétaire de l'Institut d'Egypte, auteur de la Théorie mathématique de la chaleur, et de l'Introduction du grand ouvrage sur l'Egypte.

Page 33, *note* 24. Cette pension, accordée le 1.er octobre 1823, est de quinze cents francs. Madame Delambre en a disposé en faveur d'un parent de son époux.



PENSÉES MORALES.

Soit que les moralistes aient enregistré plus soigneusement le mal que le bien, soit qu'il y ait en nous plus de l'un que de l'autre, leurs livres inspirent moins l'amour du bien que la haine des hommes.

—

Nous n'inventons pas le beau, le vrai, le juste; nous les trouvons.

—

Jeunes, le présent est tout pour nous;

vieux, c'est l'avenir ; l'inverse serait plus sage.

—

Un rien blesse la vanité; rien ne peut la démonter.

—

La franchise est encore à définir ; si l'on reconnaissait pour francs la plupart de ceux qui disent l'être, elle ne serait que de l'égoïsme bourru.

—

Pour l'homme jeune, les méchans sont des exceptions ; pour le vieillard, ce sont les bons : erreur des deux parts.

—

Ardeur à croire le mal, fruit de longues infortunes ou d'un cœur dépravé.

—

La modestie est le voile obligé d'une partie honteuse, l'amour-propre.

On se relâche sur la propreté quand, l'âge aigrissant le caractère et donnant au corps un aspect désagréable, on devrait faire son idole de cette vertu.

—

Personne ne se croit sans défauts ; mais qui s'en reconnaît de grands? Personne.

—

La férocité envers les animaux a quelque chose de plus bas, de plus lâche que l'abus de la force sur un enfant, une femme, un vieillard; ceux-ci trouvent souvent des défenseurs, des vengeurs; les animaux n'en ont jamais.

—

Nous ne pouvons plus estimer ceux que nous avons une fois méprisés; et voilà pourquoi l'on digère tout, hors le mépris.

—

L'observation des convenances est le sentiment du juste appliqué aux petites choses.

Vus de près les hommes ne semblent ni si méchans ni si bons que de loin.

—

Tel ose une mauvaise action, qu'arrêterait peut-être une action ridicule.

—

Etes-vous sans esprit? Soyez bon, pour que l'on vous supporte; avez-vous du mérite? Soyez bon encore, pour qu'on vous le pardonne.

—

Le sot est mystérieux sans discernement; il ne sait pas garder un secret, et en fait un d'une bagatelle.

—

L'égoïste se félicite qu'il y ait de faux pauvres et des indigens vicieux; c'est un prétexte pour repousser toutes les misères.

Indiquer le bien quand on le voit, l'exécuter quand on le peut, sont des devoirs également sacrés.

—

Quiconque a un pouvoir quelconque n'est pas seulement responsable du mal qu'il fait ou tolère; il l'est encore du bien qu'il ne fait pas.

—

A ne fréquenter que des sots l'on s'abrutit ou l'on prend trop d'orgueil.

—

Le livre qui nous apprend beaucoup, nous semble toujours bon.

—

Quoiqu'en dise le proverbe, l'aveu d'une faute coûte d'autant moins qu'elle est plus ancienne.

On ne concevrait pas de milieu entre l'existence et le néant si ce n'est l'esclavage.

—

De tous les calmans le meilleur est la résignation.

—

La nature fait plus d'optimistes que l'observation.

—

La cruauté envers les animaux est une tendance à l'homicide.

—

Ne point profiter de ses fautes pour se défier de soi-même, c'est n'avoir aucun genre de perfectibilité.

—

L'attente donne, suivant son objet, plus de peine ou de plaisir que la réalité.

L'extrême variété fatigue presque aussi vîte que la monotonie.

—

« Mon malheur est mon ouvrage ; je dois tout à la fortune ; » seraient des aveux fréquens, si nous étions sincères ; mais le premier ne s'entend guère, et le second est inoui.

—

L'orgueilleux est de boue.

—

C'est un malheur de n'être propre à rien, c'est cent fois pis de se croire propre à tout.

—

Tirez un principe général d'une seule observation c'est-à-dire, réduisez en maxime le caractère d'une personne quelconque, les trois quarts des lecteurs y verront un axiôme. Pourquoi cela ? C'est que pas un seul homme n'est véritablement original, et que les caractères

sont divisés en classes, toutes au plus nombreuses.

—

Le sot s'aime autant que le peut faire un homme d'esprit ; si le mérite lui manque, la vanité le dédommage ; *absolvitque Deos*.

—

Méditer c'est causer avec soi ; c'est fournir seul la demande et la réponse : tâche double et par conséquent au-dessus de tant de portées.

—

Flattez-le, il vous méprise ; ne le flattez pas il vous hait ; voilà l'homme et surtout l'homme au pouvoir.

—

Les grandes âmes sont comme les cordes à l'unisson ; que l'une sonne, les autres vibrent.

L'ennui c'est l'absence de toute sensation pendant la veille ; les heures qu'il remplit ne paraissent actuellement si longues que parce qu'elles sont vides ; passées, elles semblent courtes ; car comme elles n'ont produit qu'une impression négative, les deux termes extrêmes du temps écoulé se montrent à la mémoire sans aucun intervalle et ne formant qu'un point.

—

Notre ami le plus sûr, c'est l'ennemi de notre ennemi.

—

Je voudrais être mort, non mourir.

—

Que d'hommes écrivent sans se douter qu'écrire soit le plus difficile de tous les arts, et même un art.

—

L'un des caractères distinctifs des hommes

médiocres, c'est que leur conversation n'est qu'un tissu perpétuel de choses ouïes, lues ou vues, sans qu'ils y insèrent une remarque, une réflexion à eux. Ils n'ont que de la mémoire.

—

Si nous sommes plus enclins à blâmer qu'à louer, c'est moins par envie que par calcul. La louange partant de l'infériorité, et le blâme de la supériorité, en nous montrant censeurs rigides, et sobres admirateurs, nous espérons donner bonne opinion de nous.

—

N'user d'aucun de ses droits ou n'en rien rabattre, c'est faiblesse ou dureté.

—

Tous les hommes, moins un millième, ne savent parler que de plaisirs charnels, ou de besoins physiques. Donnez la parole aux brutes, elles en feront le même usage.

Arioste, vous que la richesse et la flexibilité de votre imagination placent peut-être au-dessus de tous les poëtes, que n'avez-vous connu le langage de la douleur? Vous n'eussiez pas prêté à Bradamante, à Fleur-de-lys et à quelques autres, des lamentations si méthodiques, si froidement spirituelles qu'on refuse avec Adisson de donner le titre de divin à votre poëme.

—

Que la bouche des vieillards soit pure comme celle d'une honnête femme.

—

Toute aggrégation, ne fût-elle que de deux hommes, renferme une aristocratie.

—

L'esprit tourné aux petites choses n'est plus capable des grandes.

—

D'où vient que les amans semblent si ridi-

cules, et les amis si respectables? Ne serait-ce point de ce que l'amour est un instinct commun à tous les animaux, et l'amitié un mouvement sublime dont l'homme seul est capable?

—

L'empire de la force deshonore jusqu'à celui qui l'exerce. L'empire du mérite élève même celui qui s'y soumet. Donc la force n'est pas un droit; donc le commandement appartient au plus digne.

—

Suivant la belle expression de Pascal, l'homme est un roseau pensant. Cependant presque tous les hommes ne sont rien de plus que des roseaux.

—

La vie est un festin pris à rebours. Le meilleur n'est pas à la fin.

Toute assemblée nombreuse est peuple.

—

Celui qui trouve toutes les femmes charmantes peut charmer celles à qui tout homme plaît.

—

Chacun ayant à redouter l'investigation d'un œil pénétrant, l'observateur doit être mal vu dans la société.

—

Les propagateurs des religions positives redoutent moins un athée qu'un déiste ; car il n'est pas si difficile de faire changer d'absurdité à un esprit de travers que d'en inculquer une à un homme raisonnable.

—

L'un vante la poësie parce qu'il est poëte, l'autre la déprise, parce qu'il ne l'est pas. Tels sont les hommes, panégyristes par inté-

rêt, détracteurs par insuffisance. Il y a toujours de l'amour-propre au fond de leurs jugemens.

—

Je ne connais pas un homme si je n'ai vu ses intérêts aux prises, non pas avec les miens, (mon jugement serait trop faillible) mais avec ceux d'autrui.

—

Un esprit supérieur est inaccessible à la fausse honte; dès qu'il reconnaît ses torts, il les répare.

—

Poëtes, écrivains, artistes, nous sommes toujours contens de ce que nous venons de produire.

—

Jamais principe juste n'a donné de conséquence absurde.

Quant nous avons prédit un malheur à quelqu'un, fût-il notre ami, nous éprouvons une sorte de joie, s'il lui arrive.

—

Le mal marié est tout à la fois digne de compassion pour les tourmens qu'il endure, et de blâme pour avoir fourni, par son mauvais choix, un argument de plus aux détracteurs d'un contrat sans lequel la société n'existerait point.

—

La persévérance vient toujours à bout de l'habileté.

—

Vous m'aimez, vous faites cas de mon amitié, et cependant si quelque personnage plus élevé que vous dans la hiérarchie sociale vient à rompre notre tête-à-tête, vous rabattez tout à coup de votre familiarité avec moi ; vous

ne m'adressez pas la parole ; à peine répondez-vous à mes questions. Vos yeux évitent les miens, ou si vous me regardez, c'est d'un air indifférent, je ne veux pas dire despectueux. Comment ne voyez-vous pas que tout homme s'estimant plus qu'il ne vaut, vous n'amenerez jamais votre supérieur à vous reconnaître pour son égal, et qu'à quelque hauteur que vous vous éleviez à mes dépens, si vous n'atteignez à la sienne, il vous montrera toujours de la morgue, un peu moins peut-être ; mais qu'importe en ceci le plus ou le moins ?

—

L'amour entre par les yeux du corps : l'amitié par ceux de l'âme.

—

Un aveugle connaît l'amitié, mais point l'amour.

—

L'érudition est un fumier dont le génie tire de l'or.

Quand nous admirons un ouvrage, nous ne sommes pas moins contens de nous que de l'auteur.

—

Certains hommes changent moins difficilement de sentiment lorsqu'ils ont raison que lorsqu'ils ont tort.

—

Commencez une science, elle vous attache; pénétrez plus avant, elle vous dégoûte. Persévérez jusqu'à la fin, vous y retrouvez le plaisir.

—

Les passions qui nous poussent au vice ont d'autant moins de force que nous sommes plus avancés en âge. C'est par cette raison que les vieillards vicieux sont si méprisables, et, ce qui honore l'espèce humaine, si généralement méprisés.

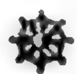
L'homme s'aimerait trop dans ses enfans s'il pouvait les créer seuls.

—

Dans vos actions, dans vos œuvres, dans vos discours, vous vous comparez à qui vaut moins et delà sujet d'orgueil; les autres vous comparent à qui vaut plus et delà dispense de louer.

—

On croit facilement à l'immortalité de l'âme pour son compte particulier : cette doctrine consolante et vraie sans doute, flatte assez l'amour-propre. Mais celui qui en est le plus profondément imbu peut à peine se persuader que tel homme qu'il méprise ait une âme et surtout qu'elle soit immortelle.



POLITIQUE.

LES JÉSUITES

RÉGICIDES.

(Miroir de la Somme des 26 septembre, 31 octobre et 26 décembre 1822)

Les Jésuites ont été chassés de Sarragosse, de la Valteline, de Vienne, d'Avignon, d'Anvers, de Ségovie, du Portugal, d'Angleterre, du Japon, de Hongrie, de la Transylvanie, de Bordeaux, de toute la France, de la Hollande et du Béarn, dans le seizième siècle; de l'Angleterre, pour la seconde et troisième fois, de Dantzick, de Venise, de Bohême, de Moravie, de Naples, des Pays-Bas, de la Chine, de l'Inde, de Malte et de Russie, dans le dix-septième

siècle ; de Savoie, du Portugal, pour la seconde fois, de l'Espagne, des Deux-Siciles, du Duché de Parme, de la France et de Malte pour la troisième fois, enfin de Rome et de la chrétienté, dans le dix-huitième siècle. Partout et en tout temps on leur a reproché leur ambition, leurs intrigues, leur morale relâchée et leurs doctrines anti-sociales. Oserait-on prétendre que tant de peuples séparés par le temps et l'espace, et différens de caractère et d'intérêt, se soient accordés à chasser, à maudire injustement un ordre que ses titres religieux devaient rendre respectables aux yeux des chrétiens?

La voix de l'univers est-elle un préjugé ?

Tout s'éleva contre les jésuites, leurs écrits et leurs actions. L'immortel auteur des *Provinciales* a montré jusqu'à quel point ils ont travesti la morale pour l'accommoder aux passions des grands. Ils ont osé enseigner qu'il est permis de détrôner les rois et de les assassiner *pour la plus grande gloire de Dieu ;* et à la théorie, ils ont joint la pratique. Il n'y eut

guères de conspirations, dans les trois derniers siècles, dont ils ne fussent coupables, soit pour les avoir ourdies ou conseillées, soit pour avoir dissuadé de les découvrir. Mais le plus souvent, leur crédit, leurs intrigues empêchèrent qu'on n'informât contre eux. Nous ne parlerons ici que des attentats contre les têtes couronnées, dont plusieurs des leurs furent reconnus complices ou instigateurs, et comme tels, punis juridiquement

En 1581, Campian, Jkerwin, Créton et Briant, tous quatre jésuites, furent accusés de conspiration contre la reine Elisabeth; ils furent condamnés à mort sur les dépositions des témoins et exécutés.

En 1593, Barrière subit le dernier supplice, pour avoir formé le projet d'assassiner Henri IV. « Il avoua, dit Etienne Pasquier, que
» Varade, recteur des jésuites de Paris, l'avait
» excité à ce forfait, le menant dans sa cham-
» bre et lui donnant sa bénédiction; que le
» jour suivant, il avait été confessé par un

» autre jésuite, et avait reçu la communion au » collége des jésuites ; qu'il parla aussi de l'as- » sassinat qu'il méditait, à un prédicateur du » même ordre, lequel trouva son dessein très- » saint et très-méritoire. »

Pasquier ajoute que Barrière confessa tout, sans avoir été mis à la question, et persista sur la roue et même sur l'échafaud, dans tout ce qu'il avait déclaré. Varade se réfugia chez le Cardinal-légat et le suivit à Rome. La bonté du Roi ne permit point qu'on recherchât les complices de Barrière. Dans la suite cependant, Varade fut écartelé en effigie, par arrêt du parlement.

De Thou rapporte que : « Barrière, le jour » de son supplice, après avoir maudit ceux » qui lui inspirèrent son crime, ajouta qu'ils » l'avaient assuré que, s'il mourait dans l'en- » treprise, son âme enlevée par des anges » s'envolerait dans le sein de Dieu, où elle » jouirait d'une béatitude éternelle ; et qu'ils » l'avaient averti que s'il lui arrivait d'être pris

» et appliqué à la question, *il se gardât bien*
» *de nommer aucun de ceux qui lui conseil-*
» *laient cette action; qu'autrement il serait*
» *éternellement damné.* » Voilà par quels moyens les jésuites s'assuraient de la discrétion de leurs sicaires.

En 1594, un fanatique (Jean Châtel), âgé de dix-huit à dix-neuf ans, nourri et élevé chez les jésuites, frappa Henri IV d'un coup de couteau, qui heureusement ne lui fit qu'une blessure légère à la lèvre. Le Roi, en apprenant de quelle école sortait l'assassin, s'écria : fallait-il que les jésuites fussent convaincus par ma bouche? Les dépositions de Châtel prouvèrent qu'ils avaient été ses instigateurs. On examina leurs papiers : Dans ceux du régent Guignard, on trouva ces propres paroles écrites de sa main : « Que ni Henri III, ni Henri IV, ni la
» reine Elisabeth, ni le Roi de Suède, ni
» l'Electeur de Saxe, n'étaient point de véri-
» tables Rois; que Henri III était un Sarda-
» napale; le Béarnais, un renard; Elisabeth,

» une louve ; le Roi de Suède, un griffon, et » l'Electeur de Saxe, un porc. Jacques Clé- » ment, disait-il, a fait un acte héroïque et » inspiré par le Saint-Esprit, en tuant Henri » III ; si on peut guerroyer le Béarnais, qu'on » le guerroie ; si on ne peut le guerroyer, » qu'on l'assassine. » Jean Châtel fut condamné au supplice des parricides, et les jésuites chassés de France, *comme corrupteurs de la jeunesse, pertubateurs du repos public et ennemis du Roi et de l'Etat*. Le jésuite Guéret, sous lequel Châtel avait étudié, pendant deux ans et demi, fut banni à perpétuité, et Guignard condamné à être pendu et brûlé, ce qui eut lieu.

La plus horrible conspiration qui soit jamais entrée dans l'esprit humain, devait éclater en Angleterre, au mois de février 1605. Le jour de l'ouverture du parlement, Jacques 1.er, sa famille, les pairs du royaume et les membres de la chambre des communes allaient périr par l'explosion de trente-six barils de poudre,

que des conjurés avaient mis sous la salle de Westminster ; mais le complot fut découvert, et il résulta de la procédure, que les jésuites Gérard, Tesmond, Beaudouin, Oldecorn, et Garnet provincial d'Angleterre, avaient été ou complices ou auteurs de la conjuration ; que Gérard avait confessé et communié les conspirateurs, lesquels avaient prêté serment entre ses mains de garder le secret ; que Garnet avait levé les scrupules des plus timides, en leur déclarant qu'on pouvait envelopper des innocens dans la perte des coupables, pourvu que ceux-ci fussent plus nombreux que ceux-là. Tesmond et Gérard trouvèrent leur salut dans la fuite. Garnet et Oldecorn périrent du dernier supplice. Les jésuites désavouèrent d'abord cette conjuration infernale ; mais, dans la suite, ils n'eurent pas honte de placer au rang des martyrs, ceux des leurs que cet attentat et plusieurs autres commis en Angleterre ont conduits à l'échafaud.

Le jésuite Morao, devenu Mandarin, parcou-

rut diverses provinces de la Chine, pour les faire révolter en faveur d'un prince sur lequel les jésuites comptaient plus que sur l'empereur régnant. Ses machinations furent découvertes, et en 1726, il fut condamné à mort comme séditieux et chef de parti, et exécuté malgré tous les mouvemens de ses confrères pour le sauver.

En 1758, quelque nobles Portugais de la même famille, croyant avoir reçu du Roi un outrage irréparable, résolurent de s'en venger, en l'assassinant. Mais ayant quelques scrupules, ils s'adressèrent à trois jésuites, Malagrida, Alexandre et Mathos ; ces infâmes casuistes déclarèrent que *ce n'était pas même un péché véniel de tuer le Roi*. Les conjurés, forts de cette décision, attendirent le Roi qui revenait à Lisbonne, seul, sans domestiques et la nuit. Ils tirèrent sur sa voiture et le blessèrent dangereusement. Ils furent pris, condamnés et mis à mort. Le Roi fit arrêter aussi les trois jésuites, mais il ne put jamais obtenir de la Cour

de Rome, où résidait le général des jésuites, la permission de les faire juger.

En 1757, les jésuites soulevèrent les Paragayens et firent ouvertement la guerre aux Rois d'Espagne et de Portugal, leurs souverains légitimes. MM. de Saint-Acheul, l'ignoraient-ils, lorsqu'ils firent dernièrement un pompeux éloge des jésuites du Paraguay?

A ce tableau des attentats des jésuites contre l'autorité et la personne des Rois, ajoutons, pour l'intelligence des faits, un précis de leurs constitutions. Sans doute ce que nous avons dit, ce que nous dirons ne sera point nouveau pour les personnes versées dans leur histoire; mais il en est beaucoup auxquelles elle est inconnue, et l'on ne saurait trop les prémunir contre « une société qui regarde, a dit Montes» quieu, le plaisir de commander comme le » seul bonheur de la vie, » et qui, pour atteindre son but, met tout en œuvre, la ruse, l'intrigue et l'imposture.

Les jésuites sont moins un ordre religieux qu'un instrument de la puissance temporelle des papes. « Ils sont les janissaires du saint-siège, disait Benoit XIV; c'est une troupe indocile et dangereuse, mais qui sert bien. » Courbés dans leurs maisons sous le despotisme le plus excessif, ils en sont les fauteurs les plus abjects dans l'état, quand le prince leur convient. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains; aux rois l'indépendance des lois et une aveugle soumission au pape, et ils accordent à celui-ci la domination universelle, pourvu cependant qu'il l'exploite à leur profit. En effet, lorsque Clément VIII voulut, suivant les conseils du cardinal Tolet, réformer leurs constitutions, ils se déchaînèrent contre lui de vive voix et par écrit; il est à remarquer aussi que ce pape et ce cardinal moururent tous deux fort peu de temps après; et lorsqu'en 1773 le vertueux Clément XIV abolit leur institut exécré du monde entier, ils osèrent soutenir qu'il n'en avait pas le

droit, et sa mort arrivée l'année suivante fut l'effet de leur vengeance.

Ignace ou Inigo de Loyola, espèce de Don Quichotte religieux, et neuf vagabonds qu'il s'était adjoints, fondèrent la compagnie de Jésus. S'ils obtinrent de Paul III une bulle d'institution, c'est parce qu'aux vœux de chasteté et de pauvreté, vœux si mal accomplis, ils ajoutèrent pour eux et leurs successeurs, celui d'aller partout où la cour Romaine les enverrait, chez les idolâtres, les hérétiques ou les fidèles. Les papes se plurent à combler de faveurs cette compagnie qu'ils regardaient comme leur milice d'élite. Ils lui accordèrent tous les droits et privilèges présens et futurs des autres ordres religieux. Parmi les prérogatives qu'ils lui prodiguèrent, il en est beaucoup dont elle n'osa jamais se prévaloir publiquement, il en est même que son chef seul doit connaître. Non contens de tous ces avantages, les jésuites ont imaginé un singulier moyen de s'en créer tous les jours. Un

pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, et il est enregistré dans les fastes de la société, au chapitre des *oracles de vive voix*. Si un pape ne dit rien, le faire parler est bien aisé.

Les jésuites ont un chef unique chargé de gouverner, de conserver et d'augmenter le corps entier de la société. (constit. ch. 1). Ce chef unique qui porte le titre de général et réside auprès du pape dont il est le grand visir, a la direction suprême de tous les colléges; il peut nommer et destituer les supérieurs, les professeurs, leur donner tous les pouvoirs qu'il juge à propos de leur accorder. Nul ne peut accepter aucune dignité ecclésiastique ou fonction publique sans sa permission. Ils doivent tous le regarder comme tenant la place de Jésus-Christ. (const. ch. 1). Sa volonté et son jugement doivent être la règle de leur volonté et de leur jugement. Il faut qu'ils exécutent avec persévérance et célérité tout ce qui leur

est enjoint; qu'ils se dépouillent par une obéissance aveugle de tout jugement contraire aux ordres reçus, et se persuadent que tout est juste (const. ch. 1).

Croirait-on qu'il fût possible d'exiger d'un homme une telle soumission aux volontés d'un autre homme? Cependant Ignace, dans une lettre annexée aux constitutions, a défini et caractérisé l'obéissance des jésuites d'une manière encore plus énergique. « Vous vous persuaderez,
» dit-il, que tout ce que le supérieur ordonne
» est l'ordre et la volonté de Dieu même...
» celui qui vit dans l'obéissance doit permet-
» tre que la divine providence le conduise et
» le dirige par la main de ses supérieurs,
» comme s'il n'était qu'un cadavre qui se
» laisse porter où l'on veut, manier et tour-
» ner comme l'on veut; ou bien comme un
» bâton dont celui qui le tient fait ce qu'il
» veut de quelque manière et en quelque
» chose qu'il veuille s'en servir. » Ceci montre combien l'on a eu raison de les défi-

nir une épée nue dont la poignée est à Rome.

Chaque jésuite, avant d'entrer dans l'ordre, est tenu de dévoiler sa conscience sans rien cacher, et de rendre un compte exact de toute sa vie passée au général ou à l'un de ses délégués; ce qui doit ensuite se renouveller tous les six mois ou au moins tous les ans. De plus, et ceci met le sceau à leur esclavage moral, ils s'engagent tous par leurs vœux à se dénoncer les uns les autres, à dévoiler réciproquement leurs actions et leur conscience à leurs supérieurs et au général lui-même.

Tous les membres sont divisés en quatre classes. En passant d'une classe dans une autre, ils renouvellent le serment de s'espionner les uns les autres. On ne les admet pas tous indistinctement à prononcer le quatrième vœu, qui, en leur donnant le titre de Profès, les rend admissibles à toutes les places; car, suivant le témoignage de St.-Charles Borromée, la piété y donne rarement des droits. Le jésuite Mariana atteste

aussi dans un ouvrage trouvé parmi ses papiers pendant sa détention, « qu'on élève aux char-
» ges beaucoup de jeunes gens sans érudition
» et sans aucune bonne qualité, qu'on les y
» maintient pendant des vingt et trente années,
» parcequ'ils ont pour tout talent celui de se
» produire par leurs flatteries et leurs impos-
» tures, tandis qu'une infinité d'autres très-
» dignes des premiers emplois par leur vertu,
» leur prudence et leur science, en sont ex-
» clus pour jamais. » Tant il est vrai que le bien de la religion n'est pas le but auquel on vise!

Il n'y a nulle réciprocité entre la compagnie et ses membres dans les vœux qu'elle en exige, elle peut les chasser, et ils ne peuvent la quitter. Il leur est enjoint de briser les liens qui les unissent aux autres hommes, de regarder les nœuds du sang comme rompus par leurs vœux, et de ne conserver d'affection que pour le corps dont ils font partie. De plus ils sont obligés de ne rien cacher au général de tout ce

qu'ils apprennent sur les étrangers, (const. ch. 1) de lui révéler tous les secrets, de lui faire part de tout ce qui peut intéresser la société ou le chef. En certaines occasions ils doivent employer une écriture en chiffre indiquée par le général (const. ch. 1). Il leur est même re-recommandé lorsqu'ils rendent compte de quelques affaires étrangères à l'Ordre, d'écrire de telle sorte que si la lettre tombait entre les mains des personnes dont ils parlent, elles n'y trouvassent rien d'offensant.

Ainsi tout souverain qui admet les jésuites à sa cour ou les tolère dans ses états, ne peut rien dire ou rien faire dont un étranger résidant à Rome ne puisse être averti. Cet étranger est servi avec tant de fidélité, de secret et de zèle par sa police monastique, et elle lui procure une puissance temporelle si formidable, que le général des jésuites disait un jour au duc de Brissac : « de cette chambre, monsieur, de cette » chambre je gouverne non seulement Paris, » mais la Chine ; non seulement la Chine mais

» l'univers, sans que personne sache comment
» cela se fait. »

Les généraux successeurs d'Ignace sentirent que de pareilles constitutions suffisaient, si elles étaient connues, pour faire exclure les jésuites de tous les états. Aussi, d'après quelques réglemens particuliers, le général avait seul le droit de les faire imprimer. On s'assurait de toute l'édition pour qu'il ne tombât aucun exemplaire entre les mains des étrangers. Il y avait même un grand nombre de jésuites qui passaient toute leur vie dans l'Ordre sans en avoir une entière connaissance. On ordonna d'en faire un abrégé qu'on pût, au besoin, montrer aux magistrats. Dans le siècle dernier elles étaient encore un mystère; les jésuites en ayant enfin donné communication lors du procès de leur père la Valette, qui avait fait à la Martinique une banqueroute frauduleuse de trois millions, elles furent la cause principale de leur ruine.

Quant à la doctrine du régicide pour laquelle

les jésuites furent justement proscrits, elle avait été condamnée par le concile de Constance, deux cents ans avant que cette société existât. Voici comme les jésuites trouvèrent le moyen de la renouveler. Jean Petit et autres avaient dit : « Il est permis à toute personne » de tuer un prince qui se conduit mal. » Le concile prononça simplement : Cette proposition est fausse et hérétique. Eh bien, dirent les jésuites, c'est une hérésie de dire, qu'il est permis à toute personne indifféremment ; mais c'est une vérité catholique de dire qu'il est permis à certaines personnes et en certain cas, par exemple, *Si le souverain est déposé par le Pape.*

Telle est la doctrine expliquée ex professo, par les jésuites Mariana, Bellarmin, Suarez, Bécan et autres. Elle fut publiée comme la seule interprétation du concile de Constance. Aquaviva, l'un de leurs généraux, adopta cette interprétation dans un décret, ainsi que Mutius Vitellesci, son successeur. Elle se trouve

dans les deux cent mille exemplaires de Busembaum, dont en moins d'un siècle, ils donnèrent cinquante-cinq éditions. On lit dans le père Suarez : « On a défendu de soutenir qu'il soit » permis à tout le monde de tuer un prince » légitime qui se conduit tyranniquement : mais » ce qui n'est pas permis à tout le monde est » permis à quelques-uns en certains cas et à » certaines conditions : mais ce qui n'est pas » permis à tout le monde, avant qu'il y ait eu » un jugement du Pape ou de ses délégués, » est permis et même méritoire après le jugement : car non seulement le jésuite Bellarmin, mais nous tous qui en cette cause » sommes unanimes ; nous soutenons que Jésus- » Christ, en disant à St Pierre, paissez mes » brebis, a voulu lui dire et à ses successeurs » détruisez, proscrivez, dépossédez les Rois » hérétiques qui ne veulent pas se corriger et » sont dangereux pour leurs sujets.

Le Busembaum, cité plus haut, porte, tome 7.e, page 295 :

« 1.° Il est permis aux personnes privées
» de tuer les proscrits ; 2.° Un proscrit ne
» peut être tué que dans l'état du prince qui
» l'a proscrit ; 3.° Mais un homme proscrit par
» le Pape peut être tué partout, comme l'en-
» seignent Filiutius, Escobar, Diana, Moya,
» attendu que le Pape a partout le monde une
» juridiction du moins indirecte, même sur
» le temporel, autant qu'il est nécessaire pour
» l'administration du spirituel, ainsi que le
» pensent tous les catholiques et que Suarez le
» démontre contre le Roi d'Angleterre, livre 3,
» chap. 33.

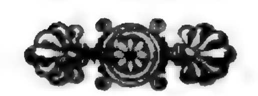
Comment, quand les jésuites enseignaient des doctrines si condamnables, si contraires à celles de l'Homme-Dieu dont leur société profanait le nom, comment expliquer l'aveuglement de ceux qui regrettent leur expulsion ?

Henri IV eut la faiblesse de les rappeler. Le parlement s'y opposa de tout son pouvoir. Le premier président de Harlay disait au Roi, dans une harangue : « Nous avons vu les détes-

» tables effets de leur instruction, en votre
» personne sacrée. Barrière, (je tremble,
» Sire, de proférer ce nom), avait été instruit
» par Varade, jésuite, et confessa avoir reçu
» la communion sur le serment fait entre ses
» mains de vous assassiner. »

Les mémoires de Sully expliquent les motifs qu'Henri IV donnait lui-même de leur rappel : « Par nécessité, disait-il, il me faut à pré-
» sent faire de deux choses l'une, à savoir les
» admettre purement et simplement... Ou bien
» les rejetter plus absolument que jamais, afin
» qu'ils n'approchent jamais de moi, ni de mes
» états : auquel cas il n'y a pas de doute que
» ce ne soit les jeter au dernier désespoir et
» par icelui dans des desseins, d'attenter à
» ma vie, ce qui me la rendrait si misérable
» et langoureuse, demeurant toujours aussi
» dans les défiances d'être empoisonné ou bien
» assassiné ; car ces gens ont des intelligences
» et correspondances partout, et grande dexté-
» rité à disposer les esprits, selon qu'il leur plaît.

L'édit, rendu par ce malheureux prince prouve aussi qu'il se défiait d'eux ; il ordonne comme l'une des conditions de leur établissement, qu'ils auraient près de lui un d'entre eux qui serait Français, suffisamment autorisé parmi eux pour lui servir de prédicateur et lui répondre des actions de leur compagnie. C'est cette espèce d'ôtage qui sut bientôt devenir le directeur de la conscience des Rois. Henri n'en tomba pas moins, huit ans après, sous les coups de Ravaillac.



SOUVENIRS

DE

SAINT-ACHEUL

OU

VIE DE QUELQUES JEUNES ÉTUDIANS. (1)

(Sentinelle Picarde 28 Juin et 12 Juillet 1829.)

Ce Livre est sans nom d'auteur, mais il porte le chiffre général des fils de Loyola, et plus particulièrement eelui du Père Loriquet, l'un de leurs vénérables ; sous la couverture, on lit ces initiales : A. M. D. G., ce qui signifie *Ad majorem Dei gloriam*, en Français, *à la plus grande gloire de Dieu.*

Certain Jésuite de ce lieu
Publie une histoire chrétienne ;
Il dit que c'est pour la gloire de Dieu,
Mais à coup sûr ce n'est pas pour la sienne.

(1) Un volume in-18, chez Caron-Vitet, à Amiens, 1828.

Non, M. Loriquet n'obtiendra point d'éloges ici bas, ou, s'il en reçoit, ce sera pour avoir démasqué, contre son gré sans doute, tant de choses dangereuses ou ridicules dans l'éducation que les Jésuites voulaient imposer à la France entière, pour y mieux cimenter leur domination.

On se rappelle avec quelle satisfaction fut reçue, même en cette ville toute imprégnée de jésuitisme, l'ordonnance du Roi qui fermait les petits-séminaires dirigés par les enfans d'Ignace; ceux-ci, pour ajouter à l'intérêt qu'ils croyaient inspirer, firent écrire par l'un des leurs la Biographie de ceux de leurs disciples qu'ils offraient comme modèles à l'imitation des autres; ainsi dans cette légende de Saints au petit-pied, l'auteur a dû louer surtout ce qu'il supposait le plus propre à concilier les suffrages à l'éducation des Jésuites, et ce qu'il exalte suffit pour la faire condamner. Sous ce rapport, les Souvenirs de St-Acheul sont très-dignes de fixer l'attention.

En parcourant la vie de ces enfans, de ces jeunes gens que M. Loriquet veut nous faire admirer, et qui n'ont droit qu'à la compassion, on est frappé du mépris que tous avaient pour l'existence; et l'on se demande si ceux-là étaient des maîtres suivant le cœur des parens, suivant l'intérêt du pays, qui éteignaient dans leurs élèves toutes les affections humaines, et leur inspiraient le désir de la mort; et l'on ne niera point qu'ils cherchassent à leur inspirer un désir si étrange à leur âge, si outrageant pour la nature, et j'ose le dire, si peu conforme à la religion, quand M. Loriquet, loin de le jamais blâmer, le présente souvent comme une perfection? En voici deux exemples; et ici, comme dans la suite, je rapporterai les propres paroles de l'auteur, afin qu'on ne m'accuse pas d'en avoir tronqué le sens :

« Son confesseur lui dit : Eh bien! mon en-
» fant, que désirez-vous de notre bon Maître?
» vous pouvez mourir bientôt, vous pouvez
» revenir à la vie, lequel préférez-vous? *J'ai-*

» *merais mieux mourir*, répondit-il, *sans hé-*
» *siter*. Toutes les fois qu'il fut interrogé sur
» ce point, il tint le même langage ; on peut
» même dire qu'il avait une *sainte impatience*
» *de mourir ;* il se plaignait que la fin de son
» exil n'arrivât pas. » (Page 86.)

« Sa mère lui dit : Mon enfant, Notre Sei-
» gneur, durant cette vie mortelle, a guéri tant
» de maladies, j'espère la même faveur de la
» visite qu'il vient de te faire Je l'espère aussi,
» Maman, répliqua-t-il ; *mais quand ce ne se-*
» *rait pas*... C'est le seul mot qu'il ait osé lui
» dire touchant son état, mot précieux qui
» atteste quelque chose de plus qu'une simple
» résignation aux ordres de Dieu. » (257.)

Cette haine de la vie n'existait pas seulement chez les jeunes mourans, les élèves en pleine santé la montraient également. L'un avoua *qu'il demandait à Dieu de l'appeler à lui avant les vacances* (69), c'est-à-dire, sans revoir ses parens! Un autre répondit à un mourant qui lui demandait *ses commissions pour le ciel* (c'est

l'expression du livre), ***demandez à Dieu que je sois vite retiré de ce monde*** (226). Ceux-ci voyant le cadavre d'un condisciple qui s'était entretenu de sa mort comme on s'entretient d'*une partie de plaisir* (c'est encore l'expression du livre), s'écriaient : « O que je voudrais bien » être à sa place! qu'il fait bon de mourir ici, » surtout quand on y a vécu comme lui. »

Veut-on savoir comment tous ces enfans étaient conduits à cette horreur du siècle, à ce dégoût de l'existence? C'était par l'exaltation religieuse. Pour la produire en eux, on les excitait, au besoin, on les astreignait à toutes les pratiques de la vie des cloîtres. Un enfant avait-il du penchant à la dévotion, on lui faisait désirer comme un honneur d'être reçu dans la congrégation des Saints-Anges, puis dans celle de la Vierge; était-il d'humeur différente, on usait du *compelle intrare*. Un élève qu'on avait fait entrer par cette voie dans la première de ces congrégations, était si peu propre à ces momeries exigées, qu'on fut obligé, m'a-t-il

dit, de l'ôter du troupeau, bien qu'on l'en eût fait le chef : on avait cru, par les honneurs, stimuler sa vocation. Avec les congrégations venaient les confessions et communions coup sur coup répétées, des prières sans fin, le chapelet, le scapulaire, la dévotion au *Sacré-Cœur* de Jésus, au *Sacré-Cœur* de Marie, les méditations, les retraites, stations, neuvaines, pélerinages, et tant d'autres occupations semblables, qu'en vérité l'on ne sait pas s'il restait du temps pour les études.

Ces pélerinages se faisaient à quelque chapelle de la Vierge, ordinairement à celle d'Albert ; comme on revenait le même jour, les pauvres enfans avaient à faire à pied, en une seule journée, quatorze lieues, dont *sept à jeun* (119)! Un voyage si long, et fait de cette manière, devait excéder les forces des plus robustes, et on le laissait entreprendre par des enfans débiles! il en était un si visiblement incapable de supporter tant de fatigues, que ses camarades l'exhortaient à rester ; les maîtres

l'autorisèrent à partir, comme s'ils se fussent joués de son existence. Après le récit des souffrances que ce malheureux endura en chemin, M. Loriquet ajoute, avec toute l'insensibilité d'un moine : « Il est certain que, depuis le » voyage d'Albert, son mal de poitrine empira » notablement, et que ce mal, après de longues » et cruelles souffrances, aboutit à la mort » (120).

Au dégoût de la vie auquel on dressait ces élèves, aux dangers qu'on leur faisait courir, joignons les craintes, les scrupules de toute nature qu'on savait leur inspirer, comme pour achever de les rendre malheureux ou ridicules.

L'un « n'aurait pas achevé une phrase com- » mencée, au premier coup de cloche qui an- » nonçait le temps du silence; quelquefois après, » avoir obtenu une permission, il s'arrêtait tout » court et rebroussait chemin, parce que, crai- » gnant de ne s'être pas assez clairement expli- » qué, il doutait de l'intention de celui qui la » lui avait accordée » (307). Pour l'autre, « les

» récréations n'avaient jamais plus de charmes, » que lorsqu'il pouvait les employer à balayer » la chapelle de la Ste-Vierge » (196). Celui-ci, dans son lit de mort, « souffrait beaucoup de la soif; le seul adoucissement à ses ardeurs insupportables, c'était quelques gouttes d'une potion rafraîchissante ; la nature s'y portait avec avidité, mais il en savait modérer les empressemens, en faisant le signe de la croix sur le vase, et récitant une courte prière avant de prendre le breuvage » (398). Celui-là, atteint d'une maladie mortelle, demandait si instamment à être *couché sur la paille,* que ses propres parens ne purent le lui refuser (126) D'autres, à leurs derniers momens, éprouvaient l'effet des noires prédications, des impressions lugubres, de toutes les fantasmagories dont on avait frappé leurs jeunes esprits; malheureux jusqu'à l'instant fatal, ils se croyaient attaqués par les puissances de l'enfer, et véritablement ils étaient aux prises avec le diable, M. Loriquet le dit. L'un donc s'écriait : « Ne vois-tu pas

» tous ces démons qui veulent me prendre? les » voilà, ils s'avancent,...... ils se jettent sur » moi » (469)! Plusieurs fois cet autre, en faisant des mouvemens de la tête et des bras, comme pour repousser quelqu'un, s'écria : « Tu » m'ennuies, va-t-en; non, je ne veux pas de » toi » (38). Ce pauvre moribond avait sans doute affaire au fameux *Crapoulet*, à ce fils de Satan, qui, cramponné dans un corps féminin, brava tous les efforts du révérend Père Sellier, et attira tant de huées sur l'exorciste malencontreux. (1)

Pour achever le tableau d'une éducation jésuitique, M. Loriquet a soin de nous peindre les sentimens de ses élèves-modèles envers les femmes, leurs maîtres et leurs parens.

Celui-ci ne levait jamais les yeux sur les personnes du sexe; en rencontrait-il dans son chemin, il tâchait de les éviter en faisant un détour (437); volontiers il leur eût jeté le

(1) Allusion à un exorcisme tenté à Amiens en 1816.

mouchoir de Tartuffe. « Pendant sa dernière maladie, il prit toutes les précautions qui étaient en son pouvoir pour empêcher qu'elles ne parussent dans sa chambre. Plusieurs fois il aima mieux demeurer à jeun jusqu'à dix heures et même jusqu'à midi, que de souffrir qu'elles y entrassent » (457).

Celui-là, et c'est un de ceux que l'auteur prône le plus, celui-là, dis-je, fuyait même les sociétés choisies, craignant surtout la rencontre des femmes (278). Pour montrer combien il était *maître de ses sens*, le biographe ajoute, qu'étant malade chez ses parens, il recevait souvent la visite de sa belle-sœur, et « qu'il ne lui arriva jamais de la fixer ou même de lever les yeux sur elle » (290). Cette modestie, poursuit l'écrivain, rappellera celle de Saint-Louis de Gonzague : et quelle était la modestie de ce Jésuite? Il n'osait pas envisager sa mère! Malheureux! osez-vous célébrer de pareilles vertus! Quoi! la vue d'une sœur, d'une mère est à vos yeux si dangereuse!

Vous êtes donc bien tendre à la tentation,
Et la chair sur vos sens fait grande impression !

Durant le cours de ses études à St-Acheul, ajoute encore l'inconcevable panégyriste, ce même élève *n'avait jamais été surpris à regarder personne en face* (290). C'était un crime apparemment, et sans doute il avait appris à l'école des Jésuites qu'il y a aussi perdition à craindre en regardant les hommes.

Obéir, obéir en esclave est le grand point chez ces religieux ; voyons jusqu'où l'on y dressait les esprits. Un enfant priait dans la chapelle ; « le directeur de la congrégation, pour l'éprou- » ver, s'approchait de lui et lui disait : sortez, » mon enfant, et l'enfant se levait à l'instant, » sans penser même à finir une prière com » mencée » (142) ; et Dieu passait après le maître. Pour celui-ci, ce qu'on appelle au collége *pion* ou *gâcheux*, représentait *l'autorité et la personne même de Jésus-Christ* (265). Celui-là « n'eut jamais la pensée d'éluder ou d'inter- » prêter les ordres que lui donnaient ses supé-

» rieurs ; un simple désir de leur part était pour » lui la volonté de Dieu » (308) : c'est mot pour mot le précepte d'Ignace : *Vous vous persuaderez que tout est juste, et que tout ce que le supérieur ordonne est la volonté de Dieu lui-même.* Avec des gens imbus de ces maximes, les supérieurs n'ont qu'à parler, les Barrière et les Châtel ne leur manqueront pas.

Si l'on façonnait les enfans à un respect sans limites, à une obéissance aveugle envers les maîtres, on était loin de leur inspirer des sentimens semblables pour les auteurs de leurs jours ; et la différence qui existait sur ce point, à n'en juger que par les indiscrétions de M. Loriquet, doit prouver, même aux gens les plus infatués des Jésuites, que, si ces religieux tiennent si fort à instruire la jeunesse, à façonner et pour ainsi dire à manipuler son esprit, ce n'est ni pour son bonheur, ni pour celui des familles, mais uniquement dans l'intérêt de leur Société.

Tel plein de vie disait « que, si Dieu voulait

» le prendre en ce moment (après un jubilé
» particulier accordé à son diocèse), il s'esti-
» merait heureux, ***surtout si c'était avant d'a-***
» ***voir contracté l'alliance dont ses parens s'oc-***
» ***cupaient alors pour lui*** » (254). Et Dieu, ajoute M. Loriquet, exauça ***des vœux si dignes d'un chrétien***.

Tel autre répondait à sa mère qui le détournait de se vouer à l'état religieux, sans doute chez les Jésuites : « Maman, j'ai prié, j'ai fait
» prier, j'ai invoqué la Sainte-Vierge, et elle
» m'a exaucé; ainsi c'est une chose faite : Dieu
» le veut, nous ne devons pas résister à sa
» volonté » (374).

Vous entendez, chefs de famille, lorsqu'il s'agit des supérieurs, leur moindre désir est la volonté de Dieu; mais quant à vos vœux, quant à vos projets, Dieu est là pour les combattre et pour les renverser. Le même élève disait à ses sœurs : « Si nos parens me refusent leur
» consentement, je suivrai la règle dans mon
» cœur; et si cela ne suffit pas à Notre Seigneur,

» *j'irai la suivre dans le ciel* » Cette fermeté, ajoute le Père Loriquet, déconcerta toutes les oppositions (375). De quoi s'avisent aussi des parens de vouloir conserver pour leur vieillesse l'enfant qu'ils ont élevé, souvent au prix des plus grands sacrifices? et quel droit, quel pouvoir ont-ils encore sur lui, quand il est des hommes dont le *moindre désir est pour lui la volonté de Dieu*?

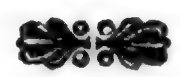
Cet autre, enthousiasmé d'une association dont l'existence brave les lois, veut aller s'ensevelir chez les Trapistes du Gard; il va délaisser sa famille, pour se livrer à des austérités sans mérite aux yeux du Créateur, puisqu'elles sont sans utilité pour les hommes; et M. Loriquet ose écrire ces lignes : « Le spectacle d'une » famille affligée, d'un père et d'une mère éplo- » rés ne put ni le retenir, ni le faire hésiter. *Sourd à la voix de la nature, il quitta généreusement le toît paternel* (198).

Eh! mes Pères, ce jeune homme dont vous vantez le crime, avait donc puisé chez vous ces

principes qu'un des vôtres enseignait de vive voix et par lettres à la nièce d'un de nos magistrats, à cette riche héritière qu'il voulait confisquer au profit des couvens! Oui, ce malheureux avait appris aussi que, pour entrer en religion, que pour vous suivre, on doit, s'il le faut, rompre les liens les plus sacrés, étouffer la voix du sang, outrager la nature; à lui aussi l'on avait cité comme un modèle à suivre l'exemple de je ne sais quelle Sainte qui, voyant sa mère en larmes, à ses pieds, couchée en travers de la porte, osa passer sur son corps, suivie de son cheval.

Rendons grâces à notre Roi si, dans sa piété profonde, il a reconnu que les Jésuites ne sont pas la religion; en interdisant tout de bon l'éducation de la jeunesse à de tels maîtres, il n'aura pas moins fait pour le pays que son auguste Frère en nous donnant la Charte. Mais, vivaces comme le reptile, ceux-ci n'ont pas succombé sous le coup; et de fait, si leurs petits-séminaires ont été fermés, combien de

séminaires, grands ou petits, combien d'autres établissemens d'éducation, où leurs principes règnent toujours, soit à l'aide des disciples, des affidés et des livres dont ils les ont peuplés, soit par l'habitude qu'on s'y est faite de singer des hommes qu'on voyait si puissans! Combien de couvens féminins, combien de pensionnats de demoiselles, où, sous leur direction, des *Jésuitesses* entourent de dangers plus grands un sexe plus faible, et si enclin à se laisser séduire au nom de la religion! C'est donc aux pères de famille à seconder la sagesse du Gouvernement; s'ils aiment leur enfant pour lui, pour eux-mêmes, qu'ils se gardent bien de le livrer à des personnes tenant de près ou de loin à la secte des Jésuites! et puissent-ils ne jamais oublier les aveux maladroits et les louanges scandaleuses du chef de St-Acheul!



ADRESSE

A Messieurs

De la Chambre des Députés,

A L'OCCASION DU PROJET DE LOI

SUR

LE DROIT D'AINESSE.

(1826)

On doit la vérité aux rois, aux grands, à tous ceux qui, placés haut sur l'échelle sociale, ne peuvent se tromper sans danger pour l'état. L'amour du bien public veut que pour leur dessiller les yeux, on brave tout. Moins vaut plaire que servir. J'userai donc, Messieurs, d'une franchise entière ; ce que je crois la vérité je le dirai et avec d'autant plus d'assurance qu'en soutenant ses intérêts je parlerai contre les miens.

Versant sur la monarchie l'opprobre à pleines

mains, le Ministère proclame qu'elle ne peut subsister si la nature n'est outragée ; il craint pour elle que trop d'hommes ne soient intéressés au maintien de l'ordre ; fort sans doute de ce beau principe que la population croît parmi les riches, il prétend que leurs propriétés se morcellent; et, novateur à reculons, il demande le rétablissement des substitutions et du droit d'aînesse. La France stupéfaite d'abord a retenti bientôt d'un long cri de douleur et d'indignation; chaque jour voit éclore mille protestations éloquentes, mille révélations salutaires dictées à la bonne foi de tous les partis par la raison et la nature ; mais rien n'y fera, dit-on, et ce projet désastreux, sacrilège, vous l'adopterez, vos amendemens le rendront pire encore.

Cette opinion, Messieurs, est-elle sans fondement ?

Nommés sous les auspices de la fraude et de la terreur, vous avez violé, par l'établissement de la septennalité la charte, arche d'alliance entre le prince et la patrie ; la charte

gage sacré de paix et de bonheur, qui deux fois avait reçu vos sermens comme électeurs et comme élus.

C'était peu de lui ravir le rassurant prestige de l'immuabilité; l'occasion était trop belle, vous en profitâtes pour vous créer des pouvoirs; n'en ayant reçu que pour cinq ans et de manière encore à être renouvelés chaque année par cinquième, vous dîtes : nous nous faisons tous députés pour sept ans.

On vous vit ensuite, au nom du Dieu de paix et de miséricorde, voter des échafauds.

Bientôt, émigrés pour la plupart, vous jugeâtes dans votre propre cause, et la France fut condamnée à un milliard d'amende envers l'émigration

Telles sont vos œuvres ; voici celles du parti qui vous pousse.

A la seconde comme à la première restauration il courut se placer entre le trône et la nation, s'empressant à les désunir pour mieux les dominer. Brune, Ramel et tant d'autres lâ-

chement égorgés ; Marseille , Lyon , Nismes inondés de sang furent les jouets de sa puissance, il bouleversa les existences, il refit la loi des suspects, dressa des tables de proscription, alluma les foudres prévôtales et couvrit la plage étrangère d'exilés, de fugitifs dénoncés à toutes les polices.

Muselé au cinq septembre il mit tout en œuvre jusqu'au nom de l'étranger pour ressaisir le pouvoir ; il n'y parvint que trop.

Par lui les emplois dûs tous aux plus dignes sont livrés en masse à l'hypocrisie religieuse, à la médiocrité rampante et à ces hommes qui n'ont de noble que le nom ; le double vote, les saletés ministérielles ont corrompu le bienfait de l'élection ; le plus intrépide défenseur des libertés publiques a été chassé du temple de la loi ; la république des lettres est en proie aux harpies des bureaux ; une école célèbre qui donnait à la jeunesse des maîtres dignes d'elle est tombée sous les coups d'un vandale ; une secte couverte du sang des rois et de la haine du

genre humain s'est glissée dans le sein de la société, comme une couleuvre, et l'enlace dans ses vastes replis pour étouffer en elle tout germe généreux ; la lèpre du monachisme s'étend sur elle la couvrant d'asyles ouverts à l'oisiveté et à tous les vices qu'elle enfante ; le clergé se fait roi ; chaque jour la charte est mutilée dans sa lettre, dans son esprit ; le sang français a coulé ; quatre cents millions ont été gaspillés pour que l'Espagne retombât au pouvoir de moines dévorans ; et le milliard dont on grève le présent et l'avenir est donné à une seule classe de malheurs afin que le privilège soit établi jusque dans l'infortune.

Certes, Messieurs, si ce parti n'était point implacable, insatiable, ses haines, ses désirs devraient être assouvis ; mais non, voici ce qu'il ordonne encore.

La discorde viendra s'asseoir au foyer domestique ; l'intérêt, la jalousie feront deux camps de la famille ; les pères seront suspects à leurs enfans ; ce droit de rétablir l'égalité qu'on leur

accorde d'abord pour ne point trop les effaroucher, ce droit leur sera bientôt ravi ; la loi des substitutions ramènera les exemptions d'impôt pour les terres inféodées ; ces terres se dessécheront dans des mains usufruitières ; l'avancement par ancienneté disparaîtra du code de l'armée, afin que la roture n'ait plus d'autre chance de succès que *le bon plaisir* ; les jurandes, les corporations viendront enchainer l'essor d'une industrie qui donne l'instruction et l'indépendance ; le milliard jeté à l'émigration ne sera qu'un à compte ; la fourmilière des couvens engloutira les capitaux et la population ;, l'état reconnaîtra, réhabilitera les assassins de Henri IV ; le livre de la vie, de l'hymen et du sépulcre ne s'ouvrira plus qu'à la voix d'un clergé dominateur, qui bientôt sera doté de quelques milliards, afin qu'il soit tout-à-fait maître ; l'édifice des libertés françaises continuera d'être démoli pièce à pièce avec un respect insultant ; le flambeau de la presse sera éteint, l'indépendance des tribunaux enchaînée,

la liberté de conscience abolie, la tribune brisée, et l'ancien régime enfin, l'ancien régime escorté des dîmes, des servitudes féodales et du ramas impur des droits seigneuriaux, reparaîtra tout entier altéré de vengeance et brûlant de réparer le temps perdu.

Tous ces projets impies seront ils mis à fin ? non ! mille fois non ! la terre plutôt cesserait de tourner ! mais le passé aveugle la faction du privilège ; il faut lui expliquer et ses succès et sa chûte prochaine.

La révolution a moins frappé le vulgaire par les grands principes d'éternelle justice qu'elle a proclamés et par l'immensité de ses bienfaits durables que par les maux passagers qui l'ont accompagnée ; les fureurs de la Convention, l'immoralité du Directoire, la main de fer et les guerres de l'Empire avaient laissé dans les esprits de sombres impressions ; la faction les exploite avec ardeur. Des peintures exagérées, des déclamations quotidiennes vinrent effrayer les imaginations, et des milliers de plébéiens

qui devaient leur bien-être, leur dignité à la révolution se jetèrent dans les bras de ses implacables ennemis ; d'autres plus nombreux encore jouissaient de ses bienfaits sans savoir qu'ils les lui dussent, et comme si l'on en eût joui et toujours et partout. L'œil fermé sur la direction imprimée aux affaires, ils voyaient tout sans alarme ; mais voici que les uns abjurent leur erreur et que les autres se réveillent ; ne pouvant plus douter que l'on conspire contre leurs droits, qu'on veut les en dépouiller par la ruse ou la violence, ils viennent grossir les rangs de la bonne cause, ils viennent fortifier, ranimer de leur récente indignation les hommes clairvoyans, courageux qui conservèrent le feu sacré. Consultez, Messieurs, consultez ces myriades de pétitions qui vous arrivent de tous les coins de la France, sur toutes vous verrez réunis, confondus, mille noms étonnés et joyeux de se trouver ensemble.

Qui ne pressent les résultats de cette fusion universelle ? Quel coup pour la faction du pri-

vilège ! appauvrie de tous ces hommes laborieux, riches et probes qui l'aidaient ou la laissaient agir, elle apparaît dans toute sa faiblesse, dans toute sa hideuse nudité. Qu'elle applaudisse à ses succès passés ; qu'elle s'enivre en espoir de ses projets sinistres, les temps s'avancent.

Songez-y, Messieurs, le char de la contre-révolution qu'un ministère effrayé de lui-même veut parfois enrayer, ce char ne va si vîte que parce qu'il descend vers l'abyme. Quelques pas encore il y jette avec lui et l'autel et le trône que des mains criminelles s'efforcent d'y atteler. Malheur alors, malheur aux vaincus ! ils n'auront pas même le droit de se plaindre : l'oppresseur qui succombe n'est pas une victime.

Un Aîné.



LES MALHEUREUX!

(*Sentinelle Picarde* 1 *Août* 1830) (1)

Ils l'ont consommé, cet acte de haute-trahison, de haute-folie! La Charte, gage d'alliance entre les Bourbons et la France, les lois, œuvre des trois pouvoirs, sont violées ouvertement par le pouvoir chargé de leur exécution; le prestige est désormais détruit; les libertés, le repos dont le pays se croyait sûr après quarante années de combats et d'efforts, tout cela

(1) Cet article, écrit dès que les Ordonnances de Juillet furent connues à Amiens, n'aurait pu être inséré dans la *Sentinelle*, sans la révolution glorieuse dont elles furent le signal.

lui est ravi pour la plus grande gloire de quelques ministres sans talent et sans autre célébrité que celle de la haine publique.

La confiscation que la charte avait abolie pour toujours est rétablie ; d'un trait de plume on frappe de mort des entreprises qui faisaient vivre des millions de personnes, et l'on interdit à la France tout autre journal que la Gazette et la Quotidienne.

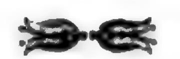
Non content d'immoler la presse périodique, on rétablit l'infâme censure pour tous les écrits de vingt feuilles et au-dessous ; c'est nous remettre le baillon et lâcher la bride à tous ces agens de vexations que retenait seule la crainte de la publicité.

Qui maintenant est assuré de conserver ses droits ? Demain une ordonnance enlevera aux juges leur inamovibilité, et nous rendra les cours prévôtales ; bientôt les militaires dont on voudrait tourner les armes contre le sein de la patrie, se verront enlever par ordonnance la loi sur l'avancement, et la roture ne pourra

plus obtenir d'autres épaulettes que celles de sergent.

On dissout la chambre avant que la vérification des pouvoirs ait constaté son existence; on casse les élections, et ce qui est pire encore c'est la cynique effronterie des motifs allégués : on se plaint des intrigues qui en ont corrompu la pureté ; et quels sont donc et quels pouvaient être les auteurs de ces coupables menées, sinon ces ministres eux-mêmes et leurs honteux agens, qui semant les menaces et les promesses, achetaient des suffrages par la terreur et la corruption.

Non, le roi n'était pas libre en signant de pareilles ordonnances; on l'a obsédé, on a surpris sa religion ; non le prince qui jura aux pieds des autels d'observer la Charte et les Lois du Royaume, n'agissait point librement quand il a signé la mort de la Charte et des Lois du Royaume !



ESSAI

SUR LE

POINT D'HONNEUR.

ESSAI
SUR
LE POINT D'HONNEUR
ET SUR LES MOYENS
de Diminuer ses Ravages.

Exposition.

Chez toutes les nations des deux hémisphères qui émanent des Septentrionaux dont l'Empire Romain fut la proie, et notamment en France, tout homme, s'il est militaire ou d'une certaine condition, offense son égal dans son honneur en le traitant de lâche ou de menteur, en lui donnant un soufflet, ou des coups de bâton, ou bien en témoignant par gestes ou par paroles qu'il le méprise, ou bien encore en s'attaquant aux personnes que leur âge, leurs infirmités ou leur sexe dispensent du combat, et dont celui-ci est l'ami le plus intime, ou le parent le plus proche en état de porter les armes.

L'homme ainsi outragé doit, sous peine d'infamie, appeler en duel l'auteur de l'offense, et celui-ci est obligé d'accepter son défi par la crainte du même châtiment. Le combat a lieu si les témoins n'ont pu réussir à l'empêcher. Quelle que soit son issue, l'honneur des deux adversaires est sauf. L'opinion n'attache point plus de gloire à la victoire que de honte à la défaite.

Quelquefois un amant, un solliciteur, exploitant le préjugé public, cherche querelle au rival, au compétiteur dont il veut se débarrasser ou se venger, et dans sa haine il s'expose à périr pour avoir la chance de lui donner la mort. Ce cas, pour être assez commun, l'est très-peu comparativement aux duels dont le point d'honneur est la cause, et non pas le prétexte.

Un autre cas beaucoup plus fréquent et mille fois plus odieux c'est celui où un spadassin insulte à plaisir ou défie sans raison l'homme qu'il sait moins habile que lui à manier les armes, et à qui il veut ôter du sang ou la vie, afin d'être, sinon respectable, du moins respecté, et d'im-

poser silence par la terreur au mépris général que ses pareils méritent.

Telle est la loi, tels sont les abus de ce point d'honneur que l'antiquité civilisée eut le bonheur de ne point connaître, et qui, comme pour braver les anathèmes du christianisme et les lumières de la philosophie, persiste à désoler les nations modernes, en décimant les premières classes de la société.

Je traiterai dans cet écrit de l'origine du point d'honneur, et de ses variations. J'examinerai l'efficacité des divers moyens essayés ou proposés pour mettre un terme à ses ravages. Je terminerai par le développement d'un nouveau système tendant soit à décréditer le duel, soit à le rendre moins homicide.

—

I.

Le point d'honneur est-il dérivé du combat judiciaire?

—

Nous n'avons pas encore de notions claires et

précises sur l'origine du préjugé contre lequel on s'est élevé si souvent et avec tant de force. Les uns ont dit vaguement qu'il était né dans les forêts de la Germanie. Les autres, et à leur tête l'auteur de l'Esprit des Lois, ont prétendu qu'il devait le jour au combat judiciaire dont l'usage s'établit en Europe avec les monarchies modernes.

J'oserai réfuter cette dernière opinion. C'est surtout quand l'erreur se couvre de l'autorité d'un grand nom qu'il est urgent de la combattre.

« L'accusateur, dit Montesquieu, commen-
» çait par déclarer qu'un tel avait commis une
» telle action, et celui-ci répondait qu'il en avait
» menti. Sur cela le juge ordonnait le duel. La
» maxime s'établit que lorsqu'on avait reçu un
» démenti, il fallait se battre (*) ».

Cependant les villains soutenaient comme les gentilshommes leur témoignage par le combat. Comme eux ils étaient tenus de combattre quand ils s'y étaient engagés ; la maxime de

(*) Esprit des Lois livre 28 chapitre 20.

venger un démenti par le duel, et la nécessité de tenir sa parole se seraient donc établies pour les uns comme pour les autres. Ainsi, les hommes du peuple qui sont les villains d'autrefois demanderaient tout au moins le combat au bâton à quiconque leur donnerait un démenti.

« Quand un homme avait déclaré qu'il com-
» battrait, il ne pouvait plus s'en départir ; et
» s'il le faisait, il était condamné à une peine.
» Delà suivit cette régle que quand un homme
» s'était engagé par sa parole, l'honneur ne lui
» permettait plus de la rétracter ».

Dars le cas particulier dont il s'agit, on pouvait racheter sa parole à prix d'argent, car la peine était pécuniaire (*).

Quel rapport peut-il y avoir entre un pacte de ce genre et le principe d'honneur qu'une promesse est sacrée. Ici d'ailleurs revient l'objection faite tout-à-l'heure : le villain ne pouvait, de même que le gentilhomme, s'abstenir de combattre quand il s'y était engagé. Pourquoi

(*) Esprit des Lois livre 28 chapitre 20.

donc aujourd'hui l'homme du peuple ne regarde-t-il pas comme un devoir d'honneur, le strict accomplissement de sa parole?

« Les gentilshommes se battaient entr'eux et » avec leurs armes, et les villains se battaient » à pied et avec le bâton; delà il suivit que le » bâton était l'instrument des outrages, parce » qu'un homme qui en avait été battu, avait » été traité comme un villain ».

» Il n'y avait que les villains qui combat» tissent à visage découvert; ainsi il n'y avait » qu'eux qui pussent recevoir des coups sur la » face. Un soufflet devint une injure qui devait » être lavée par le sang, parce qu'un homme » qui l'avait reçu avait été traité comme un » villain ».

Les villains n'ayant pas le droit de combattre avec d'autres armes que le bâton et la targe, n'en serait-il pas bien plus naturellement résulté ce principe que donner un soufflet ou des coups de bâton, c'est agir comme un villain? cette conséquence aurait été d'autant plus juste

qu'elle renvoie la honte à l'offenseur et non à l'offensé. En second lieu, comment le bâton serait-il devenu l'instrument des outrages, et les soufflets des injures à laver dans le sang ? tout gentilhomme qui appelait un villain au combat devait se présenter armé seulement du bâton et de l'écu. Il était donc exposé à être frappé du bâton ou à recevoir des coups sur le visage, et ces atteintes n'apportaient point de deshonneur.

Evidemment l'explication de Montesquieu est au moins incomplète. Il aurait dû nous apprendre pourquoi l'imputation de poltronnerie est si grave, et pourquoi l'homme d'honneur est si impérieusement obligé de prendre fait et cause pour les personnes auxquelles il est attaché par le sang, l'amour ou l'amitié, et que l'âge, leur sexe ou des infirmités mettent hors d'état de se venger elles-mêmes. On se fatiguerait en vain à chercher dans la jurisprudence du combat judiciaire la formation de ces deux articles si importans. J'ose affirmer qu'elle n'y est point

puisque, malgré la prodigieuse pénétration de son esprit, Montesquieu n'a pu l'y découvrir.

En un mot si le point d'honneur tirait son origine du jugement de Dieu par le combat, l'infamie serait le partage du duelliste vaincu, puisque l'idée fondamentale de cette coutume, à laquelle la religion n'est pas étrangère, était que l'auteur de toute justice ne permettait pas le triomphe du méchant, c'est-à-dire que la victoire proclamait le bon droit. Et cependant aujourd'hui l'honneur de l'homme qui succombe en duel ne reçoit pas la moindre atteinte.

—

II.

Origine du point d'honneur.

—

Le point d'honneur existait bien avant que la coutume de terminer par l'épée les affaires que nous appelons civiles ou criminelles eût été consacrée par des lois écrites. Il régissait tous les anciens habitans de l'Europe qui n'étaient ni Grecs ni Romains. On le rencontre surtout chez

les Germains dont les mœurs décrites par deux des plus grands écrivains de l'antiquité forment un tableau si intéressant pour les nations européennes.

Les peuples nombreux de la Germanie étaient pauvres parce qu'ils n'avaient aucun commerce, et qu'ils négligeaient l'agriculture, source la plus sainte de l'abondance. Ils eussent rougi de gagner par la sueur ce qu'ils pouvaient se procurer par le sang. La pauvreté leur fit aimer la guerre, état violent qui délivre de la vie, ou fournit à ses besoins. Le courage étant la première des vertus d'un soldat, leurs institutions tendirent directement à l'enflammer. Le commandement était la récompense de la valeur, tandis qu'on noyait les poltrons et même ceux qui par la faiblesse de leur complexion n'étaient point propres à la guerre.

L'accusation de lâcheté était donc la plus redoutable de toutes, puisque non seulement elle fermait la carrière des honneurs devant l'homme atteint de ce reproche, mais que même elle le menaçait dans son existence. De toutes les ver-

tus la valeur étant la plus journalière, l'accusateur n'avait pas besoin de preuve. Son assertion produisait une présomption suffisante. En vain, pour la dissiper, l'accusé eût allégué qu'il avait été brave dans telle bataille, on n'en eût pas moins été persuadé que le courage lui manquait au moment où il était mis en doute. Sous le poids d'une accusation si terrible, il n'aurait pu attendre la première guerre pour donner des gages de sa vaillance. Il n'avait qu'un moyen de se disculper, moyen simple, prompt et décisif; c'était de provoquer l'accusateur en combat singulier. S'exposer à périr par sa main, c'était prouver à l'instant et d'une manière péremptoire qu'il savait affronter la mort, qu'il était un homme.

Celui qui ment, dit un ancien, témoigne qu'il méprise Dieu et craint les hommes Ainsi l'accusation de mensonge contient celle de lâcheté. Elle fut donc ignominieuse chez les Germains. Elle dut l'être surtout parce que, comme ils ignoraient l'art de fixer les paroles et de leur donner un corps durable, les intérêts de chacun

pouvant être compromis à chaque instant, le mépris général était le contre-poids le plus puissant qu'il y eût à opposer à la facilité du crime. Un démenti reçu exigeait donc que l'on demandât le duel, de même que lorsqu'on avait été traité de lâche.

L'offenseur en refusant le défi eût fait voir qu'il n'osait soutenir par les armes ce que sa bouche avait proféré ; il eût été convaincu de poltronnerie ou d'imposture. Delà l'obligation de répondre à un appel.

C'est le devoir de tous les hommes de prendre part à ce qui blesse les personnes qui leur sont chères. Ce devoir était une obligation pour un Germain. La patrie aurait-elle pu compter sur le secours de celui qui eût laissé ses parens sans défenseur ?

Il n'était permis qu'aux prêtres de frapper un Germain ; encore les coups qu'ils donnaient semblaient-ils moins une punition que l'accomplissement d'un ordre du ciel. Il n'y avait que les esclaves qui fussent battus par les maîtres,

et cela même arrivait rarement. Ainsi en frappant un homme libre de la main ou du bâton, sur la face ou sur le corps, on s'était arrogé un pouvoir qui n'appartenait qu'aux dieux ; ou on l'avait traité comme un vil esclave. Il devait donc montrer, en risquant sa vie, qu'il avait le cœur digne d'un homme libre.

L'obligation où était le Germain de tenir sa parole résulte d'une autre coutume rapportée par César en ces termes (*).

« Quand l'un des princes annonce en plein » conseil qu'il a formé le projet de quelque ex- » pédition, il invite quiconque veut le suivre » à le déclarer. Ceux qui agréent le chef et » l'entreprise se lèvent et promettent leur se- » cours. La multitude applaudit. Mais s'il en » est qui s'abstiennent de marcher, on les re- » garde comme traîtres et déserteurs, et dès lors » on ne leur accorde plus aucune confiance ».

Pourquoi donc était-il si honteux de ne pas suivre le chef auquel on avait donné parole ?

(*) Cæsar de bello gallico, livre 6.

c'est qu'il était présumable que l'on reculait devant le péril vu de plus près.

III.

Continuation du même sujet.

On a pu remarquer que les divers articles qui composent le point d'honneur, et dont j'ai essayé d'expliquer la formation découlent d'un seul principe, c'est que l'on ne doit pas craindre la mort. Sans doute ce principe a régné sur tous les peuples uniquement guerriers. Mais si, chez les Germains, il engendra des maximes inconnues ailleurs, cela provient et des récompenses extraordinaires dont ils honoraient le courage, et des peines terribles qu'ils infligeaient à la poltronnerie, et à l'inaptitude au métier des armes.

Le duel était la conséquence naturelle des mœurs et des institutions des nations Germaines. Il paraît qu'en effet ces nations en connaissaient l'usage. On peut en suivre les traces dans les codes que les anciens Germains firent

rédiger lorsqu'ils eurent senti l'utilité des lois écrites.

Par la loi des Lombards, (*) si un homme en appelait un autre *arga*, c'est-à-dire qui n'est propre à rien, celui-ci pouvait sur-le-champ le défier au combat.

Une loi des anciens Suédois s'exprime en ces termes : (**)

« Si un homme a dit à un autre ces mots outrageans : *vous n'êtes pas un homme égal aux autres hommes :* ou *vous n'avez pas le cœur d'un homme*, et que l'autre réponde : *je suis un homme aussi bon que vous*, qu'ils se rencontrent sur le grand chemin (c'est-à-dire qu'ils en viennent au combat). Si l'agresseur paraît et que l'offensé soit absent, que celui-ci soit réputé pire encore qu'il n'a été appelé..... Si au contraire la personne qui a reçu l'injure paraît, et que celle qui l'a faite s'absente, que l'offensé

(*) Leg. Longob. L. 1. tit. 5 § 1.

(**) Hien : de jure Suevium et Gothorum vetusto 4.° Holmiae. ch. 7. Lex uplandica.

appelle son adversaire trois fois à haute voix, et qu'il fasse une marque sur la terre. Alors que celui qui s'est absenté soit réputé infâme, POUR AVOIR PRONONCÉ DES MOTS QU'IL N'A OSÉ SOUTENIR. Il résulte de cette dernière phrase que le démenti reçu exigeait aussi le combat. Ainsi, ajoute le judicieux Robertson (*), ces principes du point d'honneur que nous sommes portés à regarder comme un raffinement moderne, et l'usage des duels qui en est une suite naquirent des idées et des mœurs des septentrionaux, dans un temps où la sociabilité n'avait encore fait chez eux que très-peu de progrès.

IV.
Continuation du même sujet.

Comment le point d'honneur de ces barbares a-t-il pénétré dans toute l'Europe, et pourquoi s'y est-il perpétué jusqu'à nos jours, sans que rien fasse présager l'époque où il doit s'effacer

(*) Voyez la 22.e note de l'introduction à l'histoire de Charles-Quint.

et disparaître ? C'est ce qu'il faut à présent rechercher.

Depuis le commencement du cinquième siècle de l'ère chrétienne, jusqu'à la fin du sixième, le nord de l'Europe se déborda sur le midi. Les Germains attirés par l'espoir du butin et les délices d'un ciel moins rigoureux, et n'étant plus arrêtés par ces légions invincibles qui avaient été si long-temps le boulevard de la puissance Romaine, s'élancèrent de leurs forêts sur l'empire d'Occident qui n'en pouvait plus, et lui portèrent les derniers coups. Alors s'établissant dans les immenses pays dont ils s'étaient emparés, ils se partagèrent les terres, et les nations n'offrirent plus que le hideux spectacle d'un troupeau d'esclaves déchirés sous la verge sanglante d'une aristocratie militaire.

Les descendans des vainqueurs n'estimèrent et n'exercèrent comme eux que le métier des armes. Par conséquent, ils conservèrent leurs maximes d'honneur, et ces maximes s'enraci-

nèrent d'autant plus profondément que leur pratique était, après la supériorité du sang, la seule marque de distinction qui existât entre les maîtres et les esclaves. L'ignorance et la grossièreté des uns égalaient la misère des autres.

Les derniers germes de toute civilisation allaient périr étouffés sous l'anarchie féodale, lorsque, grâces à l'ambition et au fanatisme, les communes recouvrèrent la liberté civile dans presque toute l'Europe. Elles la reçurent gratuitement des Rois jaloux de leurs feudataires, et l'achetèrent des Seigneurs qui avaient besoin d'argent pour aller aux Croisades. La chevalerie, institution respectable dans son principe, puisqu'elle était destinée à protéger les faibles contre les oppresseurs, la chevalerie avait encore donné de l'extension aux idées guerrières, en les ennoblissant. Mais, pendant plusieurs siècles encore après l'affranchissement des communes, la noblesse dédaigna de s'instruire, et n'apprit qu'à se battre. Ainsi, il n'y eut aucun motif pour qu'elle abandonnât les maximes

d'honneur des peuples victorieux qu'elle représentait. Lorsque le mérite toujours croissant des vaincus eut inspiré quelque émulation à la noblesse conquérante, lorsqu'elle eut dépouillé sa superbe ignorance, le préjugé était trop ancien, trop général, pour qu'elle songeât à en secouer le joug ; et d'ailleurs comme elle ne cessa point d'être une classe privilégiée, et d'occuper exclusivement tous les emplois honorables et lucratifs, elle aurait cru se ravaler si, à l'exemple du peuple, l'objet continuel de ses mépris, elle avait enduré des offenses que ses ayeux vengeaient les armes à la main. Ceux des plébéiens qui, par leurs talens et leurs fortunes, s'élevèrent bien au-dessus de leurs égaux, et marchèrent les premiers après les gentilshommes, leurs modèles, s'empressèrent de se conformer à des opinions que ceux-ci regardaient comme sacrées. A leur tour, ils eurent des imitateurs. Ce fut ainsi que le mal fit des progrès, et gagna les classes moyennes de la société. Heureusement, il ne descendit jamais

plus bas. Si de nos jours, on voit en France quelques exemples de duel entre hommes du peuple, c'est que notre grande révolution a effacé en partie les nuances qui distinguaient les différens ordres; c'est que toute une génération ayant porté les armes, des soldats, en rentrant dans leurs foyers, ont pu retenir les lois du faux honneur, qu'ils avaient suivies dans les camps. On sait que les militaires, même les simples soldats, sont plus immédiatement que les individus de l'ordre civil assujétis à l'observance de ces lois : nouvelle preuve qu'elles sont nées de l'esprit martial de nos ancêtres, et non de l'usage du combat judiciaire.

Telle fut l'origine, tels furent les progrès du point d'honneur. Aujourd'hui, tout homme d'une certaine profession ou condition, est forcé, s'il tient à l'estime publique, de se battre quand on le provoque, et d'appeler en duel celui qui l'a frappé ou seulement menacé de coups, ou bien accusé de mensonge, de pol-

tromperie, ou de manque de parole, ou enfin attaqué dans la personne de ses proches. (*)

V.

Causes de l'inefficacité des anciens édits portés en France contre le duel.

Les duels se multipliaient en France d'une manière effrayante. Chaque jour, la terre était arrosée de sang. Le mal était au comble; on entreprit de le guérir. Malheureusement, on crut que le remède le plus violent serait le plus efficace. Henri II le premier, et successivement Henri IV, son faible fils, Louis XIV et Louis XV prononcèrent la peine capitale contre tous les duellistes indistinctement. Le duel fut déclaré crime de lèse-majesté. Louis XIV jura qu'il ne ferait grâce à aucun coupable. Louis XV fit à son sacre le même serment.

(*) Le Code d'Honneur des spadassins est bien plus étendu. Ils voient des offenses dans les mots les plus insignifians comme dans les actions les plus innocentes. L'opinion ne repoussant pas leur chatouilleuse délicatesse, ceux qu'ils choisissent pour victimes sont obligés, sous peine d'infamie, d'aller remettre leur vie entre leurs mains.

Ces lois, sans cesse reproduites, ces déclarations inusitées attestent et l'impuissance du remède, et l'embarras du législateur. Le mal en effet n'était pas d'une nature ordinaire Pour commettre les actions qui sont réputées crimes dans tout l'univers, il faut étouffer la voix de la conscience, il faut ne pas craindre l'infamie; et c'est uniquement pour se dérober à l'infamie qu'on a recours au duel. Punir cette action du dernier supplice, c'était l'assimiler à l'assassinat, à l'empoisonnement, aux plus exécrables forfaits. « Lorsque la peine est sans mesure, » dit Montesquieu, on est souvent obligé de lui » préférer l'impunité ». C'est ce qui arriva.

Lorsqu'un duelliste était resté sur le carreau, le meurtrier tâchait d'abord de se soustraire au décret que la justice était forcée de rendre contre lui, et si, malgré leur sollicitude toute paternelle, les juges n'avaient pu découvrir le plus léger prétexte de l'absoudre, ses parens et ses amis recouraient alors à la clémence Royale. La remise de la peine était-

elle refusée? (ce qui était rare), il n'en reparaissait pas moins, au bout de quelque temps; car l'arrêt de sa condamnation était enseveli pour jamais dans la poudre des greffes. Auraient-ils pu le faire traîner à l'échafaud, ceux qui, au fond de l'âme, approuvaient sa conduite et se sentaient disposés à l'imiter (*)?

On ne s'était pas contenté de sévir directement contre les duellistes. On avait décrété des peines très-sévères contre ceux qui portent

(*) Si la peine de mort n'eût pas été exorbitante et par conséquent inapplicable, elle était la plus propre, sinon à déraciner le préjugé, du moins à mettre un terme à ses ravages. Le courage consiste à braver une mort possible. Il n'y a qu'une témérité brutale ou le plus sublime héroïsme qui fasse courir à un trépas assuré. Personne n'accepterait un duel dont le résultat infaillible serait de faire périr les deux champions. Un Roi de Suède avait su qu'au mépris des lois deux de ses officiers devaient vider une querelle par la voie des armes. Il arrive au lieu du rendez-vous, suivi de l'exécuteur de la haute justice, et là: « je « vous permets de vous battre, leur dit-il, mais à condition que « le survivant sera mis à mort à l'instant.» La présence du bourreau, le ton sérieux du monarque, effrayèrent les deux champions. Ils s'embrassèrent aussitôt et ne furent pas réputés lâches.

les cartels (*) ; comme si deux hommes ne pouvaient s'assigner un rendez-vous que par l'entremise d'un tiers. Ce ne fut point tout. Un édit de Henri IV portait que les témoins seraient condamnés à mort. Dans la suite, cette peine fut remplacée par la perte des dignités, charges et pensions. Quel était le but de cette rigueur, à l'égard des témoins ? Leur présence n'est pas indispensable pour que le duel ait lieu, et d'ailleurs serait-il sage de leur infliger le plus léger châtiment ? Souvent, ils parviennent à opérer une réconciliation, et quand leurs honorables instances échouent contre la haine réciproque des adversaires, ils empêchent au moins qu'aucun d'eux n'appelle à son secours la déloyauté, la perfidie.

En proscrivant le combat singulier, seul mode de réparation offert à l'offensé, le législateur vit bien qu'il fallait lui substituer un équivalent. Il créa donc le tribunal des Maréchaux. C'était

(*) Le fouet et la Fleur-de-Lys; en cas de récidive, les galères perpétuelles. (Ordonnance de Louis XIV.)

devant ces officiers ou leurs lieutenans, institués juges suprêmes du point d'honneur, que l'on devait poursuivre la réparation de l'insulte dont on avait été l'objet. Ils pouvaient infliger à l'offenseur jusqu'à vingt années d'emprisonnement. En outre, ils exigeaient de lui une réparation dont l'offensé eût lieu d'être satisfait.

On ne s'était pas aperçu qu'en exigeant de l'offenseur une réparation humiliante, en le punissant avec tant de rigueur, pour avoir proféré certaines paroles, ou commis certaines voies de fait, on justifiait en quelque sorte cette horrible opinion que certaines injures ou certains outrages ne peuvent être payés que par le sang.

Pour qu'une réparation d'honneur satisfasse entièrement, elle doit être faite sans contrainte et de bonne grâce. Des excuses commandées étaient donc insuffisantes. D'un autre côté, la peine que subissait l'offenseur n'ayant point la vertu de réparer l'honneur de l'offensé, on pou-

vait croire que l'homme qui traînait devant les Maréchaux celui dont il avait à se plaindre, n'en usait ainsi que pour le faire incarcérer, et s'exempter par là des chances d'un combat singulier.

Enfin, les Maréchaux ayant la charge spéciale d'étouffer toutes les affaires d'honneur, de terminer toutes les querelles, recourir à leur Tribunal, n'était-ce pas attirer sur soi le soupçon d'une indigne lâcheté?

A l'époque de la Révolution Francaise, la législation contre les duels était tombée dans le plus profond oubli. Elle ne fut ni renouvelée, ni modifiée par les auteurs des codes criminels de 1791 et de 1810, soit qu'ils crûssent utile de tolérer les duels, soit plutôt qu'ils désespérâssent de les abolir. Et en cela la prudence est louable; c'est un grand malheur que des lois inutiles, car elles accréditent le mal qu'elles n'ont pu atteindre.

VI

Des divers moyens proposés pour la répression du duel, en France.

Dans ces derniers temps, quelques hommes de lettres furent appelés en duel, à cause de leurs opinions politiques, et plusieurs périrent (*). Comme ils appartenaient à des partis opposés, on sentit généralement combien il importait d'arrêter les ravages du monstrueux préjugé qui prenait chaque jour un accroissement de force et d'activité plus alarmant. Car, selon une remarque constante, c'est toujours au retour de la paix que les duels sont le plus fréquens. L'esprit militaire grandissant et se fortifiant pendant la guerre, il est naturel qu'en cessant tout-à-coup d'être dirigé contre les étrangers, il se concentre dans une plus grande susceptibilité sur le point d'honneur.

L'attention publique étant fixée sur le mal, on proposa divers remèdes. Un anonyme de-

(*) MM. Beaupoil de Saint-Aulaire, de St-Marcellin, David, etc,

manda que le Tribunal des Maréchaux fût rétabli, et de plus investi du droit d'ordonner le combat, quand il n'aurait pu réconcilier les adversaires. Déjà Rousseau, traitant épisodiquement de cette institution dans sa lettre sur les spectacles, avait proposé d'en corriger ainsi le vice. Mais c'était reconnaître en principe qu'une injure est également bien lavée dans le sang de l'agresseur et de l'offensé. Celui-ci ne peut-il pas succomber? Et le meurtrier irait impunément couvert du sang de l'homme qu'au préalable il aurait déshonoré! Aucun avantage, si considérable et si certain qu'il soit, ne peut compenser un tel outrage à la morale publique.

Quelques personnes désiraient que l'on remît en vigueur les édits oubliés de ces Rois dont le zèle surpassait les lumières. Ces édits ne produisirent aucun effet, et rien ne prouve qu'ils seraient aujourd'hui plus appropriés à la nature du mal. D'autres pensèrent qu'il suffisait d'infliger de fortes amendes, comme s'il était un citoyen qui préférât son argent à

son honneur, je veux dire à la bonne opinion qu'il souhaite que tout le monde ait de son courage. Tel qui risquera tout pour être réputé brave, ne rougira point d'aller à la fortune par des voies que réprouve le véritable honneur.

Le rédacteur d'un recueil périodique exposa des vues plus nouvelles : « Quand deux » hommes, dit-il, auxquels une cause juste ou » non a mis les armes à la main, se sont me- » surés, quand la mort ou les blessures de l'un » ont prouvé le courage de tous deux, cette » cour d'honneur (le Tribunal des Maréchaux), » impuissante à prévenir, ne peut-elle pas » prendre connaissance des motifs du combat et » les juger à la face de cette opinion publique » satisfaite ?... Si l'épée venge quelquefois des » insultes graves, plus souvent on la tire pour » des causes difficiles à justifier. Des juges du » point d'honneur distingueraient les cas divers, » et, sans infliger de peines autrement que par » des déclarations toutes d'honneur, ils trai-

» teraient différemment l'offensé qui se venge » et l'offenseur qui tue ».

Premièrement cette distinction qu'établirait la cour d'honneur, obligée de suivre l'opinion en la dirigeant, heurterait violemment l'opinion commune, puisque la mort de l'offensé n'applique sur le front du meurtrier aucune empreinte iguominieuse.

Ensuite, en supposant que l'offensé ait remporté la victoire, et que, l'insulte n'étant pas de celles qui exigent une réparation ensanglantée, les Maréchaux jugent le vainqueur digne de blâme, serait-il confus ? serait-il humilié ? loin delà, il se glorifierait d'avoir risqué sa vie plutôt que d'endurer même l'ombre d'une offense, et sa conduite ne manquerait pas d'approbateurs. Si au contraire, l'offenseur était le survivant, la cour d'honneur lancerait contre lui ses plus terribles anathèmes. Mais il aurait toujours à dire pour sa justification qu'il ne pouvait sans honte refuser un cartel, et qu'une fois en garde contre son adversaire, il ne lui était pas dé-

fendu *par l'opinion* d'employer contre lui toute sa force, toute son adresse.

Ainsi, dans ces deux hypothèses, la censure des Maréchaux ne recevrait pas la sanction de *l'opinion* publique. Privée de cette santion, à quoi servirait-elle ?

Le même écrivain voudrait de plus que les Maréchaux, en se faisant rendre compte des duels, distingassent dans la querelle ce qui tient à l'honneur de ce qui tient à d'autres passions, à d'autres intérêts, et qu'ils renvoyassent devant les tribunaux pour y être jugés, suivant le degré de leur imprudence ou de leur criminalité, la plupart de ces braves de profession qui servent d'instrumens aux haines, aux vengeances des partis politiques. Sans doute ces infâmes sicaires méritent le dernier supplice; et, comme eux, les spadassins qui, suppléant au courage qu'ils n'ont point par une dextérité péniblement acquise, insultent les citoyens pour se donner l'affreux plaisir de leur ôter la vie. Mais à quel signe un tribunal hu-

main les reconnaitrait-il? serait-ce à la fréquence des affaires d'honneur? Il faudrait donc attendre pour les punir qu'ils se fussent souillés d'un grand nombre de meurtres. Serait-ce à la grossiéreté de l'offense dont ils se seraient rendus coupables? Mais, à la moindre provocation, un caractère irascible peut nous entraîner aux derniers excès; et si le spadassin prétend qu'au lieu de faire l'insulte c'est lui qui l'a reçue, comment la loi pourrait-elle l'atteindre? jugera-t-on sur le plus ou le moins de gravité de l'offense dont il se plaindra? Décidera-t-on que certaines insultes n'exigent pas le combat, quand, par la plus funeste extension donnée au préjugé le plus funeste qui exista jamais, il suffit que l'on croie son honneur attaqué pour qu'on ait droit de demander satisfaction?

L'auteur d'un essai sur le duel publié en 1819, M. Salaville, considéra les deux combattans comme homicides d'eux-mêmes, puisque, de leur plein gré, ils s'exposent à une mort possible. En conséquence il voulut qu'on appli-

quât au survivant la peine de la mort civile. Mais s'il est vrai, comme il le prétend, que la culpabilité des duellistes consiste moins dans le fait d'un meurtre que dans le mépris des voies légales offertes aux citoyens offensés (*), y aurait-il une juste proportion entre une peine perpétuelle, et le simple refus de s'en rapporter anx tribunaux? D'ailleurs, l'homme dépouillé de tous ses biens, forcé de voir sa succession ouverte, de son vivant, au profit de ses héritiers, condamné enfin à se survivre à lui-même, pourrait-il résister au désespoir, et ne point ajouter à son premier crime le scandale d'un suicide? Et quand on n'aurait pas ce mal-

(*) Quelles sont maintenant en France ces voies légales? les soufflets, les coups de canne peuvent n'être punis que de six jours de prison et 16 fr d'amende. Cette peine légère peut encore être réduite à la faveur des circonstances atténuantes. La diffamation et les injures peuvent aussi jouir d'un *minimum* de cinq jours d'emprisonnement et de 16 fr. d'amende, ou même d'un franc s'il s'agit d'injure ne renfermant pas l'imputation d'un vice déterminé, ce qui est la cause la plus ordinaire des duels.

heur à redouter, pense-t-on que des juges seraient assez inflexibles pour appliquer rigoureusement une peine plus terrible en quelque sorte que la mort physique? Quoi! il suffirait de mettre l'épée à la main pour encourir l'interdiction perpétuelle des droits civils et politiques! Quoi! à chaque duel la société perdrait infailliblement et pour toujours deux de ses membres! l'excessive rigueur d'une pareille mesure la rendrait aussi vaine que les anciens édits.

VII.

Réflexions sur l'inefficacité des anciens édits et des nouveaux moyens proposés.

Des deux théories proposées sur une cour d'honneur, celle de Rousseau qui permet le duel en certains cas serait préférable à l'autre qui attend le sort du combat pour en apprécier les causes. Mais l'impunité de l'offenseur qui s'est baigné dans le sang de l'offensé, est un résultat malheureusement possible et trop

immoral pour que le système qui le consacre puisse jamais être admis.

Les auteurs des autres projets ont eu dessein ou de punir les offenses de telle sorte que personne n'osât plus s'en permettre, ou de créer un mode de réparations qui fussent efficaces, ou bien d'établir des peines qui intimidassent les duellistes.

Jamais l'idée du supplice même le plus cruel ne glacera d'un salutaire effroi l'homme bouillant de colère qui a levé la main pour frapper, ou dont la bouche va laisser échapper quelqu'une des fatales paroles.

Les excuses, je le repète, ne réparent réellement l'honneur que lorsqu'elles sont volontaires. Il est rare qu'on se décide à demander pardon, parcequ'il est difficile de le faire sans se dégrader (*). Ainsi les peines, ou même les

(*) Les satisfactions n'appaisent point une âme ;
Qui les reçoit à tort ; qui les fait se diffâme.
Et de pareils accords l'effet le plus commun
Est de deshonorer deux hommes au lieu d'un.

récompenses, si, pour encourager une démarche pénible à l'amour-propre, on voulait essayer d'un remède contraire, ne multiplieraient point les satisfactions, car si elles partaient d'un autre sentiment que du repentir, elles ne seraient pas reçues.

Enfin, quant aux peines dont le but est d'empêcher le recours au duel, je voudrais que l'on démontrât, avant de les décerner, si le législateur a le droit de défendre ce que l'opinion commande. L'opinion est absurde, j'en conviens, mais en est-elle moins l'expression d'un sentiment général? Les individus doivent-ils examiner si l'opinion est fausse ou raisonnable? Quelle qu'elle soit, il faut qu'ils s'y conforment ou qu'ils renoncent à la société ou à toutes leurs affections. C'est donc se placer dans une position épineuse que d'entreprendre de s'opposer à ce que la reine du monde soit

» Ces vers parurent trop dangereux dans un temps où l'on » défendait les duels, sans pouvoir les arrêter. Corneille les » supprima. » (Voltaire. Commentaire sur le Cid.)

obéie. D'abord, les peines qu'on établira, qu'elles soient modérées ou cruelles, perdront la meilleure partie de leur puissance, puisque, défendant ce que l'opinion commande, elles ne pourront attacher la honte au front ou à la mémoire du condamné. De plus, si elles sont modiques, elles n'effrayeront personne. On bravera et les amendes et la privation des droits politiques, et les emprisonnemens temporaires, parceque l'argent, les prérogatives, la liberté sont d'un moindre prix que l'honneur. Si au contraire elles sont cruelles, les juges répugneront à les appliquer. J'admirerais que des hommes ne prissent point contre la loi le parti de l'accusé qu'ils ne sauraient blâmer.

Que si l'on prétend que tous les juges auront des entrailles de fer et infligeront sans hésiter des peines telles que la mort civile ou la mort naturelle, je réponds que, quant à la première, le malheur entouré de la commisération générale est préférable et serait préféré

à une vie passée au sein des richesses, mais flétrie, mais rendue insupportable par le mépris public; et que, quant à la seconde, elle n'inspirerait qu'un médiocre effroi, puisqu'il resterait toujours aux duellistes l'espoir de dérober, par un honorable exil, leur tête à l'échafaud.

Quel parti reste-t-il à prendre, puisque d'un côté il semble impossible de prévenir les duels, et que de l'autre il serait superflu de promulguer des lois pénales contre les duellistes? Il faut montrer ici que les recherches précédentes sur le point d'honneur n'ont point été faites dans un intérêt purement historique, mais en vue d'un resultat immédiatement applicable à l'objet de cet écrit. Elles n'auront pas été vaines si elles m'ont conduit à indiquer ce qui reste à faire au législateur, pour atteindre au but qui a jusqu'ici trompé ses efforts. Il me semble que de l'origine même du point d'honneur, qui est l'antique source du mal, on peut faire dériver le remède.

VIII.

Réfutation d'une erreur fondamentale.

—

Avant d'indiquer ce remède, je dois combattre un principe d'où sont partis presque tous ceux qui ont cherché des moyens de répression contre le duel. Ils supposent que la culpabilité des duellistes est absolument indépendante de l'issue du combat, et qu'elle commence au moment où ils sont respectivement en garde.

Est-il bien prouvé que le seul fait d'en venir aux mains constitue un délit commun aux deux champions? un bon citoyen doit-il porter sa tête sur l'échafaud parceque l'honneur l'aura forcé d'accepter ou d'envoyer un défi? En quoi serait-il coupable, si tel que le guerrier philosophe,

> Dont le rare courage ennemi des combats
> Sait affronter la mort et ne la donne pas,

il était venu au rendez-vous avec l'inébranlable résolution de défendre ses jours sans attaquer ceux de son adversaire? Il est coupable, dit-on, en ce qu'il fait ce que la loi défend. Je réponds que la loi ne peut obliger personne à

se deshonorer. Commencez donc par imposer silence à ce faux mais impitoyable honneur qui le contraint à s'arracher des bras d'une épouse que peut-être il ne reverra plus, à délaisser des enfans qui font sa joie, une mère éplorée, un ami dont la vie tient à la sienne. Pensez-vous que ce soit de gaité de cœur qu'il vient braver la majesté des lois? Il arrive au lieu du combat, bien résolu de ne tirer l'épée que pour parer les coups qu'on lui portera, de n'opposer même au feu de son adversaire qu'une vaine démonstration; et vous le condamneriez, lui offensé, vaincu peut-être, au même supplice que celui dont le bras l'a frappé! il n'y aurait là ni raison ni justice.

Une loi qui punit le duelliste vaincu n'est pas seulement odieuse, elle est injuste dans son principe.

Deux hommes ont une querelle. Ils conviennent de la vider les armes à la main. Chacun d'eux se résigne à être tué par son adversaire, si celui-ci est favorisé par le sort ou par l'a-

dresse. Ils se donnent donc droit de vie et de mort l'un sur l'autre, mais sans exprimer d'une manière positive ou même implicite qu'ils tueront s'ils ne sont pas tués, car il est possible que l'un des combattans ou même que tous deux ne soient venus exposer leur vie que pour sauver leur honneur en restant sur la défensive.

Cette renonciation à la vie, bien qu'elle soit éventuelle, est un véritable homicide de soi-même. En France la loi civile se reconnait impuissante à prévenir le suicide (*) ; peut-elle donc sans inconséquence punir un citoyen parcequ'il a donné à un autre la permission de lui arracher la

(*) Les sages modernes, d'accord avec les plus grands philosophes de l'antiquité, pensent que l'homme qui abandonne la vie, sans l'ordre et contre les lois de la nature, commet un crime. Mais la justice humaine n'a aucun moyen de le réprimer. Menacera-t-elle de la peine capitale quiconque tenterait de se détruire ?

Qui ne craint pas la mort ne craint pas les menaces.

Aurait-elle recours à la confiscations des biens ? Celui qui ose abandonner sa famille et la plonger dans le deuil, sera-t-il arrêté par la crainte de la ruiner ? et quelle injustice dans une peine

vie, parcequ'il s'en sera remis à une main étrangère du soin de commettre une action que lui-même il pouvait tenter impunément?

IX.
Auquel les deux champions il faut infliger une peine.

La culpabilité du duelliste ne consiste pas dans la résolution de se battre; elle ne résulte que de la volonté de tuer ou de blesser. Or on ne peut juger de cette volonté que par l'issue du combat. La vengeance des lois ne doit donc atteindre que celui qui a fait couler le sang de son adversaire.

Si j'affranchis le vaincu de toute poursuite judiciaire, c'est que je l'excuse d'avoir permis qu'on le tuât, puisque un préjugé puissant le reduisait à cette concession, que dans tous les cas la justice humaine ne peut trouver ré-

qui atteint les enfans pour la faute de leurs pères! Le corps du coupable sera-t-il privé des honneurs funéraires, ou même de l'inhumation? ce ne sont pas là des peines pour quiconque sait réfléchir.

préhensible, lorsqu'elle tolère le suicide. Si, dis-je, je lui accorde l'impunité, c'est que rien ne démontre qu'il voulait attenter aux jours de son autagoniste. Est-ce au sabre, à l'épée qu'on s'est battu? les coups qu'il a portés n'étaient peut-être que des feintes. Est-ce au pistolet? les témoins n'ont pu juger avec certitude de la direction de l'arme.

Si je sévis contre le vainqueur, c'est que les blessures qu'il a faites, la mort qu'il a donnée ne témoignent que trop qu'il ne s'est pas contenté de s'exposer aux coups de son adversaire, seule chose que lui prescrivît le point d'honneur. Il n'a pas tenu, direz-vous, à son ennemi qu'il ne fût le vainqueur. Qu'en savez-vous? où est la preuve que cet ennemi l'eût marqué dans son cœur, pour être sa victime? Le législateur, qui ne peut lire au fond des âmes, ignore quelle était sa pensée secrète; l'intention lui est ici révélée par l'œuvre; il punira donc, mais il ne punira que l'attentat dont les suites manifestent clairement dans leur

auteur une intention coupable. Sur ce principe, il devra encore proportionner la peine à la malignité de cette intention, c'est-à-dire, à la gravité des suites qu'a eues le duel.

—

X.

La maxime qu'il faut punir seulement le vainqueur tend à modérer le combat.

—

La moindre erreur dans les principes entraîne après elle les plus funestes conséquences. Si, comme on le suppose généralement, la culpabilité des duellistes ne résulte que du seul fait d'en venir aux mains, il faut, sans faire aucune attention à l'issue du combat, les punir tous deux de la même peine, ou les regarder tous deux comme également irrépréhensibles.

Si le duel est toleré, chaque combattant a un intérêt immédiat à être le vainqueur ; car il est débarrassé d'un danger présent, sans avoir à craindre des poursuites judiciaires. Tous ses efforts tendront à remporter la victoire.

S'il existe une peine, et que cette peine soit

égale pour les deux duellistes, chacun d'eux aura le plus grand intérêt à sortir sain et sauf du combat, car s'il y parvient, il a plus de chances pour se soustraire à la vindicte publique que celui qui reste blessé sur le carreau (*) et quand il n'aurait aucun espoir d'échapper à la vengeance des lois, il choisirait encore le parti qui ne lui présenterait qu'un seul mal. Dans ces deux hypothèses, chaque combattant doit croire que son adversaire ayant un immense avantage à vaincre, fera tout ce qui dépend de lui pour y parvenir. Cette persuasion réciproque augmentera leur ardeur; ils se hâteront de se prévenir, et alors il sera possible qu'ils s'entre-tuent.

Ainsi l'indistincte rigueur des lois et leur coupable silence tendent également à acharner les deux duellistes l'un contre l'autre.

En ne punissant que le vainqueur suivant la mesure du mal qu'il a causé, on obtient

(*) Un article des édits de Louis XIV défendait de panser aucune plaie d'armes, avant d'en avoir prévenu les magistrats.

des résultats contraires, c'est-à-dire que chaque combattant est, pour ainsi parler, intéressé à la vie de son adversaire. La plupart des duels ont lieu sur les plus légères provocations, sur les motifs les plus frivoles. Les antagonistes n'ont aucun sujet de haine l'un contre l'autre. Tous deux sont venus croiser l'épée parce-qu'un prétendu devoir le leur commandait. La peine infligée à celui qui blessera ou donnera la mort paralysera la volonté de nuire.

On m'objectera que le danger présent l'emportera sur la crainte d'un danger futur et peut-être incertain. Mais il faudra reconnaître aussi que la pénalité, si elle n'est point illusoire, frappera les yeux, se présentera vivement à l'esprit du duelliste. Je n'espère pas qu'elle fasse taire la voix d'un péril actuel et imminent, mais je dis qu'elle doit influer sur les moyens d'écarter ce péril, je dis qu'attentif à prévenir les coups qu'il redoute, tout homme qui ne perdra point de vue les suites légales du combat, devra re-

tenir son bras ou du moins frapper avec moins de furie, si la peine est proportionnée à la grièveté des blessures. Placé entre deux craintes par l'exigence du point d'honneur, il est impossible qu'il n'agisse pas sous l'empire de ce double sentiment qui tend à corriger au moins les funestes effets du duel.

Quelle peine, dira-t-on encore, pourrait effrayer l'homme auquel on a fait le plus sensible outrage, l'homme dont la couche nuptiale a été souillée par l'adultère ? il aimerait mieux perdre sa fortune, toute sa liberté, sa vie même que de ne se pas venger.

Si l'affront est en effet tel que celui qui l'a reçu veuille périr ou vaincre, ce n'est pas un si grand mal que l'offenseur succombe. Dans ces sortes de duel, où l'auteur de l'offense est ordinairement plus calme que celui qui brûle de la punir, on peut croire que, ce sang-froid lui laissant apercevoir la peine qui menace le vainqueur, il cherchera moins à prendre l'offensive qu'à parer les coups de son

fougueux ennemi. On peut espérer qu'on ne verra plus la mort des deux champions résulter de leur combat, malheur qui n'est pas sans exemple.

On demandera peut-être aussi quelle salutaire influence les principes de législation que je propose exerceront sur un duel entre des rivaux altérés du sang l'un de l'autre. Au siècle où nous vivons, les duels par amour ne se voient guère que dans les romans. Cependant s'il arrivait qu'on se battît pour une telle cause, et que par leur acharnement les deux ennemis eussent manifesté leurs cruels desseins, il y aurait toujours une extrême rigueur à sévir contre le vaincu. N'est-il pas assez puni puisqu'il l'est par la main d'un rival?

Que si mon système n'enchaîne point le bras de l'époux outragé, et ne modère point la fureur de deux rivaux odieux l'un à l'autre, faut-il rejeter une règle parcequ'elle souffre quelque exception? je prie qu'on se souvienne que presque tous les duels sont occasionnés par les motifs les plus frivoles, que les cham-

pions n'ont aucun danger de se haïr, et qu'il n'est pas nécessaire, pour réparer leur honneur qu'ils blessent ou tuent l'homme qu'ils combattent. Il est indubitable qu'en ne punissant que le vainqueur, et surtout en proportionnant la peine à la gravité des blessures, on intéressera les duellistes à la vie l'un de l'autre. Il est indubitable que leur intérêt pésera les coups qu'ils se décideraient à porter.

—

XI.

Dernière conséquence de la maxime proposée.

—

Les lois tentent au delà de leur puissance, quand elles attaquent en face l'opinion publique. On peut la changer, mais non la vaincre; elle reste toujours la reine du monde. Or quels sont ses ordres en fait d'insultes? Elle veut que l'offensé offre le duel, et que l'offenseur l'accepte. Elle veut qu'au péril de leurs jours, ils montrent leur courage en bra-

vant les coups l'un de l'autre. Il est vrai que le point d'honneur ne défend pas que nous fassions nos efforts pour mettre hors de combat l'homme que nous avons en tête; mais il faut bien remarquer aussi qu'il ne le commande point.

En profitant avec habileté de cette dernière réflexion, on susciterait peut-être contre le vainqueur un préjugé dont les conséquences auraient les plus heureux effets. Que le législateur laisse entrevoir que le duelliste qui a versé le sang de son adversaire ne s'est porté à cet excès que par manque de courage, pour avoir craint les périls de la défensive dans un combat où ses jours étaient directement attaqués; que cette opinion, germant peu-à-peu dans les âmes les plus fortes et les plus généreuses, prévaille enfin contre un héroïque raffinement du point d'honneur, et la société ne recevrait plus aucun dommage de la manie des duels. On irait sur le champ d'honneur se mettre respectivement en garde. Déjà, dans plusieurs rencontres au pistolet, n'avons-

nous pas vu l'offensé même perdre son premier coup, sans que rien lui répondît des intentions de son adversaire, et par conséquent sans mériter aucun blâme? j'ose dire que l'opinion serait satisfaite d'une preuve de courage ainsi donnée de part et d'autre, en affrontant à chances inégales un danger réel et sérieux. L'espoir que je conçois ne paraîtra point tout à fait chimérique aux personnes qui savent que l'usage des seconds fut aboli par un seul mot d'une loi de Louis XIV (*).

XII.

Quel est le crime du Duelliste vainqueur.

Après avoir démontré qu'il serait cruel, injuste et impolitique de sévir contre le vaincu, après avoir indiqué les heureux effets qu'il serait possible d'obtenir en ne punissant que le vainqueur, et surtout en proportionnant la peine à la gravité des blessures qu'il aura faites,

(*) Quand à ceux qui ont la *lâcheté* d'appeler des seconds, etc...

il ne me reste plus qu'à bien caractériser la nature du crime, afin d'en faire dériver la punition.

Le meurtre commis en duel ne peut être assimilé à l'homicide involontaire qui résulte du défaut d'adresse et de précaution. Il ne peut l'être non plus à l'assassinat, car l'assassinat suppose une aggression préméditée, sans concert avec celui sur lequel elle est exercée, et toujours accompagnée du dessein d'arracher la vie. Dans le duel au contraire, il y a toujours convention antérieure et consentement à mourir, mais il peut ne pas y avoir dessein formel et prémédité de donner la mort. Le vainqueur, en la donnant, a peut-être cédé à l'instinct de la conservation ; il aura cru que son adversaire cherchait à lui porter un coup mortel, et il aura voulu le prévenir. Son action est donc un meurtre véritable, puisqu'il a donné la mort à son ennemi en attaquant volontairement ses jours.

L'allégation de la légitime défense ne saurait

être admise en ce cas : le meurtrier n'était pas aux prises avec un assassin ; l'adversaire qu'il combattait pouvait n'être venu au rendez-vous qu'avec l'intention de rester sur la défensive. N'est-ce pas un fait incontestable que, dans presque tous les duels, les champions n'ont aucun sujet de se haïr, que souvent ils s'estiment l'un l'autre, que quelquefois même l'amitié les unit ? le préjugé seul leur a mis les armes à la main. Il faut, pour sauver leur honneur, qu'ils s'offrent avec courage aux coups l'un de l'autre. Rien ne peut les dispenser de ce devoir ; mais aussi rien autre chose qu'une peur, dont les motifs peuvent n'être qu'imaginaires, ne les oblige à se baigner dans le sang de celui qu'ils combattent, et comme rien ne les y oblige qu'une crainte qui n'est pas toujours bien fondée, on peut croire que tous n'en ont pas la volonté. Pourquoi donc courir la chance de confondre l'innocent avec le coupable ?

L'allégation de la légitime défense ne serait

même pas admissible, si le meurtre avait été commis dans un de ces duels dont les conditions autorisent à égorger l'homme qu'on a désarmé ou mis hors de combat. Le vainqueur pouvant user de son droit, je conviens que le danger d'une attitude purement défensive devient ici plus grand que dans les duels qui cessent au premier sang. Il est donc probable que les deux adversaires brûlent également du désir de vaincre. Mais peut-on croire que ce désir de vaincre emporte le dessein d'égorger de sang froid l'homme qui ne se défend plus ou d'exécuter impitoyablement l'arrêt du sort ? c'est pourtant cette persuasion qui, par le mobile de la peur, pousse à une défense désespérée. D'ailleurs une défense meurtrière et prévue par une convention expresse qui la commande, est-elle légitime ? remarquons enfin que dans un système qui proportionne la peine à la gravité du crime, le vainqueur sera disposé à se montrer généreux, et que le sentiment naturel qui doit le porter à faire grâce à son adversaire vaincu sera

fortifié par la considération des suites qu'entraînerait l'abus de la victoire.

Il faut le reconnaître : le duelliste qui a tué son adversaire a commis volontairement un homicide que l'allégation de la légitime défense ne rend point excusable.

XIII.
Peines applicables à ce crime.

Le code pénal actuellement en vigueur prononce contre les meurtriers la peine des travaux forcés à perpéuité Cette peine me paraît beaucoup trop forte pour le crime que nous avons à réprimer. Il serait par trop cruel de confondre avec de vils scélérats le citoyen dont le crime a eu pour cause le sentiment exagéré d'un péril qu'il croyait réel, ou le désir de satisfaire une haine légitime (*), et qui dans tous les cas ont usé d'un droit que leur donnait un préjugé profondément enraciné.

Cependant il est vrai que plus le châtiment

(*) On ne parle pas ici de ceux qui tuent pour leur plaisir. Au moral comme au physique, les monstres sont toujours des exceptions.

imposé aux vainqueurs serait rigoureux, plus il enchaînerait étroitement le bras des combattans. Mais aussi que l'on se garde bien de révolter l'opinion en punissant avec trop de rigueur un crime qu'elle ne commande pas à la vérité, mais qu'elle ne marque pas non plus du sceau de sa réprobation. Il serait à craindre que beaucoup de coupables n'échappassent, et que les juges n'obéissent moins à leur devoir de magistrats qu'au sentiment de l'humanité. L'espoir de l'impunité produirait peut-être des résultats aussi funestes que ceux qui proviennent du silence des lois.

Il faudrait donc trouver une peine assez forte pour contenir les duellistes, et assez modérée pour que les juges n'éprouvassent aucune répugnance à l'appliquer indistinctement à tous les coupables.

Il me semble qu'en substituant la peine de la détention qui vient d'être introduite dans notre législation pénale (*), à celle des travaux forcés

(*) Article 20 du code pénal réformé : « Quiconque aura été

à perpétuité, on atteindrait ce double but. Les hommes, quelque soit leur âge, leur rang ou leur fortune tiennent tous également à leur liberté personnelle, et en même temps c'est un bien qui offre prise à la vindicte publique et aux magistrats chargés de la satisfaire.

La crainte d'une captivité pouvant se prolonger de cinq à vingt ans, garantirait la société de bien des attentats. Le duelliste qui aurait subi une aussi longue détention, serait du moins guéri pour toujours de sa fureur homicide. Cependant, comme il n'y aurait que de valables motifs qui pussent le porter à renouveler son crime, il ne faudrait pas aggraver la

condamné à la détention sera renfermé dans l'une des forteresses situées sur le territoire continental du Royaume, qui auront été déterminées par une ordonnance du Roi rendue dans la forme des réglemens d'administration publique. Il communiquera avec les personnes placées dans l'intérieur du lieu de la détention, ou avec celles du dehors, conformément aux réglemens de police établis par une ordonnance du Roi.

La détention ne peut être prononcée pour moins de 5 ans, ni pour plus de 20, sauf le cas prévu par l'article 33.

peine, suivant l'usage ordinaire en matière de récidive.

Dans aucun cas je ne crois utile d'avoir recours aux peines auxquelles s'attache une note spéciale d'infamie, telles que le séjour des bagnes, des maisons de réclusion, ou l'exposition publique. Ce serait diminuer en pure perte la force d'un ressort si souvent nécessaire, que de l'employer contre un crime qui n'est pas réputé honteux. Cependant, quand le législateur aura fait naître contre le vainqueur des présomptions défavorables, le moment viendra peut-être d'aggraver le châtiment par des peines infamantes. Alors elles sortiront de la nature du crime, et l'on peut croire qu'elles seront efficaces.

L'homme qui a ôté la vie est plus coupable que celui qui a fait une blessure grave. L'homme qui n'a fait qu'une blessure légère l'est beaucoup moins que ce dernier. Néanmoins il peut arriver que celui qui a donné la mort soit moins criminel que celui qui n'a fait qu'une blessure peu dangereuse. Des circonstances fortuites

peuvent faire qu'un coup porté dans le dessein de tuer ait été amorti, et qu'une blessure ait été mortelle contre l'intention de son auteur. Mais Dieu s'est réservé de lire dans le cœur humain. Le législateur terrestre ne saurait atteindre la volonté dépourvue de signes antérieurs de manifestation. C'est dans les actes qu'est à ses yeux la mesure de la volonté de nuire.

Ce principe, qui n'est basé que sur les avantages qui résultent de son application et sur l'imperfection de notre esprit, n'a pas été méconnu par les rédacteurs du code pénal français. Ils ont fait de justes distinctions entre les crimes commis contre les personnes ; ils se sont gardés d'appliquer la même peine au meurtre et aux simples blessures.

Quand des blessures ou des coups il est résulté une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, le coupable est condamné à la réclusion (*). Mais si la ma-

(*) La peine de la réclusion est prononcée pour cinq ans au

ladie ou l'incapacité de travail a duré moins de vingt jours, la peine est un emprisonnement de six jours à deux ans, et une amende de 16 fr. à 200 fr. (code pénal articles 309 et 311).

Dès que l'on a diminué la peine contre le crime le plus grave, il faut aussi alléger dans la même proportion celle prononcée contre les crimes inférieurs. Je crois donc à propos de remplacer la réclusion par un emprisonnement de six mois au moins, et de trois ans au plus; et la peine contre les blessures légères par une simple amende.

XIV.

Ce système pénal assure une répression suffisante.

« Qu'on examine la cause de tous les re-
» lâchemens, et l'on verra qu'elle vient de

moins, et pour dix ans au plus. Les condamnés sont enfermés dans une maison de force, et employés à des travaux dont le produit peut être appliqué en partie à leur profit. (Art. 21 du code pénal.)

» l'impunité des crimes, et non de la modé-
» ration des peines (1). » D'après cette remarque de Montesquieu, je craindrais plutôt que les jurés (car ces délits devront naturellement se juger devant les cours d'assises) trouvant encore la punition trop forte, ne laissassent échapper quelques coupables.

Si les exemples d'impunité devenaient fréquens, c'en serait fait des avantages que j'espère de mon système. Comme il importe essentiellement de dépouiller autant que possible de tout espoir d'échapper au châtiment ceux qui oseraient l'encourir, je voudrais que le Roi s'abstînt par le fait de toute remise ou commutation de peine en faveur des duellistes. Je ne dis pas qu'il doive, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, s'engager solennellement à ne leur faire aucune grâce. Les sévérités exceptionnelles ne sont jamais bien vues, et l'opinion se hâte de

(*) Esprit des lois. Livre 6 chap. 12.

prendre le parti de ceux qui en sont menacés.

Il ne saurait être oiseux d'examiner en ce moment, si des mesures particulières ne devraient pas être prises, à l'égard des gens de guerre qui, plus encore que les individus de l'ordre civil, sont infatués de la manie du duel. L'habitude qu'ils ont d'être toujours armés, même en temps de paix, et les écoles d'escrime ouvertes dans tous les régimens, ne contribuent pas peu à les rendre délicats jusqu'au ridicule sur le point d'honneur. Il faut que l'officier offensé provoque le duel, qu'offenseur il l'accepte. S'il hésite, ses camarades employent tout pour le déterminer ; ses supérieurs vont jusqu'à lui ordonner de se battre. S'il refuse, il n'est pas seulement couvert du mépris général, on l'oblige encore à donner sa démission. Les simples soldats sont, de même que les officiers, dans l'indispensable nécessité de vuider leurs querelles les armes à la main. Toutefois ils

n'y sont forcés par aucune autre considération que celle du point d'honneur.

La nécessité de se battre, si grande qu'elle soit, n'engendra jamais celle de blesser ou de tuer. Ainsi, la peine infligée au vainqueur n'influera pas moins sur les militaires que sur les citoyens, et d'autant qu'ils sont plus que ceux-ci sensibles au point d'honneur, ils seront aussi plus effrayés de la honte qui devra rejaillir sur le vainqueur, si la loi est dirigée dans l'esprit de mon système. Il n'est pas impossible que la guérison du mal ne commence par ceux qui en sont le plus fortement atteints.

La peine, encourue par le duelliste homme de guerre, doit donc être basée sur les mêmes principes : tolérance du duel, punition du vainqueur. Mais faut-il modifier sa nature ? J'ai d'abord, je l'avoue, penché vers la négative. Peut-être vaudrait-il mieux, me disais-je, punir par la perte des grades acquis, ou par la prolongation du délai fixé à l'avan-

cement. De plus, ne serait-il pas dangereux en temps de guerre, d'enlever des bras à la patrie? Mais, sous ce dernier point de vue, une considération qui justifie singulièrement mon principe, quoique applicable au cas le plus rare, m'a déterminé à ne rien changer à la nature de la peine. Deux militaires poltrons peuvent convenir de se battre, afin de s'exempter d'aller à l'ennemi. Celui qui aurait consenti à être blessé irait à l'hôpital, et l'autre serait détenu pendant quelque temps. La supposition seule d'un pareil arrangement, supposition que favorise mon système de pénalité, ne peut-elle pas, au moins dans ces circonstances et en temps de guerre, attacher au duel la honte qui est le souverain antidote de cette maladie? On aperçoit du premier coup-d'œil quelle prise donne contre le préjugé, la possibilité d'un accord aussi infâme.

Les peines seront les mêmes pour les militaires, et pour les individus de l'ordre ci-

vil. Les uns seront jugés par les conseils de guerre, et les autres par les cours d'assises. Une seule difficulté pourrait embarrasser les juges. Elle résulte du genre de combat dont voici les règles : on charge un pistolet, et le sort décide lequel des deux adversaires doit se faire sauter la cervelle.

Cette sorte de duel, à la vérité la plus rare de toutes, est un raffinement gratuit de férocité. Car, pour le redire encore, l'honneur exige seulement que les deux champions se présentent avec courage aux coups l'un de l'autre. On peut donc refuser ou ne pas offrir un cartel ainsi formulé. Mais, dès qu'on l'a accepté, on n'est pas plus libre de ne pas se soumettre à ses conséquences que de ne pas se battre, quand on s'y est engagé sur parole. Celui que le sort fatal a désigné doit, sous peine d'ignominie, se tuer lui-même. Les adversaires ayant, quoiqu'ils eussent pu s'en dispenser, acquiescé à un accord qui les mettait dans la nécessité d'obéir à l'ordre du

sort, chacun d'eux est éventuellement coupable de suicide par rapport à soi, et de meurtre par rapport à l'autre.

Je me hâte de dire que les agens de la justice ne pourraient sous aucun prétexte intenter de poursuite contre les deux adversaires avant le résultat de leur duel. D'abord, le suicide ne pouvant être empêché, il serait absurde d'arrêter un homme, parce qu'on lui supposerait l'intention de trancher le fil de ses jours, si le sort l'y contraignait. Ensuite, si l'homme désigné par le sort préférait la honte à la mort, qui vue de près aurait brisé son courage, l'autre ne pourrait être regardé comme l'ayant réellement forcé de se détruire. La justice doit donc, dans le cas dont il s'agit comme dans tous les autres, attendre l'événement du combat.

Si la victime s'immole, il est certain qu'elle s'est crue dans la nécessité de mourir. Le survivant a volontairement contribué à former cette cruelle nécessité. Il est donc vraiment coupable

de sa mort ; il doit subir la même peine que s'il l'avait tué de sa propre main.

Quand la loi, ai-je dit, est basée sur des principes erronés, il en résulte toujours quelque funeste effet C'est le contraire quand elle est rationnelle. Celui des adversaires que le sort aura favorisé ayant un intérêt puissant à ce que l'autre n'accomplisse pas l'arrêt de mort, il fera tous ses efforts pour l'en détourner, et sans doute il y parviendra. Mais si, contre mon attente, l'ombrageux honneur défendait de se rendre aux prières d'un antagoniste, la chance infaillible de perdre la vie ou de subir le *maximum* de la détention inspirerait une terreur salutaire, et personne n'oserait accepter ou proposer cette abominable manière de vider une querelle.

La législation que je propose procurerait encore l'extinction des spadassins. Ces misérables se battent seulement quand il n'est pas douteux qu'ils remporteront la victoire ; mais ils veulent exercer impunément leur exécrable adresse ; ils cesseront donc d'insulter ou de se prétendre

offensés. Pour anéantir cette tourbe de sicaires, il suffit, je le sais, d'établir une peine; mais le grand point est que rien n'en gêne l'application.

—

XV.

Conclusion.

—

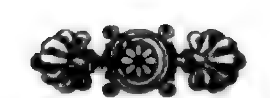
Pour que l'opinion ne s'oppose pas à tout moyen de répression contre les duellistes, dont elle s'est montrée jusqu'à présent l'ardente protectrice, il faut la séduire par d'adroites concessions. Ce fut avec un gâteau de miel que la vierge sainte qui conduisait Enée, appaisa le terrible gardien des Enfers. L'opinion, n'en doutons pas, sera satisfaite par l'éclatant hommage que l'on aura rendu à sa puissance en reconnaissant que l'action de recourir au duel n'est pas répréhensible, puisqu'elle l'exige impérieusement. Eblouie de cette concession, elle ne réprouvera point des peines, et surtout des peines modiques prononcées contre des crimes qu'elle tolère à

la vérité, mais qu'elle ne commande pas. Elle n'arrachera plus les coupables à la vengeance des lois Cet avantage, fût-il le seul, devrait déterminer l'adoption du système que je propose.

Les peines établies contre la mort donnée ou les blessures faites en duel devenant inévitables, grâces à leur justice et à leur modicité, les duellistes s'abstiendront de frapper, ou du moins, s'il s'en trouve que la crainte d'être prévenus force à prendre l'offensive, l'intérêt pésera leurs coups; et, quand à la longue des préventions défavorables sourdement excitées par le législateur surgiront contre celui qui serait plus effrayé du péril du combat que du péril de la victoire, les duels se termineront sans aucune effusion de sang. Les adversaires néanmoins auront donné une assez grande preuve de courage, puisqu'ils se seront offerts aux coups l'un de l'autre.

J'ignore si le faux point d'honneur qui nous met les armes à la main sera jamais détruit;

mais qu'importe si nous n'osons plus attenter à la vie de l'homme que nous combattrons, et c'est là mon espoir.



PHILANTROPIE.

RAPPORT

Fait à la Société d'Enseignement Mutuel

du Département de la Somme,

DANS SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AOUT 1828

SUR LES TRAVAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PENDANT L'ANNÉE.

Messieurs,

Tous les ans le Conseil doit vous rendre compte de ses travaux, et de l'état des écoles établies par vos soins ou placées sous votre patronage ; ce compte, je m'estime heureux d'avoir à vous le présenter cette année, car encore bien qu'il soit loin d'être satisfaisant au gré de nos désirs, j'y pourrai consigner beaucoup d'améliorations, de succès et d'es-

16.

pérances qui sans doute ne seront pas déçues.

Vous savez, Messieurs, quelles tribulations, quelles lâches persécutions l'enseignement mutuel a éprouvées dans toute la France, sous ce long ministère brisé enfin par la bonté royale ; c'est surtout dans les campagnes, que plus à l'aise, les modernes Vandales ont marqué leurs ravages; en 1821, notre département possédait 23 écoles mutuelles, 10 dans ses villes, 13 dans ses communes rurales; des premières, il n'en reste que 6, et les 13 autres sont réduites à 2 ; ce sont celles de Namps-au-Val et de Warloy-Baillon ; Bray, le Candas, Beauquesne, Corbie, Mons-en-Chaussée, Boutteucourt, la Faloise, Mouchy-Lagache, ont perdu les leurs, ainsi que la Chaussée-Tirancourt, où la bienfaisance éclairée de M. de Beaufort en avait fondé deux à perpétuité, l'une pour les garçons, l'autre pour les jeunes filles; là, sans respect pour la

volonté expresse du respectable fondateur, il fallut aussi qu'une méthode, dont la rapidité et l'économie ne sont pas les seuls mérites, fît place aux vieilles routines d'un enseignement lent, coûteux et plein d'épines repoussantes. Parmi nos villes, Abbeville et St.-Valery n'ont guère moins souffert des mêmes vicissitudes.

Si nous rappelons toutes ces pertes, c'est parce qu'elles sont propres à donner une activité plus grande à notre zèle; et d'ailleurs nous pouvons joindre à leur souvenir des espérances qui en tempèrent l'amertume. Mon collègue a écrit dans toutes les communes où la méthode nouvelle a existé; des renseignemens qu'il a obtenus voici ce qui résulte:

L'enseignement mutuel a cessé à Bray en 1822; les prêtres et le maire n'en voulant pas, le maître quitta le pays; on avait fait entendre aux parens que c'était une méthode soldatesque et qui disposait d'avance

à la révolte ; une calomnie si sotte ne serait pas difficile à confondre, et sans doute elle ne nuirait pas au rétablissement de la méthode dans cette commune, si on le tentait maintenant.

Au Caudas, à Beauquesne, ce rétablissement serait plus facile, parceque les maîtres qui y enseignent suivant l'ancien mode, ont d'abord suivi le nouveau ; quelques encouragemens les détermineraient à ce retour au bien ; celui de Beauquesne n'attend même qu'un signe de notre Société. Le Conseil éprouvera ses bonnes dispositions.

On pourrait aussi ressusciter assez facilement l'école de Corbie, car le zèle et les succès de M. Minotte, qui la dirigeait, avaient déraciné tous les vieux préjugés ; un emploi plus lucratif la lui fit abandonner, et personne ne le remplaça.

Les écoles d'Abbeville et de St.-Valery ne sont pas tout-à-fait perdues pour l'enseignement mutuel ; il y existe encore, mais

avec des modifications plus ou moins grandes exigées par les circonstances ;

M. Delarue, directeur de celle d'Abbeville, obtient, dit-il, des succès assez satisfaisans de la fusion qu'il a opérée entre les deux méthodes ; mais il aimerait mieux suivre exclusivement la nouvelle ; et en effet, elle n'est pas moins préférable pour les maîtres que pour les élèves ; les siens sont au nombre de 80.

A St.-Valery, l'instituteur est payé par la ville. 300 francs de traitement, dont le quart retenu pour loyer ! Dans un carré de seize pieds, il entasse quatre-vingt-dix élèves; avec un local convenable, il en aurait le double. Le Conseil Municipal désirait quelques améliorations pour cette école, mais le peu qui y reste de la méthode a rendu vaine cette bonne volonté, et le maître n'a pu trouver grâce devant certaines personnes, bien qu'il remplisse aussi les fonctions de bedeau.

Parlons maintenant des écoles de Warloy-Baillon, Namps-au-Val, Doullens et Péronne, les seules vraiment mutuelles que notre département possède hors de sa capitale.

Celle de Warloy n'a point cessé d'exister, ni de suivre la méthode ; elle est dirigée maintenant par M. Carnoy, fils de l'adjoint ; elle compte 50 élèves ; l'hiver dernier elle en avait 65 ; ceux du magister sont plus nombreux ; sans doute que là de tristes passions s'évertuent aussi contre le meilleur système.

M. Mallet, directeur de l'école de Namps-au-Val, a, comme les années précédentes, à se féliciter des progrès de ses élèves ; l'hiver, leur nombre était de 80 à 90, non compris quelques enfans qui venaient rarement à l'école, parce que trop pauvres pour payer, ils n'osaient la fréquenter assiduement ; le bon maître les y engageait pourtant de tout son pouvoir, leur promet-

tant même de les recevoir gratuitement, bien qu'il soit pauvre lui-même ; mais, dit-il, je n'ai de plaisir que lorsque je vois ma classe bien peuplée ; et d'ailleurs dans cette méthode, plus nombreux sont les élèves, plus rapides sont les progrès Cette remarque, Messieurs, est d'une vérité constante, et prouve au dernier point l'excellence de notre mode d'enseignement ;

M. Lafléchelle obtient toujours à Doullens les succès que la Société de Paris et la nôtre ont souvent signalés. 80 élèves sont occupés dans son école à la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire ; 12 d'entre eux, dit-il, « ont été admis à la pre-
» mière communion, et il a eu la douce
» satisfaction de recevoir des éloges du digne
» et vénérable pasteur, sur la conduite et
» l'instruction de ces enfans, qui leur ont
» mérité des prix de sa main bienfaisante ; »

L'école de Péronne a pour directeur M. Delorme, et renferme de 80 à 90 élèves ;

la méthode s'y est conservée pure, à l'exception des évolutions qu'on a cru devoir supprimer ; là, comme à Bray, elles auront paru soldatesques et sentant la révolte; qui ne voit pourtant qu'elles ont été admirablement inventées pour donner au corps des enfans un peu de ce mouvement dont la privation leur est si pénible, et à leur esprit, un relâche si nécessaire à la faiblesse de ses ressorts? L'école de Péronne existe par la bienfaisance d'une administration éclairée ; espérons de son zèle et de ses lumières, qu'elle y rétablira la méthode dans toute sa pureté ; de là dépendent ses succès.

Si cette année, Messieurs, votre active philanthropie a doté notre ville d'une école de plus, le noir génie que vous combattez lui en a ravi une; celle de M. Maisant dont les succès méritaient constamment vos éloges, vient de se fermer, le nombre des élèves ne répondant pas aux besoins du

père de famille, ni à la capacité du maître.

M. Sujol tient seul maintenant une école payante pour les garçons ; le nombre moyen de ceux qui la fréquentent est de 60 ; après avoir parcouru les diverses classes établies par la méthode, ils suivent des cours supérieurs de langue française et de géographie ; deux d'entre eux interrogés par notre Comité d'Inspecteurs, ont répondu, l'on ne saurait mieux, sur les participes, la cacologie de Noël, et divers points de géographie; un autre a fait valoir, en la récitant, une élégie de Millevoye.

L'école que Mesdemoiselles Rivillon ouvrent aux jeunes demoiselles, en compte environ 50 de l'âge de 4 à 16 ans : toutes se distinguent, depuis l'épellation jusqu'à l'analyse de notre langue ; la géographie et l'orthographe, objet jadis si négligé dans l'éducation des femmes, sont enseignées avec beaucoup de soin ; les ouvrages à l'aiguille obtiennent aussi une juste part dans les études;

nous en vanterions hautement l'excellence, si notre suffrage à cet égard pouvait paraître concluant ; la classe est vaste et salubre, et la propreté qu'on remarque dans toute la maison donne bonne idée de l'ordre qui y règne.

Des éloges non moins mérités sont dus à l'établissement de Madame Joiron qui, formée à l'école normale de Paris, suit la méthode dans ses moindres détails, avec une fidélité et un succès que la Société-mère a récemment honorés de l'approbation la plus flatteuse. La lecture, l'écriture, le calcul, l'orthographe, la grammaire, la géographie, l'histoire et l'art de l'aiguille dans ses diverses applications, sont soigneusement enseignés à toutes les élèves, et il y a des cours particuliers de langues Anglaise et Italienne, de dessin et de musique ; ainsi tout ce qui entre ordinairement dans l'éducation des femmes, se trouve réuni dans cette maison ; elle ne convient donc pas unique-

ment aux enfans, comme le prétendent certaines personnes; on peut le dire, l'instruction y est portée à un point pour le moins aussi élevé que partout ailleurs, et les excellens principes d'ordre et de conduite que la respectable institutrice sait inculquer à ses élèves, lui permettent aussi de ne craindre aucune comparaison sous cet important rapport.

Indépendamment du cours de musique vocale, qui est dirigé avec zèle et succès par M. Delevacq, suivant l'excellente méthode de M. Wilhem, toutes les élèves apprennent à conduire leur voix, et se forment l'oreille par des chants qui occupent les intervalles des exercices; ces chants les récréent, et, comme l'heureux mode d'enseignement qu'elles suivent, ils les attachent à leurs études en les leur faisant aimer. Nos Inspecteurs les ont entendues chanter le beau chœur des femmes Israëlites du Joseph de Méhul, ils ont admiré l'ensemble, la dou-

ceur et la justesse de toutes ces voix dont la fusion était parfaite ; ils ont aussi admiré le superbe local où se fait la classe ; 200 élèves y seraient à l'aise : il n'en renferme que 70.

Le petit nombre d'élèves qui fréquentent cette école et les deux autres mentionnées précédemment, accuse de l'indifférence, je n'ose dire de l'inconséquence, parmi nous, amis et protecteurs de la méthode nouvelle. Suffit-il d'entretenir des écoles élémentaires pour faire fleurir et propager un enseignement placé si haut dans notre estime, un enseignement qui peut s'appliquer avec tant d'avantage à toutes les branches d'instruction? (1) Des enfans qui nous sont inconnus la plupart ont-ils droit plus que les nôtres, à notre tendresse, à nos soins prévoyans? Aux premiers nous offrons une méthode ra-

(1) Le Principal du collége de Meaux l'y a introduit récemment, *non pas*, a-t-il dit, *comme méthode nouvelle, mais comme la meilleure de toutes les méthodes*.

pide, agréable, et dont un avantage plus précieux encore est d'inspirer l'amour de l'ordre et de tous les devoirs ; et nos propres enfans n'ont point part à ces sages bienfaits ; en revanche nous leur réservons les épines du vieux système, sans songer qu'elles peuvent leur faire prendre l'étude en dégoût, et les habituer dès leur enfance à braver leurs devoirs. Pardonnez, Messieurs, à notre zèle d'oser vous traduire ainsi devant vous-mêmes : quand on voit l'excellence de vos bienfaits, il est permis de vouloir qu'ils s'étendent.

L'Ecole-Modèle fondée par vous, et que votre louable persévérance a maintenue au milieu des circonstances les plus difficiles, l'Ecole-Modèle est toujours digne de ce titre; l'œil ouvert sur elle avec une attention dont votre confiance lui fait un devoir, le Conseil veille à ce que la méthode y soit toujours suivie ponctuellement ; elle renferme maintenant 210 élèves ; c'est 40 de

moins que son maximum ; mais, au grand nombre qui s'en est présenté pendant le dernier trimestre, nous pouvons compter que ce maximum sera atteint lors de la rentrée des classes.

L'instruction religieuse donnée par le digne maître, M. Dupont, a, comme tous les ans, porté ses fruits ; les premières communions ont été nombreuses, édifiantes, comme au temps où, vicaire de St.-Jacques, le bon abbé Voclin donnait lui-même cette instruction ; comme au temps où M. le Curé de la Cathédrale rendait témoignage par écrit de la bonne conduite de nos élèves ; comme au temps enfin où le prédécesseur de M. de Chabons vantait leurs bons principes, leur sagesse, et s'engageait à défendre la méthode, à l'appuyer de son autorité dans tout le diocèse.

En passant aux études classiques, nous avons aussi, Messieurs, à vous signaler d'excellens résultats ; la moitié des élèves

lisent dans les livres; autant écrivent sur le papier, et vous voyez avec quelle perfection, par les pages mises sous vos yeux; beaucoup se sont rendu familières les opérations les plus compliquées de l'arithmétique; beaucoup s'occupent aussi avec succès du dessin linéaire, art si précieux pour cette pépinière d'artisans et d'ouvriers, art dont l'enseignement suffirait seul pour consacrer la haute utilité de notre école. Voyez, Messieurs, les morceaux qui vous sont soumis par les jeunes Véchard, Achille Germain: Devismes, Barbaza, Charles Drincourt; le plus âgé de ces élèves n'a pas 14 ans, Germain à peine en compte onze; quelle netteté dans tous ces détails d'architecture! quelle pureté, quelle élégance dans les contours! à la hardiesse, à la vigueur du trait, croirait-on que c'est là l'œuvre de mains encore si faibles? Ces superbes dessins et ces pièces d'écriture, nous pouvons les montrer sans crainte à nos amis

et à nos ennemis ; auprès de nos trophées, que ceux-ci placent les leurs !

Il a paru utile au Conseil de rendre publique, à compter de cette année, l'exposition de ces intéressans objets; Mesdames Joiron et Rivillon veulent bien ajouter à l'intérêt qu'elle inspirera, en l'augmentant des travaux si remarquables de leurs élèves; à l'avenir nous tâcherons d'y joindre aussi les productions des autres écoles mutuelles du département; ce sera un glorieux concours ouvert à leur émulation.

Pour exciter davantage le zèle de nos jeunes disciples, et pour constater les résultats de l'instruction pendant chaque année, le Conseil a voulu aussi que les dessins et pièces d'écriture couronnés restassent à l'école, et y fussent placés dans des cadres aux frais de la Société; sans doute, Messieurs, vous applaudirez à ces innovations ; il en est deux encore que dans le même espoir je puis vous signaler.

Nous avions appris que parmi les jeunes gens sortis de notre école, quelques-uns éprouvaient des obstacles à leur avancement, parce qu'ils savaient peu ou point d'orthographe; le Conseil a décidé que, dès la rentrée des classes, l'orthographe et la grammaire seront enseignées dans notre école, comme dans celles de Paris, et par les mêmes procédés; ainsi nos enfans que leur belle main, leur intelligence et leur bonne conduite font déjà rechercher dans les bureaux, trouveront désormais dans ces deux nouvelles facultés la source d'une condition meilleure et d'une fortune plus rapide.

Voici, Messieurs, l'autre innovation; son importance m'engage à vous en parler, bien qu'elle soit antérieure à la présente année. Jusqu'à la dernière distribution, les prix suivant l'usage éternel, universel, avaient été donnés exlusivement aux élèves qu'un concours déclarait les plus forts; au premier coup-d'œil ce système semble juste, et

très-propre à exciter une fructueuse émulation ; mais, en y regardant avec attention, on verra que, s'il peut échauffer le zèle, c'est uniquement entre les huit ou dix élèves les plus avancés, et qu'il tend à décourager tous les autres en ne leur laissant nul espoir de succès ; pour obvier à cet inconvénient capital, sans toutefois blesser les droits de la force, qui ici sont bien des droits, le Conseil a décidé que pour les facultés de lecture, écriture, arithmétique et dessin, des prix dits *de concours* seraient réservés aux plus forts des vétérans ou des nouveaux, et que d'autres, appelés *prix de progrès*, seraient décernés à ceux qui, abstraction faite de leur force actuelle, ont dans l'année fait le plus de chemin. Dans ce nouveau système, dont la première application appartient au Conseil, l'élève le moins avancé peut ravir la couronne à celui qui marche en tête de la classe, et loin que le découragement s'in-

troduise dans aucun de ses rangs, l'émulation règne partout également.

Dans la dernière assemblée générale, votre bienfaisance éclairée, Messieurs, vous a fait voter d'enthousiasme, si j'ose le dire, l'établissement d'une école d'adultes; vous avez remis à la prudence du Conseil les mesures d'exécution et les dispositions réglementaires, en lui recommandant toutefois à l'égard du dimanche indiqué comme jour de leçon, de faire en sorte de ne blesser aucune habitude religieuse; ce point, il l'a observé: vous avez pu le voir par le prospectus qu'il vous a adressé ainsi qu'à tous les chefs d'ateliers; un réglement intérieur a été arrêté; il vous en sera donné lecture.

Le jour même où nous avons fait l'inauguration de la nouvelle école, elle était au grand complet; on y comptait 170 élèves; artisans, ouvriers, gens de peine ou de service, adultes de tout âge y étaient accourus; ainsi leur empressement avait con-

firmé, surpassé nos espérances, comme il avait confondu de tristes prophéties.

C'était un spectacle touchant de voir tant d'hommes d'un âge mûr, et même un septuagénaire se presser sur des bancs jusque là destinés à l'enfance; plus d'un père était près de ses fils, rivalisant avec eux de zèle pour s'assurer par l'instruction un meilleur avenir; un autre trouvait dans le sien un jeune maître heureux d'acquitter par ses leçons la dette de sa vie. Honneur à ces bons ouvriers! ils ont eu foi aux généreux concitoyens qui leur promettaient de réparer pour eux les injustices du passé.

Depuis l'ouverture de la classe, vingt-cinq leçons seulement ont été données, et, dans toutes les divisions, il y a eu de notables progrès; beaucoup déjà, même des plus âgés, qui d'abord ne connaissaient pas une lettre, ont surmonté les plus grandes difficultés de l'épellation, se sont familiarisés avec la numération, l'addition, la soustrac-

tion et même la multiplication ; en écriture, ils ont fait des progrès dont ces ardoises vous offrent, Messieurs, de fort beaux témoignages ; pour arriver à ces lettres régulières, à ces formes élégantes, quelle persévérance n'ont-ils pas dû déployer, eux en qui l'âge ou des travaux pénibles ont détruit la souplesse des doigts.

Tous, il est vrai, n'ont pas montré le même courage ; un certain nombre ont abandonné l'école après quelques leçons, désespérés sans doute de ne pouvoir tout apprendre en un jour ; mais leur absence n'a point laissé de vides ; d'autres ont pris leur place, et vingt-neuf attendent encore leur tour d'admission.

M. Dupont pour qui la direction de cette intéressante école a été une nouvelle occasion de faire éclater son zèle, M. Dupont n'a point voulu que pour elle il y eût de vacances ; et, de son propre mouvement, il a augmenté de moitié la durée des leçons.

Les dépenses de la nouvelle école dépasseront l'évaluation approximative que nous en avions faite ; vous n'aurez point, Messieurs, à le regretter, car cela vient principalement de sa prospérité ; et d'ailleurs le bien portant avec soi le germe de sa durée, il s'est présenté depuis cette heureuse fondation quarante-trois nouveaux sociétaires ; leurs souscriptions couvriront au-delà ces dépenses.

Notre Société compte donc maintenant deux cents membres ; c'est 4000 fr. de revenu ; avec cette somme elle instruit quatre cents enfants ou adultes ; ainsi chaque élève ne nous coûte que 10 fr. par année ; dans ces 10 fr., notons-le bien, est comprise la dépense des crayons, porte-crayons, ardoises, plumes, papiers et livres que nous leur fournissons, de sorte que leur instruction ne leur coûte rien, absolument rien ; dans d'autres écoles qu'on appelle aussi gratuites, ils seraient obligés de se procurer, à leurs

frais, les objets nécessaires pour lire et écrire, et ces objets leur coûteraient à chacun beaucoup plus de 10 fr. par année.

Des secours et des encouragemens nous sont aussi venus du dehors; la Société-mère nous a généreusement accordé quarante volumes dont notre classe avait un grand besoin, et plusieurs collections des utiles ouvrages que ses couronnes ont fait naître. Ces livres formeront le noyau d'une bibliothèque à l'usage de nos deux sortes d'élèves; ceux que le maître jugera dignes de cette faveur pourront les emporter, et chez eux comme dans l'école, ils se formeront et le cœur et l'esprit.

Un de nos associés-correspondans, M. Basset, Vice-Président de la Société de Paris, nous a offert son traité sur l'établissement et la direction des écoles gratuites d'adultes. Ce livre excellent, arrivé au moment où nous organisions la nôtre, nous a été d'un grand secours.

La digne épouse d'un homme qui vivra dans les siècles, Madame Delambre, informée de notre existence, s'est empressée de s'associer à nous pour l'amélioration morale et intellectuelle d'une contrée où naquit son époux ; et c'est là noblement honorer sa mémoire.

La Société-mère, qui entourée, dans sa dernière assemblée générale, des travaux des écoles de France, avait placé au premier rang ceux de nos jeunes élèves, la Société-mère, sur la proposition de l'honorable M. de Gérando, a voté par acclamation des remerciemens à notre Société, que son importance et ses efforts mettent en tête de celles des provinces. Le vertueux Pédarète se réjouissait que Sparte possédât quatre-cent-trente citoyens plus vertueux que lui ; nous, Messieurs, dans notre amour pour la prospérité, pour l'universalité de l'instruction primaire, nous regretterons que tant de sociétés soient surpassées par nous ;

mais puisqu'enfin le premier rang nous est décerné, sachons nous y maintenir.

Le Conseil ne négligera rien pour accroître notre influence et nos ressources ; il se mettra en rapport avec les nouveaux comités établis dans nos arrondissemens pour la surveillance et l'extension de l'instruction élémentaire ; il tâchera de les intéresser à la propagation de notre méthode, dont les avantages seraient précieux surtout pour les communes rurales, où les revenus publics sont nuls, l'aisance particulière plus restreinte, l'intelligence moins hâtive, et l'année scholaire nécessairement plus courte ; il demandera au Conseil-général du département une subvention à laquelle nous avons droit, puisque le but de notre institution est de propager l'instruction primaire dans tout le département, puisque notre école lui a déjà formé un grand nombre d'instituteurs, et qu'elle est ouverte gratuitement à ceux qui voudraient y faire leur appren-

tissage ; il adressera la même demande et avec confiance au Ministre de l'Instruction publique, à M. de Vatimesnil qui, en plaçant dans les comités de Paris les plus ardens promoteurs de la nouvelle méthode, a prouvé hautement qu'il en apprécie toute l'utilité ; nous réclamerons encore du Conseil Municipal un subside qu'il nous accordait autrefois, et quelque soit le résultat de nos instances, en demandant, en demandant toujours, nous aurons fait notre devoir.

Vous, Messieurs, de votre côté, secondez nos efforts ; renouvelez des instances qui ont si bien réussi à plusieurs d'entre vous ; dans une ville éclairée, populeuse et riche comme celle-ci, le nombre actuel des actionnaires peut aisément être doublé ; s'il l'était, (et que cet espoir anime vos démarches,) s'il l'était, nous rendrions la vie aux écoles les plus nécessiteuses du département, en leur donnant quelques secours ;

nous offririons des leçons plus fréquentes à nos adultes ; nous établirions une école-modèle gratuite pour les jeunes filles, et du même coup, sans beaucoup plus de frais, une classe d'adultes pour les femmes, car partout où il existe une école d'enseignement mutuel, il est facile de la convertir à certaines heures en école de ce genre ; cette double fondation est d'autant plus urgente en cette ville que, faute d'écoles, l'éducation des jeunes filles y est, y fut toujours fort négligée; songeons-y bien, Messieurs, notre ouvrage ne sera point affermi, nous n'aurons point fait assez pour ces générations d'artisans et d'ouvriers à qui nous voulons donner de l'instruction et des mœurs, si nos soins ne leur préparent en même-temps des épouses dignes d'eux.



RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ

d'Enseignement Mutuel,

DANS SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 2 SEPTEMBRE 1829,

SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE.

MESSIEURS.

Chargé l'an dernier, comme aujourd'hui, de vous rendre compte, au nom du Conseil, et de ses travaux pendant l'année, et de l'état des écoles fondées par vous ou placées sous votre patronage, je me félicitais de la tâche qui m'était imposée; car, disais-je, bien qne ce compte soit loin d'être satisfaisant au gré de nos désirs, j'y pourrai consigner beaucoup d'améliorations,

de succès, et d'espérances qui sans doute ne seront pas déçues.

Des améliorations, des succès, je puis encore en signaler cette année; quant aux espérances, elles peuvent être ajournées, mais rien ne doit nous les ôter. Depuis douze ans qu'elle existe, notre Société a compté bien des mauvais jours, et elle a grandi au milieu des circonstances les plus déplorables; malgré les temps, elle peut grandir encore, si nous sommes fidèles à nous-mêmes, si nous nous attachons au bien par la difficulté de le faire, par le mal enduré, par celui qu'on peut nous préparer.

J'aurais, Messieurs, à vous exposer bien des faits capables de provoquer, de fortifier cette louable résolution; mais je dois taire tous ceux dont la révélation attirerait des haines nouvelles sur d'autres que nous-mêmes. Ceux en qui l'on poursuit un mode d'enseignement, coupable pour être prompt

et peu coûteux, ceux-là comprendront mon silence, et ils m'en sauront gré.

Le Département possède maintenant une école mutuelle de plus que l'an dernier; celles qu'il avait alors dans ses villes ou dans ses communes rurales existent encore, suivant la méthode avec plus ou moins d'exactitude; car, outre que cette méthode si puissante dans sa pureté a dû s'altérer au milieu de tant de persécutions, les directeurs d'écoles payantes sont souvent obligés de la modifier, pour obéir aux préjugés des parens; ceux-ci par exemple se persuadent que l'on perd son temps, si l'on n'écrit point sur le papier, tandis que le sable et l'ardoise sont la route la plus sûre, la plus courte pour se former une bonne main; ceux-là s'imaginent que leur enfant n'apprend point pendant qu'il enseigne, et veulent qu'il soit privé des avantages si grands du monitoriat.

L'école nouvelle dont le Département s'est

enrichi, a été ouverte en février à Lanchères, canton de St.-Valery ; elle a pour directeur M. Ravin qui s'est formé à la méthode dans l'Ecole-Modèle d'Amiens, et l'Ecole-Normale de Paris. A l'enseignement élémentaire se joignent la grammaire, l'histoire, le dessin linéaire, la géométrie appliquée aux arts et métiers, notamment à l'arpentage, et deux sciences utiles surtout dans un canton maritime, la géographie et les mathématiques applicables à la navigation. Dans une attestation le Maire de la commune applaudit aux progrès des élèves ; et le maître, ajouta-t-il, mérite les éloges de tous les pères qui lui ont confié leurs enfans. Le nombre des élèves est déjà de 48, y compris 10 adultes, car il y a aussi un cours pour la population virile, exemple à suivre dans toutes nos campagnes où tant d'hommes ont été privés dans leur jeunesse de toute instruction.

Des anciennes écoles dont j'ai, Messieurs,

à vous entretenir, celle de St.-Valery paraît la moins florissante ; vous le savez, la ville n'alloue à l'instituteur que 300 fr. dont le quart est retenu pour le loyer d'une salle étroite et malsaine où se pressent 90 enfans de la classe indigente. Les fonds manquent pour l'Enseignement Mutuel, mais les Sœurs de la Providence ont deux maisons bien tenues ; la dernière, qui a été construite exprès pour elles, a coûté 8,000 francs. Le correspondant de qui nous tenons ces détails, exprime le vœu que le Curé de la ville, pasteur digne de ce nom, accorde à cette école une protection qui en changerait la face ; ce vœu mérite d'être accueilli.

M. Carnoy dirige toujours avec beaucoup de zèle et de succès l'école de Warloy-Baillon ; elle compte de 50 à 60 élèves pendant l'hiver ; le maître trouve la plus douce récompense de ses efforts dans l'estime des habitans et dans la protection du Maire ; il

se propose d'ouvrir l'hiver prochain une classe pour les adultes ; ce sera un nouveau service qu'il rendra à la commune.

A Namps-au-Val, M. Mallet bien vu du Maire et du Curé, enseigne à 90 élèves la lecture, l'écriture, le calcul simple et composé, la grammaire, le toisé et les élémens de la géométrie ; vingt d'entre eux, écrit-il, sont capables d'obtenir le brevet de capacité du second degré ; son zèle et son dévouement, Messieurs, vous sont connus depuis long-temps ; cette année vous aurez un échantillon de ses succès, dans les pièces d'écriture qu'il a envoyées pour l'exposition générale ; après celles d'Amiens, elles en seront le plus bel ornement.

M. Laflesselle à Doullens mérite toujours une mention fort honorable pour le zèle qu'il met à diriger ses 60 élèves. Le nom de sa méthode effarouche ; on voudrait qu'il le changeât ; mais il y tient, et le Conseil Municipal l'approuve en lui allouant un subside annuel.

Moins heureux. M. Delarue à Abbeville est réduit à ses seules ressources; aux cours où il donne avec succès à 75 élèves l'instruction élémentaire et des connaissances avancées dans la grammaire, il s'était proposé de joindre, à notre exemple, une classe d'adultes; on l'en a détourné sous prétexte que les élèves ne pouvant appartenir qu'à la classe indigente, la rétribution à payer les empêcherait de répondre à son appel. C'est une erreur; à Abbeville comme parmi toute population nombreuse, il est assez d'ouvriers, d'artisans qui sentent le malheur de ne savoir pas lire, écrire, et compter, et qui sauraient s'imposer quelques sacrifices pour acquérir une instruction dont ils ont été privés par la misère ou l'incurie de leurs parens, par la rareté des maîtres ou le malheur des temps; nous engagerons donc cet habile instituteur à reprendre son projet; n'eût-il pour commencer que fort peu d'élèves, le bruit de leurs succès grossirait bientôt leurs rangs.

A Péronne, une administration éclairée et sympathisant de vues et d'intérêt avec les habitans, entretient à ses frais l'école que dirige M. Delorme. Cent élèves y puisent les trois premiers élémens de l'instruction ; au mois d'octobre ils auront en outre un cours de dessin linéaire dirigé par M. Verdun, gendre de l'instituteur. M. Hiver l'a envoyé à Paris pour y apprendre cet utile enseignement ; et sur sa proposition, le Conseil Municipal a voté une partie des frais de séjour. A dater de la même époque, M. Verdun fera un cours régulier pour les adultes, nouveau bienfait dont Péronne sera redevable à son excellent Maire.

Dans notre ville, Messieurs, les deux institutions de jeunes demoiselles, dirigées par M[me]. Joiron et Mlles. Rivillon, continuent de mériter les plus grands éloges pour la saine direction donnée aux études, et les succès obtenus dans chaque partie d'un enseignement très-varié ; vous jugerez de ces

succès par les travaux dont les élèves de Mesdemoiselles Rivillon doivent enrichir l'exposition ; celles de M.me Joiron ne pourront rien y envoyer, la maladie de la maîtresse ayant fait remettre les concours après les vacances ; mais, par les ouvrages exposés, vous pourrez apprécier ceux qui manqueront, et vous verrez combien se recommandent à la préférence des chefs de famille ces deux institutions où sont réunis tous les élémens de succès, le dévouement, l'habileté des maîtresses, et l'excellence de la méthode

Le pensionnat de M. Sujol a aussi de justes droits à la faveur publique ; plein de zèle pour l'avancement de ses élèves, l'instituteur veut joindre à la méthode mutuelle celle de M. Jacotot, dont la renommée publie tant de merveilles, et il est allé à Louvain pour l'étudier auprès de l'inventeur. Les succès de ses 60 élèves sont déjà fort satisfaisans dans toutes les facultés ; celle d'écriture, bien qu'elle doive un peu souf-

frir de la multiplicité des autres, offre pourtant de très-bons résultats ; témoin les morceaux fournis pour notre exposition; plus que tous les autres ils approchent des meilleurs de l'École-Modèle.

J'arrive, Messieurs, à cette école fondée par le Roi-Législateur et vous, à cette école dont l'existence repose sur votre charité. Le nombre de ses élèves ne s'est pas accru autant que nous l'avions espéré ; des temps rigoureux ont empêché beaucoup d'enfans d'achever leurs études ; les parens les ont retirés, se hâtant d'employer leurs faibles bras pour faire subsister la famille. Ainsi lorsque voulant condamner le peuple à l'ignorance, des hommes sans entrailles poursuivent notre méthode de leurs honteuses clameurs, lorsqu'ils osent lui faire un crime de sa rapidité, nous, Messieurs, nous devons regretter que cette rapidité ne soit pas plus grande encore.

Parmi les nouveaux élèves qui ont rem-

placé les sortans, plusieurs, et c'étaient les plus pauvres, ont quitté l'école au bout de quelques jours. Ce brusque départ aurait pu nous surprendre, si nous ne savions depuis long-temps que pour nous enlever des élèves, les ennemis de la méthode mutuelle emploient tout, même la faim.

Les éloges donnés l'an dernier aux élèves et à M. Dupont, leur digne instituteur, je pourrais les reproduire tous cette année; et peut-être, Messieurs, quelques-uns vous paraîtraient encore plus mérités qu'alors; en effet les morceaux d'écriture ne sont-ils pas plus beaux, et les dessins plus étonnans? La plupart des sujets sont des ornemens empruntés à la riche antiquité; rien n'est d'une imitation plus difficile que ces courbes si variées, si gracieuses; et pourtant les modèles sont reproduits avec une telle fidélité, que nous croirions qu'ils ont été calqués, si nous ne savions comment travaillent les élèves. Après l'exposition, suivant notre cou-

tume, nous ferons hommage à la Société de Paris de ces charmans ouvrages, et sans doute ils tiendront encore le premier rang parmi tous les travaux des écoles de France.

Nos dessinateurs sur le papier n'étaient pas si nombreux qu'ils pouvaient l'être; beaucoup d'enfans restaient indéfiniment au dessin sur l'ardoise, leurs parens ne pouvant leur acheter les instrumens nécessaires. Nous avons joint au matériel de la classe plusieurs boîtes de ces instrumens; par leur secours plus d'ouvriers et d'artisans futurs se perfectionneront dans un art si utile à toutes les industries, et qui dans cette ville manufacturière est enseigné dans notre seule école.

Plusieurs de nos jeunes élèves suivent assiduement le cours public de géométrie et de mécanique industrielles; leur zèle et leurs progrès ont été distingués par l'habile professeur M. Caresme; sur le compte extrêmement favorable qu'il nous a rendu des

succès de deux d'entre eux, Barbaza et Drincourt, nous avons décidé de leur décerner à chacun une couronne, comme une récompense de leurs heureux efforts, et un encouragement pour ceux qui marchent sur leurs traces dans l'étude de deux sciences si fécondes en résultats utiles.

Le nombre des adultes a diminué l'hiver; l'heure gênante des classes et la cherté du pain en ont contraint plusieurs d'abandonner l'école ; ceux qui ont pu la suivre assiduement ont appris avec rapidité, malgré leur âge, malgré la rareté des leçons ; plusieurs qui, l'an dernier, ne connaissaient pas une lettre, savent maintenant lire dans les livres, écrire en fin, et faire les quatre règles de l'arithmétique ; il nous a semblé juste et utile de récompenser les plus avancés ; pour eux donc nous aurons des couronnes, et à l'ardeur qui les anime, nous sommes sûrs qu'ils les montreront avec orgueil à leurs amis, à leurs familles.

Nous aurions désiré pouvoir offrir à nos adultes des leçons plus fréquentes, des leçons qui auraient lieu le soir quand ils peuvent disposer de leur temps; à cet effet nous avions demandé quelque secours au Conseil Municipal; on nous a repoussés.

Un homme à grandes vues, au bon vouloir, un ministre trop tôt perdu pour l'instruction publique, M. de Vatimesnil a daigné encourager notre but et nos efforts, en nous accordant un subside de 300 francs, en nous en promettant dc plus abondans par la suite; reconnaissant de plus notre école comme établissement normal d'instruction primaire, il nous a autorisés à former sous ses auspices des élèves-maîtres, destinés à fournir des instructeurs capables à nos campagnes qui en sont si dépourvues. Nous avons donc fait un appel aux jeunes-gens du Département, appel que sur notre prière, M. le Préfet a bien voulu reproduire dans le Mémorial Administratif; deux

seulement l'ont entendu ; vous n'en serez point surpris, Messieurs, car outre qu'il en coûte pour habiter la ville, peu de jeunes-gens sont disposés à se vouer à une profession si pénible, si peu lucrative, et de plus si précaire ; aussi pour multiplier, pour aider les vocations, M. de Vatimesnil avait pensé qu'il serait bon de créer en faveur des élèves-maîtres, des bourses ou demi-bourses qui leur épargneraient en tout ou en partie les frais de logement et de nourriture. M. le Recteur a donc été chargé de faire auprès de M. le Préfet des démarches pour l'engager à proposer au Conseil-général de voter quelques fondations semblables ; nous venons d'écrire à ce corps pour le prier d'accueillir favorablement ses sages propositions, et de nous accorder directement, s'il est possible, quelques secours que nous emploierions à perfectionner l'enseignement de notre école. Un refus, l'an dernier, ne nous a point découragés.

Ce n'est point assez d'apprendre à lire au peuple ; il faut encore lui mettre aux mains des livres capables de l'instruire de ses devoirs et de ses intérêts ; or il ne lit guère, surtout dans les campagnes, que des almanachs fourmillant d'erreurs et de sottises, ou des *Petit* ou *Grand Albert*. La Société de Paris a pensé lui rendre un éminent service en substituant à ces misérables productions dont il se débite quatre millions par an, das almanachs remplis de connaissances positives d'une application commune, et où chaque vice, chaque erreur, comparaîtrait à son tour pour être mis à nu ; elle a donc fondé un concours annuel ; et dès la première année elle a obtenu un ouvrage où sont réunies toutes les conditions qu'on pouvait désirer ; elle nous en a donné cent exemplaires; nous les avons reçus avec joie et partagés entre nos jeunes moniteurs, nos adultes les plus avancés, et les écoles de Namps-au-Val et de Warloy-Baillon. Cette année, nous sous-

crirons pour un bon nombre d'exemplaires au nouvel almanach qui sera publié, et nous les répandrons dans le Département, heureux de nous associer à la haute philantropie de la Société-mère.

Comme tous les ans, Messieurs, la mort nous a ravi plusieurs de nos sociétaires; elle a frappé presque en même-temps MM. Degove Bazille, Blot-Delattre et Demarcy-Porion, négocians, bons citoyens, et tous trois dans un âge qui promettait de les conserver long-temps encore à leurs familles, à leurs nombreux amis; nous avons aussi à regretter M. Petit, ancien Procureur-général, excellent citoyen, qui, mort depuis long-temps aux relations sociales, vivait encore pour la bienfaisance; et M. Alexandre de Lameth, Député, qui couronnant dignement une vie glorieuse, est mort d'épuisement après quarante ans de combat pour la cause publique

Quand la mort s'attache à dépeupler nos rangs, nous travaillerons à combler les vides

douloureux qu'elle y sème, nous le devons sous peine de décheoir; et là ne s'arrêteront point nos efforts, si nous voulons étendre le cercle de nos bienfaits. Que si quelques-uns parmi nous, en voyant le pouvoir sourire et s'associer nos travaux, pensaient à se reposer sur lui du soin de l'instruction populaire, ils quitteront à présent cette idée décevante; et plus que jamais ils feront corps avec ceux qui n'eussent point voulu se dégager d'un soin si doux et à la fois si méritoire; car on rend au ciel le plus bel hommage, à la terre le plus grand service, en rendant l'homme plus moral et plus intelligent, c'est-à-dire plus digne d'honorer Dieu, plus capable de servir la Patrie.



RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

d'Enseignement Mutuel,

SUR UN PROJET

D'ÉCOLE D'ADULTES,

Le 28 Avril 1828.

Messieurs,

Votre Conseil d'Administration a mûrement examiné la proposition qui lui a été faite par l'un de ses membres d'établir en cette ville une école primaire et gratuite d'enseignement mutuel pour les hommes de tout âge. Il l'a prise en considération, et a chargé son auteur de solliciter pour elle votre approbation.

Les écoles d'adultes sont nées en Angleterre, vers l'année 1811. Elles s'y sont répandues et maintenues par le bien, par les

prodiges qu'elles y ont opérés. Une foule de malheureux y ont trouvé les moyens d'améliorer leur position, ou d'apprendre à la supporter; des hommes, même très-âgés, leur ont dû, avec une instruction rapide, l'entier changement d'un mauvais caractère, et elles ont régénéré des populations adonnées à l'ivrognerie, aux querelles, au vol, au brigandage.

Frappée de ces avantages, une société toute brûlante de patriotisme et d'humanité, la société formée à Paris pour l'amélioration de l'Enseignement élémentaire, a établi dans cette ville plusieurs écoles semblables; et chaque jour elle s'applaudit, pour elle et ses nombreux élèves, de leur zèle et de leurs progrès.

Ce bon exemple, Messieurs, nous pouvons l'imiter. Nous possédons un local convenable, le matériel nécessaire et un maître habile, M. Dupont, qui dirigerait le nouveau cours avec tout le zèle qu'on lui sait.

Les écoles d'adultes sont ordinairement ouvertes chaque soir, les jours ouvrables, et le

dimanche dans la journée. Donner des leçons si fréquentes, surtout le soir, nous serait présentement bien difficile. L'éclairage et l'indemnité due au maître dont toutes les soirées sont retenues par un cours particulier, porteraient la dépense au-delà de nos moyens. D'un autre côté, notre école n'étant libre pendant le jour que le dimanche et le jeudi, nous devrions restreindre à deux le nombre des leçons. Vous allez voir, Messieurs, qu'en renfermant dans ces limites la nouvelle institution, les dépenses en seraient peu considérables.

. . . .

Ne craignez point, Messieurs, de toucher à la réserve dont votre Commission vient de vous entretenir : nos temps d'épreuves sont achevés, et des jours plus heureux commencent : notre société ne peut plus que grandir; cette école même que nous vous demandons, loin d'épuiser nos ressources, les accroîtrait sans doute. Le spectacle, l'idée seule du bien

19.

qu'elle pourrait produire déterminerait beaucoup de personnes charitables à s'associer à vous pour des œuvres si méritoires. Songez d'ailleurs qu'au besoin, nous trouverions aide, assistance dans la société de Paris, et qu'un de nos collègues, M. Appert, nous a offert de solliciter pour nous des secours d'un Prince (*) dont la main bienfaisante s'est étendue déjà sur nos malheureux ouvriers.

Il ne faut pas craindre non plus qu'en ouvrant une Ecole aux adultes nous fassions une dépense inutile; n'en doutons pas, ils s'y présenteraient en nombre suffisant; car dans cette ville industrielle, combien d'hommes ont besoin du bienfait d'une instruction élémentaire! et combien n'en ont reçu aucune dans leurs premières années, soit à cause de l'insouciance ou de la misère de leurs parens, soit à cause du malheur des temps, du petit

(1) Le Duc d'Orléans, Roi actuel, qui a envoyé 200 fr. lors de l'exposition de tableaux faite en 1827 à Amiens, au profit de la caisse des travaux de charité.

nombre des Ecoles ou de l'imperfection des anciennes méthodes!

Le peuple, dans son bon sens, a compris tout de suite l'importance du cours de géométrie et de mécanique industrielles dont notre ville a été récemment dotée. Beaucoup d'ouvriers veulent profiter de son bienfait; mais ceux en très-grand nombre qui sont dénués de toute instruction préparatoire, qui ne savent pas lire, écrire ou calculer, sont forcés dès les premières leçons, de renoncer à ce cours si utile. Eh bien! ces hommes, avides de s'instruire, accourraient à notre Ecole; ils y puiseraient rapidement l'instruction nécessaire; et leurs succès inspireraient à d'autres le même empressement.

Nous vous prions donc, Messieurs, de nous autoriser à ouvrir votre Ecole aux adultes, le dimanche et le jeudi, de midi à deux heures. Plus tard, si nos finances le permettaient, nous vous proposerions d'y donner des leçons le soir.

En autorisant cette nouvelle application de l'Enseignement mutuel, vous ne rendrez pas seulement un immense service à des malheureux, et à tous ceux qui les employant trouveraient en eux des sujets plus capables, plus utiles. Vous concilierez encore de nombreux suffrages au précieux mode d'enseignement pour la propagation duquel vous êtes associés. Vous acheverez de le populariser dans notre ville, et d'y ôter tout crédit à ses aveugles détracteurs.



OUVERTURE

DE

L'ÉCOLE D'ADULTES.

(*Feuille d'Affiches du 7 Juin 1826.*)

Le Conseil d'Administration de la Société d'Enseignement Mutuel s'est assemblé dimanche dernier, dans le local de l'Ecole-Modèle, pour y faire l'ouverture de ce cours si éminemment utile, que notre cité populeuse et manufacturière doit à la bienfaisance éclairée de simples particuliers.

M. Mallet, l'un des vice-présidens, a prononcé le discours d'installation. Il a développé les avantages que les adultes peuvent retirer du cours qui leur est ouvert, pour se pré-

senter ensuite à ceux de chimie et de mécanique appliquées aux arts, et à celui de dessin linéaire, pour l'établissement duquel le Conseil Municipal vient de voter des fonds. Il a montré l'enchaînement qui existe entre ces diverses instructions ; et après avoir exprimé ses regrets de ce que les faibles ressources de la Société d'Enseignement Mutuel ne lui permettent pas en ce moment d'offrir plus de deux leçons par semaine, il a exhorté les élèves à profiter avec ardeur de ces trop rares leçons, et leur a fait sentir que leur application et leur bonne conduite seront des titres que le Conseil d'Administration s'empressera de faire valoir auprès des Autorités Municipale et Départementale, pour en obtenir des secours qui ajouteraient au bienfait, en multipliant le nombre des leçons.

Ce discours, écouté dans un religieux silence, a été suivi de la lecture du réglement intérieur. M. Warmé, prenant ensuite la parole, a dit :

Messieurs, j'ajouterai quelques mots aux paroles paternelles que vient de vous faire entendre M. le Président, et dont la sagesse a fait sur vous une impression profonde.

Cette Ecole, au grand complet dès le premier jour de son existence, votre empressement à vous faire inscrire au nombre de ses élèves, tout dit assez haut que vous savez apprécier l'importance de ses avantages; tout prouve votre ferme résolution d'en profiter.

Mais ce zèle si louable qui a confirmé, surpassé nos espérances, et confondu pleinement de tristes prophéties, ce zèle pourrait peut-être se refroidir, si vous n'étiez bien persuadés d'avance, que les difficultés les plus grandes sont celles qui se présenteront d'abord, et que vous ne recueillerez le fruit de vos efforts que lorsque vous aurez rempli votre tâche en entier. Ceux donc qui vont commencer par l'a b c, ne feront peut-être que des progrès assez lents, pendant les premiers mois; et si quelqu'un quittait l'Ecole avant

de savoir lire, écrire et calculer passablement, ce qu'il aurait appris ne lui servirait pas. Que si tous vous suivez les leçons assiduement, et persévérez avec courage, comme il convient à des hommes bien inspirés, vous finirez par surmonter tous les obstacles ; et dans un an, suivant notre promesse, vous saurez lire, écrire et calculer, aussi bien que vous pouvez le désirer.

Ici, Messieurs, tout ce qui existe est le produit de la bienfaisance, et d'une bienfaisance très-restreinte dans ses facultés. Nous n'avons donc pas besoin de vous inviter à ménager les livres, ardoises et autres objets qui seront mis à votre service.

Nous n'avons pas besoin non plus de vous recommander les égards qu'on se doit entre gens réunis pour une fin si bonne, ni surtout ceux que vous devez au maître habile, à l'homme excellent qui est chargé de votre instruction. Par votre zèle respectueux, par votre application constante, vous répondrez aux

soins qu'il vous prodiguera Et vos succès, soyez-en sûrs, seront la plus douce récompense de ses efforts et de ses sacrifices.

Après cette allocution, M. Dupont, directeur de l'Ecole, s'est occupé de classer les 170 élèves de tout état, de tout âge, qui se pressaient sur les bancs. C'était un spectacle nouveau et bien intéressant de voir ces hommes, même les plus âgés, recevoir avec une effusion de docilité les enseignemens des moniteurs, jeunes enfans. Une chose plus touchante encore, c'était de voir des pères assis près de leurs fils, et rivalisant de zèle avec eux pour puiser dans cette instruction élémentaire un meilleur avenir.

Conformément au réglement, la leçon s'est terminée par le *Domine salvum fac Regem*, qui a été entonné avec joie par tous les élèves; tant le peuple aime à reporter au Prince tout le bien qu'on lui fait.

Aux 170 élèves dont nous avons parlé, il en faut ajouter 55 autres qui, depuis l'ouver-

ture de la classe, ont été reçus en qualité d'aspirans. Combien elle doit s'applaudir de ses généreux efforts, cette association vraiment chrétienne qui, malgré ses faibles ressources, donnant déjà le pain de l'instruction à plus de 200 enfans, a voulu l'offrir encore à tant d'hommes qui en sont affamés! Et lorsque de tels bienfaits pourraient s'étendre si utilement, lorsque leur durée surtout a besoin d'être assurée, n'est-ce pas un devoir pour tout bon citoyen d'entrer dans cette société, non moins honorable d'ailleurs par sa composition que par ses œuvres?



CAISSES D'ÉPARGNE.

(*Miroir de la Somme*, 6 Juin 1833.)

A Amiens, comme partout, la classe ouvrière fait peu d'épargnes. On dirait que l'argent lui pèse. La crainte du vol domestique lui fait dépenser le prix de son labeur aussitôt qu'elle l'a reçu, et l'on sait l'emploi qu'elle en fait trop souvent. Qu'en résulte-t-il, outre sa démoralisation? chaque hiver elle est dans la gêne. Le travail vient-il à manquer, la voilà sans ressources; et, dans tous les cas, la misère accompagne les maladies et la vieillesse.

Ces maux seraient prévenus autour de nous, si ceux de nos concitoyens, dont l'âge, le caractère et la fortune inspirent le plus de confiance, fondaient et dirigeaient une Caisse

d'Épargne, qui reçût même les sommes les plus modiques et les fît valoir. La certitude du remboursement à bureau ouvert, et l'accroissement du capital, feraient bientôt prendre aux manouvriers l'habitude des économies.

La Caisse procurerait encore de grands avantages aux petits propriétaires, dont les épargnes sont trop peu importantes pour que les commerçans solvables veuillent les prendre à intérêt.

Le projet que je présente est utile; on l'exécuterait aisement, et pourtant je crains fort que personne ne l'entreprenne.

Ceux d'entre nous qui, par leur force morale ou pécuniaire, pourraient contribuer à l'amélioration publique, s'en abstiennent, pour la plupart, oubliant sans doute que, si en servant l'humanité on s'expose aux froides railleries de l'égoïsme et à la haine d'incapacités jalouses, on trouve un dédommagement bien doux dans la joie intérieure qui suit l'accomplissement d'un devoir aussi sacré.

PROJET
D'UNE
CAISSE D'ÉPARGNE
ET DE
PRÉVOYANCE,
A AMIENS.

(Sentinelle Picarde 21 Novembre 1830.)

Il est des classes nombreuses d'ouvriers qui ne sont occupées qu'une partie de l'année, les maçons, les couvreurs, les plafonneurs, les paveurs, etc; l'hiver, en interrompant leurs travaux, tarit la source de leur existence.

Pour tous les hommes qui vivent de leurs bras, cette saison, par les besoins plus grands qu'elle impose, exigerait un salaire plus élevé; et l'on peut dire que, pendant ces mois cruels, le prix de la main-d'œuvre tend bien plutôt à diminuer.

Il faudrait donc que les ouvriers fissent par raison ce que des insectes font par instinct; il faudrait qu'à l'exemple de l'industrieuse abeille ou de la fourmi prévoyante, ils amassassent l'été de quoi subvenir aux besoins de l'hiver.

La plupart le pourraient s'ils savaient le vouloir; mais non, le dimanche ne suffit pas au repos; il faut encore fêter *Saint-Lundi*, comme disait Franklin; en diminuant le nombre des jours que l'on donne au travail, on affaiblit ses forces ou son courage pour ceux où l'on se met à l'œuvre; on devient paresseux, fainéant; d'un autre côté, on ne saurait commencer la journée sans boire la goutte ou la payer à quelques camarades; peu-à-peu on s'habitue à l'ivrognerie; on engloutit dans les cabarets, dans les guinguettes, le prix de ses sueurs, le pain de ses enfans; joignez à cela la dépense journalière du tabac qu'on fume ou qu'on chique pour se gâter la bouche, joignez-y encore ce qu'on perd aux jeux de hasard, à

la loterie, piége infâme qui est tendu à la crédule cupidité, et vous verrez que, quand l'hiver arrive, on ne peut avoir aucune épargne devant soi. Tous les maux viennent donc en foule; on se trouve à la fois sans vêtemens, sans chauffage et sans pain; il faut vendre à perte, ou déposer dans les mains d'un avide usurier le peu d'effets que l'on possède; les maladies, suites de la misère, se jettent sur la famille, la mort frappe les enfans, et les pères sont réduits à implorer la charité publique, heureux encore s'ils ne préfèrent pas à cette humiliation l'infamie des voleurs!

On préviendrait quelques-uns de ces maux, de ces dangers, en fondant ici une Caisse d'Épargne et de Prévoyance, comme celle qui existe à Paris depuis douze ans, comme celles qu'on s'est empressé de fonder dans les principales villes de France.

La Caisse d'Epargne de Paris est, d'après ses statuts, destinée à recevoir les petites sommes qui lui sont confiées par les cultivateurs,

ouvriers, artisans, domestiques et autres personnes économes et industrieuses. Ainsi son action bienfaisante n'est pas bornée à l'enceinte de la ville. Les fondateurs l'ont dotée d'une rente de 1000 francs, et cet appel aux cœurs généreux a été parfaitement entendu ; car dès 1826, sa dotation, y compris les bénéfices, s'élevait à 50,000 francs de rente.

Elle est administrée gratuitement par 25 directeurs ; les frais de bureau sont prélevés sur le produit annuel des dotations et subsidiairement sur les bénéfices ; par conséquent il n'est dans aucun cas exigé par la Caisse, ni rétribution, ni commission, ni frais quelconques, avantage que les déposans chercheraient vainement ailleurs.

Le Dimanche, jour où chacun est libre, la Caisse est ouverte aux déposans et à ceux qui veulent retirer leur argent. Le minimum des dépôts n'est que d'un franc, pour que toute économie puisse être déposée aussitôt que réalisée ; le maximum est fixé à 50

francs seulement, afin que l'institution serve exclusivement aux classes les moins aisées de la population.

Les intérêts courent à partir du jour de chaque versement; tous les six mois ils sont capitalisés et portés au compte de chaque déposant. Si le compte de l'un d'eux présente une somme suffisante pour acheter une inscription de 10 francs de rente, le transfert de cette rente est fait en son nom, et il en devient propriétaire.

Le déposant retire à volonté les dépôts ou inscriptions de rente, en prévenant seulement cinq jours d'avance.

Les sommes reçues par la caisse doivent être employées en achat de rentes sur l'Etat; ainsi les fonds dont elle est dépositaire ne peuvent être ni détournés pour des spéculations particulières, ni courir aucune chance hasardeuse.

Les bénéfices de la caisse sont employés à accroître le fonds social, soit à augmenter

le taux de l'intérêt annuel en faveur des prêteurs.

Cette sage institution n'a pas été dédaignée de ceux pour qui on l'a fondée. Par le résumé de ses comptes depuis novembre 1818 jusqu'à la fin de 1826, on voit qu'elle a reçu en 374,354 versemens plus de 26 millions; qu'elle en a remboursé plus de 9 à environ 45,000 parties, et que les intérêts dont elle a bonifié les déposans, et les arrérages des rentes transférées en leur nom, ont produit deux millions. Ainsi en huit ans elle a enrichi de deux millions la classe ouvrière de Paris. Les capitaux qui les ont produits eussent été dissipés sans doute, s'ils fussent restés éparpillés dans les mains qui les avaient gagnés, et dans tous les cas ils n'eussent pas procuré à leurs propriétaires un centime d'intérêt.

En proposant aujourd'hui pour la ville d'Amiens et les villages circonvoisins, l'établissement d'une caisse d'épargne et de prévoyance fondée sur ce modèle, me faudra-t-il répéter

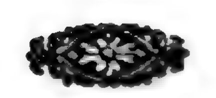
ce que je disais lorsque j'en parlai pour la première fois en 1822, dans le Miroir de la Somme? « Le projet que je présente est utile;
» on l'exécuterait aisément, et pourtant je
» crains fort que personne ne l'entreprenne.
» Ceux d'entre nous qui, par leur force morale
» ou pécuniaire, pourraient contribuer à l'a-
» mélioration publique, s'en abstiennent pour
» la plupart, oubliant sans doute que si en
» servant l'humanité on s'expose aux froides
» railleries de l'égoïsme, et à la haine d'in-
» capacités jalouses, on trouve un dédomma-
» gement bien doux dans la joie intérieure
» qui suit l'accomplissement d'un devoir aussi
» sacré.

Ces craintes ne sont plus permises aujourd'hui ; l'esprit public a fait d'immenses progrès; mieux avisée, plus généreuse, la nouvelle génération a forcé l'égoïsme à se dissimuler. Ajoutons que les vues philantropiques des particuliers trouvent maintenant sympathie et encouragement dans une administration éclairée

et dévouée au pays. Ajoutons encore que le système de l'élection nous promet par son extension progressive de meilleurs citoyens; bientôt pour avoir droit à tout, il ne suffira point d'occuper certain rang ou de montrer du patriotisme en paroles ; mais pour obtenir les diverses dignités que décerneront les suffrages publics, il faudra justifier qu'on a su consacrer au milieu de ses affaires ou de ses plaisirs quelques momens du moins aux intérêts de tous.

Ayons donc bon espoir; il se présentera des hommes capables et zélés qui se chargeront de diriger notre caisse d'épargne; la bienfaisance publique s'empressera de la doter; au besoin l'administration municipale lui accordera quelque subvention pour les frais de bureau. En aidant l'établissement de cette bienfaisante institution, elle travaillerait à diminuer les charges de la ville, à assurer l'ordre public; et en effet la classe ouvrière, en sachant où déposer ses économies, s'habituerait à en faire; elle s'ef-

forcerait de grossir un pécule produisant intérêt. Quand donc viendrait l'hiver ou quelque stagnation dans le commerce, il se trouverait moins de pauvres à la charge de la ville; et comme, avec des habitudes d'ordre et d'économie, les ouvriers prendraient aussi des mœurs meilleures, on peut dire qu'il y aurait en même temps moins de misère, et moins d'hommes disposés à céder aux suggestions perfides.



CAISSE D'ÉPARGNE

ET DE

PRÉVOYANCE.

(*Sentinelle Picarde 24 Juillet 1834*).



Apprendre l'économie à la classe ouvrière, par l'économie l'arracher aux mauvaises habitudes qui la rongent, lui assurer ainsi l'existence et des mœurs, tel est le but que nous avons en vue en travaillant à créer à Amiens une Caisse d'Epargne et de Prévoyance.

Cette Caisse, dotée par la générosité des bons citoyens, sera gérée gratuitement par des administrateurs que nommeront ses fondateurs. On y recevra les plus petites épargnes ; les intérêts les accroîtront ; les possesseurs de ces pécules travailleront sans cesse à les grossir, et quand viendront l'hiver, la stagnation du com-

merce, les maladies ou l'âge qui condamne au repos, l'ouvrier économe puisera à la Caisse d'Epargne, des ressources que lui auront ménagées dans un temps meilleur son travail et sa bonne conduite.

Les bienfaits de cette Caisse ne seront pas renfermés dans l'enceinte de notre ville ; nous voulons qu'ils s'étendent à tout le département ; car il faut que la classe si laborieuse des ménagers et des ouvriers agricoles sache aussi où déposer ses épargnes, où les faire fructifier sans péril, où les mettre à l'abri des larcins, à l'abri des mauvais emprunteurs et de ces fantaisies de dépense qui viennent souvent lorsque l'on a de l'argent sous la main.

Un projet de statuts modelés sur ceux de la Caisse d'Epargne de Paris est déposé chez M. Frenoy, rue des Crignons, à Amiens, et au secrétariat de la Mairie de cette ville ; on pourra en prendre connaissance. Nous n'avons pas fixé la somme qu'il faudra verser à la caisse pour être rangé parmi les fondateurs ; toute of-

frande pourra faire obtenir ce titre. Les dons seront faits en un seul paiement, soit en plusieurs et annuellement, pendant le temps que chaque donateur déterminera lui-même. Aussitôt qu'il se trouvera des engagemens pour une somme suffisante, l'établissement de la Caisse sera soumis à la sanction du gouvernement.

L'appel que nous faisons ici à l'humanité de nos concitoyens sera entendu, nous aimons à le croire. Ce n'est pas lorsqu'on parle tant du bonheur du peuple, que nous pouvons craindre d'être abandonnés à nous seuls dans le bien si réel que nous voulons pour lui.



CAISSE D'ÉPARGNE

ET DE

PRÉVOYANCE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

RAPPORT

Sur son Etablissement et ses Opérations jusqu'au 31 décembre 1834.

Messieurs,

Le travail est la vie de l'homme ; suivant un arrêt qui date des premiers temps du monde, il doit gagner son pain à la sueur de son visage, jusqu'à ce que, rendu à la terre dont il est sorti, il retourne en poussière (1).

Mais, dans notre civilisation où tant de

(1) In sudore vultûs tui vesceris pane, donec revertaris in terram de quâ sumptus es : quia pulvis es, et in pulverem reverteris. (*Genèse, ch.* 3 *v.* 19).

causes amènent forcément une inégale répartition des biens, l'homme le plus laborieux est-il toujours assuré de vivre? trouve-t-il toujours l'emploi de ses bras ou de son industrie? et ses forces d'ailleurs ne manquent-elles jamais à son courage? Trop souvent, l'âge, les maladies, les hasards des temps le condamnent au repos, c'est-à-dire, à une vie et une fin misérables.

Depuis des siècles, la religion et la charité privée ou publique se sont efforcées de remédier à ces maux. On a ouvert des hospices et des hôpitaux richement dotés; on a répandu d'abondantes aumônes; mais ces asiles et ces secours ont souvent servi d'encouragement à la paresse, à tous les vices qu'elle enfante; par là, ils ont été contre leur propre but; ils ont étendu le mal qu'ils devaient diminuer.

Un tel danger n'est pas à craindre avec les institutions de prévoyance qui tendent à prévenir la misère : « C'est la seule, dit M. Fran-
» cœur, oui, la seule de toutes les combinai-

» sons de la charité qui offre tous les avantages
» sans donner lieu à aucun abus ; elles pro-
» duisent à moins de frais un bien plus éten-
» du ; elles empêchent de souffrir, ce qui est
» bien plus que de soulager la souffrance » (1).

Recevoir en dépôt les économies des personnes laborieuses ; faire valoir toutes ces petites sommes qui, restant dans leurs maïns, seraient inproductives, et de plus exposées à être perdues, dérobées ou dépensées suivant la fantaisie du moment; les leur rendre grossies par l'intérêt dès qu'elles en ont besoin ; les encourager ainsi, les aider à s'assurer des ressources pour leurs vieux jours et les momens de gêne ; propager les habitudes de prévoyance, d'ordre et d'économie, bases de toute vertu ; relever de leur abaissement moral les classes inférieures ; les appeler aux avantages si féconds de la propriété ; les intéresser au maintien des lois et du bon ordre : tels sont la destination philantropique et les résultats

(1) Rapport sur la Caisse d'Épargne de Paris. Année 1819.

nécessaires des Caisses d'Epargne, dont la création toute moderne ne sera pas un des moindres bienfaits de notre siècle.

Cette belle institution est due à l'Angleterre : destinée à prévenir le paupérisme, elle devait naître aux lieux où ce fléau a jeté les plus profondes racines. Après quelques essais insignifians, tentés à Tottenham en 1804, et à Bath en 1808, un essai plus heureux fut fait à Ruthwel en 1810, par M. Henri Duncan, ministre à Dumfries, et membre d'une société pour l'extinction de la mendicité. En 1813, M. William Forbes, membre d'une société semblable, fonda à Edimbourg une *Banque d'Epargne*, qui a servi de modèle à toutes celles qu'on a fondées en Ecosse. Londres n'eut la sienne que trois ans plus tard ; mais bientôt ces établissemens mieux connus se propagèrent avec rapidité. Au 20 novembre 1829, l'Angleterre et l'Irlande en possédaient déjà 477 ; et les 450, dont les comptes étaient produits à cette époque, avaient en dépôt l'énorme somme de

360,873,000 francs appartenant à 409,945 déposans !

La philantropie française ne tarda point à doter notre patrie de cette nouvelle institution. Une Caisse d'Epargne et de Prévoyance s'ouvrit à Paris en 1818; elle avait pour fondateurs et directeurs le vénérable Larochefoucauld-Liancourt, les Casimir Périer, les Laffitte, les B.ln Delessert. Ses succès toujours soutenus ont pris depuis quelques années une extension bien remarquable. En 1832 ses recettes avaient été de 3,643,221 francs; en 1833 elles se sont élevées à 8,733,340; l'année dernière elles ont dépassé 17,000,000; de sorte que, dans l'espace de trois ans, elles ont été plus que quadruplées.

Notre département, Messieurs, a suivi bien tard sans doute l'exemple de Paris; mais les meilleures institutions ont besoin de l'épreuve du temps; et la lenteur de leurs progrès ne s'explique que trop bien, si l'on songe aux résultats décevans de tant de nouveautés pompeusement célébrées par un engouement pas-

sager, ou par le charlatanisme. Quoiqu'il en soit, la ville d'Amiens est la vingt-deuxième en France qui ait ouvert une Caisse d'Epargne; et cette Caisse, établie sur de larges bases, est la seule dont l'action doive s'étendre à tout un département. Dès 1822, un appel avait été fait pour son établissement (1); il fut renouvelé en 1830 (2); M. Frenoy, avoué, se joignit à son auteur (3); par leurs soins, des statuts furent préparés; des souscriptions furent recueillies parmi nos meilleurs citoyens, la bienfaisance privée eut ainsi l'honneur de l'initiative. Ses ressources se grossirent bientôt des dons généreux et empressés du conseil municipal de la ville et du conseil-général du département. Une dotation de près de 22,000 francs était assurée au nouvel établissement (4).

(1) Miroir de la Somme, du 6 juin 1822.

(2) Sentinelle Picarde, du 21 novembre 1830.

(3) Sentinelle Picarde, du 24 juillet 1831.

(4)

Les dons particuliers ont produit	3,908	86
Le Conseil Municipal a voté	6,000	00
Et le Conseil Général	11,894	14
TOTAL.	21,803	00

Les statuts définitivement arrêtés par une commission qu'avait nommée le Conseil municipal ([1]), furent soumis à l'approbation du Gouvernement, et l'obtinrent le 11 juillet 1833([2]). Dès que nous eûmes reçu l'ordonnance royale, dix administrateurs élus, moitié par les donateurs, moitié par le Conseil municipal ([3]), s'occupèrent avec ardeur de toutes les dispositions nécessaires pour la mise en activité de la nouvelle Caisse. Elle s'ouvrit le dimanche 8

(1) Elle se composait de MM. Boullet, Cauët et Deberny, membres du conseil municipal, et de MM. Frenoy et Warmé, premiers auteurs du projet.

(2) M.[e] Janvier, notaire à Amiens, a reçu l'acte des statuts; voulant s'associer à une bonne œuvre, il a fait l'abandon des honoraires et déboursés qui lui étaient dûs pour raison de cet acte.

(3) Les Donateurs élurent MM. Warmé, Frenoy, Lemercier de Nerville, Mallet et Caumartin; le Conseil municipal choisit MM. Deberny, Boullet, Fouache d'Halloy, Edouard Duroselle et Morel-Cornet. Ainsi composé, le Conseil administratif acheva de se constituer; il avait pour président-né M. le Maire d'Amiens; il choisit pour vice-président M. Caumartin, et pour secrétaire M. Warmé.

novembre 1833, dans un local de l'hôtel de-ville, que M. le Maire a bien voulu lui consacrer.

On conçoit, sans que je le dise, avec quelle anxiété nous attendions ce jour si décisif pour la suite de nos opérations, avec quel plaisir nous reçûmes les premiers dépôts. Quarante personnes nous versèrent 1,384 francs ; c'était peu sans doute, mais assez cependant pour rassurer sur le sort du nouvel établissement. Les recettes, toujours assez soutenues, s'élevèrent peu à peu ; elles furent chacune, terme moyen, de 1,901 francs pendant les sept premiers mois, et de 3,005 francs pendant les sept mois qui suivirent. Ce mouvement ascendant s'est encore sensiblement accru depuis le commencement de cette année ; en cinq séances nous avons reçu 35,389 francs, ce qui fait en moyenne plus de 7,000 francs par recette.

Lorsque la consolidation de la Caisse d'Amiens nous permit de porter nos regards au-dehors, nous nous occupâmes d'établir des Caisses suc-

cursales dans les chefs-lieux d'arrondissement. Nos offres furent accueillies, avec l'élan du cœur, à Montdidier, Péronne et Doullens. Les notabilités locales acceptèrent, comme un devoir et un plaisir, le soin de diriger ces établissemens, soin dont elles s'acquittent avec tout le zèle et toute la capacité désirables ([1]). A Abbeville seulement nous avons rencontré une froideur, une force d'inertie dont toutes nos instances n'ont encore pu triompher ; s'effraierait-on de l'apparente suprématie de notre Caisse? en voudrait-on une qui n'en relevât point? Mais cette Caisse particulière ne pourrait être établie sans statuts spéciaux, sans dotation propre et sans autorisation royale ; celle que nous proposions aurait pu s'ouvrir depuis un an, à l'instant où on l'eût voulu et sans peine ni dépense aucune ; ainsi ne faisant

(1) La Caisse succursale de Montdidier a été ouverte le 20 avril 1834 ; celle de Péronne le 4 mai ; celle de Doullens le 28 septembre. La première a été installée par le Secrétaire de la Caisse centrale ; la dernière l'a été par le même et M. Deberny.

pas le bien, on nous empêcherait de le faire; et, par une scission sans motif, on mutilerait une institution dont l'action bienfaisante devait embrasser tout le département.

Pour lui faire remplir sa destination autant qu'il est en nous, et sans attendre plus longtemps la décision d'Abbeville, nous allons ouvrir des bureaux auxiliaires dans tous les chefs-lieux de canton qui n'appartiennent pas à l'arrondissement dissident. Le service en sera fait par les percepteurs dont M. le Receveur-Général, toujours si favorable à notre établissement, nous promet le concours empressé (1).

Aux champs mieux qu'à la ville, on connaît tout le prix de l'argent. Des travaux plus durs et de moindres salaires, des passions moins impérieuses, et sans doute aussi des occasions de

(1) Les sommes que les percepteurs recevront pour la Caisse d'épargne, devant être portées par eux au chef-lieu de l'arrondissement où ils se rendent tous les dix jours Nous ne pourrions établir de bureaux auxiliaires dans celui d'Abbeville, qu'autant que cette ville aurait une Caisse succursale de la nôtre

dépense plus rares et moins entraînantes, tout cela contribue à y faire de l'économie une vertu commune; les déposans ne peuvent manquer à ces petits bureaux; leurs épargnes y puiseront un accroissement par l'intérêt; elles y seront placées plus utilement, plus sûrement que dans le sein de la terre où elles restent stériles pour l'enfouisseur, et sont perdues pour sa famille, s'il meurt sans lui avoir révélé son secret.

Au 31 décembre dernier, la Caisse centrale d'Amiens et les caisses succursales de Montdidier, Péronne et Doullens avaient reçu de 671 déposans, en 2,242 articles de versement, la somme de 179,295 francs; elles avaient remboursé à 64 parties prenantes 16,863 francs 16 centimes. A cette époque, les intérêts dûs ou payés aux déposans s'élevaient à 2,901 fr. 69 centimes. Cette somme d'intérêts, on peut le dire, est comme un don qu'ils doivent à l'existence de nos Caisses; beaucoup d'entr'eux sans doute lui doivent aussi la conservation du capital qui, resté dans leurs mains, aurait

couru mille chances de perte et de dissipation.

Nos déposans se composent de personnes de tout âge et de tout sexe, appartenant à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le simple apprenti jusqu'aux hommes éminens par leur fortune ou leur position. Ces hommes honorables ont voulu servir la Caisse par l'autorité de leur exemple ; ils y ont fait des dépôts pour leur propre compte, ou bien ils en ont enseigné le chemin à leurs jeunes enfans ; nous les en remercions ; ils ont agi en bons pères de famille non moins qu'en bons citoyens : car si les habitudes d'ordre et d'économie sont indispensables pour arriver à l'aisance, à la fortune, elles ne le sont pas moins pour s'y maintenir.

Les classes auxquelles nos Caisses sont plus spécialement destinées, n'ont pas mis le moins d'empressement à profiter de leurs avantages. Parmi les 671 déposans, on compte 221 ouvriers ou ouvrières, et 195 domestiques des deux sexes, en tout 416, ou les deux tiers

environ du nombre total des déposans ; le surplus est ainsi composé : enfans mineurs sans profession 120 ; professions libérales ou patentées 32 ; propriétaires, rentiers et ecclésiastiques 54 ; militaires 4 ; employés et commis 45 ; caisses de secours 3 ; total 671.

Si nous examinons le classement des comptes par ordre de quotité, nous y voyons en grande majorité les sommes petites ou moyennes. Il y a 29 comptes au-dessous de 10 francs ; 164 de 10 à 100 francs ; 232 de 101 à 300 fr. ; 147 de 301 à 1,000 francs ; et 32 seulement au-dessus de cette dernière somme.

Les recettes des Caisses d'Epargne peuvent être considérées comme l'expression arithmétique de la moralité d'une population. Le contingent de la ville d'Amiens dans les sommes versées en nos Caisses est de 150,229 francs. Ce chiffre peut paraître satisfaisant, surtout comme produit d'une première année ; mais combien ne devra-t-il pas s'élever par la suite, si les bons exemples fructifient, si en se répan-

dant davantage le bienfait d'une éducation vraiment morale parvient à déracciner les vices et les erreurs, sources de toute misère ?

Pour ne parler ici que d'une erreur et d'un vice dont on puisse dire exactement ce qu'ils coûtent aux classes peu éclairées de notre population, j'ai voulu savoir ce que leur enlèvent, dans l'espace d'une année, la loterie et la boisson.

En 1833, il a été versé aux quatre bureaux de la loterie, à Amiens, 256,602 francs 75 centimes; c'est plus de cent mille francs au-delà de ce qu'a reçu la Caisse d'Epargne en 1834; pendant cette dernière année, il en coûte de le dire, le montant des mises a encore été plus considérable; dans un seul bureau, elles ont dépassé 200,000 francs. Heureusement la pudeur publique doit bientôt faire disparaître ce piège tendu si long-temps à la sottise, à une aveugle cupidité: la loterie cessera d'exister le premier janvier prochain. Puissent ses malheureux habitués se tourner du côté de la Caisse

d'Epargne ! Là, point de hasard perfide dont presque toutes les chances sont contre l'imprudent joueur ; là, jamais on ne perd sa mise ; et si l'on ne peut se bercer de l'espoir d'un *gros lot*, du moins on est toujours assuré de retirer par l'intérêt un bénéfice proportionné à l'importance et à la durée des dépôts.

La boisson est pour la classe ouvrière de notre ville une cause d'appauvrissement bien plus grande encore que la loterie. Le nombre des débitans de boissons à Amiens, s'élève à 715; c'est-à-dire que, sur dix maisons, une au moins est ouverte aux buveurs. En 1834, il a été vendu dans ces maisons :

1.° 2,937 hectolitres 82 litres de vins qui, au prix moyen de 91 centimes le litre, représentent une valeur de 267,341 fr. 62 c.

2.° 1,743 hect. 64 litres de cidre, représentant au prix moyen de 23 cent. le litre, une valeur de. . . . . 40,103 fr. 72 c.

Report . . 307,445 fr. 34 c.

3.° 2,480 hectol. 468 d'alcool, soit 4,960 hectol. 936 d'eau-de-vie qui, au prix d'un franc 50 cent. le litre, ont coûté aux consommateurs l'énorme somme de . . . . . . 744,140 fr. 40 c.

TOTAL dépensé chez les débitans de boissons . . 1,051,685 fr. 74 c.

L'eau-de-vie, cette passion du peuple, entre pour plus des deux tiers dans cet effrayant total ; si la quantité qu'il en a consommée est divisée par le calcul comme elle l'a été pour la vente, on trouve que dans l'année il a été bu 15,874,995 petits verres, ce qui en fait par chaque jour 43,493.

Nous admettrons, pour ne pas nous montrer sévère, que dans ce million de francs dépensé en spiritueux par le peuple, la moitié est le prix de ce qu'il a pu en consommer par un

usage raisonnable et permis. Les cinq cent mille francs qui forment le surplus ont donc été gaspillés dans les excès de l'intempérance et de l'ivrognerie.

Quel bien-être matériel, quelle amélioration morale ne se répandrait pas en peu de temps parmi les classes ouvrières, si, prenant assez d'empire sur un penchant funeste, elles avaient la sagesse d'économiser chaque année cette somme de 500,000 francs! Espérons que le temps et les progrès de la raison publique finiront par amener une réforme si salutaire; le meilleur moyen de hâter sa venue serait sans doute d'importer chez nous une institution nouvelle dont les Etats-Unis, qui l'ont vue naître, bénisssent déjà l'heureuse extension : nous voulons parler des *Sociétés de Tempérance*, dignes et puissans auxiliaires des Caisses d'Epargne.

Il me reste, Messieurs, à vous faire connaître notre situation générale au 31 décembre dernier.

Notre actif se compose de qui nous sont dûs par le Trésor pour capitaux et intérêts, et d'un encaisse de	186,745 fr. 29 c. 12 fr. 78 c.
En tout. . .	186,758 fr. 07 c.
Le passif se compose de que nous devons pour capitaux et intérêts à 607 déposans; et de.	165,178 fr. 57 c. 21,579 fr. 50 c.
montant du fonds capital à cette époque; en tout	186,758 fr. 07 c.

somme égale au montant de l'actif.

Les dépenses de premier établissement et de matériel, le traitement du Caissier et les gages de l'appariteur forment un total de. . . . . 1,383 fr. 10 c.

Les intérêts de notre capital et quelques légers

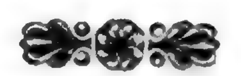
	1,383 fr. 10 c.
boni, provenant des jours pendant lesquels l'intérêt des dépôts ne court pas, s'élèvent seulement à . .	1,142 fr. 08 c.
différence entre les deux sommes.	241 fr. 02 c.

qu'il a fallu prendre sur notre fonds capital, sur ce fonds, gage de sécurité pour les déposans, gage de durée pour nos établissemens. Toutefois nous avons dû nous féliciter que ce déficit n'eût d'autre cause que les succès toujours croissans de l'institution.

La fondation prochaine de nombreux bureaux auxiliaires occasionnera de nouveaux frais ; une addition de matériel sera bientôt rendue nécessaire par l'affluence toujours plus grande des déposans à la Caisse centrale. Ainsi pendant l'année courante, on ne pourra remettre la dépense en équilibre avec le revenu ; et le fonds dotal subirait encore une réduction si nos concitoyens, avertis de cet état de choses,

ne nous venaient en aide. La facilité avec laquelle nous avons obtenu les premières offrandes, nous fait espérer que beaucoup d'entr'eux voudront aussi s'associer à une bonne œuvre, et acheter par un don, même léger, le titre de bienfaiteur d'un établissement qui a obtenu l'approbation de tous les gens de bien, et le respect de toutes les opinions.

Je ne terminerai point, Messieurs, sans payer un juste tribut d'éloges à M. Ferot, notre unique employé. Lorsque nous l'avons appelé aux fonctions de caissier, nous savions de quel zèle et de quelle capacité il avait déjà fait preuve au Comptoir d'escompte! eh bien! il a surpassé tout ce que nous attendions de lui; il tient, seul, et avec l'exactitude et la clarté la plus parfaite, une comptabilité déjà immense de détails; et son zèle, on peut le dire, est toujours au niveau d'un travail qui croît incessamment.



CONCERT

EN FAVEUR DES GRECS.

(*Indicateur de la Somme du 24 mai 1826*).

Le bel exemple donné par la capitale ne pouvait rester sans imitation ; ce concert auquel le retentissement de la presse fit en quelque sorte assister la France entière, ce concert mémorable a donné l'heureuse idée d'en organiser dans toutes les grandes villes. Les habitans de la cité hospitalière, qui déjà avaient témoigné par des offrandes l'intérêt que leur inspire la noble cause des Hellènes, voulaient de nouveau payer leur dette au courage malheureux. Les amateurs de musique se réunirent ; les dames, les demoiselles elles-mêmes, enhardies par la sainteté du motif, promirent de vaincre leur timi-

dité, et un concert fut décidé. Joindre l'attrait du plaisir à celui d'une bonne œuvre, c'était un double élément de succès ; aussi les billets, quoique d'un prix assez haut, furent-ils tous rapidement placés, et la salle à peine ouverte fut-elle remplie d'auditeurs empressés et d'un essaim de dames, brillante élite de la ville.

Une ouverture vigoureuse, exécutée avec nerf et précision, par un orchestre de soixante musiciens, commença dignement cette belle soirée. Vint ensuite une prière du Mose de Rossini avec chœur et accompagnement de piano et harpes. En ce moment toutes les craintes se réveillèrent ; les mères tremblaient, le public lui-même s'effrayait ; il craignait que l'aspect imposant d'un si vaste auditoire ne paralysât tous les talens ; mais bientôt on cessa de craindre ; ces accords harmonieux, ces femmes éblouissantes d'attraits plus encore que de parure, la fusion parfaite de leurs voix suaves, ces instrumens, ces harpes dont la forme et les sons avaient quelque chose de céleste versèrent dans l'âme

un religieux attendrissement ; et chacun, rassuré pour ce qui devait suivre, goûta dès lors un plaisir sans mélange.

Pourquoi les bornes étroites de cette feuille nous défendent-elles de parler avec détail de toutes les parties de ce concert? notre tâche serait douce à remplir ; car nous n'aurions à décerner que des éloges bien mérités. Qu'il nous soit permis au moins de rappeler ce quatuor de *Tancredi* pour harpe, piano, flûte et violoncelle, exécuté avec un ensemble plein de grâce ; cette cavatine italienne, ce nocturne français, chantés avec un art indicible par une voix que la capitale nous envierait ; cette fantaisie pour la harpe, morceau si difficile joué avec tant de facilité, de vigueur et de charme ; ce cantique de *Joseph* dont l'ensemble fut ravissant, dont les trois solo furent si bien, si fermement chantés ; ce *Terzetto* délicieux, ce beau duo du *Maître de chapelle*, ce grand air du *Concert à la cour* dans lesquels se fit entendre une voix si pure, si flexible, si habile, et cet air varié pour flûte par

lequel un jeune amateur sut arracher encore une triple salve d'applaudissemens à un public fatigué d'applaudir.

Le bien appelle le bien : entre les deux parties de ce concert inspiré par l'humanité, une quête fut faite pour les ouvriers d'une manufacture incendiée la veille ; quoique beaucoup de personnes, ignorant qu'on dût la faire, ne se fussent pas munies d'argent, elle a produit 530 f. La recette du concert, déduction faite des frais et de 100 f. alloués aux pauvres de la ville, s'est élevée à 2,693 fr. 25 c. Cette somme a été adressée à M. Ternaux, président du comité philhellénique.

Plusieurs personnes ont manifesté le désir qu'un nouveau concert fût donné au profit de la classe indigente. Ce désir louable sera réalisé, nous en avons pour garantie le zèle des personnes qui ont organisé ce concert et le dévouement des dames qui l'ont rendu célèbre par leurs talens ; mais il nous semble qu'il faudrait en ajourner l'accomplissement. Il est bon de stimuler la bienfaisance, mais il faut aussi la ménager.

CONCERT

POUR

LES PAUVRES.

Feuille d'Affiches du 3 février 1827).

La patrie des Homère, des Socrate, des Phocion et des Léonidas, l'antique Hellade renaissant à la gloire, à la liberté, et lavant dans son sang, dans celui de ses oppresseurs, la honte de son long esclavage, a excité l'enthousiasme de tous les peuples pour qui l'indépendance et la patrie ne sont pas de vains mots ; les arts qui se légitiment aux yeux du sage par leur sympathie pour l'infortune, les arts ont puissamment secondé la cause de la civilisation contre la barbarie ; la peinture, la musique ont sollicité la bienfaisance pour un

peuple expirant avec gloire, et peut-être ce reste généreux de tant d'hommes illustres doit-il à leurs efforts d'avoir pu prolonger son existence jusqu'en ce moment, où les Rois s'émeuvent enfin aux cris de ses douleurs.

Des résultats si consolans ont rendu plus sensible la puissance de ces arts enchanteurs; ce qui leur avait si bien réussi, quand ils voulaient secourir une infortune éloignée, pouvaient-ils ne pas le tenter en faveur de malheurs qui, pour être moins lamentables, n'en ont pas moins un droit égal à notre compassion, car ils nous touchent de plus près; à Lyon, ils se sont disputé l'honneur de secourir les ouvriers réduits à la misère par la longue stagnation du commerce; Amiens les voit aussi tendre à l'envi à ce même but; une exposition de tableaux va s'ouvrir dans cette ville, et les amateurs de musique qui y donnèrent, au printemps dernier, un concert si brillant en faveur des Grecs, viennent de réaliser la promesse qu'ils s'étaient faite d'en donner un au profit

des ouvriers sans travail, quand la saison devenant rigoureuse, rendrait ce secours nécessaire.

Il a eu lieu dans la Salle-Bois, local vaste mais trop étroit pour la foule choisie qui s'y pressait, attirée par le double attrait du plaisir et de la bienfaisance. Seize morceaux le composaient ; tous ont été largement applaudis et méritaient de l'être ; l'orchestre fort de plus de soixante musiciens, a mis beaucoup de vigueur et de précision dans les deux ouvertures commises à ses soins ; une fantaisie pour piano, un quatuor pour harpe, piano, flûte et violoncelle, et surtout une fantaisie pour harpe et une autre pour flûte, ont été exécutées avec une rare perfection. La partie vocale n'a pas été moins satisfaisante ; un boléro de *Cendrillon*, une cavatine d'*Othello* et notamment un air de *Tancrède* et une romance, ont ravi tous les suffrages ; on admirait ces voix étendues et suaves, dirigées par une méthode tout-à-fait classique ; les chœurs, ceux surtout de *Joseph* et de *Camille* ont aussi produit le plus grand

effet ; quarante choristes des deux sexes fondaient habilement leurs voix, et l'œil se fixant sur vingt chanteuses éblouissantes d'attraits et de parure, n'était pas moins ravi que les oreilles.

Honneur, honneur à tous ceux qui ont pris part à ce magnifique concert ! Honneur surtout aux dames, aux demoiselles qui, mues par la bienfaisance, ont affronté un auditoire si nombreux, si imposant, quoiqu'elles dûssent craindre que son aspect ne nuisît au développement de leur talent ; leur dévouement au reste leur a porté bonheur ; et, l'on peut le dire, si le souvenir de cette soirée leur fait goûter le plaisir qui suit toujours une bonne action, il réveillera long-temps les sensations les plus douces chez tous ceux qui furent témoins de leurs efforts.

La recette s'est élevée à plus de 3,200 fr. ; le produit net en sera versé dans la caisse des travaux de charité.

AMÉLIORATIONS

LOCALES.

EXPOSITION

DE TABLEAUX,

(1827.)

Compte-Rendu en 5 Articles. (1)

(Feuilles d'Affiches 10 Mars 1827).

I.

Chez tous les peuples civilisés, les arts, ceux surtout d'imitation, ont été en honneur; plus l'homme perd sa couleur originelle dans le mélange des sociétés, plus il s'éloigne de ce qu'on appelle son état de nature, et plus il semble attacher de prix aux productions artificielles de la nature; ce goût encourage et propage les arts, qui l'entretiennent

(1) Les numéros des tableaux mentionnés dans ce Compte-Rendu répondent à ceux du catalogue qui a été publié lors de l'Exposition.

et le développent à leur tour. Dans toute cité, où la fortune n'est pas la seule divinité qu'on adore, des galeries, des musées s'ouvrent aux productions de la palette et du ciseau ; admis dans ces asyles qu'un secret instinct lui fait vénérer, le peuple les visite avec zèle ; la contemplation des chefs-d'œuvre ou seulement leur vue fréquente font à la longue germer dans son esprit l'idée du vrai, du beau, du grand ; et ces nouveaux sentimens auxquels il vient de naître opèrent les plus heureux changemens dans ses manières, quelquefois même dans ses mœurs.

Moins heureuse que tant d'autres villes qui n'ont pas son importance, la capitale de la Picardie ne possède encore aucun Musée. Depuis quelque temps il s'agit, il est vrai, de lui en donner un ; déjà un local de la Bourse était désigné, qui pouvait à peu de frais et promptement devenir propre à cette destination ; on dit maintenant qu'un autre projet reprenant faveur, on inclinerait à faire con-

struire un édifice spécial ; ainsi serait ajournée à long terme l'ouverture d'un établissement reconnu utile ; ainsi l'on sacrifierait le principal à l'accessoire ; car l'érection du bâtiment absorberait au moins neuf dixièmes des quatre-vingts ou cent mille francs que l'on consacrerait à la fondation d'un Musée, tandis qu'en se contentant d'un édifice restauré, on pourrait employer ces neuf dixièmes en statues, en tableaux ; formons des vœux contre l'adoption d'un semblable projet, et revenons au sujet de cet article.

Mus par l'amour des arts et de l'humanité, quelques-uns de nos concitoyens conçurent l'idée d'une exposition de tableaux, dont le produit serait employé en travaux de charité. Ce projet reçut l'agrément de l'administration et fut accueilli avec une sorte d'enthousiasme par tous les artistes et amateurs de cette ville. Leurs œuvres, leurs propriétés réunies forment un total de quatre à cinq cents tableaux ; parler de tous serait impossible, nous ne nous ar-

rêterons qu'aux principaux. Etranger à l'art, nous jugerons par sentiment; quelle que soit au reste notre opinion sur telle ou telle production, nous la donnerons avec confiance, bien sûr d'avoir pour nous des gens du métier; car c'est une chose bien remarquable que ces personnes ne s'accordent pas mieux dans leurs jugemens, et que les unes aillent jusqu'à trouver détestable ce qui aux autres semble excellent; lorsque le besoin d'être juste nous commandera quelque critique, nous omettrons avec soin tout ce qui pourrait plaire à la malignité, et nous nous souviendrons que ceux qui ont voulu contribuer à une bonne œuvre ne doivent pas avoir lieu de s'en repentir.

Quatre salles et une galerie de l'ancien couvent des Moreaucourt, mises par l'autorité à la disposition de MM. les commissaires de l'exposition, renferment les tableaux. Nous commencerons par la première salle. Les nº 433 et 434 présentent deux beaux portraits en

pied, (1) qu'à leur touche hardie on pourrait croire de Lebrun, comme l'assure le catalogue, si les costumes n'étaient pas d'un temps postérieur à la mort de ce grand peintre.

Une Jeanne d'Arc (2) prisonnière (203), se distingue pas un dessin pur, et une exécution très-soignée, nous avons ouï blâmer les formes délicates de l'héroïne, et en effet ce n'est point là cette fille, « robuste qui » montait chevaux à poil, comme dit Monstrelet, et faisait autres apertises que jeunes » filles n'ont pas accoutumé de faire »; mais les peintres ne sont pas tenus plus que les poëtes de se conformer à toute l'exactitude historique; comme eux ils peuvent, ils doivent même embellir les sujets qu'ils font revivre; on blâmerait peut-être avec plus de raison l'épée qui est aux pieds de Jeanne; l'histoire dit bien que cette infortunée ayant été condamnée à la réclusion perpétuelle par des

(1) A M. Lemerchier.

(2) A la ville. Tableau peint par M. Crignier.

prêtres vendus à l'étranger, on mit dans son cachot des habits d'homme pour la tenter; mais elle ne rapporte point qu'on lui ait laissé une arme qui, dans ses mains, eût été trop à craindre pour elle ou ses gardiens; à cette faute près, la composition est digne d'éloges et honore M. Crignier qui l'a donnée à notre ville, dont il a été le pensionnaire à l'académie royale de peinture. Deux portraits (1) (322 et 323), qui sont aussi de M. Crignier, ont éminemment le mérite de la ressemblance; on en peut dire autant d'un autre portrait (2) par M. Fusillier (353); un soleil couchant (3), paysage copié avec beaucoup de soin sur un Lantara (357) fait aussi beaucoup d'honneur au même artiste.

M.elle Augustine Lamy a exposé, sous le n° 75, un cadre de miniatures qui ont de l'éclat et sont d'une exécution très-finie.

Le n° 304 est une excellente copie de la

(1) A M. Crignier-Lefebvre.

(2) A M. Damade.

(3) A M. Fusillier.

Sainte-Cécile du Raphaël (1); ce beau tableau donne une idée du pinceau noble et gracieux de ce prince des peintres; on ne peut s'empêcher d'admirer et la savante disposition du groupe et la majesté des draperies.

Une autre copie non moins digne d'attirer les regards est celle du Christ mort, sur la pierre, le chef-d'œuvre de Rubens (291); on la doit à M. Benjamin Godard, jeune artiste de cette ville qui, poussé vers la peinture par un penchant irrésistible, s'y est livré depuis trois ans avec une ardeur et des succès qui, nous osons le dire, promettent un grand peintre au pays; déjà l'envie s'attache à ses ouvrages et les fait décrier par des échos dociles; mais loin de le décourager, ces injustes clameurs ne feront que redoubler son zèle, s'il se souvient qu'elles sont l'accompagnement obligé du mérite.

Le portrait en pied de l'un de nos plus habiles Esculapes (298) est aussi de M. Ben-

(1) Aux Dames Carmélites.

jamin Godard; il est remarquable par une grande ressemblance, par l'expression de la tête, la finesse des lignes et la fraîcheur du coloris; les accessoires y sont traités avec beaucoup de vérité; le seul reproche peut-être qu'on pourrait lui adresser, c'est que, par la délicatesse des touches, il perd trop à être vu de loin.

Deux intérieurs d'Eglise, l'une de l'école hollandaise, par Peters Neefs (1) (87), l'autre de l'école espagnole (2) (46) nous semblent deux excellens morceaux; dans le premier le soin apporté à tous les détails, dans le second la vigueur du pinceau, l'harmonie des nuances, et dans tous les deux la scrupuleuse observation des lois de la perspective, produisent une illusion complète.

La nature n'est pas moins heureusement reproduite dans un tableau de fruits (3) de

(1) Au Marquis de Villeneuve, ancien Préfet de la Somme.

(2) A M. Debaussaux

(3) A M. Chantriaux.

l'Ecole hollandaise (207) et dans deux paysages ([1]) (236 et 237) qui portent la signature de Rosa, peintre flamand, et que par erreur le Catalogue attribue à Salvator Rosa, peintre napolitain; au mérite du naturel, ces trois compositions joignent celui d'une exécution franche et soignée.

Nous ne quitterons point cette première salle, sans désigner à l'attention une vierge charmante ([2]) de l'Ecole espagnole (245); une copie de la Madeleine au désert ([3]), du Corrège (324); une gouache représentant, d'après Le Poussin, Jésus baptisant dans les eaux du Jourdain ([4]) (387), et une tête d'enfant ([5]) qui rappelle la manière de Greuse, et respire, au plus haut degré, la candeur et la simplicité (307.) A cette liste, nous

(1) A M. Jallu.

(2) A M. Mathez

(3) A M. Dambreville.

(4) A M. Chantriaux.

(5) A M. Hullot.

devons ajouter un portrait de l'illustre Delambre (7) ([1]); c'est surtout parmi ses concitoyens que son image mérite de fixer les regards.

II.

(Feuille d'Affiches 10 Mars 1827).

Dans la première salle que nous avons examinée, dans celles dont il nous reste à rendre compte, il est un certain nombre de tableaux qu'on doit à des amateurs de cette ville; leurs auteurs sont des personnes honorables de l'un et de l'autre sexe; tous n'étant pas, ne pouvant pas être également louables, parler de tous serait s'exposer peut-être à la nécessité de trahir la vérité ou les convenances; et parler seulement de quelques-uns serait rendre à

(1) A Mesdemoiselles Delambre, sœurs de l'Astronome.

l'égard des autres le silence désobligeant; pour éviter ce double écueil nous n'en avons cité et n'en citerons aucun. Omise dans le premier article, cette explication devait trouver place en tête de celui-ci; nous allons nous livrer maintenant à l'examen de la seconde salle.

Un tableau d'un genre séduisant, à la mode, l'intérieur de l'atelier (1), d'après Cacherot (89), attire les regards; il n'est pas sans mérite, la lumière y est habilement distribuée; l'air y abonde; les personnages sont bien groupés; leurs attitudes sont variées, animées : seulement il est fâcheux qu'il y ait si peu de noblesse dans leur physionomie.

La Rosière (2) (184), production originale de Watteau, mérite un reproche contraire; les têtes et les poses ont de la grâce, de la noblesse, mais l'on cherche en vain des villageois : on ne trouve que des seigneurs déguisés sans doute, et nous l'avons dit déjà,

(1) A M. De Villeneuve, ancien Préfet de la Somme.

(2) A M. Reynard.

le peintre doit embellir son sujet, mais il ne faut pas qu'il confonde les genres, et s'il doit éviter de nous montrer Tircis sous les traits de Pierrot, il se gardera également de lui donner l'air et le ton d'un homme de la cour. Un autre défaut ôte encore du prix à ce tableau, c'est la longueur démesurée des corps

La nature est bien mieux observée dans un paysage ( ) avec figures (217), par Breugel, dit de Velours, parce qu'il s'habillait ordinairement de cette étoffe, comme le prouverait au besoin son portrait (¹) qui est dans la première salle (308); rien de plus vrai que les arbres et les fleurs prodigués un peu trop peut-être dans ce joli tableau; un lointain qui se trouve heureusement ménagé, fait par sa lumière un contraste très-agréable avec le rembruni du premier plan; une Vierge portant son fils est assise sur le devant; ces deux figures sont l'œuvre d'un habile pinceau ; le

(1) A M. Chantriaux.

(2) A M Hullot.

catalogue ne les attribue pas à Breugel de Velours; et en effet, de même que des peintres célèbres, Rubens entr'autres, avaient recours à cet artiste pour orner leurs tableaux de quelques paysages, de même quand il voulait animer les siens par des figures, il empruntait souvent une main étrangère.

Cette charmante composition est un voisinage bien dangereux pour un tableau placé tout contre, la Vierge (1) de M. Crignier, (202) qui pourtant n'est pas sans mérite; la tête de l'enfant est très bien; elle a de la morbidesse, elle dort véritablement; celle de la mère vaut beaucoup moins; le caractère en est commun; les épaules de ce personnage sont étriquées, et sa poitrine n'a rien de gracieux; les accessoires ne sont pas non plus irréprochables; cette production est de beaucoup inférieure à la Jeanne d'Arc, du même auteur; mais comme en même temps elle lui est antérieure d'un certain nombre d'années,

(1) A la ville d'Amiens.

elle montre les progrès de M. Crignier; d'après cela, nous avons cru pouvoir en parler librement.

Une Pomone (1) (204) attribuée à Rembrandt, nous semble avoir plus de réputation que de valeur réelle; le dessin en est pur, moelleux, admirable, si l'on veut, mais le temps qui sans pitié moissonne les roses et les lys sur le teint des belles, n'a point épargné son coloris, et maintenant elle n'est plus qu'une grisaille; nous lui préférons de beaucoup le portrait (2) de la mère de Rigaud (84), peint par ce célèbre artiste qui mérita d'être appelé le Van Dick Français; la nature est ici rendue dans toute sa vérité; la chair est variée dans ses tons et laisse entrevoir un système osseux fièrement attaqué, caractères qu'on ne trouve jamais chez les peintres vulgaires; de sorte que leurs portraits ressemblent assez bien à des boules de cire enluminées d'une seule cou-

(1) A M. Chantriaux.

(2) Au Marquis de Villeneuve ancien Préfet de la Somme.

leur, comme les bustes qui décorent le salon des coiffeurs.

Ces mêmes caractères sont très fortement prononcés dans trois torses d'après nature, par M. Benjamin Godard (275, 286, et 348). Ces torses peints à grands traits attestent une vigueur de pinceau peu commune; ce n'est point du rouge, du blanc, du noir étendu sur de la toile, ce sont des corps en relief, ce sont des hommes qui respirent.

M. Godard a exposé dans cette salle comme dans toutes les autres, des copies, des esquisses dont les modèles lui ont été fournis par les musées d'Anvers, d'Amsterdam ou de Paris; nous citerons aujourd'hui une esquisse de buveurs d'après le Valentin (278); la sainte famille, peinte en petit d'après Titien (297), et sur tout la Cène ([1]), d'après Jordaens (95). Ces productions diverses décèlent un talent fort remarquable surtout sous le rapport de la flexibilité. Courage M. Godard, vous êtes

(1) A M. Lefebvre.

dans la bonne voie ; restez fidèle à l'étude de la nature, au culte des grands maîtres ; l'une vous donnera la vérité, et l'autre l'idéal ; craignez les flatteurs, méprisez les envieux, mais aussi n'allez pas fermer l'oreille à la critique ; on gagne toujours à l'écouter.

Une scène de douleur et de désolation, la mort d'une jeune mère de famille (1) est rendue avec beaucoup de naturel et de sensibilité dans un excellent tableau de Wille le fils (45). D'un côté du lit de la malade sont deux infortunés, son père et sa mère, que la nature infidèle à ses lois va condamner à lui survivre ; de l'autre est son époux qui serre contre son cœur le bras qu'elle lui présente avec effort ; plus loin ses trois jeunes enfans ; la plus âgée verse des larmes, tandis que la seconde saisit le bras du dernier qui, trop jeune encore pour sentir son malheur, frappe sur son tambour ; la pose du vieillard est admirable ; la douleur qu'il témoigne est bien celle qui con-

(1) A M. Rigollot.

vient à sa longue expérience des choses de la vie, elle est profonde et résignée; moins prononcée, celle de l'époux n'en est que plus déchirante; car on voit qu'il se contraint pour rendre à la victime un espoir qu'il ne partage plus. Mais tournons nos regards sur des sujets moins tristes : Voyez ces heureux enfans [1] (319 et 320); que leurs danses sont animées! Comme la variété de leurs attitudes, comme la vivacité de leurs mouvemens exprime bien la joie qui les possède! Et comme la légèreté du pinceau répond à celle du sujet! Voyez aussi ce pauvre diable qui tremble entre les mains d'un arracheur de dents [2] (244); qui ne rirait de ses appréhensions et surtout de l'assurance du grave opérateur. Ouvrage de Poëlembourg, ce joli tableau renferme une foule d'accessoires traités avec un soin digne de ce maître qui, porté par son goût à travailler en petit, y réussissait merveilleusement.

(1) A M. Caumartin.

(2) A. M. Mathez.

Nous serions injuste envers M. Fusillier, si nous omettions un effet de soleil couchant de sa composition (356), et un portrait qu'il a copié d'après Philippe de Champagne (354); n'oublions pas non plus une vue des environs de Harlem (192); elle est de M. Ch. Swagers, et rappelle la manière de son père; nous devons citer aussi un joli atelier de couturières (190), qui pourtant est inférieur à celui copié d'après Cacherot dont nous avons parlé plus haut, et que par cette raison on ne peut croire de Drolling, comme l'assure le nouveau Catalogue; nous rappellerons encore un tableau de fruits ([1]) d'une transparence étonnante, d'une vérité qui frappe tous les yeux (432); deux saints de l'école italienne ([2]) (350 et 351) ouvrage d'un pinceau ferme et délicat, des ruines ([3]) par Lemercier, où tout est vrai (114 et 127), et un enfant tenant un chien, petit tableau digne de

(1) A M. le Comte d'Auberville.

(2) Au Révérend père Loriquet.

(3) A M. Pilvois

Greuse qui en a fourni le modèle. Nous terminerons cet article comme le premier, en signalant à nos concitoyens un portrait original d'un homme dont le nom leur est cher (435) : celui de l'auteur de Vert-Vert et du Méchant.

III.

(Feuilles d'Affiches du 17 Mars 1827).

Nous voici dans la troisième salle ; elle est petite, mais comme la cassette d'Harpagon elle est grande pour ce qu'elle contient, car on y trouve d'excellens tableaux ; nous citerons celui qui frappe le plus les yeux, et passe généralement pour le meilleur de toute l'exposition : le Moïse (1) de Philippe de Champagne (253). Le législateur, la main gauche ap-

(1) A Madame Cornet

puyée sur des tables de pierre, montre de la droite les commandemens de Dieu, qui y sont gravés, non pas dans la langue hébraïque, mais en français. David évita une faute de ce genre, quand il mit une inscription sur le bloc près duquel est assis son Bélisaire ; il eut soin de l'écrire dans la langue du temps : *Date obolum Belisario*. Revenons au Moïse ; la pose est pleine de noblesse ; la tête a beaucoup d'expression ; sauf le sommet trop aplati, elle est majestueuse ; les chairs respirent ; les draperies sont admirables, les mains superbes ; mais celle de droite est dans une position un peu forcée ; on pourrait aussi reprocher à la barbe d'être trop effilée ; elle gagnerait en dignité si les masses étaient plus larges ; à ces légers défauts près, cette production, par sa vigueur et son fini est de premier ordre ; comme tout ce qui est vraiment bon, elle n'aura point perdu à paraître au grand jour, tandis que maint prétendu chef-d'œuvre y aura trouvé le tombeau de sa gloire.

Au-dessous de cette belle composition, il en est une très-remarquable de M. Benjamin Godard.

Elle recevra nos éloges comme toutes celles de ce jeune artiste, qui nous semblent les mériter, et nous persisterons pour lui, comme pour tout autre, dans les règles de justice que nous nous sommes proposées, dûssions-nous, par cette persévérance à son égard, nous rendre plus coupables aux yeux de la haîne qui le poursuit. Cette composition donc, qui ne souffre pas trop d'un si dangereux voisinage, est l'image d'après nature d'un vieillard pauvre et aveugle, [1] assis contre un mur, les mains croisées sur les genoux (347) ; l'empreinte du malheur, tempérée sur son visage par celle de la résignation, lui donne un air extrêmement touchant ; les vêtemens, triste livrée de la misère, sont peints à à la manière de Rembrandt, c'est-à-dire qu'ils sont fortement empâtés ; cette manière, aujourd'hui en honneur, était celle qui convenait le

(1) A M. Lefebvre.

mieux ici ; des couleurs moins épaisses n'eussent pas si bien rendu et ces haillons pesans, et ces sabots boueux ; la figure est posée avec beaucoup de naturel ; par malheur le fond trop rembruni ne contraste presque point avec elle, ce qui fait qu'elle ne s'en détache pas assez ; il serait facile au reste de lui donner un champ plus clair, et sans doute M. Godard ne lui refusera point cette amélioration.

Trois portraits par le même auteur (100, 294 et 295) se distinguent par une ressemblauce frappante ; les deux derniers, jetés hardiment sur la toile, semblent peints au premier coup ; ce mérite brille surtout dans un portrait de la maîtresse du Titien, copié d'après ce grand maître (292) ; la beauté de cette femme, la régularité de ses traits, la volupté de ses formes et le moelleux des draperies, donnent une haute idée du modèle ; ce tableau qui est aussi de M. Godard, n'est plus dans la troisième salle ; pour en parler, nous avons dû le suivre dans la seconde, où il a passé récemment. Profitant de

l'excursion qui nous y a conduit, nous dirons quelques mots d'un nouveau portrait par le même auteur, qui vient aussi d'y être placé ; ce portrait à mi-corps (399), tracé suivant l'usage des Gros, des Girodet et des Paulin Guérin, est plus grand que nature, ce qui, au premier coup-d'œil, lui nuit un peu sous le rapport de la vraisemblance ; les qualités que nous avons admirées dans les torses du même peintre, brillent ici de tout leur éclat ; les chairs sont rendues avec une grande variété de tons ; le système osseux est exprimé avec hardiesse, et tout le corps par son relief semble s'élancer de la toile. Sous le seul n.° 416, M. Fusillier vient aussi d'exposer dans cette salle, quatre nouveaux portraits ; le seul dont nous connaissions l'original est celui d'un respectable pasteur de cette ville ; il est d'une grande ressemblance. Mais revenons au lieu où nous attendent encore tant de belles productions.

Voyez d'abord cette samaritaine (1) (144)

(1) A M. Delaporte-Fontaine.

traitée à la manière de Le Sueur ; la composition en est noble, l'effet piquant ; les draperies graves, sans être lourdes, accusent bien le nu, et les repos d'ombre sont balancés par des masses de lumière qui rendent les objets saillans et expressifs. Tout près de là est une halte de cavaliers ([1]), par P. Wouvermans (86) ; elle est d'une facture large ; les hommes, les chevaux surtout, dessinés avec art, ont des poses variées en même temps qu'elles sont de la plus grande vérité ; sur le premier plan, un chien se dispose à se rouler sur l'herbe, et son mouvement est si bien rendu qu'on attend pour le voir achever.

La nature n'est pas moins bien exprimée dans un marché ([2]) par Mommers (118) ; les fruits, l'âne et les volailles sont peints à faire illusion ; la pose du marchand est aussi très-bonne ; celle d'une femme qui tourne le dos l'est davantage encore, car ce dos semble animé.

(1) A M. le Marquis de Villeneuve, ancien Préfet de la Somme.

(2) A M. Pilvois

Un autre paysage ([1]) qui, peut passer pour le meilleur de l'exposition, est attribué par le catalogue à l'école de Ruysdaël (124) ; suivant quelques connaisseurs, il est de ce maître lui-même ; et en effet, on y trouve le cachet particulier à ce célèbre paysagiste, c'est-à-dire, l'expression frappante de cette lumière mystérieuse qui, s'étendant sur la nature au déclin du soleil, la cache et l'éclaire à la fois.

Un intérieur de cuisine ([2]) est plus digne de fixer les regards (243). Ce tableau, ouvrage original de Gérard Dow, (car le même sujet qui se trouve au musée de Paris, n'en est qu'une copie), ce charmant tableau se distingue par le gracieux de l'ensemble, un soin extrême dans les détails et une entente parfaite du clair-obscur. Ces qualités existent aussi, mais à un degré moins éminent, dans un autre ouvrage du même genre par son style et son sujet (92).

(1) A M. Pilvois.

(2) A M. Mathez.

La mort de St.-Augustin ([1]) (91), que le catalogue attribue à l'école italienne, et qui paraît plutôt appartenir à Franck, est aussi un excellent morceau ; il y a beaucoup d'esprit dans l'arrangement du groupe principal ; la tête d'un ange qui soulève le saint, pour l'emporter au ciel, est remarquable par une expression mêlée de tristesse et de joie ; la douleur des deux religieux qui assistent le moribond, est plus entière, car ils ne voient pas le messager céleste.

Nous signalerons encore à l'attention des connaisseurs deux Michaud ([2]) (24 et 25), paysages d'un ton un peu plus blafard, mais qui rachètent ce défaut par une composition pleine d'esprit ; et cette aquarelle sur une ardoise (239) réduction de la vierge à la Chaise ([3]) qui reproduit heureusement les contours admirables du pinceau de Raphaël ; et ces musiciens espa-

(1) A M. le Marquis de Villeneuve, ancien Préfet de la Somme.

(2) A M. Dhorloge.

(3) A M. Jallu.

gnols et flamands ([1]), composition trop lèchée peut-être, mais pourtant séduisante (428) ; et cette vue d'une forge ([2]) près de Douvres (67), par M. Régnier l'un des meilleurs paysagistes de l'époque ; et ces deux portraits enfin (17 et 18), qui, par l'extrême fini de leur exécution, la grâce, la noblesse de leur pose, et la vérité de leur coloris et de leur expression, sont dignes du grand maître auquel on les attribue, de Van-Dyck, roi du portrait.

IV.

(Feuille d'Affiches du 7 Avril 1837).

NOTRE tâche recommence à mesure qu'elle s'achève ; depuis notre dernier article, des

(1) A M. Turben.

(2) A M. Doë de Maindreville.

changemens heureux pour la plupart, de nombreuses additions ont fait prendre à l'exposition une face nouvelle ; les trois premières salles dont nous avons rendu compte, ne sont presque plus reconnaissables ; dans un prochain article, nous tâcherons de renfermer l'énumération de leurs nouvelles richesses, et nous y joindrons quelques mots sur la galerie dont le renouvellement n'a pas été moins complet ; aujourd'hui, nous allons nous occuper de la dernière salle qui, dans cette révolution, a le plus conservé sa physionomie primitive.

Deux tableaux d'une vaste dimension attirent plutôt les regards qu'ils ne les fixent, et pourtant ils sont l'ouvrage, et l'ouvrage estimé de deux maîtres célèbres ; peut-être faut-il attribuer l'oubli dans lequel on semble les laisser, aux sujets religieux qu'ils représentent, sujets qui, pour avoir été traités mille et mille fois, sont devenus pour ainsi dire les lieux communs de la peinture ; peut-être aussi ce bel art, loin d'abuser de ces sujets, eût-il dû se les interdire ;

quelles que soient d'ailleurs la force de ses prestiges et la sublimité de ses conceptions, du moment qu'il prétend représenter une nature hors de nature, des Saints, des Anges et Dieu lui-même, ses imitations restent toujours au-dessous des modèles que chacun imagine. Mais revenons aux deux tableaux : l'un (199), de Murillo, représente la Madeleine agenouillée devant la croix [1] ; on peut blâmer le corps trop allongé de la belle pénitente ; on peut aussi blâmer son vêtement si peu historique, et surtout l'offense que l'auteur a faite au costume, en lui mettant un livre dans les mains ; mais il faut admirer l'expression de la tête qui porte l'empreinte de la douleur la mieux sentie ; l'autre (200) est dû à Ribeira, plus connu sous le nom de l'Espagnolet, à cet artiste véritable qui, ayant été retiré de la misère par un cardinal épris de ses talens, et s'apercevant que son changement de fortune nuisait à l'activité de son pinceau, quitta tout-à-coup un hôte

(1) A M. Soyez aîné.

généreux pour reprendre son indigence. Le sujet de ce tableau est l'ensevelissement de Jésus-Christ (¹) ; on y trouve bien quelques fautes de dessin, par exemple, l'avant-bras du Christ est un peu court, mais la composition générale est large et d'un très-bon effet ; il ne faut pas oublier d'ailleurs que toutes les parties ne sont pas achevées.

Les cinq sens (²) (174, 75, 76, 77 et 78), ouvrage d'Abraham Janssens, émule redouté de Rubens, sont dignes également d'attention, et n'en obtiennent pas davantage, mais par un autre motif : l'auteur, au lieu de s'attacher à donner au sujet de la noblesse qu'il exigeait, a reproduit avec scrupule la nature telle qu'il l'avait sous les yeux, les femmes hommasses qui posaient devant lui.

Cette nature triviale, dont l'école flamande a fait ses délices, domine merveilleusement dans une halte militaire (³) (240) ; ouvrage

(1) A M. Soyez aîné.
(2) A M. Dumoulin.
(3) A M. Jallu.

d'un pinceau très-habile ; en voyant tant de talent dépensé dans une composition si ignoble, on éprouve les regrets qu'inspirent presque toujours les chefs-d'œuvre de cette école.

Deux paysages de M. Swagers père (51 et 52), se distinguent par une grande facilité d'exécution ; les sites sont heureusement choisis, le feuillé est fait hardiment ; les animaux valent beaucoup moins.

Ouvrage de Crotwell, peintre anglais, qui mourut ici dans la misère, il y a quelques vingt ans, le n.° 450 est aussi un paysage très-agréable ; la nature est rendue naïvement et la verdure variée dans ses nuances n'a pas ce coloris monotone qui fait comparer certains tableaux à des plats d'épinards. Ces mêmes qualités se retrouvent, mais plus éminentes, dans un autre paysage ([1]) qui porte le n.° 315; le ciel est très-léger ; un tronc d'arbre placé sur le premier plan est d'une frappante vérité.

(1) A M. Caumartin.

Le sacrifice à Latone ([1]), par Lairesse (151) porte bien le cachet de ce maître : les fabriques sont superbes, les figures sont courtes et peu gracieuses ; les draperies sont aussi doublement répréhensibles ; elles n'ont rien de l'antique, et sont d'un mauvais goût. Le médecin, ouvrage d'un auteur inconnu (495), mérite plus d'éloges, sans pas une critique ; un docteur tâte le pouls d'une jeune dame qui ne paraît pas bien réellement souffrante ; tandis que, d'un air inquiet, une Duègne cherche à lire dans ses yeux ce qu'il pense de la maladie, ou plutôt de la malade, car il la regarde d'un œil très-animé ; l'expression de ces trois figures est d'une grande beauté. Deux tableaux, l'un de fleurs ([2]), par Prevost (76), l'autre de fruits ([3]), par de Heem (159) sont aussi d'un bel effet ; leur fraîcheur est à remarquer.

On a réuni dans cette salle des gouaches, la-

(1) A M. Delaporte-Fontaine.

(2) A M. le Marquis de Villeneuve, ancien Préfet de la Somme.

(3) A M. Heurtaux-Duroselle.

vis, aquarelles, et des dessins de divers genres; plusieurs de ces morceaux ont beaucoup de mérite. L'assemblée au salon ([1]) (33) et le concert ([2]) (34), gouaches par Lawrence, donnent une idée assez exacte des mœurs et des costumes du dernier siècle; on y trouve le personnage obligé dans toutes les réunions de ce temps, le freluquet en petit manteau; mais il y manque un personnage non moins commun alors, le colonel brodant au tambour. Nos pudiques grand-mères, le pied juché sur la mule à talon, les cheveux salis de poudre, et le corps ceint de ces vastes paniers qui en faisaient d'ambulantes citadelles, y sont assez décolletées. Au mérite de l'exactitude ces deux tableaux joignent celui d'une heureuse exécution; l'air circule librement sous ces vastes lambris; les attitudes, les airs de tête ont beaucoup de noblesse et d'expression; on doit s'étonner qu'avec des moyens si restreints,

(1) A M. Rigollot.

(2) Au même.

la gouache ait pu à ce point imiter la nature.

Un genre de peinture beaucoup plus pauvre encore, le lavis n'a point empêché le célèbre Vincent d'atteindre à la même vérité, à la même expression ; voyez plutôt Tobie et sa compagne ([1]) précipitant leurs pas tardifs au-devant du fils chéri que l'ange leur ramène (205). Deux esquisses du même genre, par Chaudet, peintre et sculpteur renommé, ne le cédant en rien à cet excellent croquis ; dans l'une (229), une famille ([2]) groupée autour de son chef courbé sous le poids de l'âge, implore Hygie pour qu'elle accorde encore de longues années au bon vieillard ; dans l'autre (230) on est témoin d'un affreux incendie ([3]) ; deux époux, en tremblant, descendent par une fenêtre leur jeune fille éperdue ; un homme échappé aux flammes, expire sous des décombres qui l'ont

(1) A M. Chantriaux,

(2) A M. De Labédolière.

(3) Au même.

atteint dans leur chûte ; un autre fuit épouvanté ; d'un bras il porte une mère, qui dans les siens serre son fils ; et de l'autre il traîne un vieillard qui est tombé sans lâcher son coffre-fort. Ces deux compositions, d'un genre fort différent, brillent également par l'invention, par la pureté du dessin, la sage distribution de toutes les parties et l'expression qui convient à chaque personnage.

Le départ d'Hector (1) allant combattre Achille, dessin au crayon par Prudhon, n'est pas moins digne de fixer les regards (400). Andromaque, trop certaine du malheur qui l'attend, veut arrêter le héros ; elle se jette à ses pieds et lui présente Astyanax, le fruit de leur amour, tandis que dans sa sombre douleur, un vieillard tient étroitement embrassée la statue de Vénus ; sans doute, il y a dans cette composition des défauts de détail ; la jambe d'Astyanax et celles d'Hector sont trop grosses par le bas ; un genou du héros est aussi trop

(1) A M. Dauglas.

aigu, son arrière-bras trop long, et ses membres sans muscles; l'effet général n'en est pas moins très-beau, et l'on ne peut méconnaître, aux gracieuses attitudes, à l'air vaporeux d'Andromaque et de son fils, la touche spirituelle et suave à qui l'on doit l'enlèvement de Psyché par les Zéphirs et l'époux léger de Flore se balançant sur la surface des eaux dans un bocage mystérieux.

Après ces productions remarquables, nous pouvons citer encore deux bouquets de fleurs (512 et 513), aquarelles par M. Vidal, peintre distingué en ce genre, et un paysage, gouache (1) par Bruandet, quoique le ton en soit trop bleu (102); joignons-y deux fort bons lavis: l'un est une vue de l'ancien cimetière de Saint-Denis (2) (252); l'autre représente l'Ecluse-Caroline, le jour où Madame, Duchesse de Berri en fit l'ouverture et lui donna son nom, en présence d'une foule innombrable (3) (250);

(1) A M. Matifas-Dumont.

(2) A M. Demons

(3) Au même.

bien qu'on ait peut-être à leur reprocher un peu de sécheresse dans le trait et des seconds plans trop rapprochés, ils n'en attestent pas moins l'un et l'autre une grande habileté; on les doit à l'un de nos concitoyens, M. Joron qui, élève de lui-même, est parvenu à se faire un nom dans son propre pays.

V.

(Feuilles d'Affiches du 21 août 1841.

Pour remplir notre promesse, nous allons, parcourant la galerie et les trois premières salles, dire un mot des tableaux les plus remarquables dont elles se sont nouvellement enrichies; en même temps nous rappellerons ceux que notre premier examen aurait laissés dans un oubli trop injuste; que si la rapidité de

cette revue générale nous fait commettre de nouvelles injustices, nous trouverons notre excuse dans notre désir d'abréger une tâche dont la monotonie doit peser aux lecteurs.

GALERIE. — Nous citerons d'abord une chasse aux faucons par J.-V. Douw, quoiqu'elle ne soit qu'une simple ébauche (520); il y a là beaucoup de naturel et une grande hardiesse d'exécution; une autre esquisse (496), dont le sujet est la résurrection du Christ, n'est pas moins digne de mention, malgré d'énormes défauts et un singulier anachronisme; le Dieu a des cuisses et des jambes d'une étonnante gracilité; les anges sont laids comme diables, et les Romains, gardiens du sépulcre, sont vêtus à l'Espagnole; un de ces soldats rachète toutes ces fautes, c'est celui qui fuit en tirant son épée; rien n'est plus vrai que sa pose. Un tableau de nature morte (1) par Gennari (210) possède, dit-on, la même qualité dans toutes ses parties: mais sa vé-

(1) A M. Chantriaux.

tusté permet peu d'en juger. Sans être aussi grand, le mérite d'un orage ([1]) par Berteaux (303) est du moins plus visible; la tempête s'avance du côté opposé au soleil, de sorte qu'une partie du paysage brille de tout l'éclat du jour, tandis que, placée sous un nuage gros de foudre et de grêle, l'autre est couverte de la plus lugubre obscurité. Non loin de ce tableau, il en est un d'une composition ingénieuse, et d'une touche légère et transparente, il représente la mort d'un jeune enfant ([2]) (296); près du lit où il expire, est une clepsydre dont le sable a cessé de couler, et une rose à demi-fanée. En proie aux douleurs de l'agonie, l'intéressante victime a le front serein encore, et deux anges s'apprêtent à recevoir son âme pour l'emporter aux cieux; cette touchante allégorie est, sans doute, l'œuvre de l'amitié qui voulait consoler une mère.

(1) A M. Leriche.

(2) A M. Duroselle.

TROISIÈME SALLE. — Vraiment, nos pères étaient plaisans avec leurs cheveux frisés, étagés, enfarinés; ils n'osaient se couvrir; voyez donc le fermier général Beaujon [1] (398), qui, en pleine chasse, garde à la main son casque à trois cornes, tant il respecte sa perruque; cette figure et les ajustemens sont peints avec beaucoup de soin; le paysage est médiocre. Celui où se trouve un Saint Jean-Baptiste vaut infiniment mieux (517); les carnations sont belles, les cheveux moelleux, ondoyans; un mot suffirait à l'éloge de cette production, c'est que des connaisseurs l'attribuent au Corrège. Un petit tableau, dont le paysage est de Breenberg et les figures de Ph. Lauri, n'est pas moins remarquable (558); le sujet est un repos de la Sainte Famille, pendant lequel les anges offrent avec respect des fruits et des fleurs à l'enfant de Marie. Le fini, le gracieux de toutes ces petites figures rappellent le pinceau de Poëlenburg et celui

(1) A M. Lamy-Prouzel.

de l'Albane. Tout près de là, l'infatigable M Godard vient d'exposer une nouvelle production que, sans égard pour la foule de ses détracteurs, nous louerons encore, parce qu'elle le mérite : c'est une étude d'après Becco ; (581) ce tableau peint dans la pâte au premier coup, représente des poissons, animaux d'une imitation assez difficile pour que peu de peintres l'aient essayée ; la variété, la transparence, l'éclat de leurs couleurs sont rendus avec un bonheur infini ; la mer, le ciel, les rochers, les lointains, ne produisent pas moins d'illusion, et partout la hardiesse du pinceau égale sa fidélité.

DEUXIÈME SALLE. — L'intérieur des thermes de Julien d'après Bouton, (490), attire tous les yeux ; le jour vient du fond par une fenêtre, et tombe à plomb sur une statue ; il en résulte un effet très-piquant ; mais par leur mauvaise exécution, deux figures habillées, on ne sait pourquoi, en chevaliers, déparent un peu cette agréable production. L'intérieur

d'un corps-de-garde par Mieris, élève de Gérard Dow qu'il surpassa, mérite beaucoup plus d'attention (528); rien de plus achevé que les accessoires, de plus moelleux que les étoffes; la tête et l'attitude de l'officier respirent l'expression la plus vraie; par malheur, le soldat qui lui parle est médiocre de tout point; un St.-Augustin, par H. Blocmaert (528), et une Ste.-Monique par le même (527), ont une physionomie expressive et des vêtemens très-bien drapés; il y a beaucoup de facilité et de naturel dans un repas flamand par Jean Steen (540); il n'y en a pas moins dans deux escarmouches de cavalerie (1), esquissées par le Ch. Breydel (136 et 137); les lointains fuient à perte de vue, et le combat est plein de mouvement et de feu; mais voici une autre esquisse dont le sujet moins tragique a été fourni par notre Gresset :

Par cas fortuit, l'enfant de chœur Lucas
Avait usé l'étui des Pays-Bas :

(1) A M. Delaporte-Fontaine.

Vous m'entendez, sa culotte trop mûre
Se trahissait par mainte découpure;
Déjà la brèche augmentant tous les jours,
Démantelait la place et les faubourgs.
Barbe le voit, s'attendrit, mais que faire?
Elle était pauvre, et l'étoffe était chère;
D'une autre part le chapitre était gueux;
Et puis d'ailleurs, le petit malheureux,
Ouvrage né d'un auteur anonyme,
Ne connaissant parent ni légitime,
N'avait en tout dans ce stérile lieu,
Pour se chauffer que la grâce de Dieu.

Barbe, gouvernante du chapier, avait chez elle un vieux antiphonaire; elle en prend quatre feuilles, et les coud proprement,

Pour relier un volume vivant.

Mais elle avait pris justement la messe du patron; quand arrive sa fête,

Le maître-chantre, intendant du Lutrin,
Vient au grand livre; il cherche, mais en vain;
A feuilleter il perd et temps et peines:
Il jure, il sacre, et s'imagine enfin
Qu'un chœur de rats a mangé les antiennes;

Mais par bonheur, dans ce triste embarras,
Ses yeux discrets rencontrent mon Lucas
Qui, de grimauds renforçant une troupe,
Sans le savoir portait l'office en croupe :
Le chantre lit, et retrouve au niveau
Tous ses versets sur le livre nouveau.
Sur l'heure il fait son rapport au chapitre;
On délibère, on décide soudain
Que le marmot, braqué sur le pupitre,
Y servira de livre et de lutrin.
Sur cet arrêt, on le style au service;
En quatre jours il apprend l'exercice;
A livre ouvert le chapier en lunettes
Vient entonner, un groupe de mazettes
Très-gravement poursuit ce chant fallot,
Concert grotesque et digne de Callot.

Fragonard, le père, s'est chargé de l'esquisser (525); il a choisi le moment où une guêpe incivile,

Par la couture entr'ouvrant le vélin,
Déconcerta le sensible lutrin.

Les divers personnages, dessinés avec esprit et talent, ont tous l'attitude la plus comique, sur-tout le joueur de basse dont un

chien qui hurle soutient les accompagnemens.

PREMIÈRE SALLE —Deux portraits (463, 464), ouvrage de la jeunesse de P. Guérin, ne sont pas indignes de la main qui devait produire Marcus Sextus et Clytemnestre; le modèle en est beau, le dessin pur et le coloris vrai; mêmes éloges sont dûs, et plus légitimement encore, à un autre portrait qui fait par Vandorne, élève de David, a été retouché par ce peintre immortel (503) : une marine n'est pas moins à remarquer, bien qu'elle ne soit qu'ébauchée (466); quelques-uns l'attribuent à Van-Goyen, d'autres, à la hardiesse de la touche, pensent qu'elle pourrait bien être de Rembrandt; après des productions si belles, on peut citer encore une Sainte-Famille, miniature d'un fini précieux; le dessin en est correct, le coloris frais et l'ensemble on ne saurait plus gracieux; la pose de l'enfant surtout est d'une charmante simplicité.

Ici finit la carrière que nous nous étions proposé de parcourir; notre tâche, pourtant, n'est pas entièrement achevée, car le public faisant partie intégrante de tout spectacle où il se trouve, il nous reste à lui rendre compte de lui-même.

En arrivant dans les salons, ceux qui les visitent pour la première fois semblent un peu désorientés, ils sont surpris, éblouis de tout ce qu'ils voient ; mais bientôt ils se remettent; les uns courent aux tableaux les plus grands, les plus nouveaux ou qui ont les plus beaux cadres ; ils n'ont des yeux que pour ceux-là; chez d'autres, la curiosité est loin d'être exclusive, mais ils craignent tant de l'user qu'un quart d'heure leur suffit pour examiner six cents tableaux; on peut juger combien un examen si précipité donne d'amusement et de profit; ceux-ci, moins avares de leur temps, promènent avec lenteur leur immobile admiration; ceux-là et rarement ce sont des dames, s'abandonnent à leur loqua-

cité; ils blâment, ils louent à tort et à travers, et ôtent par là tout crédit à la vérité, quand par hasard ils la rencontrent; beaucoup admirent uniquement les intérieurs de la nouvelle école, et se laissent prendre à des artifices de lumière qui seront bientôt aussi communs qu'ils sont faciles; beaucoup ne regardent que des portraits dont le modèle leur est connu; incapables d'en juger sous le rapport de l'art, ils s'attachent de préférence à ceux qui, exagérant les traits caractérisques du visage qu'ils représentent, offrent une ressemblance moins réelle qu'apparente; cette préférence, au reste, est facile à comprendre, car, comme le dit très bien M. Boutard, il faut souvent un certain temps, une certaine attention pour sentir, en quelque sorte, la ressemblance d'un portrait très-beau et très-bien fait, dans lequel le peintre, sans rechercher les détails minutieux de la figure, sans outrer les traits et forcer jusqu'à la grimace les habitudes du visage, s'est appliqué à

rendre la nature dans sa simplicité, et à reproduire la physionomie, plutôt encore qu'à retracer le visage du modèle.

Mais hâtons-nous de le dire, parmi les personnes qui visitent l'Exposition et sur-tout parmi celles qui la fréquentent, beaucoup en jugent sainement; chez les unes elle a considérablement accru des connaissances antérieures, et chez les autres l'observation attentive et prolongée de ses richesses, a developpé un goût qu'elles ne se connaissaient pas. Ainsi en même temps qu'elle aura été l'occasion d'excellentes œuvres de charité, elle aura créé des sources nouvelles de jouissances pures pour ceux de nos concitoyens qui déjà savaient aimer un art enchanteur, et pour ceux qui portaient en germe le sentiment de ses beautés (1).

(1) Le produit net de l'Exposition de tableaux, y compris les 200 fr. donnés par S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, a été de 1689 fr. 65 c. Cette somme a été versée dans la Caisse Municipale pour être employée en travaux de Charité. (*Feuille d'Affiches du* 23 *Juin* 1827).

CULTURE

DE LA

BETTERAVE.

(Feuille d'Affiches du 28 Mars 1828)

Les princes de l'Europe, réunis en congrès à Vienne, après avoir médité ou consommé une longue distribution d'âmes, voulurent se faire pardonner un partage qui n'était plus de notre siècle ; ils abolirent la traite des Noirs. C'était beaucoup ; ce n'était pas assez. Ils auraient dû abolir aussi l'esclavage, sinon immédiatement, du moins dans un temps assez peu éloigné pour que l'humanité pût attendre avec résignation la fin d'un état qui est un crime contre la morale et la religion.

Encore si l'on avait mis des entraves efficaces à la traite ; mais non : cet abominable trafic, poursuivi mollement et combattu seulement par des demi mesures, s'est perpétué jusqu'à présent, en mettant chaque jour de nouveaux raffinemens dans sa barbarie ; et peut-être faut-il gémir qu'on n'ait pas laissé un libre cours à ses forfaits.

Ce que les rois n'ont osé commander, ce que leurs croisières n'ont pu faire cesser, un humble végétal est appelé à le faire.

La betterave, dont l'industrie française tire depuis quelque temps un sucre au moins égal à celui qui est le produit principal des belles et malheureuses régions où la traite entasse les esclaves, la betterave, lorsqu'elle sera cultivée en grand, tuera en Europe le commerce des sucres d'Amérique, et avec ce commerce cesseront et la traite et l'esclavage ; en effet toute espèce de lucre lui étant désormais ravi, l'affreux négrier n'ira plus tenter la cupidité des régules d'Afrique ; cette

terre infortunée respirera enfin, après trois siècles de carnage et de dévastation, et dans l'Archipel américain, loin que le féroce colon cherche encore à accroître, à tenir au complet son troupeau d'hommes, il rendra la liberté à des malheureux dont les sueurs et le sang ne pourront plus édifier sa fortune.

Honneur donc à ceux de nos compatriotes qui multiplient la fabrication du sucre de betterave ! Ils méritent bien de l'humanité, en conspirant contre une industrie qui est fondée sur le malheur des hommes, sur celui de l'esclave et sur celui du maître; car Dieu, dans sa justice, a voulu qu'entre l'oppresseur et l'opprimé, l'opprimé ne fût pas seul misérable; ils méritent bien aussi de la France, car ils l'affranchiront du lourd tribut qu'elle paie à de faibles colonies que nous enlèvera le premier souffle de guerre; et en couvrant ses territoires de produits nouveaux, ils leur donneront une nouvelle valeur.

Félicitons-nous que notre département, si

lent pour l'ordinaire à entrer dans la voie des améliorations, des innovations, soit l'un des premiers, dans ce grand mouvement, à suivre l'impulsion; outre le bel établissement de M. Hector Ledru à Franvillers, dont les produits ont remporté la médaille d'or à la dernière exposition du Louvre, outre celui non moins important de M. Jallu fils à Péronne, et celui plus modeste que M. Seigneur-Gens a fondé à Amiens, il va en posséder de nouveaux à Montières, à Selincourt, etc.

La culture de la betterave ne doit pas seulement s'étendre à cause des immenses bienfaits qu'elle promet à l'humanité; d'autres intérêts la recommandent encore; cette précieuse plante rend plus féconds les champs qui la nourrissent; elle enrichit le fabricant par le sucre abondant qu'elle lui donne, et ses résidus servent à engraisser de nombreux bestiaux, source nouvelle de richesses et par leur chair et par les engrais qu'ils produisent.

Un bon Quaker, Jérémiah Spencer, enga-

geait dernièrement notre compatriote M. Ledru à s'intéresser à la propagation d'un livre contre l'esclavage; à notre tour nous engagerons cet intéressant industriel à rendre publics les perfectionnemens qu'il a introduits dans la fabrication du sucre de betterave; lui seul, dit-on, ne fait point de mélasse, et transforme en sucre proprement dit tous les principes sucrans que renferme la plante. Qu'il fasse connaître ses procédés, il le peut sans nuire à ses intérêts; car ses rivaux ne sont pas en France, mais dans les colonies : qu'il facilite au sucre indigène les moyens de remplacer, de faire disparaître ce sucre exotique tout pétri de larmes et de sang, et il aura rendu un signalé service à son pays et à l'humanité.



LA HAUTOYE.

(Indicateur de la Somme 3 Juin 1844)

C'EN est donc fait, cette magnifique promenade que dessina Lenôtre, et qui, après une Basilique incomparable, était le plus bel objet que cette ville pût offrir à la curiosité, la Hautoye a disparu sous la hâche! Combien les regrets n'eussent-ils pas été plus vifs, si, n'écoutant que la voix de l'intérêt, l'autorité municipale se fût décidée à faire tourber son emplacement et à le changer

ainsi en un marais infect. Grâce au ciel on y replantera des arbres et sur l'ancien dessin : mais devrait-on remplacer des ormes par des ormes? le terrain qui est spongieux ne leur convient nullement, témoin ceux qu'on vient d'abattre; beaucoup étaient chancreux. Les ormes en outre poussent avec une lenteur extrême ; la génération présente ne pourrait jamais jouir de l'ombrage de ceux qu'elle verrait planter. Il vaudrait mieux, ce me semble, substituer des peupliers aux ormes abattus. Ces arbres se plaisent dans les endroits marécageux ; ils croissent très-rapidement. La régularité de leur forme, leur élégance et leur majesté donnent aux allées qu'ils dessinent un aspect enchanteur. Si ce que je propose est adopté, la Hautoye, avant dix ou douze ans, pourra être fréquentée pendant les chaleurs, et, j'ose le dire, le spectacle qu'elle offrira alors ne fera point regretter ce qu'elle fut jadis.



DU CIMETIÈRE

DE

SAINT-DENIS.

(*Indicateur de la Somme 30 Décembre 1824.*)

Depuis long-temps on demandait qu'on tirât partie de ce vaste enclos. L'autorité vient d'acheter une grande partie des maisons qui le masquent, et tout annonce qu'on jouira bientôt d'un terrain inutile depuis près de trente ans.

Plusieurs projets ont été proposés. Quelques personnes désireraient qu'on élevât dans cette enceinte de nouvelles casernes, ce qui pourrait procurer à notre ville une plus forte garnison; d'autres demandent qu'on en fasse une place d'armes ou un marché public.

26.

Tous ces projets sont-ils bien entendus ? Doit-on dans l'intérêt des mœurs et de la classe qui souffre et languit quand le prix des denrées augmente, doit-on désirer une garnison nombreuse ? Une nouvelle place d'armes est-elle plus nécessaire, et un marché serait-il convenablement placé à cette extrémité de la ville ?

Il vaudrait mieux peut-être diviser le terrain et le vendre à charge d'y construire des maisons symétriques. De cette manière le quartier ne serait pas moins embelli qu'en suivant tout autre plan, et l'on obtiendrait de plus une somme assez forte. Cette ressource serait surtout précieuse dans un moment où la pénurie du trésor municipal ne permet pas, assure-t-on, de replanter la Hautoye en une seule année ?

Mais il est un autre point que nous devons examiner. Quelle que doive être la destination de cet ancien cimetière, il faudra avant tout aplanir le sol et l'abaisser au niveau des rues adjacentes. Que fera-t-on alors de ces crânes que naguère on voyait amoncelés comme pour servir

de trophées à la mort ([1]), de ces ossemens épars et de tous ceux qu'on trouvera en ouvrant cette terre qui dévora tant de générations? Serviront-ils avec les décombres à combler les fossés de la ville, ou bien verrons-nous traîner aux Gémonies les restes de nos pères?

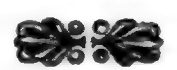
Le seul parti convenable serait, ce me semble, de recueillir religieusement tous les débris humains et de les transporter au cimetière de la Madeleine. Nous voudrions que la translation fût faite en pompe, sous les yeux des autorités civiles, ecclésiastiques et militaires, et que la présence de tous les habitans rendît cette cérémonie plus solennelle et plus touchante. Ces honneurs expiatoires apaiseraient les mânes de ceux dont on aurait violé la tombe, et rendraient plus facile la vente des lieux qui leur étaient consacrés.

Nous voudrions aussi qu'une fosse commune unît les restes de ceux que la mort a faits égaux,

(1) On les a enfouis, il y a quelques années au pied de la Chapelle.

les restes de tant de frères et de concitoyens. Enfin nous voudrions qu'un monument simple, mais élégant et durable, élevé sur cette sépulture des générations, apprît à celles à venir que, dans ces temps si décriés, il était des vertus, et que l'homme s'honorait encore jusque dans ses débris. La ville devrait naturellement se charger de la dépense ; mais si l'état de ses finances l'en empêchait, une souscription y subviendrait en peu de temps. Quel homme refuserait de contribuer à l'érection d'un monument, dernier asile de ses pères ?

C'est avec confiance que nous venons d'exposer nos vues tant sur la destination à donner au cimetière St.-Denis que sur les honneurs dûs aux restes précieux qu'il contient. De quelque part que puisse venir un projet, l'adopter, s'il est le meilleur, est le devoir des magistrats.



HOMMES CÉLÈBRES

D'AMIENS.

(Feuille d'Affiches 28 Octobre 1826.)

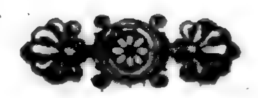
La gloire d'une ville tient à celle des hommes nés dans ses murs ; en honorant la mémoire de ceux qui l'ont le plus illustrée, en se parant de leur nom, de leur image, elle travaille moins à leur célébrité qu'à la sienne. Pourquoi donc Amiens se montre-t-il si avare de récompenses pour ceux de ses enfans dont il doit tant s'enorgueillir ? La rue où Delambre reçut le jour, porte son nom, mais l'image du grand astronome n'est placée nulle part : la rue qu'habitait l'auteur du *Méchant* et de *Vert-Vert*, a vu changer son nom

contre celui de Gresset ; un buste du poëte est placé dans la Bibliothèque ; mais ses ossemens enfouis, depuis quinze ans, au pied d'un pilier de la Cathédrale, attendent encore le monument qui leur fut solennellement promis ; rien dans nos rues, sur nos places, ou dans nos édifices ne nous rappelle et n'apprend aux étrangers qu'Amiens produisit aussi Voiture, Du Cange et dom Bouquet : Voiture dont l'esprit jeta tant d'éclat à l'aurore du grand siècle, et qui fut le seul dont l'Académie Française ait porté le deuil ; Du Cange dont les deux excellens Glossaires du grec et du latin du moyen âge, sont pleins d'une érudition non moins précieuse qu'effrayante par son immensité ; dom Bouquet qui commença cette vaste collection de documens historiques sur les Gaules et la France, que son utilité fait encore continuer de nos jours ; dom Bouquet qui, le premier, en réunissant ces monumens dispersés, apprit à les expliquer les uns par les autres, et contribua ainsi à dissiper les

épaisses ténèbres qui couvraient notre histoire primitive et celle du berceau de la monarchie. Les rues des Crignons et des Vergeaux ont vu naître, la première Voiture, la seconde Du Cange; à quoi tient-il donc qu'elles soient décorées de ces noms célèbres ? Il ne faut pour cela qu'une signature et quelques écriteaux. On ignore quelle rue donna le jour à dom Bouquet; celle qui vient d'être ouverte latéralement à la Bibliothèque n'a pas encore reçu de nom ; en est-il un plus convenable à lui donner que celui de l'illustre Bénédictin ?

Nous venons d'apprendre que les propriétaires du côteau de Mont-Plaisir, sur lequel va s'élever un vaste quartier, ont donné le nom de Voiture à l'une des rues de ce quartier. Voiture est né dans la rue des Crignons; cette rue finira tôt ou tard par recevoir son nom, et il en sera de même de celle des Vergeaux qui a vu naître l'illustre Du Cange. Nous engageons donc ces Messieurs à adopter

de préférence le nom de quelqu'un de nos célèbres compatriotes dont la rue où il est né n'est pas connue. Dom Bouquet, Riolan, Vascosan, Blasset, Pierre l'Hermite, se trouvent dans ce cas. S'il y avait beaucoup de noms à donner, il serait beau d'adopter aussi ceux des hommes les plus célèbres qui, sans être d'Amiens, sont nés dans notre département.



OUVERTURE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE.

(*Feuille d'Affiches* 11 *Novembre* 1827).

La révolution avait enrichi cette ville d'une collection de livres assez nombreuse pour être citée parmi celles dont la France peut s'honorer; mais jusqu'alors on n'en avait joui que pendant de courts intervalles; établie d'abord dans les bâtimens de l'École centrale, la création du Lycée l'obligea bientôt de se réfugier dans la grande galerie du Palais de Justice; ce local ayant été réclamé pour la tenue des audiences solennelles de la Cour d'Appel, elle subit un nouveau dé-

placement, et, à partir de 1810, elle resta onze années dérobée aux regards du public; la ville ayant fait en 1821 l'acquisition de l'ancien couvent des Moreaucourt, elle fut quelque temps après exposée provisoirement dans une aîle de ce bâtiment délabré; on ne tarda pas à reconnaître la nécessité de lui procurer un asyle digne d'elle, et l'on vota l'érection d'un monument spécial et définitif qui devait s'élever sur l'emplacement même qu'elle occupait; force lui fut de déguerpir encore, mais enfin, après avoir subi, pendant trois mortelles années, l'humiliation de l'empilement, elle est entrée en possession du temple que la munificence publique lui a consacré.

La façade principale de ce bel édifice, présente, entre deux pavillons en saillie, un péristyle composé de dix colonnes d'ordre dorique, et décoré dans le fond de niches qui, s'il plaît à Dieu, recevront un jour les bustes des hommes nés en Picardie qui se sont le plus illustrés dans les sciences et les lettres; le long entable-

ment qui surmonte ces colonnes, est peut-être un peu nu; il cesserait de le paraître si l'on y plaçait en caractères de bronze l'inscription que ce monument demande, ces simples mots : Bibliothèque Communale.

Ce péristyle donne entrée à la Bibliothèque, et sert en même temps de voie de communication entre les deux pavillons, dont l'un est occupé par le Bibliothécaire, et l'autre renferme une partie des livres qui se trouvent en double.

La Bibliothèque proprement dite est d'une seule pièce longue, d'à-peu près 120 pieds sur 20 environ de largeur; des arcades soutenues par des colonnes d'ordre ionique, la divisent en trois parties : celle du milieu par laquelle on entre est carrée, et les deux autres ont chacune une longueur de 60 pieds; leur pourtour est décoré de pilastres également d'ordre ionique, entre lesquels les livres sont placés.

En face de l'entrée se trouve un enfoncement en demi-cercle, garni de rayons pour les livres; il agrandit l'édifice et masque un double escalier

qui conduit aux galeries supérieures, lesquelles portent sur les corniches de la partie basse, et sont aussi garnies de rayons dans leur pourtour. Le jour est tiré du haut par des caissons percés dans le plafond, et dans lesquels les vitraux sont placés. Aux deux extrémités de la partie basse on a pratiqué deux fenêtres qui servent à renouveler l'air. Les boiseries, colonnes, pilastres etc., sont peints en marbre jaune de Sienne, vert antique et blanc; ces marbres habilement imités sont tous ensemble en harmonie de tons.

La Bibliothèque est séparée de la rue Royale, à laquelle elle est parallèle, par un jardin dont les plates-bandes seront ornées de fleurs et d'arbustes; de chaque côté, dans le prolongement des pavillons, est une terrasse plantée d'un double rang de peupliers; du côté de la rue Royale, le jardin est fermé par une grille en fer, clôture élégante et solide qui tout en protégeant l'édifice permet de jouir de son aspect; au milieu de cette grille est la porte principale; à ses ex-

trêmités, deux pavillons, l'un habité par le concierge, l'autre encore sans destination; du côté de la nouvelle rue qu'avec raison l'on a proposé, dans ce journal, d'appeler Dom Bouquet, le jardin est clos par un mur où l'on a percé une claire-voie et une porte secondaire qui menant à la Bibliothèque par le pavé, permet d'interdire le passage du jardin pendant les pluies et les dégels. De grands vases de fonte, que le pinceau a métamorphosés en bronze, sont placés en divers endroits du jardin et produisent un bel effet.

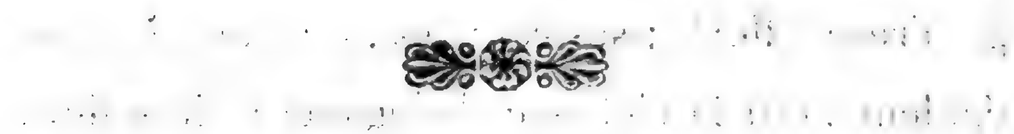
Tel est ce monument qui manquait à notre ville, monument le plus beau sans contredit dont elle puisse se glorifier après son incomparable Basilique, et qui, par son élégance, sa solidité et l'habile distribution de toutes ses parties, fait le plus grand honneur aux talens et à la vigilance de M. Cheussey, architecte de la ville et du département, sur les plans et sous les yeux duquel il a été entièrement exécuté. M. Mangot, principal entrepreneur des travaux, a droit aussi à des éloges.

L'ouverture de cet édifice était fixée au jour de la fête du Roi ; le choix du jour et l'importance de l'établissement donnaient à croire qu'elle se ferait avec solennité, d'autant plus que la pose de la première pierre avait eu lieu en grande pompe ; mais, contre la commune attente, les portes se sont ouvertes sans nulle cérémonie ; le public malgré cela s'y est porté en foule ; cet empressement qui dure encore est du meilleur augure ; espérons donc que le sanctuaire de l'instruction étant désormais ouvert à tous, chacun saura profiter des richesses qu'il renferme ; espérons que les hommes qui sont soumis à de nombreuses occupations tâcheront de consacrer quelques instans à la culture de leur esprit, et que les oisifs ne refuseront point d'user utilement quelques heures d'une vie inutile.

Il me resterait à parler des 36,000 volumes dont la Bibliothèque se compose, à signaler les nombreuses lacunes qui existent dans chaque division, et à indiquer celles qu'il conviendrait

de combler d'abord ; mais ce sera le sujet d'un prochain article ; celui-ci n'est déjà que trop long ; je ne le terminerai point cependant sans dire un mot des superbes reliures que l'on doit à M. Leprince aîné ; touché de l'état misérable où étaient quatre à cinq cents manuscrits dont beaucoup sont précieux, cet ancien négociant se proposa de couvrir leur nudité ; il apprit l'art du relieur, étudia ses secrets, se munit à ses frais de tous les instrumens nécessaires, et consacra de fortes sommes et plusieurs années de son temps à l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée ; le succès a couronné ses généreux efforts ; ses reliures, on peut le dire, égalent pour la richesse, l'élégance et la solidité, ce qu'ont produit de mieux les Thouvenin et les Simier. Déjà plusieurs journaux, plusieurs écrits ont été près de lui les interprètes de la reconnaissance de ses concitoyens. Que sa modestie me pardonne ces nouveaux éloges, car on ne saurait assez louer un pareil dévouement, un dévouement si rare dans un siècle d'égoïsme,

où tant d'hommes refusent à la chose publique, je ne dis pas quelques parcelles de leur fortune, mais leurs moindres loisirs ; honneur donc, honneur à ce bon Citoyen ! Pourquoi faut-il qu'on l'ait laissé payer le cristal qui protège les monumens de sa patience et de sa générosité?



EXPOSITION

DES

Produits de l'Industrie,

à Amiens.

(Feuille d'Affiches du 29 Septembre 1827.)

Nous arrivons un peu tard pour rendre compte de l'exposition des produits de l'industrie locale ; cependant comme elle n'a point été rendue publique, ce qui a surpris, on nous saura gré peut-être du bref aperçu que nous allons en donner à la hâte, par les soins de la Chambre de Commerce. Elle était loin d'être complète ; néanmoins les objets réunis étaient assez importans et en assez grand nombre pour donner à Sa Majesté une idée favorable des talens de nos fabricans.

On distinguait les beaux tapis de M. Henri Laurent, et de MM. Beauger et Wiez ; des alépines d'un travail perfectionné, sorties des

ateliers de M. Retourné-Soyez, fabricant, et de M. Ducancel, teinturier ; des velours de coton remarquables par la beauté de la fabrication, autant que par celle des apprêts de M. Thomas Hall ; des velours de soie de divers tissus, branche nouvelle d'industrie introduite en cette ville par MM. Lescaillet et Moinet, du Pont-de-Metz ; des articles de peausserie, buffleterie et mégisserie, de la manufacture de M. Delaporte-Leroy ; des papiers filigranes, de la fabrique de Prouzel, près d'Amiens ; des empreintes en fonte de M. Cavillier ; un métronome perfectionné par M. Bienaimé, horloger ; des tricots des manufactures de Villers-Bretonneux, et des ouvrages sculptés par M. Leprince aîné, à qui la Bibliothèque est redevable de la reliure brillante et gratuite de ses manuscrits.

Le Roi, suivi de M. le Président de la Chambre du Commerce et de MM. Hall, Ducancel et Jourdain-Lecocq, auxquels il daignait adresser des questions sur les objets exposés

à ses regards, les examina tous successivement avec une grande attention.

Il considéra particulièrement les beaux fils de lin, exposés par MM. Havernas et Parent, qui ont récemment enrichi notre industrie de ce genre de filature, ainsi que du tissage de la toile.

Il s'arrêta long-temps devant deux machines de M. Godard, ingénieur-mécanicien, dont M. Ledieu eut l'honneur de lui expliquer l'usage pour le teillage du lin et du chanvre roui ou non roui. Aussi modeste qu'habile, M. Godard a pu souffrir en silence qu'on le frustrât au profit d'un autre des éloges qu'il a si bien mérités; mais nous, nous ne laisserons point échapper l'occasion de réclamer pour lui, car la gloire de chacun de nos concitoyens appartient au public; sa machine à peigner la laine, l'une des meilleures qu'on lui doive, a été présentée à l'exposition du Louvre par M. John Collier; les journaux de Paris en vantant justement ses nombreux avantages, en ont

attribué l'invention à ce dernier, ou bien s'ils ont nommé le véritable inventeur, ils ont dit que M. Collier l'a perfectionnée, ce qui est de toute fausseté.

M. Ledieu mit sous les yeux de Sa Majesté les produits des nombreux essais déjà faits pour améliorer l'art de la corderie et du câble, par un mécanisme nouveau, propre à perfectionner la manipulation et la teinture du lin avec le filé au tors, à remettre les étoupes sur le droit fil, à les épurer et à les confondre avec le cœur du lin.

Nous ne devons pas omettre de dire que lorsque le Roi eut examiné les belles reliures des manuscrits, il daigna louer le zèle et le désintéressement de la personne à qui nous les devons. On regrette que M. Leprince, que Sa Majesté désirait voir, n'ait pas été prévenu assez à temps pour recevoir de sa propre bouche le témoignage de satisfaction qui eût été la plus honorable récompense de ses travaux.

ABATTOIR.

(Feuille d'Affiches du 26 Janvier 1828)

Depuis long-temps, au nom de la morale, comme en celui de la salubrité publique, nos meilleurs citoyens réclament pour la ville d'Amiens un abattoir ; et en effet, n'est-ce pas une chose hideuse que de voir nos rues teintes de sang ou couvertes de fétides déchets ? et n'en est-ce pas une plus révoltante encore que de rencontrer dans une promenade, et souvent dans la ville même, de malheureux animaux qui se débattent sous l'in-

strument de mort, au milieu d'un cercle d'enfans accourus pour s'instruire dans leurs souffrances au mépris de l'humanité.

L'administration municipale n'est point restée sourde à cette juste demande ; dans les derniers budgets elle a destiné pour cet objet des sommes assez importantes, et déjà elle a fait l'acquisition d'un terrain heureusement choisi, quant à sa position, car il est sur le bord de la Somme, au-dessous de la ville, et très-près d'elle ainsi que du marché aux bestiaux ; mais il est à craindre que les développemens qu'on se propose de donner à cet établissement, ne retardent par trop sa mise en activité, et n'occasionnent des dépenses telles qu'elles feraient regretter peut-être les tristes inconvéniens du régime actuel.

Les abattoirs que possède la Capitale, et à l'instar desquels on voudrait, dit-on, former le nôtre, se composent d'un corps de bâtiment pour l'administration, de parcs tant pour les bœufs que pour les moutons, de bouveries,

bergeries, échaudoir, triperies, fondoir, remises, écuries pour les bouchers, et de grandes conserves d'eau pour l'assainissement et les besoins des divers services.

Ici le voisinage du fleuve dispenserait de ces conserves d'eau; mais le reste coûterait encore trois ou quatre cent mille francs, et peut-être davantage, car la nature du terrain exige des constructions sur pilotis.

Or, comment se procurer une pareille somme? sera-ce en l'empruntant? mais après en avoir long-temps desservi l'intérêt, il faudra finir par la rembourser, et le pourra-t-on jamais sans une grande gêne? ou bien abandonnera-t-on à une compagnie d'entrepreneurs le produit des droits que les bouchers et charcutiers devront payer à l'établissement? mais si ces droits sont faibles, l'abandon en devra être perpétuel; s'ils sont élevés, la population sur qui ils péseront en définitive, ne s'en plaindra-t-elle point?

Il y aurait moyen, ce me semble, d'échap-

per à tous ces inconvéniens, en ne donnant à l'établissement que les parties strictement nécessaires. Si l'on projette d'y faire construire des bergeries, bouveries, parcs, écuries et remises, c'est afin de pouvoir forcer les bouchers et charcutiers de nourrir là, et non plus chez eux, les bestiaux qu'ils achètent d'avance. Il est fâcheux sans doute que ces animaux habitent l'intérieur de la ville, et l'infectent par leurs déjections; mais est-ce là le seul moyen de l'empêcher? Qu'on leur interdise le séjour de la ville, sans leur ouvrir à l'abattoir un asyle obligé, à l'instant il se trouvera dans nos faubourgs nombre de petits cultivateurs qui, moyennant une faible rétribution, se chargeront de les loger et de les nourrir. De cette manière on atteindrait le but proposé, sans avoir recours à des constructions dispendieuses; et l'on ferait par suite de grandes économies sur les frais d'entretien; on en ferait surtout sur ceux du personnel.

Le seul point qu'on doive avoir en vue en

fondant l'abattoir, c'est d'empêcher l'abattage et le dépouillement des animaux dans l'enceinte de la ville et sur les routes qui l'avoisinent. Pour cela que faut-il? Quatre murs solides qui, outre un logement pour les employés, renferment un échaudoir et une triperie ; ces simples constructions se feraient vite et coûteraient peu; elles coûteraient d'autant moins, qu'un établissement de ce genre n'étant point de ceux que visite ou doive visiter la curiosité publique, tout ce qui ne tendrait qu'à satisfaire les yeux serait mis de côté. En se bornant donc aux choses indispensables, aux choses vraiment utiles, on réalisera promptement les vœux des amis de la morale et de la salubrité publique, et cela sans se jeter dans des dépenses que personne pût regretter.



OUVERTURE

DU MUSÉE.

(Feuille d'Affiches du 5 Juillet 1838)



Lorsque nous rendîmes compte de l'exposition de tableaux faite au profit des ouvriers sans travail par des amis des arts et de l'humanité, nous parlâmes du Musée dont on se proposait enfin de doter notre ville; nous blâmâmes le projet de construire exprès pour lui un nouvel et coûteux édifice, et nous rappelâmes que, sans grands frais ni retard, on pourrait l'établir dans un des locaux de la Bourse; ce dernier projet a reçu son exécution; il nous serait agréable de la pouvoir louer.

La salle était vaste et formait un parallélogramme ou carré long ; on a rétréci l'espace et détruit la forme régulière au moyen d'une cloison en demi-cercle qui embrasse la moitié du terrain ; cette cloison a été imaginée pour fournir sur l'un de ses côtés un passage aux élèves de l'école de dessin ; mais ce passage n'était pas indispensable, car il en existait un autre ; ce n'est pas tout : la cloison n'atteignant point les combles, la salle et les objets fragiles qu'elle renferme, restent exposés aux pierres, aux ordures qu'il plaira aux enfans d'y jeter.

Si l'œil s'afflige de la nouvelle figure imposée à ce beau local, il est loin d'être consolé par la vue des charpentes de la couverture ; en vain on a pris soin de badigeonner les poutres et chevrons ; reste encore dans leurs interstices le triste spectacle des planches grossières qui supportent les ardoises ; pour six ou sept cents francs, un plafond eût dérobé aux regards des objets si peu faits

pour leur plaire, et le Musée se fût trouvé garanti par là des saletés que le vent y fait pleuvoir de tous ces habitacles d'araignées et de vers. Mais c'est assez nous arrêter sur les imperfections du vase : parlons maintenant des objets qu'il contient.

Tous sont en plâtre; ce sont des statues, bustes et bas-reliefs, moulés d'après l'antique ; sans doute leur valeur vénale n'est pas très-élevée, mais de quel prix ne semblent ils pas, quand on songe qu'ils sont la représentation mathématiquement exacte des plus admirables chefs-d'œuvre qui nous restent des statuaires Grecs et Romains? Ces plâtres d'ailleurs étant ou devant être destinés aux études des élèves, des artistes, et de tous ceux qui, en les dessinant, voudraient s'initier ou s'entretenir dans la connaissance du vrai beau, ces plâtres valent mieux sous ce rapport que les originaux : comme le marbre, ils n'ont pas ces luisans, ces reflets qui empêchent de bien saisir la dégradation des tons.

Dans le haut de la salle sont les bas-reliefs du Parthénon et les métopes du temple de Thésée ; beaucoup ont essuyé les outrages du temps, mais la plupart rappellent encore admirablement le ciseau énergique et gracieux des Alcamène et des Phidias auxquels on doit les attribuer ; nous en citerons sinon le meilleur, du moins le plus saillant, c'est celui qui représente un centaure saisissant une femme ; quelle vigueur, quelle noblesse dans la figure du monstre, et comme celle de la femme exprime vivement la douleur et l'effroi !

Parmi les bustes, on peut citer ceux d'Auguste et de Diogène, et sur-tout celui du premier Brutus ; jamais le ciseau n'a su joindre à plus de force autant de majesté. Parmi les statues il suffira de nommer les principales ; car quel éloge nouveau pourrait-on en faire après tous ceux dont les siècles et les nations les ont comblées à l'envi ? et d'ailleurs que feraient nos paroles sur ceux qui n'ad-

mireraient pas d'eux-mêmes des groupes tels que ceux du Laocoon et du Faune à l'enfant; des figures telles que le Gladiateur, l'Apollon du Belvédère, le torse d'Hercule, l'Hermaphrodite Borghèse, le Cincinnatus, le Germanicus, les deux Antinoüs, la Diane à la biche, la Venus de Milo, celle de Médicis, celle d'Arles, l'Amazone, la Mnémosyne et la Vénus au bain?

En contemplant ces statues de femmes, ces types éternels de grâce et de beauté, en voyant leur taille si bien en harmonie avec le reste du corps, on trouve de nouvelles raisons de gémir sur un affreux travers de la mode actuelle; elle enjoint à nos belles de n'avoir pas la taille plus grosse que le bras; et, en se torturant pour accomplir un ordre homicide d'elles-mêmes ou de leur postérité, elles travaillent encore à la défigurer, à gâter l'œuvre de la nature!

L'Administration municipale à qui nous devons ce Musée, si toutefois ce titre convient

à une simple collection de plâtres, l'Administration a sagement méprisé des vœux ridicules : toutes les statues sont restées telles qu'elles sont sorties des mains de leurs auteurs, ou du moins telles que le temps nous les a conservées, en un mot elles ne sont pas voilées, non plus qu'à Paris dans les promenades publiques ou dans le palais des Rois, non plus qu'à Rome dans celui du Saint-Père; ce point sans doute empêchera mainte personne d'aller les visiter, mais sans doute aussi on se défera peu-à-peu de cette sauvagerie : elle tient moins qu'on ne pense à la véritable pudeur.



DU CARRELAGE

DE LA

CATHÉDRALE.

(Sentinelle Picarde du 16 Août 1829).

Le Conseil-Général du département, toujours libéral quand il s'agit de l'église, a voté, dit-on, jusqu'à cent mille francs pour le renouvellement du pavé de la Cathédrale. Aux carreaux bleus et blancs, qui, par leur mille combinaisons, diversifiaient agréablement l'étendue de la nef, on substitue des pierres blanches qui se confondent avec les piliers, et dont la pâle monotonie fera ressembler le sol du temple à l'aire d'une grange. Ainsi l'on prodigue l'argent pour gâter notre admirable basilique, et l'on ne songe pas à res-

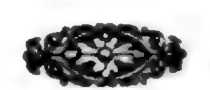
taurer ses combles dont la dégradation progressive finira, si l'on n'y prend garde, par amener quelque catastrophe.

Ce pavage mal entendu doit encore exciter d'autres plaintes, car pour lui faire place on enlève sans façon, sans scrupule, les inscriptions qui couvraient des tombeaux ; ainsi a disparu l'épitaphe de M. Lendormy, dont les restes furent placés près de la chaire où brilla son éloquence ; ainsi a disparu la pierre qui couvrait les cendres du bon, du savant chanoine Masclef, cette pierre que la main de l'amitié ou de la reconnaissance lava soigneusement pendant une longue suite d'années, sans qu'on pût découvrir qui s'acquittait de ce pieux devoir.

Si l'on viole ainsi dans l'église la sépulture des dignitaires de l'église, à coup-sûr on n'y respectera point celle des simples laïcs ; bientôt donc nous verrons disparaître la pierre tumulaire du général Hernand Teillo ; sans doute il fut l'ennemi de notre patrie, mais la tombe même d'un ennemi doit être respectée ; bientôt

aussi nous verrons jeter au loin le modeste carreau qu'on plaça provisoirement sur les cendres de Gresset, après qu'on les eût transférées dans la Cathédrale, contre le gré du clergé ; un mausolée digne du poëte fut promis à sa mémoire, et il l'attend encore après dix-huit années.

Rouen élève en ce moment une statue à l'auteur des Horaces et du Cid ; ce bel exemple hâtera peut-être l'érection du monument que nous devons à l'auteur du Méchant ; mais si auparavant des mains impies s'apprêtaient, comme tout l'annonce, à violer sa sépulture, l'Académie d'Amiens se rappellerait sans doute qu'à elle surtout appartient l'honneur de la défendre, et elle saurait faire respecter les restes de l'homme illustre qui fut son fondateur.



ACADÉMIE.

ACADÉMIE

des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Département de la Somme.

Compte-Rendu de la Séance Publique de 1826.

(Feuille d'Affiches du 2 Septembre 1826.)

Le jour de la St.-Louis, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, une de ces solennités qui devraient être moins rares dans l'intérêt des lettres en cette ville, où Plutus a tant d'autels et les Muses si peu ; l'Académie y gagnerait aussi, car une séance, qui n'a lieu que tous les ans, est nécessairement trop chargée de matières, et quelqu'intérêt que puissent présenter les divers morceaux qu'on y lit, leur multiplicité finit quelquefois par peser.

M. Facquez, que le sort avait désigné pour présider l'Académie, a ouvert la séance par un discours sur les progrès de la chimie et les services qu'elle a rendus à tous les arts depuis le commencement du siècle, bien que les détails scientifiques dans lesquels il a dû entrer ne fussent pas à la portée de beaucoup de personnes, il a sû constamment captiver l'attention.

Trois éloges d'Académiciens récemment décédés ont été lus par M. Mathez, pour M. Limonas secrétaire perpétuel ; l'auteur a prouvé de nouveau l'impuissance du temps à son égard ; parvenu comme Fontenelle à une vieillesse extrême, il jouit comme lui de toutes ses facultés ; un esprit délicat, un jugement sain, une érudition variée, une imagination riante encore, le font exceller dans l'art difficile de louer ; aussi l'un de ses collègues lui disait-il un jour, que ce qu'il craignait le plus, c'était de mourir après lui.

M. Mallet, appelé l'an dernier au fauteuil, a

prononcé son discours de réception. Négociant distingué, il avait choisi pour texte le commerce, objet habituel de ses méditations ; il a développé ses avantages et son importance dans l'état actuel de la civilisation ; amené à parler des noms historiques que le commerce a consacrés dans cette ville, il a cité cette parole remarquable d'un Cornet à Henri IV, qui voulait l'ennoblir : « j'aime mieux être le premier des négocians que le dernier des nobles ». Ce mot rappelle celui de Louis XI : un marchand nommé Maître Jean, qui avait quelquefois l'honneur de manger à sa table, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse ; le Roi les lui accorda et dès lors ne daigna plus le regarder. Maître Jean témoigna sa surprise : Allez, monsieur le gentilhomme, lui dit Louis, quand je vous faisais asseoir à ma table, je vous regardais comme le premier de votre condition ; aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferais injure aux autres, si je vous accordais la même faveur. Excellente leçon, dit l'abbé

Millot, pour ceux qui préfèrent de vains titres au mérite personnel.

M. Mallet s'est aussi attaché à démontrer l'utilité des grandes associations, qui, réunissant en faisceau des puissances isolées, les multiplient les unes par les autres, et leur garantissent à toutes accroissement et durée. M. le Président, répondant au récipiendaire, a rappelé que ses études tournées vers le commerce et les langues vivantes, ses connaissances dans tout ce qui tient à la comptabilité, ses services comme juge au Tribunal du commerce et sa position sociale, avaient été ses titres au choix de l'Académie, qui en l'appelant dans son sein avait voulu réparer en partie les pertes qu'avait faites la section du commerce et de l'industrie

Le sujet du prix de prose était *une instruction élémentaire la plus propre à éclairer les habitans de la campagne sur l'utilité des engrais naturels et artificiels, leur meilleur emploi, et l'époque où l'on doit en faire usage selon la nature du sol du départe-*

ment de la Somme et des plantes qu'on y cultive.

Deux mémoires ont été envoyés au concours ; mais aucun n'ayant mis l'enseignement de la science à la portée des hommes simples auxquels on le destine, l'Académie a remis le même sujet au concours de l'an prochain. M. Barbier, chargé du rapport, a très-bien fait sentir toute l'importance du sujet, et a tracé d'une main savante le cercle que les concurrens auront à parcourir.

M. Anselin a terminé la séance par un rapport sur le concours de la poésie. Le sujet du prix était *le Bonheur domestique*. Six pièces avaient été adressées ; celle de M. Creton, avocat à la Cour Royale, a remporté le prix ; une autre dont l'auteur est M. Bouthors, avocat à la même Cour, a obtenu un second prix ; une troisième portant cette épigraphe : *il n'y a point de petit chez soi*, a mérité une mention honorable. Les pièces couronnées ont été lues, la première par M. le rapporteur, la seconde

par M. Liadières ; elles ont été accueillies par de longues salves d'applaudissemens ; la presse va les reproduire, nous en rendrons compte dès qu'elles auront paru.

Le sujet du prix de poésie pour le concours de 1827 est celui-ci : ***les Grands Hommes immortalisés par la poésie.***

Compte-Rendu de la Séance Publique de 1827.

(Feuille d'Affiches du 1.er Septembre 1827.)

La fête qu'on prépare au Roi dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, n'a point permis à l'Académie de donner rendez-vous au public dans le lieu consacré ; c'est dans la Bibliothèque

qu'elle a paru devant lui. Entouré des productions les plus durables du génie, assis à l'ombre du buste de Gresset, fondateur de la docte compagnie, M. Auguste Machart, à qui le sort, bien avisé par-fois, avait enjoint de présider à cette solennité, a ouvert la séance par un discours sur la prééminence des œuvres de l'esprit; le sujet n'était pas neuf, mais l'habile orateur a su le rajeunir.

M. Caumartin, prenant ensuite la parole au nom de M. Limonas, secrétaire perpétuel, a lu pour lui un éloge auquel il a prêté tout le prestige de son débit : c'était celui de M. Laurendeau, dont la mort récente a laissé un grand vide dans les rangs de la Cour Royale, du Conseil municipal et de l'Académie; ses talens, ses vertus, ses services ont fourni à l'écrivain des pages pleines de sentiment. Cette nouvelle production d'un homme presque nonagénaire n'a fait qu'ajouter à sa gloire; elle a montré que, par un privilège sans exemple, il croît encore en talent, dans un âge qui,

chez les autres hommes, éteint sans pitié les dernières clartés de l'âme.

Un homme véritablement lettré, dont la récente élévation au fauteuil académique a reçu par conséquent l'approbation générale, M. Durand a prononcé son discours de réception. Par une innovation périlleuse dont il s'est heureusement tiré, il a dédaigné l'humble prose, et c'est dans la langue des Dieux qu'il a voulu payer la dette de la reconnaissance, et donner en entrant dans le docte corps une nouvelle preuve qu'il méritait d'en faire partie. Après des éloges dont la coutume lui faisait un devoir, et dont quelques-uns un peu outrés ont trouvé leur excuse dans un langage ami de l'hyperbole, il a tonné contre ces fils des ténèbres, contre ces hardis blasphémateurs qui vont préconisant l'ignorance comme la fin de l'homme, quand Dieu en le créant lui donna l'intelligence. Cette chaleureuse tirade a été couverte d'applaudissemens.

Après que M. le Président eût fait au réci-

piendaire la réponse d'usage, un membre correspondant, M. Dupont, commandant du génie, lut une épître en l'honneur de la paresse, qui renferme de jolis détails auxquels on a rendu justice ; ces premiers mots du poème *aimables paresseux* firent sourire l'auditoire : on crut qu'ils s'adressaient aux graves immortels.

L'Académie avait proposé pour cette année deux sujets de prose : l'un relatif à l'industrie dans ce département, n'a déterminé personne à se présenter dans la lice ; l'autre sur les engrais a suscité deux athlètes. M. Barbier était chargé de faire un rapport sur leurs travaux et s'en est acquitté avec son talent accoutumé ; il a exposé qu'aucun des concurrens n'ayant traité le sujet d'une manière assez élémentaire, l'Académie n'avait pas cru devoir décerner le prix proposé, mais que vû, le mérite éminent et les savantes recherches dont l'une de ces pièces est remplie, elle n'avait pu lui refuser une médaille d'encouragement. L'auteur de cette pièce est un membre du bar-

reau de Paris, M. Nœuvéglise, qui remporta un premier prix, le jour mémorable où l'Académie en décerna trois; cette médaille a été remise en son absence à l'un des nombreux amis qu'il possède en cette ville; l'autre pièce a obtenu une mention très-honorable.

M. Liadières a fait ensuite le rapport sur le concours de poésie, dont le sujet était les conquêtes du génie sur la nature. Un seul poème avait été adressé à l'Académie; elle ne l'a point couronné, a-t-il dit, parce qu'il ne doit pas y avoir de victoire sans combat. Ainsi, que par impossible un Racine, un Delavigne, prétende à un prix proposé par notre Académie, il ne l'obtiendra point, si quelques Pradon ne le lui ont disputé. Osons le dire, la raison alléguée par M. le Rapporteur n'en est pas une; elle est d'ailleurs en opposition avec les usages de l'Académie qui juge toujours absolument; toujours, quelque soit le nombre des concurrens, elle refuse le prix, si aucun ne lui en semble digne; elle doit donc

le décerner, quand le seul qui l'a ambitionné a mérité de l'obtenir. M. le Rapporteur a dit encore, il est vrai, que l'auteur avait trop étendu le sujet et ne s'était point renfermé dans le cercle tracé par l'Académie, mais il a oublié qu'en proposant le sujet, sujet vague s'il en fut jamais, les juges n'avaient tracé aucun cercle; ainsi l'auteur est puni pour n'avoir point deviné ce qui était resté leur secret; toutefois il a obtenu une médaille d'encouragement, et son ouvrage pourra de nouveau se présenter au concours, car ce sujet y reste. Cette pièce de vers est de M. Creton, avocat à Amiens; ceux qui la connaissent autrement que par les courtes citations qu'en a faites M. le Rapporteur, n'hésitent point à la placer au-dessus de celle du même auteur, qui, l'an dernier, obtint un premier prix. Frustré d'une couronne qui lui semblait acquise, M. Creton n'a point non plus été invité aux honneurs de la séance, ce qui est de droit, quand on obtient une médail-

le ; mais cela a été seulement l'effet de l'oubli.

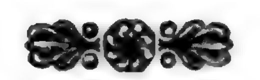
M. Rigollot fils a lu ensuite un mémoire sur la question de savoir qui, d'Amiens ou de St. Quentin, est l'ancienne Samarobriva ; M. Mangon Delalande, qui revendiquait cet honneur pour la seconde de ces villes, a été réfuté de point en point par notre savant compatriote ; pour être venue vers la fin d'une séance assez longue, cette dissertation un peu scientifique n'en a pas moins été écoutée avec beaucoup d'attention ; elle doit, dit-on, être imprimée aux frais de l'Académie ; dès qu'elle le sera, nous nous empresserons d'en rendre un compte qui ne pourra qu'être intéressant.

Une ballade imitée de Schiller a terminé la séance ; lue par M. Liadières, son auteur, elle a produit beaucoup d'effet.

L'Académie a proposé cette année, par extraordinaire, un second sujet de poésie : c'est *le passage de S. M. Charles X, par Amiens,*

passage qui, suivant toute apparence, aura lieu le 18 de ce mois.

Incessamment, nous rendrons un compte détaillé du mémoire de M. Neuvœuglise et du poème de M. Creton.



LITTÉRATURE

DRAMATIQUE.

GUILLAUME TELL.

(Feuille d'Affiches du 18 Octobre 1828).

Vraie ou fausse, l'aventure de Guillaume Tell forme un bel épisode dans l'histoire de la Suisse ; son nom, auquel on rapporte vulgairement la délivrance de l'Helvétie, a effacé celui de ses véritables libérateurs, Melchtal, Stauffacher et Walther Furst. Voltaire l'a dit, avec quelque raison : « La difficulté de prononcer des noms si respectables, nuit à leur célébrité » ; comme les livres, les noms ont leurs destins, *et habent sua fata*.

Quand les maîtres de la terre veulent régner pour l'injustice, ils trouvent toujours des instrumens qui les servent par de-là leurs souhaits : plus heureux en cela que les bons princes, dont les sages volontés sont souvent corrompues par la malice de ceux auxquels ils en confient l'exécution.

Albert d'Autriche rêve l'asservissement de quelques cantons Suisses dont la pauvreté ne devait point tenter son ambition. Pour consommer cette œuvre d'iniquité, rien n'arrête ses agens. Un Gessler, gouverneur d'Ury, fait poser son chapeau au bout d'une lance, sur la place publique d'Altorff; et pour quiconque ne fléchira point le genou devant ce symbole ridicule de sa puissance, la mort. Guillaume Tell brava l'édit : traîné devant le gouverneur, il entend l'arrêt fatal; mais le monstre qui le sait habile archer, se ravise bientôt, et lui promet sa grâce, s'il abat d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Guillaume refuse avec

indignation : le tyran, obstiné dans son affreuse clémence, ordonne de pendre et le père et le fils, si Tell ose encore refuser.

L'enfant alors est amené sur la place; le malheureux père tend son arc ; il le lève trois fois, et trois fois il retombe, *ter patriæ cecidère manus ;* enfin le trait part, et la pomme emportée vole au loin avec lui. Tandis que par des cris de joie, le peuple bénit le ciel, Gessler aperçoit une autre flèche sous l'habit de Guillaume : qu'en voulais-tu faire, lui dit-il ? — Barbare, elle t'était destinée, si j'avais touché mon fils.

Aussitôt on le charge de chaînes, on le jette sur une barque pour être conduit dans un château près du lac de Lucerne; et de peur que sa proie ne lui échappe, le tyran s'embarque avec elle.

Une tempête vint bientôt changer les rôles : l'oppresseur implora sa victime, car Tell n'était pas moins bon nautonnier qu'excellent archer. Dégagé de ses fers, il se mit au

gouvernail, et par sa force et son adresse, il parvint à conduire le bateau près du rivage. Tout-à-coup saisissant l'arc et la flèche, que tenait l'un des satellites, il s'élance à terre, repousse la barque au milieu des flots, et s'enfuit dans les montagnes. Les autres abordèrent néanmoins, quoiqu'à grand peine; mais l'habile archer a prévu par quel ravin passera Gessler, il l'y devance, et à l'instant où il paraît, il l'abat d'un trait vengeur.

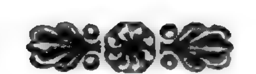
La mort de Gessler et ses derniers forfaits ne hâtèrent point l'explosion du vaste complot que Melchtal et ses deux compagnons tramaient alors dans Schwitz, Ury et Underwald; ils attendirent le jour fixé d'abord au 1.er janvier 1308 : ce jour venu, les châteaux élevés par la tyrannie, furent tous pris et rasés, et dans les trois cantons naquit une liberté qui dure encore.

Le sujet de Guillaume Tell, surtout en y rapportant l'affranchissement de la Suisse, était trop beau, trop intéressant pour n'être point

souvent traité ; beaucoup l'ont essayé, mais avec des succès divers : le rocailleux Lemierre en a tiré une assez bonne tragédie ; Schiller, un drame que l'Allemagne admire ; Florian, un poéme en prose fort médiocre ; et Sedaine, un opéra tissu d'étonnantes niaiseries. C'est cette pièce qu'on vient de nous représenter, mais émondée, mais remise entièrement à neuf par M. Pélissier ; j'en voudrais voir disparaître encore une grande inconvenance : Tell accepte l'épreuve de la pomme, sans que le tyran l'ait menacé, s'il la refuse, de faire périr son enfant avec lui. Un père peut-il racheter sa vie, en risquant celle d'un fils, et pour qu'il consente à une si cruelle épreuve, ne faut-il pas qu'elle soit pour tous les deux la seule chance de salut?

Grétry avait fait la musique de eet opéra ; M. Berton l'a aussi remise à neuf; il a donné aux phrases une terminaison plus moderne, et placé dans l'orchestre tout le fracas de la nouvelle école : cela convient très-bien à cette

pièce d'un genre vraiment terrible; le grand monde qu'elle avait attiré a paru satisfait de la représentation, quoiqu'il eût été facile aux acteurs de faire mieux : le sujet a tiré des larmes, et plusieurs morceaux de musique ont fait le plus grand plaisir, notamment l'air si frais que chante Marie, au premier acte, et le beau chœur qui termine le second.



HENRI III

ET SA COUR.

(Sentinelle Picarde du 22 Novembre 1829).

Le roman historique dont Walter Scott est, sinon le père, du moins le plus glorieux soutien, a donné le jour au drame historique dont le règne qui commence n'aura point, j'imagine, une longue durée : cette marqueterie, à l'aide de laquelle on tâche de ressusciter une génération, de rebâtir un siècle, peut plaire, et plaire infiniment dans un livre qu'on lit à loisir, qu'au besoin même on étudie : là les détails amusent, et rarement ils

semblent trop petits; au théâtre, il n'en est pas de même : il y faut une action vive, attachante; et ces amas de détails, ces parcelles historiques, quelle que soit l'habileté du metteur en œuvre, ralentissent, entravent la marche de l'action, et absorbent l'intérêt en le divisant à l'infini.

Si l'intérêt manque à ces compositions, la vérité dont elles se targuent y est toujours étrangement défigurée. Que voyons-nous dans Henri III et sa cour? Partagé entre l'ambition et la jalousie, en proie à ces deux passions, dont chacune, si elle était vraie, devrait étouffer l'autre, le duc de Guise s'occupe tout à la fois de détrôner, au nom de la religion, son prince légitime, et de se venger de l'amant de sa femme, en rendant celle-ci complice du plus infâme guet-à-pens; il lui meurtrit le bras avec son gant de fer, et la force d'écrire à St-Mégrin, pour lui donner un rendez-vous; et quand son rival est tombé dans le piège, il le fait lâchement assassiner. Voilà l'histoire

d'après le drame ; voici la vérité d'après l'his toire :

Caussade de St-Mégrin, jeune gentilhomme Bordelais, l'un des favoris du roi, eut l'imprudence de se vanter, en plein Louvre, de ses liaisons, vraies ou supposées, avec la duchesse de Guise. Le roi en rit beaucoup, et tout le parti du duc s'en tint pour offensé ; mais comme on le connaissait pour l'homme le moins susceptible de jalousie à l'égard des femmes, on ne s'adressa pas d'abord à lui pour lui reporter ces mauvais propos. On en parla à ses plus proches, qui le sollicitèrent avec tant d'instances, que, pour se délivrer de leurs importunités, il leur promit de se venger d'abord de sa femme, et ensuite de son galant. Le lendemain, il entra dans la chambre de la duchesse, dès quatre heures, avec un poignard à la main droite, et à la gauche, une coupe d'argent, remplie d'un liquide noirâtre. Il lui reprocha en peu de mots son infidélité, et lui dit, avec un visage où elle pouvait

découvrir toutes les marques de la fureur, qu'elle eut à choisir du poignard ou du poison. La pauvre dame essaya inutilement de le fléchir, et choisit enfin le poison; elle l'avala et s'agenouilla devant son oratoire, attendant le moment d'expirer. Une heure se passa sans qu'elle ressentît aucun mauvais effet du venin. Alors le duc entra dans sa chambre, et, comme elle lui témoignait sa surprise de n'être pas encore trépassée, il partit d'un grand éclat de rire, et l'assura que ce qu'elle avait bu était le meilleur consommé qúe l'on pût apprêter. Ses amis n'espérant plus tourner son esprit contre sa femme, s'attachèrent à tuer St-Mégrin, ce qu'ils firent un soir, à la porte du Louvre.

M. Alexandre Dumas, en donnant ainsi l'idée la plus fausse d'un de ses principaux personnages, a eu du moins le talent de rendre intéressante sa fable épisodique; elle l'est au point de faire oublier Henri III et sa Cour, qui devraient être l'objet le plus saillant du

drame. Il me resterait à examiner si la vérité historique a été mieux observée dans le reste de l'ouvrage. Le temps et l'espace me manquent, car sur ce sujet il y aurait beaucoup à dire.

Henri III peut être comparé à Tartufe, bien que l'auteur ait paru se méprendre sur son véritable caractère; ce prince n'était point dupe comme Louis XI, des momeries auxquelles il s'assujettissait; il sacrifiait à la superstition de son siècle, il cherchait à en tirer parti plutôt qu'il ne la partageait; pour preuve il n'en faut que le journal qui porte son nom; on y voit que non-seulement il disait son chapelet de *têtes de morts* le long des rues, mais qu'il le marmotait jusque dans ses parties de débauche, et qu'il l'appelait en plaisantant *le fouet de ses grandes haquenées*.



MARIE MIGNOT.

(Sentinelle Picarde du 15 Décembre 1829.)

Arrivons de suite à la nouvelle pièce, objet spécial du bulletin de ce jour; l'héroïne n'en est pas imaginaire; voici ce que rapportent sur son compte madame Dunoyer, dans ses lettres historiques et galantes, et l'un de nos savans contemporains, M. Champollion-Figeac, dans ses nouvelles recherches sur les patois ou idiômes vulgaires de la France.

Melle Mignot, qui s'appelait Claudine et non Marie, était fille d'une simple herbière, d'un village près Grenoble; elle plut au jeune se-

crétaire de M. d'Amblerieux, trésorier de la province du Dauphiné ; il allait l'épouser, quand le vieux trésorier lui-même, auquel il avait présenté sa fiancée, en devint subitement amoureux, et lui donna sa fortune et son nom, après avoir adroitement éloigné son rival.

Bientôt veuve, madame d'Amblerieux vit attaquer par la famille le testament qui l'instituait légataire universelle ; elle se rendit à Paris pour y soutenir ses droits, et réclama la protection du maréchal de l'Hospital, alors âgé de 75 ans. Ce vieillard, qui était veuf, « la vit, l'aima, et l'épousa dans la même » semaine ; » c'était mener rondement les affaires. Voilà donc la modeste Claudine femme d'un maréchal de France ; après deux ans d'union, elle fut veuve encore, et ruinée, qui pis est ; car le maréchal avait dissipé sa fortune ; mais il était écrit qu'aucun vieillard, riche ou puissant, ne la verrait sans l'adorer, sans vouloir devenir son époux.

Le dévot Casimir qui, cardinal et jésuite,

avait renoncé au chapeau pour la couronne de Pologne et la main de la reine, sa belle-sœur, venait, après vingt ans d'un règne sans repos et sans gloire, d'abdiquer le pouvoir suprême, comme l'avait fait Christine de Suède. Veuf et dégoûté des grandeurs, il vivait retiré à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qu'il tenait de la munificence de Louis XIV; quoique rentré dans les ordres, il ne put rester insensible aux charmes de la maréchale; et, persuadé, en vrai jésuite, qu'il est avec le ciel des accommodemens, il épousa Claudine Mignot, mais en secret, comme Louis XIV depuis épousa madame de Maintenon. Casimir mourut en 1672, et sa veuve lui survécut 39 ans.

MM. Bayard et Duport ont brodé sur ce fond, donnant par-ci par-là quelques soufflets à l'histoire et à la chronologie. Par une fiction qui contribue à jeter de la gaîté sur l'ouvrage, Marie Mignot est devenue la nièce d'un pâtissier-traiteur que Boileau a immortalisé dans un distique:

Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Tandis que l'oncle fricasse, la nièce savonne et repasse le linge de plusieurs nobles dames. Au nombre de ses pratiques est Marion Delorme, belle, spirituelle courtisanne qui, d'abord blanchisseuse comme elle, est aujourd'hui adorée et enrichie par les plus grands personnages de la cour, après avoir été maîtresse en titre du cardinal de Richelieu ; ainsi vivaient au bon temps les dignitaires de l'Eglise.

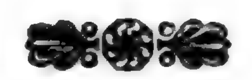
La brillante fortune dont Marion jouit sans en être possédée, allume l'ambition de Marie Mignot. En vain l'amour lui conseille d'épouser Lagardie, jeune et brave garçon qui n'aspire qu'à remplacer un jour l'illustre gargotier, et qui, pour se rendre plus digne de sa maîtresse, se fait praticien avec l'espoir d'être un jour procureur; la vanité décide la jeune fille en faveur du vieux Nacquart qui est, lui, procureur, et possède un million, plus un carrosse qu'il a fait saisir chez un marquis son débiteur.

Dix ans après, Marie est veuve et à la tête d'une grande fortune ; elle pourrait faire, avec son bonheur, celui de Lagardie, qui de procureur est devenu conseiller au parlement, et qui, amant comme on n'en voit plus, soupire encore au bout de dix années ; mais l'ambition ne lâche pas sitôt sa proie ; éblouie par le nom et le rang du maréchal de l'Hospital, l'un de ses adorateurs, elle aspire à sa main. Le maréchal fait des difficultés : qu'un poëte, que Dufrény épouse sa blanchisseuse pour acquitter ses mémoires, à la bonne heure ; mais lui, prince de l'armée, épouser la nièce d'un cuisinier, la veuve d'un procureur, autrefois simple ouvrière, qu'en dira la cour, qu'en pensera le roi ! Louis XIV cependant consent à ce mariage ; et lorsque Lagardie accourt annoncer à la dame de ses pensées que, pour lui plaire, il laisse la robe pour l'épée et vient d'acheter une compagnie, le maréchal proclame son épouse.

Un second entr'acte de dix ans est encore

fatal à ce nouveau mari ; au troisième acte, sa veuve est installée chez l'ex-roi de Pologne. Elle vise à la main du vieillard ; elle la convoite avec d'autant plus d'ardeur qu'il dépend de lui de reprendre la couronne ; un envoyé de Suède vient la lui offrir. Cet ambassadeur est encore Lagardie qui, dans son désespoir amoureux, s'est enrôlé dans les troupes suédoises, et a conquis par sa valeur le grade de feld-maréchal. Effrayée des dispositions anti-royales de Casimir, Marie Mignot revient à l'amant qu'elle dédaigna deux fois; mais il est trop tard; celui-ci a enfin ouvert les yeux, et il déclare que le roi de Suède lui destine une de ses parentes et le rang de vice-roi. Un seul espoir reste à Marie ; elle a concerté un voyage à Versailles; c'est là que doit avoir lieu une présentation de Casimir, comme roi de Pologne ; deux voitures sont prêtes : « à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, » tel est « l'ordre que donne Casimir : « aux Carmélites! » dit *Marie* à son tour, après un moment d'hésitation.

J'ai parlé de la plaisante intervention du cuisinier Mignot; lui aussi s'élève, mais toujours regrettant son cabaret et ses fourneaux. Tandis que l'ambitieuse Marie court après la fortune, sans trouver le bonheur, l'insouciante Marion déchoit de sa splendeur et tombe dans la misère, sans perdre de sa gaité: contraste neuf et dramatique. Peu de vaudevilles de mœurs, peu de comédies anecdoctiques sont comparables à ce nouvel ouvrage; il est plein d'intérêt; partout se montre une entente parfaite de la scène et une gaité spirituelle et de bon goût.



MARINO FALIERO,

PAR

M. CASIMIR DELAVIGNE.

Sentinelle Picarde du 8 Octobre 1829

St.-Réal commence par cette phrase son bel épisode de l'histoire de Venise : « de toutes les entreprises des hommes il n'en est point de si grandes que des conjurations » ; à ce compte peut-on croire qu'un octogénaire se mette à la tête d'une œuvre si rude, si périlleuse ; et dans un être courbé sous le poids des ans, peut-il rester encore des passions assez vives pour qu'il commette à tant de hasards une existence pour lui d'autant plus chère, que le terme en est moins éloigné ? l'histoire nous montre un

chef de conspiration dans un homme de cet âge ; et ce qui redouble l'étonnement, c'est que ce vieillard occupait la plus haute dignité de sa patrie. Doge de Venise, Marino Faliero s'émeut pour une injure que son rang et son âge lui faisaient un devoir de mépriser. ***Faliero pare sa femme, un autre la possède :*** ces mots écrits sur son siège ducal troublent sa raison ; ils excitent sa rage contre le jeune auteur de cette impertinence ; et, parce que le coupable n'a été condamné qu'à une peine légère, il s'allie, pour exterminer la noblesse, au premier mécontent que le hasard lui présente ; mais l'un des conjurés eut pitié d'un patricien, son bienfaiteur, et l'avertit du danger qu'il courait : cet indice déjoua la conspiration, et tous ceux qui y avaient trempé payèrent de la vie leur audacieuse entreprise.

C'est sur cette donnée que le plus populaire de nos poëtes, après Béranger, a composé le bel ouvrage que nous allons examiner ; nous le ferons avec franchise, car si l'on doit du

respect au génie, la vérité en mérite encore plus.

La Dogaresse dont le poëte a fait une épouse infidèle, par une fiction blâmée à tort, ce nous semble, puisqu'elle amène des situations dramatiques, et que pour être placé parmi les maris trompés, le vieux Faliero n'en est pas ridicule, Elèna nous apprend que Fernando, son amant et son neveu, s'est puni par l'exil du deshonneur porté dans le lit de son oncle ; la guerre prète à éclater entre Venise et Gènes le ramène bientôt, et il arrive au moment où l'on juge Sténo, l'auteur de la fatale inscription. A peine le Doge a-t-il signé, d'une main tremblante de colère, l'arrêt qui condamne ou plutôt qui absout le coupable, qu'Israël Bertuccio, chef de l'arsenal, se présente devant lui la figure ensanglantée et lui dénonce l'insulte qu'il a reçue d'un noble :

» Il m'a frappé !
Que n'est-ce avec le fer !

LE DOGE.

Du moins tu vis encore.

ISRAEL.

» Sans honneur : le fer tue et la main deshonore.
» Un soufflet !... sur mon front ce seul mot prononcé
» Fait monter tout le sang que l'Etat m'a laissé ;
» Il a coulé, mon sang dont la source est flétrie,
» Mais sous la main d'un noble et non pour la patrie

Israël demande justice à son vieux général :

» On ne me la fait pas ; comment puis-je la rendre ?

Ainsi répond Faliero. Si j'étais Doge, reprend le marin, je serais bientôt vengé ; pressé de questions, il révèle à Faliero qu'une conspiration existe contre l'oppressive aristocratie, il le pousse à s'en déclarer le chef ; le Doge hésite ; Israël le reverra, mais ailleurs.

Vous revoir au palais serait risquer ma tête,

dit-il ; pourquoi cette crainte ? car, ainsi que le dit M. Daru dans son histoire de Venise, il était difficile qu'on soupçonnât un pareil complot, et les conférences pouvaient se multiplier sans être remarquées. Israël propose donc au Doge de le revoir à la fête que doit donner le soir même Lioni, l'un des Dix ; mais, répond Faliero avec beaucoup de justesse :

J'irais à leurs regards m'exposer dans un bal,
Rendre, en les acceptant, leurs mépris légitimes!

Il s'y résout pourtant ; il faut l'avouer, lorsqu'il trouve du péril à comploter dans son propre palais, celui de l'un des Dix ne paraît pas très-bien choisi pour de semblables conférences.

Le second acte se passe chez Lioni. Pendant les jeux et les danses, Israël presse le Doge de se déclarer et de paraître devant les conjurés qui doivent se réunir à minuit. Faliero, indécis d'abord, n'hésite plus quand il apprend que Sténo a osé se montrer dans un bal, et tourmenter à l'aide d'un masque la malheureuse Elèna ; il entraîne son épouse. Sténo paraît, et Fernando le provoque en duel dans une scène qui, par sa vigueur et sa beauté, rappelle celle de Rodrigue et du comte de Gormas.

Au troisième acte, les conjurés sont réunis sur une place publique pour y délibérer, invraisemblance un peu trop forte surtout dans un pays

Où les bourreaux sont prêts quand le soupçon commence

Israël présente le Doge aux conjurés ; en voyant au milieu d'eux le chef de la république, ils crient à la trahison, et veulent l'immoler ; là-dessus Faliéro les gourmande avec plus d'éloquence que de raison. Impatient d'agir, il en fixe le moment au lever du soleil. Sitôt ! s'écrie un conjuré, et profond comme Procida, ce héros des vêpres siciliennes, Faliero répond :

« Toujours trop tard dans un projet pareil !
» Bien choisir l'heure est tout pour le succès des hommes,
» Le hasard devient maître au point où nous en sommes ;
» Qui sait s'il veut nous perdre ou s'il doit nous servir ?
» Otez donc au hasard ce qu'on peut lui ravir. »

Tout-à-coup le chant d'un gondolier en védette annonce qu'un importun s'avance ; les conjurés s'éloignent, et le champ reste libre à Sténo et Fernando, champions égaux en courage, mais non pas en adresse ; leurs épées se croisent, et Fernando tombe blessé à mort ; l'autre s'enfuit ; le Doge qui revient trouve son neveu expirant ; déchiré de remords, Fernando veut

lui parler à genoux et lui demander grâce — Faliéro le serre dans ses bras et lui dit ces paroles touchantes :

« Je te bénis. En paix de mon sein paternel
» Va déposer ton âme au sein de l'Eternel :
» Ne crains pas son courroux ; fût-il inexorable,
» Il ne trouverait plus où frapper le coupable ;
» Je t'ai couvert, mon fils, de pardons et de pleurs.

Fernando rend le dernier soupir ; et le malheureux Doge jure sur son cadavre d'exterminer tous les patriciens ; vengeance ! s'écrie-t-il, et sauf Bertram qui voudra sauver Lioni, son patron, tous les conjurés lèvent le fer et répondent vengeance !

Rentrés au quatrième acte dans le palais du Doge, nous y retrouvons Eléna, qui, en habit de bal, s'est endormie dans un fauteuil. Un rêve douloureux l'agite ; son époux non moins tourmenté la réveille, lui apprend la mort tragique de Fernando, et lui cache mal ses projets contre la noblesse : vient alors une scène magnifique dont l'idée est toute au poëte. Lioni

paraît, amenant Bertram qui, pour l'arracher à la mort, est venu lui dire avec mystère : *Ne sortez pas demain*. Le Doge ne peut refuser de procéder à un interrogatoire devant le soupçonneux patricien, interrogatoire singulier et terrible où l'un cherche à arracher des aveux, et l'autre à les refouler dans le sein de son complice. Poussé par Lioni, effrayé, trop peut-être pour un fanatique, Bertram déclare qu'il dira tout, mais au Doge seulement ; celui-ci l'entraîne et le fait jeter dans un cachot. Lioni dont les soupçons sont éveillés, questionne la Dogaresse que son effroi ramène ; il veut savoir pourquoi elle et son époux veillent si tard, ayant quitté le bal de bonne heure. Eléna le paie de mauvaises raisons, quand elle en a une sans réplique, la mort de son neveu ; mais elle n'en dit pas un mot. Lioni confirmé dans ses soupçons se retire, et court assembler le conseil des Dix ; Faliero se croit sauvé ; il attend avec impatience l'instant où la conjuration doit éclater ; Eléna veut lui faire abandonner son

funeste projet ; et dans le délire de son désespoir, elle lui révèle que cet honneur pour lequel il veut exposer ses jours, elle l'a perdu : comme elle eût dû le prévoir, un tel aveu rend Faliero plus furieux ; il s'élance vers les conjurés qu'il croit entendre ; mais ce sont des envoyés du conseil qui viennent l'arrêter ; et c'en est fait de ses honneurs, de sa vie, et d'un siècle de gloire.

Au dernier acte, les conjurés sont dans les fers ; Israël qui a supporté la torture avec un courage héroïque, écoute son arrêt debout pour braver ses juges ; avant de marcher au supplice, il demande à genoux la bénédiction de son vieux général ; celui-ci le bénit, le relève et lui tendant les bras ;

Embrasse ton ami ;

ISRAEL.

Mon prince daignerait. . . .

FALIERO.

« Titre vain ! Entre nous il n'est plus de distance :
» Quand la mort est si près, l'égalité commence. »

Le chef des Dix qui n'a pu lire son arrêt au Doge, sans s'apitoyer au souvenir d'une ancienne amitié, lui déclare qu'il peut disposer d'une part de ses biens. Faliero reste seul ; sa coupable épouse paraît tremblante devant lui ; il garde le silence, elle se traîne à ses pieds et Faliero lui pardonne par ce mot d'une sublime simplicité, *ma fille*. il marche ensuite à la mort ; les murmures du peuple ameuté font un instant espérer son salut ; mais Lioni paraît, d'une main tenant un glaive, de l'autre la couronne ducale, et s'écrie : *Justice est faite !*

Tel est le plan de cet ouvrage où les défauts que nous avons signalés sont rachetés par des beautés du premier ordre, par un style tour-à-tour fier et tendre, et toujours poétique. L'ouvrage est-il une tragédie ou un drame historique ? l'auteur ne l'a point qualifié ; nous imiterons sa réserve ; est-il composé dans le genre classique ou romantique ? Qu'importe ?

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux ;

Et certes, Marino Faliero est du genre

attachant ; on y reconnaît d'un bout à l'autre l'élégant , l'énergique auteur des Vêpres Siciliennes et de l'Ecole des Vieillards ; en voyant cet habile mélange de conspiration et de malheurs domestiques, on croit même trouver réunis en un les deux chefs-d'œuvre.



CRITIQUE

LITTÉRAIRE.

NOTICE

SUR LA

VILLE D'AMIENS,

PAR

MM. H. D. ET R. M.

(Indicateur de la Somme du 8 Septembre 1825).

Prié de rendre compte à nos concitoyens d'un ouvrage fait pour les intéresser, nous ne saurions entrer trop promptement en matière ; et puis, il n'est pas bon d'imiter ces journalistes qui, s'abandonnant aux emportemens d'une érudition toujours facile depuis l'heureuse invention de Guttemberg, parlent de tout, excepté du livre qu'ils annoncent. Les auteurs de celui-ci ont voulu qu'il pût servir de guide aux étrangers dans l'antique capitale

de la Picardie, et donner à ceux de ses habitans que leurs occupations détournent des études historiques, des connaissances sommaires dont ils ne peuvent décemment se passer.

Divers ouvrages ont été publiés déjà pour remplir ce double but ; mais la plupart sont rares ou volumineux, et la date éloignée de leur publication les a rendus tout-à-fait insuffisans. La nouvelle notice présente un résumé succinct et judicieux de ce qu'ils contiennent de plus intéressant, elle supplée à ce qu'ils n'ont pu renfermer et relève les erreurs qui s'y sont glissées. Ainsi, pour donner d'abord un exemple des rectifications, Daire et M. Rivoire prétendent que, lors de la reprise d'Amiens par Henri IV, la garnison espagnole sortit par la de porte Beauvais. On conçoit difficilement comment pour se rendre à Doullens qui est au nord d'Amiens, elle se serait mise en route par la porte du midi ; mais la vérité est qu'elle sortit par celle de Montre-Ecu, et nos auteurs

en ont trouvé la preuve dans la décade du bon roi. Citons maintenant quelques-uns des faits intéressans dont leur ouvrage abonde.

« La place de la Mairie, où existe à présent » le marché aux fleurs, fut en 1641 le théâtre » de l'exécution de l'infortuné Saint-Preuil. » Ce général, à qui Louis XIII avait confié » le gouvernement d'Arras, sortit de cette » ville, à la tête de 600 fantassins et de 300 » chevaux, pour attaquer un détachement de » troupes espagnoles, retiré à Béthune. Il » rencontra la garnison de Bapaume qui venait » de capituler avec le maréchal de la Meilleraie, » et la prenant pour le détachement qu'il » devait combattre, il la chargea vigoureuse- » ment et la mit en déroute. Bientôt il re- » connut son erreur, fit sonner la retraite, » alla témoigner les regrets au commandant » espagnol et dédommagea, à ses frais, les » soldats de ce qui leur avait été pris. Néan- » moins on lui fit un crime de cette erreur; » il déplaisait au cardinal de Richelieu, et ses

» ennemis jurèrent sa perte. Il fut arrêté et
» conduit à Amiens On l'accusa non-seulement
» d'avoir violé sciemment la capitulation ac-
» cordée à la garnison de Bapaume, mais en-
» core de s'être rendu coupable d'exactions
» en percevant des droits sur les entrées d'Ar-
» ras et en mettant tout l'Artois à contribution.
» Vainement Saint-Preuil produisit-il un écrit
» signé du commandant espagnol, par lequel
» cet officier supérieur rendait hommage à la
» vérité, reconnaissait n'avoir été attaqué que
» par méprise ; vainement représenta-t-il à ses
» juges, des lettres du cardinal-ministre et du
» roi lui-même qui l'autorisaient à lever des im-
» pôts pour subvenir aux dépenses de son gou-
» vernement ; il fut condamné à mort. »

Que l'innocent soit ainsi immolé à la haine d'un ministre, bien des gens ne verront peut-être là qu'un évènement fort ordinaire, mais voici une coutume dont malheureusement il n'existe aucune imitation.

Trois clercs avaient été injustement condam-

nés au dernier supplice par le bailly Geoffroy de Milly. Leur innocence ayant été reconnue, mais trop tard, il fut établi que le Maire d'Amiens irait, chaque année, sur leur tombe, faire amende honorable, la corde au cou. Un magistrat s'est rendu célèbre, en proclamant qu'on devrait percer jusqu'an centre de la terre pour y cachèr les erreurs de la justice humaine. Nous devons, nous, déclarer hautement qu'il est glorieux pour elle de les réparer ainsi. Ce noble usage tomba en désuétude et cela devait être, il ne rapportait d'argent à personne. Nos auteurs en citent un autre bien différent, mais qui, pour disparaître, eut besoin de l'intervention du Parlement. Parmi leurs droits, les anciens évêques d'Amiens comptaient celui de vendre aux nouveaux époux la permission de cohabiter pendant les trois premières nuits. Un arrêt leur défendit de lever cet impôt monstrueux, mais du reste assez bien entendu; car, suivant la maligne remarque de Montesquieu, il n'y a

guère que ces trois nuits que l'on eût voulu acheter.

Le style de cet ouvrage est simple et rapide, comme doit l'être celui d'une notice. Sans atteindre positivement à la pureté classique, il n'a rien de cette enflure, de ce néologisme, de ces tours bizarres que le vulgaire appelle énergie, chaleur, imagination, et qui ne sont au contraire que des vêtemens d'oripeau, sous lesquels l'impuissance cherche à cacher sa misère.

Resserré dans des bornes étroites, nous n'avons donné au nouveau livre qu'une partie des éloges qu'il mérite ; nous sera-t-il permis de hasarder quelques critiques ? Premièrement, devait-on rapporter sans aucune formule dubitative des événemens que beaucoup de lecteurs trouveront apocryphes ? Est-il donc avéré, par exemple, qu'un rayon de lumière découvrit à St.-Salve le tombeau de St.-Firmin, et que St.-Honoré célébrant la messe, reçut la communion de la main du Très-Haut ? En second

lieu, il nous a semblé que l'amour de la brièveté avait rendu nos auteurs un peu avares de réflexions, et en lisant celles-ci qui s'appliquent au ci-devant lycée, nous n'avons pu nous empêcher de le regretter : « L'éducation du lycée » était en grande partie militaire, ou du moins » environnée de formes militaires ; mais depuis » la restauration, l'enseignement est redevenu » au Collége-Royal ce qu'il devait être. La » vocation naturelle des jeunes gens n'y reçoit » aucune influence ; ils sortent de ce bel établissement pour embrasser le genre de profession auquel leurs goûts, leurs facultés et » l'intention de leurs familles les destinent. » Puissent ces éloges être toujours mérités ! Puissent-ils l'être par toutes les autres institutions !

Le désir d'être courts a fait aussi négliger aux auteurs quelques détails qui n'eussent pas été sans intérêt : ils auraient dû, par exemple, faire entrer dans l'article un peu écourté des *Notions préliminaires*, ce que notre illustre Ducange rapporte des hauts faits des anciens

Amiénois dans un ouvrage manuscrit dont M. Ledieu possède une copie : ce sont des titres de gloire peu connus et qui méritaient d'être mis au grand jour. Tel qu'il est au reste, l'ouvrage en renferme un si grand nombre, les anecdotes, les détails, les traits d'histoire y sont si multipliés qu'il est très-bon à lire et surtout à garder. Aussi ne doutons-nous point que tous les Amiénois jaloux de connaître le pays qu'ils habitent, les hommes célèbres dont la naissance l'honore, et l'historique des édifices, des places, des promenades, des cimetières, des établissemens d'utilité publique dont l'aspect frappe journellement leurs regards, ne s'empressent d'acheter un livre si propre à satisfaire cette louable curiosité. On doit y joindre une lithographie représentant une vue d'Amiens, prise de la citadelle, du bastion de Chaulnes ; le talent de l'artiste chargé de la dessiner nous assure qu'elle ajoutera encore au prix de cet ouvrage.



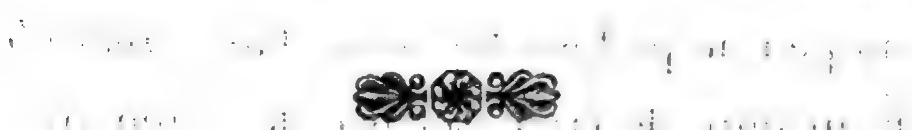
SUR UN PASSAGE

DE BACON.

(Feuille d'Affiches du 19 Août 1826).

M. LL..... vient de livrer à l'impression le discours très-remarquable qu'il a prononcé dernièrement à la distribution des prix du collége royal ; nous aurions bien quelques critiques à émettre sur certaines diatribes et certains éloges, mais nous nous bornerons à relever une citation erronée, parce qu'elle a été souvent reproduite. M. LL..... , avec quelques écrivains et quelques prédicateurs, fait dire au grand Bacon : « si » un peu de philosophie peut faire *l'incrédule*, » beaucoup de vraie science fera toujours le » *chrétien*. » Bacon s'exprime tout autrement :

« Un peu de philosophie, dit-il, fait pencher » l'homme vers l'athéïsme, mais s'il approfondit » cette science, elle le ramène à Dieu. *Verum est » parùm philosophiæ naturalis homines incli- » nare in atheismum, at altiorem scientiam » eos ad religionem circumagere* » (Bacon serm. fid. cap. 16). Le mot *religionem* ici signifie évidemment la croyance en Dieu, parce que tout ce chapitre, consacré à réfuter l'athéïsme, ne dit pas un mot du christianisme ; cette version est confirmée par l'auteur de la vie du philosophe, qui se trouve en tête de ses ouvrages (édit. de Francfort 1665) ; « Bacon, » dit-il, avait pour principe que si on effleure » la philosophie, on se sent éloigner de Dieu, » mais qu'en approfondissant cette science on » revient vers lui. *Philosophiam plenè haus- » tam ad Deum denuò reducere* ».



RÉPONSE

A M. LL.

(Feuille d'Affiches du 2 Septembre 18[illegible])

Vous dites, Monsieur, que vous n'avez pas eu en vue le passage de Bacon, rapporté par moi; mais vous prétendez qu'il n'a pas le sens que je lui donne; j'en appelle aux personnes de bonne foi; et pour les mettre plus à même de juger entre nous, je rapporterai avec la phrase en question celles qui la précèdent, et celle dont elle est suivie; veuillez, je vous prie, ne pas vous en prendre à moi, si tel livre que vous respectez sans doute, pâtit en cette occasion « Il coûte moins, dit » l'auteur, de croire aux plus monstrueux

» mensonges de l'Alcoran, du Talmud ou de
» la Légende, que d'admettre qu'une intelli-
» gence ne préside pas à l'arrangement de
» l'univers; aussi Dieu n'a-t-il jamais fait de
» miracle pour en convaincre l'athée; ses œu-
» vres ordinaires y suffisent. Il est vrai cepen-
» dant qu'un peu de philosophie naturelle
» pousse l'homme vers l'athéisme; mais aussi
» cette science plus approfondie le ramène à
» Dieu; en effet, lorsque l'esprit humain con-
» sidère une à une les causes secondes, il
» peut s'y arrêter et ne pas pénétrer au-delà;
» mais s'il vient à contempler leur enchaîne-
» ment, leur connexité, leur confédération,
» il est forcé de recourir à une Providence,
» à une *Divinité*, *Divinitatem*. » Je le de-
mande, ce passage a-t-il deux sens? et pour-
rait-on y substituer *christianisme*, à *Dieu*, à
Divinité?

Pour étayer votre interprétation, vous dé-
montrez longuement que Bacon était chrétien,
très-chrétien; je n'avais pas dit le contraire;

et vraiment quelle apparence que le ministre d'un roi théologien eût été faire l'incrédule? Je ne sais au reste si, à votre tour, vous êtes bien conseillé, quand vous le revendiquez si vivement au profit du christianisme. Qui ignore en effet que la soif de l'ingratitude le porta jusqu'à plaider, sans y être obligé, contre le malheureux comte d'Essex, dont la protection et les bienfaits l'avaient avancé, enrichi? Qui ne sait aussi, qu'élevé aux fonctions de grand-chancelier d'Angleterre, il fut bientôt accusé d'avoir vendu des places et des privilèges, et que, sur ses aveux circonstanciés, les Lords le condamnèrent à payer une amende de 40,000 livres sterlings, et à être emprisonné à la Tour pendant le bon plaisir du roi?

Vous me faites, Monsieur, beaucoup trop d'honneur assurément, lorsque répétant l'apostrophe d'Ajax au maître du tonnerre, vous me dites :

Grand Dieu, fais nous périr, mais combats au grand jour.

Vous n'avez pas dû, ce me semble, vous mé-

prendre sur ce que je voulais indiquer par le mot *diatribe ;* je serais fâché si, lorsque je faisais entendre *certains éloges*, vous aviez cru que je faisais allusion à ceux si bien mérités que vous avez donnés à deux nouveaux fonctionnaires Je voudrais pouvoir m'exprimer plus clairement; mais vous le savez, s'il est des éloges obligés en certaines circonstances, il est des critiques qu'en certains lieux on est forcé de taire.

Ici, Monsieur, devait se terminer ma réponse à votre lettre, si vous n'en eussiez donné une nouvelle édition dans un autre journal, sous prétexte qu'elle a été *tronquée* dans celui-ci. Pour hasarder une telle imputation, il faut des preuves, il en faut de fortes, et vous n'en donnez aucune Un passage, il est vrai, un seul passage de votre lettre n'a pas été imprimé : c'est celui où, dans votre extrême *sollicitude* pour l'honneur du sacerdoce, qui, suivant vous, est compromis par l'expression de *maints prédicateurs ;* c'est celui, dis-je,

où vous dites si finement qu'il n'est pas permis d'*afficher* du mépris pour personne, même dans un journal d'*affiches* ; mais pourquoi ce passage n'a-t-il pas été imprimé? n'est-ce point parce que M l'Editeur vous ayant fait quelques observations, moins dans son intérêt que dans le vôtre, vous consentîtes au retranchement d'une plaisanterie peu digne peut-être d'un homme grave, et surtout d'un professeur de philosophie?

Outre ce jeu de mots auquel vous paraissez tenir, vous avez ajouté à votre nouvelle édition un nouveau surcroît de citations ; et en effet, une réponse de deux colonnes à un article de deux phrases était beaucoup trop courte ; vous y avez joint aussi l'exposition d'un grief fort singulier de votre part, et qui pour le coup vous fera regarder pour très-mal conseillé. Vous prétendez que votre brochure n'ayant pas été mise en vente, ne tombait pas dans le domaine de la critique; pour en finir plutôt, je veux bien ne pas vous

contester qu'un discours prononcé en public, et répandu par la voie de la presse, ne puisse être jugé dans un journal ; il me suffira de vous demander si vous avez déjà oublié que vous apportâtes vous-même plusieurs exemplaires de votre œuvre à M. l'Editeur, et que vous le priâtes d'en rendre compte dans sa feuille.

DERNIÈRE RÉPONSE

A M. LL.

(*Feuille d'Affiches du 16 Septembre 1826.*)

Ma réponse, comme le petit article source de nos débats, m'a valu deux longues lettres de votre part ; j'en aurais quatre à vous écrire, si je me réglais sur votre fécondité, mais je n'en ferai qu'une et je la ferai aussi courte que possible, m'attachant seulement aux points qui méritent une réponse.

En lisant, Monsieur, ce passage de votre discours : « Si peu de philosophie peut faire » l'*incrédule*, beaucoup de vraie science, dit » Bacon, fera toujours le *chrétien*. » J'ai pu croire que vous interprétiez ces paroles

dont le sens est fort différent : « Un peu de » philosophie naturelle pousse l'homme vers » l'athéïsme, *atheismum*, mais cette science » plus approfondie le ramène à *Dieu*, *reli-* » *gionem*. » En vain vous dites que votre phrase n'est que l'expression abrégée de mille phrases de Bacon; si vous n'en rapportez pas une qui contienne les deux membres de votre citation, on pourra rester persuadé que vous avez eu réellement en vue celle que je rapporte, et que vous ne l'avez pas bien interprétée ; vous ajoutez que c'est moi qui traduis mal les paroles de Bacon; mais en produisant les phrases qui les précèdent et celle qui les suit, j'ai prouvé sinon pour les écoliers, du moins pour tout homme de sens, que *religio* ici signifie *Dieu*, et non pas *christianisme;* en voulez-vous une nouvelle preuve? Bacon me la fournit encore ; si véritablement il entendait que l'étude approfondie de la philosophie naturelle ramène l'homme à la religion chrétienne, d'où vient qu'au chap. 2 du liv. 5 *de aug. scient.* après

avoir dit que par les œuvres de Dieu on peut prouver invinciblement qu'il a la puissance, la sagesse, la prescience, la bonté, qu'il est gubernateur, rémunérateur et vengeur, d'où vient qu'il ajoute que vouloir emprunter à l'examen des sciences naturelles des argumens et des lumières en faveur des mystères de la foi, n'est pas prudent à son avis, *haud tutum meo judicio fuerit*?

Le mal que j'ai dit de Bacon à qui j'ai bien pu donner le nom de grand, ne fût-ce que pour le distinguer d'un autre Bacon moins célèbre, ce mal je l'ai rapporté sur la foi de M. Suard; son autorité vaut au moins celle des historiens que vous ne nommez pas.

Ayant à rapporter un passage où la Légende est rudement traitée, je vous disais : « Veuillez, Monsieur, ne pas vous en pren- » dre à moi si tel livre que vous respectez » sans doute, pâtit en cette occasion; » répétant ces derniers mots, vous mettez avant *pâtit* un *en* que je n'y ai pas mis; comme

l'erratum que vous donnez de votre lettre ne parle pas de cet *en*, je dois croire que vous m'imputez à faute de ne l'avoir pas écrit; ouvrez le dictionnaire, vous verrez que c'est bien à tort que vous me reprenez; je vous sais gré pourtant de votre charitable intention, et pour la reconnaître sur-le-champ, je vais vous indiquer un amendement que vous devez faire à votre discours lors de sa deuxième édition, si tant est qu'elle advienne. Vous dites pag. 25 : « Vous pour qui la » carrière est fermée et *que* j'ai dû fermer, » ô mes élèves !... » il faut absolument et pour qui j'ai dû la fermer, à moins toutefois que vous n'ayez voulu dire que ce sont vos *élèves que vous avez dû fermer;* dans ce cas rien ne serait à changer.

Lorsqu'il a été dit dans l'Indicateur, que la Feuille d'Affiches avait tronqué votre lettre, j'ai dû vous attribuer cette assertion; vous l'avez désavouée, j'en conviens; mais votre billet m'est parvenu trop tard pour que je

pusse faire retomber sur qui de droit l'injustice de ce mot.

Je ne sais, Monsieur, où vous avez pris que je voulais vous interdire tout droit de plaisanterie; celles que vous faites sont vraiment très-risibles; pourquoi les envierais-je à vos lecteurs? est-ce à moi de vous empêcher de leur donner à rire?

Vous m'honorez de vos avis; je les crois bons, sans les comprendre tous; ainsi vous daignez m'avertir de n'imiter pas Raton qui se brûle pour le singe en tirant marrons du feu; en vérité je ne sais qui est chat, singe ou marron en tout ceci; et pour ce qui est de *feu* et de *brûler*, je vous assure qu'il n'y a rien de brûlant dans vos œuvres.

Prouvant les choses par les qualifications, vous m'accusez d'outrages; hors vous, Monsieur, personne n'en a vu dans ce que j'ai dit; vous m'accusez aussi et très-haut d'insulter à la vie privée; je ne crois pourtant pas avoir manqué au respect qu'on lui doit; je conçois

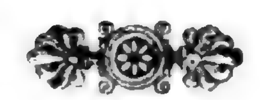
que vous n'ayez pas grandement à vous féliciter d'avoir provoqué certaine révélation, mais ce n'est pas raison pour que les faits qu'elle contient soient à ranger parmi ceux qu'il faille dérober au public.

Vous vous targuez un peu trop, ce me semble, de ce que vos lettres sont signées; nommé dans l'attaque vous ne pouviez guère vous défendre sous le voile de l'anonyme ; pour moi si je garde ce voile, c'est parce que mon nom n'est pas de ceux qui donnent du poids aux paroles, et que du reste il ne fait rien à l'affaire; souffrez donc que je le taise aux lecteurs; mais pour peu qu'il vous importe de le connaître, veuillez passer au bureau du journal, vous obtiendrez ce petit contentement.

J'ignore, monsieur, s'il vous conviendra de me répondre encore; quant à moi qui crains fort que cette discussion ne semble ennuyeuse à l'excès, je renonce dès à présent à la prolonger; vous direz peut-être que c'est déser-

ter le combat, mais je puis le faire sans honte, car outre vous, adversaire trop redoutable, j'ai déjà sur les bras plusieurs de vos disciples, sans compter le Journal de la Somme qui a promis de prendre part à la querelle; vraiment je ne suis pas de force à soutenir tout ce fardeau.

J'ai l'honneur, etc



NÉCROLOGIE.

LE GÉNÉRAL FRIANT.

(Sentinelle Picarde du 12 Juillet 1829.)

La France vient de perdre un de ses preux, notre département un des hommes qui l'honoraient le plus. Le comte Friant, lieutenant-général, grand-croix de la légion d'honneur, colonel des grenadiers de la garde impériale, est mort le 24 juin, dans sa terre de Gaillonet, près Meulan.

Né le 18 septembre 1758, à Villers-Morlancourt, auprès de Bray, Louis Friant était fils d'un cirier de village ; il fut destiné à ce

modeste état, et travailla quelque temps chez un fabricant de chandelles, qui demeurait à Amiens, sur la place d'armes. Le bruit des tambours, la vue des troupes révélèrent au jeune homme sa véritable vocation, et un beau jour, en 1781, il vendit ses effets pour aller à Paris s'engager dans les Gardes-Françaises ; il y devint sous-officier instructeur, après dix-huit mois de service ; mais alors, comme le dit Courier, la noblesse aimait beaucoup les bas officiers, faisant tout pour qu'ils ne cessassent point de l'être. Friant se dégoûta du service, et en 1787, il acheta son congé, emportant l'amitié de ses camarades et l'estime de ses chefs. Bientôt, la révolution ayant aboli d'insensés privilèges, il rentra dans une carrière où les prix désormais attendaient les plus dignes.

Cependant l'étranger s'apprête à dépécer la France ; Friant, comme tous les braves, repond au cri de la patrie et s'élance vers la frontière, à la tête d'un bataillon de gardes nationales.

Commencés avec une guerre de vingt-cinq ans, ses exploits durèrent autant qu'elle, et lui conquirent tous ses grades, tous ses honneurs ; il fut présent à toutes nos grandes journées, et toujours sa bravoure, son activité et son intelligence le firent distinguer dans ces bataillons de géans.

La part active qu'il prit au siège de Luxembourg, lui valut l'honneur d'y entrer le premier, avec sa brigade, et de commander cette importante forteresse. Dans l'île de Malte, il s'empara, avec une seule compagnie de grenadiers, de la baie de Siroco et de sept forts. A la bataille de Sédiman en Egypte, Desaix, son illustre ami, lui demande conseil au moment le plus chaud comme le plus décisif : général, lui répond-il, en lui montrant les hauteurs, c'est là qu'il faut marcher ; la victoire ou la mort nous y attend. — C'est aussi mon avis, reprend Desaix, mais ces pauvres blessés.... — Si je suis blessé, s'écrie Friant, qu'on me laisse sur le champ de bataille ! Desaix le serre

dans ses bras, ordonne le mouvement en avant, qui s'opère sous la conduite du brave Friant, et la victoire est remportée.

Infatigable autant qu'intrépide, il harcèle Mourad-Bey,, pendant trente-neuf jours, sans quitter ses traces d'un seul instant. Bonaparte lui écrivit à cette occasion : « Je désire que » vous ajoutiez aux services que vous n'avez » cessé de nous rendre, celui bien majeur de » tuer ou de faire mourir de fatigue Mourad- » Bey ; qu'il meure d'une manière ou de l'autre, » je vous en tiendrai également compte. » Ayant remplacé Desaix dans le commandement de la Haute-Egypte, pays de plus de 200 lieues de longueur, il guerroya sans relâche contre le redoutable Bey, et le poursuivit en tout sens dans le désert avec des colonnes mobiles montées sur des dromadaires.

C'est lui qui commandait la droite de l'armée à la glorieuse bataille d'Héliopolis ; bientôt il a la plus belle part à la prise du Caire. Alexandrie, foyer de la peste depuis des siècles, est

assainie par ses soins ; le terrible fléau est en partie neutralisé, et ce succès d'un si grand prix pour l'humanité ne fut pas le moins doux pour son cœur.

Sur la plage d'Aboukir, il fait face avec moins de 1,500 hommes à 6,000 Anglais protégés par tout le feu de leur escadre, et ne cède au nombre qu'après que 1,500 d'entre eux ont mordu la poussière.

Revenu en France, il commanda une division à l'armée d'Angleterre qui alla gagner la bataille d'Austerlitz ; à la tête de sa division, il fit, en quarante heures, les trente-quatre lieues qui le séparaient du champ de bataille Son arrivée miraculeuse surprit l'armée ; et l'empereur, après s'en être bien assuré, dit : « Cet homme là me fera toujours des siennes. » La division Friant n'eut que quatre heures de repos avant de combattre, et là, comme à Aboukir, son général eut deux chevaux tués sous lui. Ce fut elle qui empêcha l'ennemi de déboucher du village de Sokolnitz, malgré ses efforts

inouis et ses forces sextuples ; elle le refoula constamment dans ce village, dont une partie fut prise et reprise plusieurs fois, et dont enfin elle le chassa, ainsi que de toutes les hauteurs voisines ; une dernière charge qu'elle exécuta à la bayonnette la rendit maîtresse de vingt pièces de canon, d'un obusier, de cinq drapeaux et de 4,000 prisonniers. Napoléon récompensa cette division comme elle avait combattu ; il n'en oublia pas le digne chef ; il lui donna le grand cordon, et plus tard une pension de 10,000 fr. *pour ses beaux services rendus à l'Etat.*

Iéna, Eylau virent de nouveaux exploits du général ; pendant cette dernière bataille, on faisait observer ses mouvemens à l'Empereur, il répondit : *Laissez-le faire.* La journée d'Eckmühl fut presque aussi glorieuse pour la division Friant que celle d'Austerlitz ; forte seulement de 8,000 hommes, elle en combattit 20,000, pendant trois jours entiers ; elle les vainquit et leur fit éprouver

une perte égale au nombre de ses bayonnettes.

A Wagram, Friant mérita de nouveaux éloges de Napoléon, qui lui envoya sept pièces de douze pour s'en servir selon son gré. C'est à la bayonnette que sa division emporte les hauteurs et les retranchemens de cette fameuse *tour carrée*, et reste ainsi maîtresse de la position et du camp ennemi, couronnant la première des hauteurs, en colonnes serrées, dans l'attitude la plus imposante. Ce mouvement décida peut-être du succès de la bataille.

Pendant la campagne de Russie, il eut part à la bataille et à la prise de Smolensk. Devant cette ville, il fut atteint à la jambe d'une forte contusion ; néanmoins un bataillon de sa division étant désigné pour monter à l'assaut, il le harangua, et voulait, appuyé sur le bras d'un de ses officiers, se présenter le premier dans cette entreprise périlleuse, ce qu'il eût exécuté si cet ordre n'eût été révoqué.

A la bataille de la Moskowa, impatient de

se mesurer avec l'ennemi, il demandait à l'Empereur, s'il ne le croyait plus bon pour prendre des redoutes, « Mon cher ami, lui répondit » celui-ci, on garde à la chasse les vieux li» miers pour les derniers. » Son tour enfin arriva. Blessé grièvement à la poitrine, il ne quitta point le champ de bataille; il se fit seulement transporter derrière sa division. Là, couché près d'un arbre, il reprend ses sens, et, après une demi-heure de souffrance, il reparaît à la tête de ses troupes. Bientôt, voyant se former une charge de cavalerie, il fait former le carré à un bataillon du 33.ᵉ, se renferme dedans, et repousse sept charges consécutives. L'intervalle de chacune était employé à lancer sur nos braves plusieurs bordées à mitraille pour éclaircir leurs rangs; mais à l'approche de la cavalerie, ils étaient resserrés, et un seul homme pénétra dans le carré où il trouva la mort. Sur la fin de l'affaire, instruit que, malgré sa blessure, le général Friant combattait encore, Napoléon dit : « Je suis tranquille

» sur ce point là ». Ce fut pendant cette campagne qu'il fut nommé colonel de l'arme des grenadiers à pied, et reçu comme tel à la tête de ces corps par l'Empereur lui-même, qui l'embrassa devant cette élite de braves.

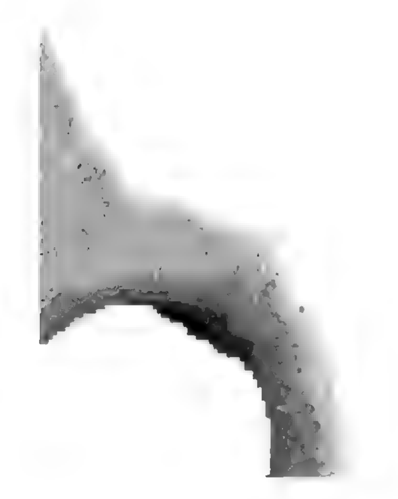
Réduit à l'inaction par ses blessures, il ne put rejoindre l'armée que pendant l'armistice de Dresde; là, il prit possession de son nouveau commandement, et dès-lors il assista à toutes les affaires où la vieille garde se trouva. A Dresde, à Leipsick, il se couvrit de gloire. Quelque temps après cette dernière bataille, un officier étant venu le demander au quartier-général, l'Empereur dit : « Allez où l'on tire le » canon, vous le trouverez. » Le général Friant termina la campagne d'Allemagne par le combat de Hanau, si glorieux pour la vieille garde.

Dans la campagne de 1814, où une poignée de braves fit tête pendant trois mois à l'Europe conjurée, il se signala encore à la tête de l'infanterie de la garde Montmirail, Vauxchamps, Nangis, Montereau, Craone, Laon

où un caisson d'obus saute à trente pas de lui, sans le blesser, Reims, Méry, Arcis et tant d'autres lieux sont les témoins de sa vaillance que l'âge n'avait pu refroidir.

En 1815, l'Europe s'avance de nouveau contre nous ; elle vient combattre un homme dont la chûte pourtant n'apaisa point sa haine. Friant se montra encore à la tête de l'élite des braves, et partagea leurs dangers à Fleurus, à Waterloo, dans ces jours si divers et pareillement glorieux, car suivant les magnifiques paroles du général Foy, dont la naissance honore aussi notre département, nos guerriers coururent à Waterloo, comme les Grecs aux Thermopyles, tous sans crainte et presque tous sans espoir. Ce fut l'accomplissement d'un magnanime sacrifice, et voilà pourquoi ce souvenir, tout douloureux qu'il puisse être, leur est resté précieux à l'égal de leurs plus glorieux souvenirs.

Friant fut arraché tout sanglant du champ de carnage par ses braves grenadiers, et l'Em-



pereur le ramena dans sa voiture. L'ordonnance du premier août 1815 le mit à la retraite.

Doué d'une âme grande et belle comme le corps qu'il habitait, toujours assez payé suivant lui de son sang versé pour la patrie, par la satisfaction d'avoir fait son devoir, on ne le vit jamais grossir la tourbe des courtisans, ni sacrifier à la faveur ses souvenirs ou ses affections. Jamais non plus, au milieu des grandeurs où l'éleva son courage, il n'oublia l'humble famille dont il était sorti. Sa mère et ses sœurs furent comblées de ses bienfaits ; ses compatriotes trouvèrent toujours en lui un ami constant et zélé ; aussi son nom est-il vénéré dans le pays qui le vit naître.

Le général Friant a laissé sur la terre, avec son souvenir qui ne périra point, un fils héritier de ses vertus, de son courage, et une fille, issue de son second mariage avec la sœur du maréchal Davoust.



M. LIMONAS.

(*Sentinelle Picarde du 21 Février 1830.*)

Jacques-Adrien-Augustin Limonas naquit à Troyes en 1741 ; entré de bonne heure au collége que dirigeaient les Oratoriens dans cette capitale de la Champagne, il y fit des études brillantes et non moins rapides, car il les finit dès l'âge de quinze ans. Son âme douce et tendre le portait vers la religion ; son goût pour les lettres lui indiquait la carrière de l'instruction publique : il résolut de se consacrer tout-à-la-fois au ministère de l'évangile et à celui de l'enseignement. Il entra donc dans la congrégation qui l'avait élevé, congrégation célèbre

par ses vertus et ses lumières, congrégation qui avec celle des bénédictins fut la seule dont l'abolition excita de justes regrets.

Professeur d'humanités dans plusieurs des colléges les plus renommés de l'Ordre, professeur de rhétorique pendant plusieurs années, il remplit ces diverses fonctions avec des succès toujours croissants. Bientôt la chaire de l'évangile lui fut ouverte ; secondé par une vie pure, par une conviction sincère, son talent pour la parole sainte grandit en peu de temps ; et sa réputation le fit appeler dans la capitale où devenu l'émule des grands prédicateurs de l'époque, il eut l'honneur de prêcher devant le Roi.

L'estime dont il jouissait daus sa congrégation le fit nommer supérieur de la maison de l'Oratoire à Angoulême ; il y coulait depuis longtemps des jours heureux et honorés, lorsque la révolution éclata ; sa conscience ne lui permit pas de prêter le serment exigé des ecclésiastiques ; il fallut fuir ; mais il n'alla point sur la

terre étrangère mendier des secours contre sa patrie, ou prendre rang parmi les hordes qui venaient s'abreuver du sang français ; il se réfugia dans notre département, qui pendant cette tourmente servit d'asile à tant de malheureux, et il resta caché à Montdidier chez M. Mangon de Lalande, son parent. La chûte de Robespierre lui permit de reparaître ; mais que faire alors ? les autels étaient brisés, leurs ministres dispersés, et l'instant était loin encore où le guerrier devait reconstituer le corps ecclésiastique, espérant donner à sa puissance un appui qu'il eût trouvé dans le respect de tous les droits. Privé de dispenser la justice céleste, M. Limonas voulut être l'interprête de la justice humaine, et son cœur possédait les vertus que demande cet autre sacerdoce. Nommé juge au Tribunal civil de Montdidier, il fut bientôt appelé à siéger à la Cour d'appel d'Amiens. Le chef de cette magistrature a dit avec quel zèle, quelle intégrité, quelle sagesse il remplit ces nobles fonctions, ces fonctions si

honorées quand celui qui en est revêtu montre qu'il en est digne.

L'âge et quelques infirmités lui firent désirer sa retraite ; il l'obtint avec le titre de conseiller honoraire, comme prix de ses bons services. Il put alors se livrer exclusivement à des goûts qui furent ceux de toute sa vie ; les lettres rendirent à ses vieux ans le bonheur dont elles avaient embelli sa jeunesse ; et lorsque le malheur d'un ami eut entraîné la perte de sa fortune, il trouva en elles de fidèles consolatrices.

Son goût pour l'étude, ses connaissances variées et profondes lui avaient ouvert les portes de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres du département de la Somme ; il succéda à M. Demaux dans la place de secrétaire perpétuel, et la remplit pendant vingt-quatre années avec un zèle qu'admiraient ses collègues, avec un talent qui, chose étrange, croissait encore dans un âge où chez les autres hommes les lumières de l'intelligence s'affaiblissent et disparaissent tout-à-fait. Un esprit délicat, un jugement sain,

une érudition réelle, une imagination riante et un cœur généreux le faisaient exceller dans l'art difficile de louer. Heureux les Académiciens dont sa plume a tracé l'éloge ; aussi l'un de ses collègues lui disait-il un jour, que ce qu'il craignait le plus, c'était de mourir après lui.

La supériorité de son mérite et les témoignages si souvent enivrans de la publique estime, n'excitèrent jamais en lui de vanité, encore moins de jalousie ; il applaudissait de cœur aux travaux de ses collègues ; il s'honorait de leurs succès ; et, dans son pieux amour pour le culte des Muses, il secondait par ses encouragemens tous ceux qui les adoraient, ne fût-ce que de loin. Ajoutons qu'homme des anciens jours, il n'était pas celui des vieux abus ; et que la cause des libertés civiles et religieuses le comptait au nombre de ses plus sages partisans.

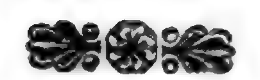
Aux qualités du citoyen, à celles de l'esprit et du cœur, il unissait encore une aménité de manières, une politesse de langage, dont le

charme opérait d'autant mieux que chez lui rien de cela n'était calcul ou affectation ; plaire était sa manière d'être.

Un pareil homme ne pouvait manquer d'amis ; il avait compté parmi les siens le célèbre abbé Maury, des savans distingués, de vertueux prélats ; et, dans ce pays où le sort l'avait jeté comme pour l'isoler de toute affection, il s'attacha quiconque le connut. A la moindre indisposition du bon vieillard, la respectable veuve d'un homme de bien qui fut son collègue à la Cour royale et à l'Académie, s'empressait de lui envoyer ses domestiques ; et ces deux femmes, que, dans sa reconnaissance, il appelait ses anges, rivalisaient de zèle auprès de lui avec la vertueuse domestique qui, pendant dix-sept ans, le soigna jour et nuit.

Dans la soirée du 7 au 8 février 1830, il fut pris d'un évanouissement que la mort suivit de près ; il s'éteignit, pour ainsi dire, sans douleur, après avoir reçu les secours spirituels que son état comportait. M. Limonas avait 89 ans et 8 mois.

On vit à ses funérailles la Cour royale, une députation de l'Académie, les Tribunaux de première instance et de commerce, des citoyens notables qui voulaient honorer sa mémoire. A l'instant de la séparation, M. le premier président de Cambon a exprimé, au nom de la magistrature, les plus touchans regrets ; la dette de l'Académie sera payée dans sa prochaine séance publique, et sans doute celui qui loua si bien tant de collègues, trouvera dans son successeur un digne historien de ses talens et de ses vertus.



TABLE

DES MATIÈRES.

PAG.

FIN DE LA TABLE.

AMIENS. IMP. DE R. MACHART.



